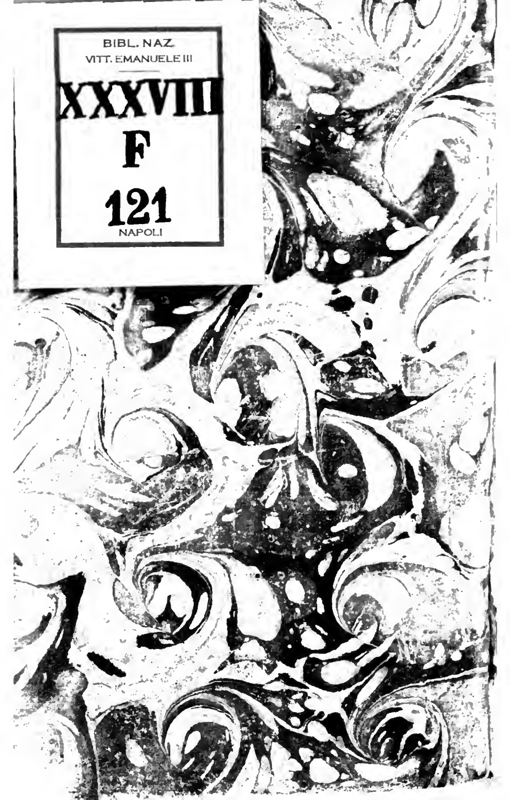



BIBL. NAZ.
VITT. EMANUELE III
XXXVIII
F
121
NAPOLI




1. fl.

METHODE
POUR ETUDIER
L'HISTOIRE,

Où aprés avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement, on fait les remarques necessaires pour ne se pas laisser tromper dans sa lecture :

AVEC

Un Catalogue des principaux Historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs Ouvrages, & sur le choix des meilleures Editions.

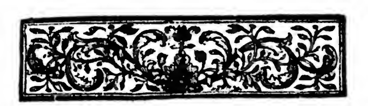
TOME I.



A PARIS,
Chez JEAN MUSIER, au coin de la ruë de Nevers, à la descente du Pont Neuf, à l'Olivier.

M. DCCXIII.
AVEC PRIVILEGE DU ROY.

Nescire quid antea quàm natus sis acciderit, id est semper esse puerum. Cic. de Orat.



A MONSIEUR L'ABBE' DE LOUVOIS, BIBLIOTHEQUAIRE DU ROY.



ONSIEUR,

Souffrez que parmy les titres qui vous environnent, je n'envisage aujourdhuy dans vôtre illustre Personne, que la qualité de Bibliothequaire du Roy : elle semble, MONSIEUR, donner à un chacun le droit de vous

approcher, ſur tout quand il s'agit de livres. Appliqué dés vos plus tendres années à cultiver les ſciences, vous fîtes connoître par des preuves bien ſenſibles, que vous alliez devenir un des plus grands ornemens & des plus fermes appuis de la republique des lettres. Le ſuccés a parfaitement répondu à cette attente; & de ſi heureux commencemens ont été ſuivis de progrés encore plus éclatans. On comprit dés-lors, que le plus riche treſor qu'ait jamais formé la Literature, & dont vous étiez déja le Dépoſitaire, n'avoit pû être confié en de plus dignes mains, ni plus capables de le porter à ſa derniere perfection: Tout le monde ſçait, MONSIEUR, que vous ne ceſſez de l'enrichir par de continuels accroiſſemens; & que cette immenſe Bibliotheque, depuis long-tems l'admiration des Etrangers, devient de jour en jour la reſſource la plus aſſurée des ſçavans de toute Nation. C'eſt-là que ſoûs vôtre protection, & par l'accés facile que vous leur donnez, ils viennent puiſer librement dequoy remplir leurs utiles pro-

jets pour l'avancement des lettres & des ſciences : Et que ne vous doivent-elles point, MONSIEUR, par tant d'autres endroits ? Mais ce ſujet eſt bien au deſſus de mes forces, & je dois me borner à vous préſenter cette Methode pour l'étude de l'Hiſtoire : Si vous l'honorez de vôtre ſuffrage, je ne puis douter qu'il n'emporte celui de toutes les perſonnes de bon goût ; le vôtre, MONSIEUR, eſt une regle ſeure du merite & du ſort d'un ouvrage de quelque genre de matiere qu'il traite. Celle de l'Hiſtoire, comme la plus étenduë, la plus utile & la plus intereſſante, ſemble meriter particulierement vôtre attention ; car que ne renferme-t'elle point dans ſon vaſte ſein ? Les années, les ſiécles, les temps, tous les évenemens ſont de ſon reſſort. Auſſi, quelle ſource plus féconde & plus univerſelle que l'hiſtoire pour l'inſtruction ſoit de l'homme public, ſoit du particulier ? Elle conſerve encore & tranſmet à la poſterité la plus reculée, la memoire des grandes actions, les noms des heros, & des hommes

celebres. Il ne m'appartient point, MONSIEUR, de faire en ce lieu l'application de cette derniere prérogative de l'Histoire, ni à vôtre personne en particulier, ni à vôtre illustre Famille. Je me contente de vous assurer, qu'en vous offrant ce Traité, je n'ay eû d'autre dessein, que de donner un témoignage public du profond respect, avec lequel je veux être toute ma vie,

MONSIEUR,

Vôtre tres-humble & tres-obeissant Serviteur,

A. U. COUSTELIER.
LIBRAIRE.

PRE'FACE.

ON étudie l'Hiſtoire, ſans ſçavoir ni comment, ni dans quels Auteurs on la doit étudier. On lit & relit ſans ceſſe la même choſe, ſans y faire une juſte attention, & cela faute de principes. On ſaute précipitament du premier ſiecle au dernier; & d'une Nation connuë on ſe tranſporte bruſquement dans un pays inconnu. Cette erreur m'a fait croire qu'on devoit penſer à faire rentrer la plûpart des hommes dans la voye qui peut leur épargner pluſieurs des dangers, dans leſquels ils ſe jettent par une lecture inconſiderée de toutes ſortes d'Hiſtoriens. Car il ne ſuffit pas de lire, il faut lire avec fruit; & pour le faire on doit ſe regler par quelque Methode. Mais cette lecture methodique ne regarde point ceux qui ne liſent que pour lire, & pour paſſer le temps. Cependant s'ils le vouloient ce temps ne leur feroit pas infructueux. Il y a autant d'agrément & plus d'utilité à lire avec ordre, qu'à le faire ſans choix, & ſans diſcernement. Il leur eſt libre, s'ils en veulent profiter, de ſuivre la Methode

que nous avons indiquée, ou même ils peuvent ſur les principes que nous avons expliquez s'en former une nouvelle : Car je ſerois fâché de vouloir lier perſonne à aucun ordre. J'en ai marqué un ; les autres peuvent avoir le leur, & je l'approuverai dés que ce ſera un ordre de principes.

Pluſieurs avant moi ont donné diverſes Methodes ; mais elles different entre elles, quoiqu'elles ſoient conformes aux vûës de leurs Auteurs. Qu'il me ſoit permis de dire ici un mot de quelques-uns de ceux qui ont travaillé ſur cette matiere. Peut-être que la connoiſſance de leurs differens caracteres fera voir l'uſage qu'on en peut faire, & la neceſſité qu'il y a de remanier en plus d'une façon cette matiere ſi utile & ſi négligée.

Je ne parlerai point ici de ceux qui ont donné des Traitez ſur la maniere d'écrire l'Hiſtoire, tels ſont *Lucien*, *Voſſius* le Pere, *Franceſco Patrici*, *Agoſtino Maſcardi*, *Paolo Beni*, M. de *Silbon* de l'Academie Françoiſe, le Pere *le Moyne*, & quelques autres. Tout ce qui s'en eſt dit de plus raiſonnable & de plus ſenſé a été recuëilli par le Pere *Rapin* Jeſuite dans ſes *Inſtructions ſur l'Hiſtoire*. Ce livre qui devroit être appellé la Rethorique des Hiſtoriens, eſt plein de regles inſtructives &

judicieuſes ſur l'Hiſtoire. Le ſtile ſimple, mais exact & concis dont il ſe ſert, convient d'autant mieux pour inſtruire, qu'il ſatisfait beaucoup plus l'eſprit que l'imagination. C'eſt un traité ſuivi de la maniere d'écrire l'Hiſtoire, formé ſur les réflexions qu'il avoit faites dans la lecture des plus habiles Ecrivains : Il a ſoin pour relever davantage la ſechereſſe naturelle des preceptes, de les accompagner de remarques curieuſes ſur divers faits hiſtoriques, & de jugemens ſolides ſur les Hiſtoriens anciens & modernes. Ce n'eſt pas un Traité à lire une ſeule fois ; on devroit le poſſeder auſſi-bien dans ſes differentes parties que dans ſa totalité. Mais à quiconque auroit bien du goût, il lui en faudroit encore moins. Le ſeul endroit de *Ciceron* dans ſon ſecond livre des Dialogues de l'Orateur eſt pluſque ſuffiſant pour donner les inſtructions neceſſaires à un homme qui veut s'ériger en Hiſtorien. Ainſi nous ne prétendons parler dans cette Préface que des principaux Auteurs, qui ſe ſont mêlez de publier des Methodes pour étudier l'Hiſtoire. Je les diſtingue en trois Claſſes.

Je mets dans la *premiere*, ceux qui ont écrit ſous ce titre de *Methode*, ou ſous un autre équivalent certains lieux communs tirez de la plûpart des Hiſtoriens.

Ils ont prétendu prouver la Religion par l'histoire, autoriser les regles des mœurs, & donner par les faits historiques des exemplus de toutes les vertus chrêtiennes & morales. Enfin on peut dire qu'ils ont fait de l'histoire des traitez de Religion, de Politique, ou de Philosophie. C'est la conduite qu'a tenuë le Pere *Thomassin* dans les deux volumes qu'il a fait paroître sous le titre de *Methode pour étudier chrêtiennement les Historiens.* Il n'y a dans ce livre aucune regle préparatoire à la lecture de l'histoire, mais beaucoup de réflexions morales sur les lectures déja faites. Aussi cet ouvrage n'a-t'il pas été du goût de tout le monde. En effet le Pere *Thomassin*, qui avoit étudié dans les Peres de l'Eglise les dogmes de la Religion, & l'ancienne Discipline, n'étoit pas propre, au sentiment de quelques personnes, à travailler de systême. C'étoit, à ce qu'ils croyent, un homme de passages & non de raisonnement; qui copioit par lui-même, & qui réfléchissoit par autrui. Cependant ce que je rapporte ici de la censure un peu âcre de quelques personnes au sujet du P. *Thomassin*, ne sçauroit préjudicier en rien aux connoissances qu'une lecture continuë lui avoit acquises. Pour moi qui le détache ici de toute autre chose, pour ne le considerer que

par rapport à sa Methode des Historiens, j'ai trop de justice pour disconvenir que cette Methode quoique longue & ennuïeuse, ne laisse pas d'avoir ses avantages. Elle fait connoître les réflexions qu'on doit faire aprés la lecture de chaque fait historique. Elle peut même nous le montrer d'un certain côté, qui nous est toûjours utile. Enfin elle nous apprend à faire usage de tout pour former nôtre esprit & pour regler nos mœurs.

J'ai lû, ou pour parler plus sincerement, j'ai parcouru autrefois une semblable Methode imprimée à Paris en 1604. mais elle n'est point à comparer à celle du Pere *Thomassin*. Et comme c'est un livre peu considerable, je n'en dirai rien de particulier. Le livre même m'est échappé; il ne m'en est resté qu'une idée generale, mais peu avantageuse. C'étoit un âmas de divers faits historiques rapportez à certains chefs, & qui n'avoit gueres d'utile que le titre de *Methode qu'on doit tenir en la lecture de l'Histoire.* On pourroit ranger dans cette même classe le petit traité *De l'usage de l'Histoire* de M. l'Abbé *de Saint Real*, quoiqu'il soit d'un tout autre goût que ceux dont nous venons de parler, & qu'il soit écrit avec plus de discernement & de justesse. C'est un ouvrage qui peut servir beaucoup à

ceux qui le voudront lire & relire avant que d'entreprendre l'étude d'aucune histoire. Nous l'avons réimprimé à la tête du second volume, & nous en parlons dans la suite avec plus d'étenduë.

La *seconde Classe* contient ceux qui ont donné des introductions à l'Histoire plûtôt à titre de remarques, ou d'abregez historiques, que comme des préliminaires pour cette étude. Il en est sans nombre; mais ils n'ont pas toûjours eu un égal succez. On en a publié depuis plusieurs années pour chaque histoire particuliere, presque toutes par demandes & par réponses. Telles sont les Methodes pour apprendre l'histoire de l'Eglise, l'histoire de France, d'Espagne, & d'Angleterre. Ce sont la plûpart du temps livres enfantins, où la demande est fort longue & la réponse tres-courte: c'est-à-dire, qu'il y a peu de substance, & il ne doit pas y en avoir beaucoup dans des livres composez de cette maniere. Il en est où l'on a pris un autre tour: Telle est *l'Introduction à l'Histoire* du Sieur de *Rocoles*, imprimée en plusieurs volumes. L'indigence où l'on s'est crû au milieu du dernier siecle, d'Auteurs qui pûssent servir de guide dans cette sorte d'étude, a fait qu'on s'est attaché à cet ouvrage, & qu'un trop grand nombre d'acheteurs a poussé

les Libraires à réimprimer plusieurs fois ce livre, qui ne meriteroit peut-être pas aujourd'hui de l'être une seule. Mais comme le temps lui a fait justice, à peine est-il connu, & s'il arrive qu'on ait le malheur de le lire, on n'y remarque ni goût, ni justesse, ni discernement. Ce sont des abregez ou des remarques superficielles & peu exactes sur l'histoire de chaque Nation. Je ne parlerai point de plusieurs autres livres de la même classe; je craindrois qu'on n'attribuât à malignité ce que j'en dirois de raisonnable. Il vaut mieux passer par-dessus de mauvais ouvrages, que d'en faire une ennuïeuse & mordante énumeration, qui donneroit peut-être lieu de me regarder comme un Critique trop fâcheux. Cependant on ne peut sans injustice mettre au rang de ces mauvais livres la Methode de *Reyneccius*, l'Introduction à l'Histoire de M. de *Puffendorf*, & les Elemens de l'Histoire de M. l'Abbé de *Vallemont*. Nous avons déja parlé de ces deux derniers dans la suite de cet ouvrage; & le monde sçavant ne méprise pas la Methode que *Reyneccius* fit paroître in folio à Helmstad en 1583. Mais on trouve que c'est moins une Methode pour étudier l'histoire, qu'un abregé de la Chronologie, de la Geographie, de l'histoire Universelle, de l'histoire Ecclesias-

tique, & de celle des Familles. Et comme toutes ces études se sont fort perfectionnées depuis plus d'un siecle que ce livre est imprimé, il ne paroît pas qu'il puisse être à present d'un grand usage.

Je dirai donc quelque chose, mais le plus briévement que je pourrai, sur les Auteurs de la *troisiéme Classe*. Elle comprend ceux qui ont donné des Methodes introductives à la lecture de l'histoire, qu'ils ont redigées par ordre & par principes.

Le premier est *Bodin*, qui fit paroître vers le milieu du XVI. siecle une Methode pour étudier l'histoire. Elle est pleine de bon sens, de sages réflexions, & de remarques tres-curieuses & tres-importantes. Il est un de ceux qui a le mieux connu la vraie maniere de regler cette sorte d'étude. Joseph *Scaliger* qui n'admira jamais que ses propres ouvrages, en a loüé le stile & blâmé la conduite. C'est beaucoup de moderation pour un homme de ce caractere. Cependant malgré le jugement désavantageux qu'en a porté ce terrible Censeur, on peut dire que cette Methode a toûjours eu une succession d'Approbateurs; jusques-là même que M. *Ménage*, le Scaliger de nos jours, mais plus sage & plus moderé que le premier, soûhaitoit qu'on la traduisît en nôtre langue,

& pour marquer en ſimplicité ce qu'en penſe le commun des Sçavans, je dirai qu'on a trouvé qu'il s'étend trop ſur des choſes generales, comme l'éloge de l'Hiſtoire, l'origine de quelques Nations, la Tranſmigration de certains Peuples, & les Révolutions anciennes de leur Gouvernement, & qu'il a trop déferé aux fauſſes ſuppoſitions du Moine *Annius de Viterbe*. Les Allemans l'accuſent en particulier de n'avoir point agi à leur égard avec aſſez d'équité. D'ailleurs il a une admirable latinité, une élevation d'eſprit & une force de penſée qui a fait croire à pluſieurs perſonnes que ſa Methode étoit trop forte pour des commençans, & qu'il falloit être rompu & formé ſur la ſcience de l'Hiſtoire pour s'en ſervir avec avantage.

Nous avons tiré de ce livre ce que nous avons crû qui convenoit à nôtre ſujet : mais le dirai-je ? ſi l'on avoit à le traduire en nôtre langue, il faudroit en reformer plus de la moitié : On ſçait les changemens infinis que cent cinquante ans obligent de faire dans un ouvrage de cette nature. Quoiqu'il y eût alors un goût de critique aſſez bon, ce goût n'étoit pas encore tout à fait épuré. Et c'eſt ce qui ſe trouve contraire à cette exactitude & à cette juſte préciſion, qu'un ha-

bile connoiſſeur y devroit changer. Cet ouvrage donc, auſſi-bien que celui de *Chytreus* Proteſtant Allemand du XVI. ſiecle, n'eſt pas dans le degré de perfection qui eſt aujourd'hui neceſſaire pour étudier l'Hiſtoire. Ces Auteurs ont à la verité connu les principes de cette ſcience ; mais les lumieres que l'on a euës depuis ce temps-là, les Révolutions & les affaires qui ſont arrivées dans le monde, font voir qu'il eſt difficile de les prendre pour ſeuls & uniques guides de cette étude. Il y a trop à ajoûter à leurs ouvrages ; & peut-être y a-t'il auſſi beaucoup à retrancher. Ces deux Ecrivains ont paru d'abord ſéparément, mais en 1574. & en 1579. on les fit réimprimer à Baſle en corps d'ouvrage, avec pluſieurs autres ſous le titre de *Penu artis hiſtoricæ*.

Lancelot Voiſin de la *Popeliniere* Gentilhomme Gaſcon, & fameux Huguenot du XVI. ſiecle, s'étoit exercé à écrire l'Hiſtoire de ſon temps dans le gros volume qu'il publia en 1581. mais dans celui d'*Hiſtoire des Hiſtoires*, qui parut en 1599. il voulut juger des autres Hiſtoriens ; ainſi ce livre eſt moins une Methode pour étudier l'hiſtoire, comme on l'avoit crû, que des jugemens ſur les Hiſtoriens. Il faut avoüer que nous regorgeons de ſemblables ouvrages, ſans que nous en tirions

beaucoup de profit. Tout le monde ſe mêle de juger, & peu de perſonnes veulent acquieſcer à ces jugemens.

Le Pere *Poſſevin* Jeſuite, qui a auſſi donné dans ſa Bibliotheque choiſie une Methode pour étudier l'hiſtoire, s'eſt ſervi avantageuſement de Bodin, quoiqu'il ne l'ait pas copié ſervilement, & qu'il en ait changé le ſtile. Ce qu'il y a joint de ſon propre fond eſt fort bon pour le temps où il a parû, mais il ne paroît pas qu'on le liſe aujourd'hui ſur cette matiere, comme on fait ſur les autres qu'il a traitées. C'eſt le jugement qu'en a porté M. *Naudé* dans ſa Bibliographie politique.

Dhegoreus *Whear* que le celebre *Camden* nomma premier Profeſſeur de la Chaire d'Hiſtoire qu'il venoit de fonder à Oxfort en 1622. publia ſous le titre de *Relectiones hiemales*, une Methode pour étudier l'hiſtoire, qui a été imprimée pluſieurs fois en Angleterre & en Allemagne, & ſur tout à Cambrige en 1684. C'eſt un des plus judicieux ouvrages que nous ayons ſur cette matiere. Mais il ne me paroît pas qu'il ait aſſez d'étenduë ſur les inſtructions & les preceptes qu'il donne : & il eſt trop long ſur les remarques, les abregez, ou les jugemens qu'il fait d'Herodote, de Thucidide, & de quelques autres des premiers Ecrivains. Cependant

il pourroit servir à qui n'auroit pas autre chose.

Il parut en 1665. un petit livre anonyme de la *Science de l'Histoire.* C'est celui où j'ai vû l'ordre de cette étude mieux établi. L'Auteur est veritablement entré dans le systême qu'il falloit prendre pour lire & pour étudier l'Histoire ; mais qu'on ne me blâme point si outre sa maniere d'écrire languissante & négligée, je fais remarquer ici trois choses essentielles qui manquent à ce livre. I. Un jugement exact & solide, qui n'approuve que les bons Auteurs, & qui sçait faire discerner ce qu'il y a de meilleur dans les Ecrivains mediocres. II. Des principes qui fassent connoître la bonté des Historiens, & la verité des faits historiques, & qui nous apprennent en même temps à juger sainement des Auteurs & des actions qu'ils rapportent. III. Enfin ce livre manque à faire faire attention sur les endroits les plus essentiels de chaque histoire ; il manque à découvrir les difficultez & les dénoüemens qu'on y donne, ou qu'on peut y donner ; c'est-à-dire, qu'on n'y trouve rien de la Dogmatique necessaire pour se préparer à étudier l'Histoire.

Boëcler l'un des sçavans hommes de l'Allemagne a donné quelques principes fort succints pour l'étude de l'Histoire dans

son livre intitulé *Historia schola Principum.* Mais cela ne suffit point pour servir d'introduction ; non plus que ce qu'en a dit un autre Allemand, c'est *Bosius* dans son introduction à la Politique (*De comparandâ prudentiâ Civili.*) Il est vrai qu'il y a quelque chose plus exact & de plus étendu dans l'Introduction latine du même Auteur pour la connoissance des Etats de l'Europe qui est assez estimée, mais peu connuë hors de l'Allemagne. *Vossius* dans ce qu'il a donné sur ce sujet ne se ressent point de sa fecondité, ou bien il n'a pas prétendu traiter exactement cette matiere. En effet il ne pouvoit pas le faire en cinq ou six pages qu'il en a écrites.

Enfin le dernier que nous avons sur cette matiere, est le livre que le Pere *Menetrier* Jesuite publia en 1694. des *divers caracteres des ouvrages historiques*, ou *introduction à la lecture de l'Histoire.* Cet ouvrage a du bon, mais il n'a point été assez connu, parce qu'il sembloit embarassé de plusieurs choses moins utiles que curieuses. Quoique je ne prétende pas entrer dans un grand détail sur la Methode qu'il a donnée, je puis dire neanmoins sans temerité qu'elle n'a ni l'étenduë necessaire, ni les principes suffisans pour conduire dans l'étude de l'Histoire Universelle, ou des Histoires particulieres. Aussi

paroît-il que le Pere *Menetrier* en a plûtôt voulu faire une introduction à l'histoire de Lyon, sur laquelle il travailloit alors, qu'une introduction à l'Histoire generale.

C'est de la plûpart de ces Auteurs & de quelques autres que nous avons tiré ce que nous publions dans cet ouvrage. Nous n'osons cependant nous promettre d'avoir enlevé toute la substance de ces Ecrivains; mais nous avons fait ce qui étoit en nôtre pouvoir: Et j'espere que tout Lecteur aura l'équité de se servir de ce qu'il y trouvera de raisonnable, & de passer par-dessus les fautes qui y sont: car je suis persuadé que j'en ai fait plusieurs. Je soûhaite seulement que ce soient de ces fautes, qui faisant plaisir au Lecteur, ne diminuent point l'estime qu'on peut avoir pour un ouvrage. Je sçai trop la joye secrete que trouve un Lecteur, lorsqu'il découvre par lui-même ce qu'il y a de reprehensible dans un écrit. On pourra regarder au moins ce que je donne ici comme un essai que le temps perfectionnera. J'ai fait en sorte neanmoins de ne pas tomber dans des mécomptes pareils à ceux que je lisois dernierement dans quelques Ecrivains, qui ont traité à peu prés le même sujet. L'un d'entre eux conseilloit pour connoître l'état des affaires des

Pays-Bas, de lire le livre intitulé *Belga percontator*. Ce conseil paroîtroit venir d'un homme versé dans la connoissance des ouvrages de Politique, si l'on n'avoit soin d'avertir que ce *Belga percontator* n'est rien moins qu'un écrit de Politique ou d'Histoire; mais un mauvais libelle que M. *Nicole*, qui en est le veritable Auteur, a publié autrefois sur les matieres du Jansenisme. Et *Struvius* a prétendu sans doute faire valoir son érudition lorsqu'il a prescrit la lecture de *l'histoire Ethiopique* pour apprendre l'histoire du Royaume d'Ethiopie. Mais ignore-t'on que ce livre est un Roman qui fut fait, dit-on, par *Heliodore* Evêque de Tricca en Thessalie, qui aima mieux, parvenu depuis à l'Episcopat, abandonner, à ce qu'on prétend, son Evêché que de desavoüer ce Roman, l'ouvrage de sa jeunesse? Cependant nous avons souvent été obligé de voir par des yeux étrangers; car à Dieu ne plaise que nous ayons tout vû par nous-mêmes. Mais nous croyons ne nous en être rapporté qu'à gens seurs & des moins capables de nous tromper.

Je ne dirai rien de l'ordre que j'ai tenu dans cet Ouvrage; la seule table des Chapitres le fait assez connoître; & je renvoye au second volume ce que j'ai à dire au sujet des pieces qui le composent.

Je m'arrêterai seulement ici à parer à une difficulté qu'on m'a faite autrefois sur quelques éloges que j'avois donnez à des Auteurs Protestans. Comme je fait ici la même chose, je serois exposé au même reproche, si je n'avois soin d'avance de le faire évanoüir. Je ne m'autoriserai point pour cela de l'exemple des plus habiles & des plus zelez Catholiques, qui ont cité avec éloge des Auteurs Protestans. L'énumeration en seroit trop longue & trop ennuyeuse; car il en est sans nombre. Mais pour reduire la chose au pied de la plus exacte raison, a-t'on jamais crû que l'approbation de quelque qualité personnelle qu'on trouve dans un homme, portât avec soi l'approbation des vices qu'il pourroit avoir? Ne loüe-t'on pas tous les jours la chaste moderation de *Virgile*, dont les vers ne se ressentent point de la corruption de son siecle? N'admire-t'on pas la pieuse reconnoissance d'*Avicenne*, qui ne manquoit pas dés qu'il avoit découvert une verité, de se prosterner pour en rendre graces à Dieu; sans qu'on prétende autoriser par-là, ni le Paganisme de l'un, ni le Mahometisme de l'autre? Quand je dirai que la *Peyre* est un pitoyable Chronologiste, ira-t'on s'imaginer que je blâme la Religion Catholique que professoit cet Ecrivain, parce que je blâme

ſa maniere d'écrire & ſon peu d'exactitude, que le Pere *Petau* a repriſe avec autant de ſel que d'érudition ? Car la raiſon eſt égale ; s'il n'eſt jamais permis de loüer un Proteſtant, parce qu'il eſt dans une erreur de dogme, il ne ſera jamais permis de blâmer un Catholique, parce qu'il eſt dans la veritable Doctrine. Qu'on ne trouve donc pas mauvais ſi j'ai préferé la Chronologie d'*Uſſerius* Proteſtant, à celle du Pere *Pezron* Catholique. Je ne laiſſe pas, graces à Dieu, de demeurer inébranlable dans la vraye Religion qu'a profeſſée ce dernier. Je ſuis ſeur qu'il n'eſt pas un Lecteur judicieux qui prenne le change, & qui regarde autrement qu'à titre de Chronologiſte & de Grammairien, un Auteur Proteſtant, dont un Catholique loüe la Chronologie & la Grammaire. Un eſprit juſte va par lui-même à cette préciſion, & il ſe donne bien de garde de transferer à une qualité du cœur l'éloge qu'on attribuë ſeulement à une certaine qualité de l'eſprit. Regarde-t'on *Melchior Cano*, comme l'approbateur d'un Culte idolâtre, au préjudice de la Religion Chrêtienne, pour avoir plus eſtimé la ſincerité de *Suetone* & de *Diogene Laërce*, que celle de nos Legendaires du moyen âge de l'Egliſe. Je voudrois cependant avoir trouvé lieu de loüer encore plus de Ca-

tholiques que je n'ai fait; mais comme on doit dés-approuver toutes qualitez vicieuses, telle part qu'elles se rencontrent, aussi doit-on estimer toutes qualitez loüables par tout où elles se trouvent, ne seroient-ce que des qualitez naturelles.

TABLE
Des Chapitres contenus
DANS LE I. TOME.
De la Methode pour étudier l'Histoire.

CHAPITRE PREMIER.

CHAPITRE II.

CHAPITRE III.

CHAPITRE IV.

CHAPITRE V.

CHAPITRE VI.

CHAPITRE VII.

CHAPITRE VIII.

CHAPITRE IX.

CHAPITRE X.

CHAPITRE XI.

CHAPITRE XII.

CHAPITRE XIII.

CHAPITRE XIV.

CHAPITRE XV.

CHAPITRE XVI.

CHAPITRE XVII.

CHAPITRE XVIII.

CHAPITRE XIX.

CHAPITRE XX.

CHAPITRE XXI.

FIN DE LA TABLE DES CHAPITRES.

METHODE



METHODE POUR ETUDIER L'HISTOIRE.

CHAPITRE PREMIER.

Fin qu'on doit se proposer dans l'Etude de l'Histoire.

NOUS sommes dans un siecle, où l'on s'applique avec soin à l'étude de l'Histoire ; mais de tous ceux qui s'y addonnent, il y en a peu qui s'en forment une juste idée. On la regarde comme une honnête occupation, qui fait passer agréablement quelques heures. D'autres la considerent comme le veritable moyen de satisfaire leur curiosité ; ils s'imaginent que c'est une grande perfection de connoître les hommes de tous les sie-

cles & de tous les lieux. Et ceux qui ſe picquent de litterature & d'érudition, ſe perſuadent qu'ils ont beaucoup fait, quand ils ont remarqué dans les Hiſtoriens tout ce qui concerne la proprieté des termes; l'élegance & la politeſſe du diſcours; les coûtumes & les uſages anciens; la deſcription des lieux particuliers; la ſuite & la viciſcitude des Empires; les commencemens de toutes les Religions, & les changemens memorables, qui y ſont arrivez; l'établiſſement des Villes; l'origine, les richeſſes, & la puiſſance des Peuples, les prodiges; enfin tout ce qu'il peut y avoir de remarquable dans l'antiquité. Je ſçay que ces obſervations ont leur avantage: mais comme la vûë que les Hiſtoriens ont euë en écrivant, n'étoit point de nous apprendre à parler, & de faire connoître ſeulement les mœurs de chaque Nation, on doit avoir égard à leur deſſein. Ils prétendent donner ordinairement des regles de conduite, & faire pratiquer la vertu, en repreſentant des perſonnes qui les ont poſſedées dans un degré fort éminent: ou s'ils ne peuvent nous porter à une ſi haute perfection, ils ſont enſorte de détourner des vices les plus groſſiers, en montrant l'averſion & la haine, que ſe ſont attirez les impies & les ſcelerats. C'eſt pourquoy dans la lecture de l'hiſtoire il faut

remarquer les maximes, les actions éclatantes, les sages avis, & les évenemens particuliers des affaires, qui peuvent servir, lorsqu'on est engagé dans de pareilles conjonctures. Il est utile d'examiner sur tout les portraits, que les Historiens font des grands Hommes; ce sont souvent de vifs aiguillons, qui animent à devenir semblables aux personnes qu'on admire; & à fuir au contraire les manieres de ceux, dont on désaprouve la conduite. Ainsi sans une trop grande application, on peut joindre aux exemples des siecles passez, les experiences qu'on fait tous les jours. On doit pour cela rechercher avec soin l'origine & le succés des affaires, que les Historiens rapportent, & les differens motifs qui ont pû les faire entreprendre. Il faut en examiner les circonstances, & peser meurement les imprudences, que commettoient ceux qui s'y trouvoient engagez; ou quelle a été leur conduite, lorsqu'ils s'y sont comportez avec sagesse. C'est en cela que consiste l'usage de l'Histoire: faire une égale attention sur le bien & sur le mal, pour imiter l'un, & pour éviter l'autre.

C'est peu de chose que d'avoir * la memoire remplie d'un nombre infini d'An-

* *Traité des Etudes Monastiques. 2. part.*

nées, de Siecles, d'Olympiades & d'Epoques ; de ſçavoir cette grande varieté de Rois, d'Empereurs, de Conciles & d'Hereſies. Cette ſorte d'étude ne merite pas le nom de ſcience de l'hiſtoire ; car ſçavoir, c'eſt connoître les choſes par leurs principes : ainſi ſçavoir l'hiſtoire, c'eſt connoître les hommes qui en fourniſſent la matiere ; c'eſt juger ſainement de ces hommes : étudier l'hiſtoire, c'eſt étudier les motifs, les opinions & les paſſions des hommes, pour en penetrer tous les reſſorts, les tours & les détours : enfin pour connoître toutes les illuſions qu'elles ſçavent faire à l'eſprit, & les ſurpriſes qu'elles font au cœur ; en un mot c'eſt apprendre à ſe connoître ſoy-même dans les autres.

Toutes ces choſes ſont communes à tous les hommes ; mais l'on ſçait que la difference de leurs conditions, doit apporter auſſi une grande difference dans leurs études. C'eſt pourquoy il eſt utile, & même neceſſaire, que chacun conſiderant l'état où il ſe trouve appellé, ſe conduiſe dans l'étude de l'hiſtoire, par rapport à ſa condition. L'on eſt perſuadé que rien ne ſeroit plus dangereux à un Solitaire, que de s'attacher dans la lecture des Hiſtoriens, aux réflexions politiques, & aux moyens par leſquels on peut ſe produire & s'a-

vancer dans les Cours des Grands. Il ne faut pas beaucoup d'attention pour appercevoir les déreglemens qu'apporteroit une conduite si bisarre. C'est aussi pour cela que l'on conseille d'étudier les Historiens, qui ont rapport aux circonstances, dans lesquelles on se trouve; & dans ceux qui sont communs à tous les hommes, on doit rechercher ce qui convient en particulier, ou pour former l'esprit, ou pour regler le cœur.

CHAPITRE II.

Des sciences qui doivent préceder l'Etude de l'Histoire.

IL se faut conduire dans l'étude de l'histoire comme on fait dans les autres sciences; on doit toûjours observer cet ordre si naturel de commencer par des principes tres-simples, & qui ne demandent point de grandes connoissances, afin de pouvoir dans la suite s'appliquer avec plus de facilité aux choses qui demandent, qu'on ait déja de l'acquit. Autrement si l'on commençoit les études par les sciences les plus difficiles, il faudroit necessairement tomber dans quelqu'un de ces inconveniens, peut-être même dans tous;

c'est-à-dire, qu'une trop grande contention pourroit rebuter dans les commencemens, ou au moins augmenteroit de beaucoup les peines, sans en tirer de grands avantages, ou enfin que ce renversement ne pourroit manquer de causer quelque desordre dans l'esprit & dans les études.

Les sciences qui servent de fondement à l'étude de l'histoire, sont la *Geographie*; la connoissance des *Usages* & des *Coûtumes*; & la *Chronologie*.

§. I.

De l'Etude de la Geographie.

ON ne considere ici la Geographie, que selon ses principes les plus generaux; & telle qu'elle est expliquée par les Geographes ordinaires. Il faut avoir au moins une idée de cette science. En effet, comme on rencontre dans l'histoire le nom de beaucoup de Peuples, de Provinces & de Villes, il arriveroit souvent que l'ignorance, dans laquelle on seroit de leur situation, & du rapport qu'elles ont les unes à l'égard des autres, empêcheroit de rien comprendre dans ce que les Historiens en ont dit; & l'on ne pourroit point sçavoir avec exactitude la cause & les motifs des differends, que ces Provinces & ces Villes

on eu à démêler ensemble. Cela jetteroit encore dans un autre embarras ; car on se laisseroit surprendre par des fautes considerables de Geographie, qui se trouvent en assez grand nombre dans les anciens; & qu'il est difficile de bien rectifier sans avoir des notions justes de cette science.

Je sçai que dans la lecture des Auteurs on pourroit se servir de Dictionnaires, ou mêmes de Notes Geographiques, qu'on y joint assez souvent. Mais je ne vois pas qu'on puisse tirer de grands secours de cette maniere d'apprendre la Geographie, parce qu'elle est sujette à d'autres difficultez ; & qu'au lieu de les augmenter par une négligence affectée, on doit les éviter autant qu'il est possible, pour ne pas multiplier les embarras, que cause l'étude de l'histoire. Il se peut trouver neanmoins des gens, qui ont assez de patience pour surmonter toutes ces peines ; mais si longtemps qu'ils s'appliquent à l'histoire, il leur est absolument impossible d'apprendre autant de Geographie qu'ils en sçauroient, s'ils vouloient seulement en lire le moindre abregé. Tels pourroient être pour l'ancienne Histoire l'Introduction de *Cluvier*, & les divisions de l'ancien Monde, par Mr. *Sanson* ; & pour la nouvelle, il faudroit prendre celle de Mr. *Martineau*

Dupleſſis; ou ſi l'on vouloit, on pourroit ſe ſervir des Paralelles ſi eſtimés du Pere *Briet* Jeſuite, dans leſquelles on explique l'ancienne Geographie par la nouvelle, & la nouvelle par l'ancienne; ou même celle de Mr. *Robbe*, ſi l'on ne trouvoit point quelqu'une de celles que je viens de marquer. Il faut étudier un de ces Abregez, juſqu'à ce qu'on ait acquis une connoiſſance aſſez exacte du Monde, pour trouver ſans peine les Royaumes, les Provinces, & les Villes, qui ſont dans les Hiſtoriens, ou qui tombent dans la converſation. Mais on ne doit pas croire, en étudiant ces Abregez, que les Cartes qu'on y joint ſervent à d'autres uſages, qu'à faire connoître la diviſion & la ſituation des Royaumes. Elles ne ſont pas ordinairement aſſez juſtes pour les Villes & les autres lieux particuliers, il faut avoir devant les yeux les Cartes de l'ancienne & de la nouvelle Geographie par Mr. *Sanſon*, & toutes celles de Mr. de *Liſle*, qui ſont tres-exactes: mais l'on doit ſe précautioner contre celles de Mrs. de *Fer* & *Nollin*. En fait de Cartes, il faut toûjours prendre les plus grandes, parce qu'elles ſont ordinairement plus nettes, & plus détaillées.

On doit ſe comporter dans cette étude comme dans celle de l'hiſtoire; il faut s'appliquer avec ſoin à la connoiſſance de

ſon païs ; ne ſe pas contenter d'une ſimple diviſion generale des Provinces & des Cantons, il eſt neceſſaire d'en connoître toutes les Villes ; & il n'eſt pas inutile de ſçavoir même la ſituation des Bourgs & des Villages. Il eſt bon d'avoir des plans exacts des Villes principales, & ſur tout des Villes de guerre, pour connoître la difficulté, ou la facilité qu'on peut avoir à les prendre : je crois même qu'il faudroit ſçavoir dans quelle diſtance les Villes principales ſont les unes des autres.

Quoique cette étude ſoit facile, en ce qu'elle eſt plûtôt une ſcience des yeux que de l'eſprit, elle ne laiſſe pas de faire quelque peine, à cauſe de la maniere ſeche, avec laquelle on la traite ordinairement. On peut la faciliter en ne la conſiderant point toute nuë ; mais en la revêtant toûjours de quelque trait d'hiſtoire, ou de quelque particularité qui la rende agreable, comme d'un ſiege, d'un Concile, de la naiſſance de quelque Prince & de quelque perſonne celebre, ou même des curioſitez qui peuvent s'y trouver par rapport à l'hiſtoire naturelle, ou par rapport aux bâtimens, aux édifices & au négoce. Cette methode, qui eſt celle de Mr. *Martineau*, ſoulagera beaucoup, parce que les grandes actions s'imprimant dans la memoire, elles ne manqueront pas

d'y imprimer, en même temps le nom des Provinces & des Villes, où elles se sont passées. Cette connoissance generale de la Geographie, qui est necessaire pour commencer à étudier l'histoire, ne suffit pas lorsqu'on veut s'appliquer à lire avec attention & avec soin les histoires de quelque Royaume particulier. Il faut descendre dans un plus grand détail, & s'informer plus exactement de la situation & de l'état des Provinces, des Villes principales, & des autres endroits qui peuvent être marquez dans l'histoire ancienne & moderne. On ne dévelope gueres dans les Abregez de Geographie toutes ces particularitez, il faut recourir pour cela aux Descriptions particulieres, qui ont été faites de chaque Royaume, ou même aux Relations & aux Voyages; c'est ce qu'on aura soin de marquer en traitant de l'histoire des Royaumes & des Provinces.

§. II.

De l'Etude des Coûtumes, des Mœurs & des Religions.

CEtte étude ne sert pas seulement à donner une connoissance exacte de l'histoire; elle a encore cet avantage,

qu'elle fait connoître les inclinations des hommes. Le cours exterieur de leur vie découvre les replis les plus cachez de leur cœur ; & ce qu'ils ne veulent point faire paroître dans leurs paroles, ou ſur leur viſage, ſe fait voir dans leurs actions. L'on ne peut gueres mieux apprendre quel étoit le caractere des Juifs, qu'en les conſiderant dans les exercices de la Religion. Ce nombre infini de ſacrifices & d'oblations toutes tres-penibles, marquent un eſprit inquiet, & peu docile, puiſqu'il a falu, pour les tenir dans le devoir, les accabler par cette multitude de ceremonies.

D'un autre côté les Hiſtoriens obligez d'écrire ſelon l'uſage de leur ſiecle, font une infinité d'alluſions aux coûtumes de leurs pays ; de ſorte que l'ignorance dans laquelle on ſeroit de ces mêmes coûtumes, ſoit par rapport à la Religion, ſoit par rapport à l'uſage ordinaire de la vie, ne manqueroit pas de couvrir d'obſcurité beaucoup d'endroits qui ſe rencontrent dans l'hiſtoire. Mais il faut remonter, quand on le peut, juſques à l'origine des coûtumes, parce qu'ordinairement elles ne ſont point établies ſans quelque raiſon particuliere : elles ſont fondées la plûpart ſur quelque trait d'hiſtoire, ou ſur le caractere même des Peuples. J'en emprunte deux exemples que rapporte un ſçavant

Homme * du dernier ſiecle. C'eſt 1°. que la beauté des Chinoiſes conſiſte dans la petiteſſe de leurs pieds. 2°. Que les femmes de l'Indoſtan, des côtes de Coromandel & celles des Caribes courrent avec une merveilleuſe reſolution, au bruit des flûtes & des tambours, dans le feu où leurs maris doivent être conſommez aprés leur mort, comme ſi elles vouloient témoigner par là, que n'ayant eu qu'une même paſſion, elles ne devoient avoir qu'un même bucher.

Pour ce qui regarde les Dames Chinoiſes, l'on ſçait, dit cet habile homme, que la nature n'oublia rien de ce qui pouvoit contribuer à la beauté de Taxia femme de l'Empereur Cheu, à la reſerve des pieds, qu'elle avoit prodigieuſement petits. Avant le regne de cet Empereur, les Chinoiſes étoient extraordinairement libertines, & toutes ſe faiſoient un devoir de ne manquer ni aux aſſemblées, ni aux promenades, ſans ſe mettre en peine de leurs familles. Les maris, qui ne devoient pas en être ſatisfaits, ne leur en témoignerent ni chagrin, ni jalouſie; mais ils ne trouverent pas de moyen plus ſeur pour les retenir dans leur devoir, que de marquer une averſion publique pour toutes celles

* *Mr. Chevreau.*

qui auroient les pieds plus grands que ceux de la Reine. L'opinion paſſa même en loy ; les meres qui avoient des filles encore tendre, envelopperent leurs pieds & les preſſerent ſi étroitement avec des linges, qu'étant grandes il leur fut impoſſible de ſortir de la maiſon, de ſe tenir droites & de marcher ſans être appuyées ſur les bras de leurs ſervantes.

La Coûtume de l'Indoſtan eſt à la verité plus cruelle ; mais comme ces femmes ne connoiſſoient ni pudeur, ni honnêteté ; qu'elles ſe proſtituoient brutalement à ceux qui leur avoient donné dans la vûë ; & que les autres pour épouſer le premier qui leur plaiſoit, avoient toûjours quelque poiſon prêt, pour ſe défaire de leurs maris, on ne trouvera que le ſeul moyen que j'ay marqué pour les retenir. Quand elles n'auroient pas même voulu ceder à la loy, elles n'en euſſent pas été plus heureuſes ; parce qu'alors elles étoient abandonnées de leurs amis & de leurs parens ; & ne pouvoient plus vivre que dans l'opprobre & dans la miſere ; ce qui leur devoit être beaucoup plus ſenſible que la mort.

Ces matieres, qui ſont aſſez ennuyeuſes, ne demandent point d'être étudiées de ſuite. Elles ſont trop étenduës pour les embraſſer tout d'un coup. Il ne faut s'y appliquer qu'à meſure qu'on étudiera ſes

histoires particulieres. Ainsi avant de commencer l'Histoire Sainte, il sera necessaire de sçavoir les Coûtumes des Juifs; & l'on ne doit étudier les Ceremonies & la Religon des Egyptiens, des Grecs & des Romains, que quand on voudra lire leur Histoire. C'est pourquoy nous remettons à parler de la maniere dont il faut se conduire dans la recherche de ces antiquitez, lorsque nous parlerons de l'histoire de chaque Nation en particulier. Cependant il ne sera pas inutile de lire, quoy qu'avec quelque précaution, le Traité des Religions du Monde, d'Alexandre *Ross*, afin de se former une idée des Cultes & des Superstitions, qui ont eu cours parmi toutes les Nations.

§. III.

De la Chronologie.

LA secheresse qui se trouve dans cette étude, fait qu'on a negligé longtemps les avantages qu'on en peut tirer, & l'on seroit peut-être encore à l'étudier, si l'on n'avoit reconnu de quelle consequence elle est pour avoir une exacte connoissance de l'histoire. En effet pour parler avec un sçavant Prelat * » Si l'on

* *Mr. l'Evêque de Meaux, Discours sur l'Hist. Univ.*

» n'apprend à diſtinguer les temps, on re-» preſentera les hommes ſous la Loy de » Nature, & ſous la Loy Ecrite, tels qu'ils » ſont ſous la Loy Evangelique; on parlera » des Perſes vaincus ſous Alexandre, comme » on parle des Perſes victorieux ſous Cy-» rus; on fera la Grece auſſi libre du temps » de Philippe, que du temps de Themiſto-» cles; le Peuple Romain auſſi fier ſous les » Empereurs, que ſous les Conſuls; l'E-» gliſe auſſi tranquile ſous Diocletien, que » ſous Conſtantin; & la France agitée de » Guerres civiles du temps de Charles » IX. & de Henry III. auſſi puiſſante que » du temps de Loüis XIV. où réünie ſous » un ſi grand Roy, Elle triomphe ſeule » de toute l'Europe.

C'eſt donc pour éviter ces inconveniens, qu'on s'eſt appliqué, depuis prés de deux ſiecles, à rechercher avec tant d'exactitude les années, les mois, & ſouvent même les jours auſquels les grandes Actions ſe ſont paſſées.

Avant que de s'appliquer à cette ſcience, il faut en connoître les principes generaux, qui ſont les jours, les mois, & les années; & avoir au moins quelque idée de la maniere dont les Anciens les contoient. On doit ſçavoir les differentes corrections qui ſe ſont faites du Calendrier par Jules Céſar, & par le Pape Gregoire XIII.

C'eſt ce qu'on trouvera expliqué dans la derniere Partie du *Rationarium Temporum* du Pere *Petau* ; dans le grand & ſçavant Ouvrage du même Pere, ſous le titre de *Doctrine des Temps* ; dans le premier Volume de la Chronologie Françoiſe du Pere *Labbe*, & dans l'hiſtoire du Calendrier Romain par Mr. *Blondel*. Aprés quoy l'on doit apprendre de quel uſage ſont les Cicles, & la Periode Julienne dans laChronologie. Il eſt neceſſaire d'examiner enſuite une queſtion importante, qui eſt le fondement de l'ancienne Hiſtoire; c'eſt-à-dire, qu'il eſt bon de prendre ſon parti ſur cette fameuſe diſpute, s'il s'eſt écoulé prés de ſix mille ans, ou de quatre mille ſeulement depuis la création du monde, juſqu'à JESUS-CHRIST. On aura peine à ſe déterminer quand on verra l'éloquence & la force, avec laquelle cette queſtion a été diſcutée de part & d'autre, depuis quelques années. Elle roule entierement ſur ce principe, ſi le Texte Hebreu, dont la Vulgate ſuit la maniere de conter, a été corrompu, ou s'il faut s'en tenir à la ſupputation des Septantes. L'eſtime & la veneration qu'on a pour le ſçavant Religieux * qui a embraſſé la Chronologie des

* *Le Pere Pezron dans ſon Antiquité des Temps rétablie, & dans ſa Défenſe de l'Antiquité des Temps.*

Grecs, & la persuasion dans laquelle on est, qu'il ne l'a si bien défenduë, que par le seul amour de la verité, fait souhaiter à beaucoup de personnes, que son opinion soit la veritable. Mais il est difficile de se rendre à ses raisons, quoique tres-fortes, & la plûpart des Chronologistes sont demeurez dans le sentiment de *Scaliger*, du Pere *Petau*, & d'*Usserius*, qui a été soûtenu par le Pere *Martianay* Benedictin; mais que le Pere le *Quien* Jacobin a défendu avec plus de force, quoiqu'avec moins de vivacité.

Il faut diviser aprés cela toute la Chronologie en deux especes; la premiere range les évenemens dans les temps, où l'on a lieu de croire qu'ils sont arrivez. La seconde n'est occupée qu'à des discussions, qui font voir les preuves & les raisons qu'on a euës de placer les faits dans un temps plûtôt que dans un autre.

Comme la premiere espece est la plus facile, & la plus necessaire, c'est aussi par elle que l'on doit commencer l'étude de la Chronologie. Tous les temps qui se sont écoulez depuis la creation du monde jusques à present, se doivent partager en differentes parties. On fixera le commencement de ces parties par des Epoques certaines, & dont tous les Chronologistes conviennent. Cette methode aura cet

avantage, qu'elle donnera à la memoire une plus grande facilité, pour retenir les faits, & pour y rapporter tout ce qui se rencontre dans l'histoire. Ces Epoques pourroient être la creation du monde ; le Deluge, la Fondation du Royaume d'Athenes ; le Commencement de Rome ; l'Ere Chrétienne ; le Concile de Nicée; Charlemagne élû Empereur ; la Branche de Bourbon élevée sur le Trône.

Il est à propos d'avoir toûjours devant les yeux des Tables Chronologiques, dans lesquelles on trouve les differentes Epoques ; l'origine des Nations les plus connuës ; & les commencemens de chaque Religion ; les Patriarches, & les Souverains Pontifes de l'ancien & du nouveau Testament ; les Rois & les Empereurs des plus celebres Royaumes. Je ne crois pas qu'il y en ait en ce genre de plus commodes, que celles qu'on a tirées de l'Histoire Universelle du Pere *Petau.* * Elles sont courtes, mais elles sont tres-claires ; & il n'enfaut pas d'avantage pour se representer la suite de l'histoire. Il semble qu'on doit les préferer à celles du Pere *Pierre de Sainte Catherine* Religieux Feüillant ; ces dernieres sont à la verité plus amples, mais

---

* *Elles se trouvent chez le même Libraire qui vend ce Livre.*

elles n'ont point la clarté des premieres, & par consequent elles sont moins propres pour representer d'un coup d'œil la suite des temps, la vicissitude des Empires, & les revolutions qui sont arrivées dans la Religion.

Il faut prendre aprés cela quelque Chronologiste qui ait marqué exactement les années de toutes les grandes Actions. Le *Rationarium Temporum* du Pere *Petau* seroit bon pour cela : mais la Chronologie qui est à la fin de son Livre de la Doctrine des Temps, est admirable pour ce dessein. L'on pourroit encore se servir avantageusement des Annales du Monde du Pere *Briet*, & de la Chronologie Françoise du Pere *Labbe*. Quoique ces sortes d'ouvrages rebuttent, parce qu'ils sont écrits d'une maniere simple & assez seche ; il ne faut pas laisser de les repasser souvent, afin que les époques & les faits qui y sont marquez s'impriment dans la memoire, & qu'ils servent de fondement à l'histoire.

Je ferois ici un plus long détail des Chronologistes : mais tous le monde sçait, qu'il n'y a rien de meilleur avec le Pere *Petau*, que les Annales d'*Usserius*, ce sçavant & habile Protestant, & les Tables Chronologiques, de Mr. *Lancelot*. Ces deux Ouvrages ont eu tant de reputation parmi les Sçavans, qu'on les regarde pres-

que comme les ſeuls qui peuvent être ſuivis ſans crainte de s'écarter beaucoup. J'y aurois bien ajoûté la Chronique de Mr. le Chevalier *Marsham*, dans laquelle on trouve toute l'érudition ſacrée & profane, qu'il faut pour s'acquitter avec honneur de pareilles entrepriſes. Mais parce qu'il a des ſingularitez dangereuſes, & que d'ailleurs la confuſion y regne peut-être plus que l'érudition, elle n'eſt point propre pour ſervir de guide; mais ſeulement pour être conſultée dans les occaſions, où il a mieux rencontré que les autres.

Pour la Chronologie des temps, qui ſuivent JESUS-CHRIST, il faut ſe ſervir du *Rationarium Temporum*; des Annales du Pere *Briet*; de la Chronologie du Pere *Labbe*; ou de la Chronologie de *Calviſius*. Je ne dis rien ici d'un grand nombre de mauvais Chronologiſtes, comme *Genebrard*, *Gautier*, & beaucoup d'autres, dont les noms ne ſont que charger inutilement la memoire, & ne ſervent tout au plus qu'à montrer qu'on deſiroit depuis deux ſiecles de corriger la Chronologie; mais qu'on n'avoit pas encore trouvé le veritable moyen de le faire.

Les diſcuſſions Chronologiques ne ſont propres qu'aux perſonnes qui veulent faire une étude particuliere de cette ſcience.

Ceux qui ſont dans ce deſſein, ſçavent beaucoup mieux que moy que ces matieres ſi épineuſes ont été examinées par les plus habiles Chronologiſtes; comme pourroient être Joſeph *Scaliger*, dans ſon bel Ouvrage de la Correction des Temps; par le Pere *Petau*, dans ſon *Rationarium Temporum*, & dans ce Livre admirable de la Doctrine des Temps, où il a traité à fond tout ce qui regarde l'ancienne Chronologie. On doit y joindre ce qu'en ont dit *Uſſerius*, dans ſa Chronologie ſacrée, qui eſt à la fin de ſes Annales; Mr. *Lancelot*; Mr. le Chevalier *Marsham*, dans ſa Chronique; *Selden* & Mr. *Prideaux*, dans leurs Obſervations ſur les Marbres d'Arondel *; *Gravius*, dans ſes Epoques celebres; Samuël *Petit*, dans ſes Eglogues Chronologiques; Robert *Bayle*, dans ſon *Opus Chronologicum*; Mr. le Cardinal *No-*

* *Les Marbres d'Arondel ſont des Pierres de marbre, ſur leſquelles il y a entre autres choſes une Chronique d'Athenes écrite en lettres capitales & gravées 263. ans avant* Jesus-Christ. *Ces Marbres furent trouvez dans l'Iſle de Paros l'une des Cyclades. Ils tirent leur nom du Comte Thomas d'Arondel, qui les fit venir du Levant, avec beaucoup de dépenſe. Cette Chronique a donné de grandes lumieres pour l'Hiſtoire. Selden & Mr. Prideaux ont publié d'excellens Commentaires ſur ces Marbres; on les nomme encore* Marmora Oxonienſia, *parce que pluſieurs furent donnez à la Bibliotheque d'Oxfort.*

ris, dans ſes Epoques Syromacedoniennes. Tous ces Auteurs qui ont eu une grande érudition & du jugement, doivent être préferez à *Salian*, à *Torniel*, à *Harvilleus*, qui ne répondent point aſſez par leur capacité à la bonne opinion que fait naître la groſſeur de leur Volume.

Cette ſcience eſt fondée ſur des principes aſſez certains; & qu'il eſt bon de connoître pour s'en ſervir dans l'occaſion. Ces principes ſont, 1. Le témoignage des Auteurs judicieux. 2. Les Obſervations Aſtronomiques. 3. Les Epoques dont tous les Chronologiſtes conviennent, quoiqu'elles ſoient arbitraires. Des exemples ou des reflexions ſur ces principes les éclairciront, & en feront voir l'utilité.

La Chronologie, auſſi-bien que l'Hiſtoire, ne conſiſte que dans l'arrangement des faits & des actions éclatantes: c'eſt pourquoy elle eſt appuyée principalement ſur l'autorité. Quoique cette autorité ne puiſſe pas faire une demonſtration par elle-même; il y auroit ſouvent de la folie à la rejetter. Nous ſçavons, par exemple, ſur le ſeul témoignage des Hiſtoriens, qu'on a autrefois celebré dans la Grece des Jeux Olympiques, qui ſe renouvelloient tous les cinq ans; & nous ne ſommes pas moins aſſurez de ce fait, que ſi nous l'avions vû nous-mêmes.

Mais par rapport à la Chronologie, l'autorité peut ſe trouver ſeule, ou accompagnée de quelque caractere aſtronomique. Elle eſt ſeule, quand les Hiſtoriens, ſans nous donner d'autres preuves, nous diſent qu'un fait s'eſt paſſé dans un certain temps; par exemple, que Tarquin a été chaſſé de Rome l'an 244. de la fondation de cette Ville : & dans ces occaſions toute la preuve qu'on peut avoir d'un fait, n'eſt appuyée que ſur l'autorité. Mais quelquefois auſſi l'autorité ſe trouve jointe avec des caracteres aſtronomiques, comme ſont les conjonctions des Planettes, les Eclipſes de Lune ou de Soleil : & pour lors on juge moins ſur l'autorité des Hiſtoriens, que ſur les Obſervations aſtronomiques ; & c'eſt le ſecond des principes poſez.

Nous avons dans l'Antiquité une infinité d'exemples de ces faits, dont l'Epoque ſe verifie plus par des Obſervations aſtronomiques, que par le témoignage des Hiſtoriens. On peut rapporter à ce principe l'obſervation des Feries, qui ſert infiniment à ranger un grand nombre de faits, dont tous les Hiſtoriens ne conviennent pas. Nous avons un évenement celebre dans le ſeiziéme Siecle, qui pourra juſtifier la verité de ce principe : c'eſt la fameuſe bataille de Ceriſoles. L'on a eu juſques à preſent autant d'incertitude ſur le

jour de cete Bataille, qu'on étoit certain de son heureux succés. Et peut-être en auroit-on disputé dans la suite plus qu'on n'a fait jusqu'à present, si un Sçavant ne s'étoit appliqué à en rechercher l'Epoque, par la voye que nous venons de marquer. Voici donc comme en parle le Pere du Londel. * *La Bataille de Cerisoles fit autant de bruit au Siecle passé, que de nos jours celles de Staffarde & de la Marsaille; pas un Historien ne l'a oubliée: Mais Dubellay, Beaucaire, Fourquevaux, la mettent l'onziéme d'Avril: Raynaldi le dix; Paul Jove, Mezeray & quelques autres le quinze; elle doit être le quatorze, qui étoit le lendemain de Pâques.*

Le troisiéme principe, qui sert de fondement à la Chronologie, sont les Epoques dont les Historiens conviennent, quoi qu'elles soient arbitraires. Il n'y avoit rien, par exemple, qui pût obliger de prendre pour Epoque le commencement du regne de Nabonassar, qui précede l'ére vulgaire de 747. ans. Cependant comme les Historiens en sont convenus; cette Epoque peut servir de principe pour découvrir le temps de plusieurs évenemens. Il en est de même de l'Epoque de JESUS-CHRIST; de l'ére de l'Espagne, qui de-

* *Preface des fastes de la maison d'Orleans & de Bourbon, par le P. du Londel.*

vance l'ére Chrétienne de 38. ans; & d'un grand nombre d'autres, dont on s'est servi dans l'Antiquité. Mais il faut prendre garde que l'ére Chrétienne, quoi qu'inventée dans le VI. siecle, n'a été cependant en usage que dans le IX. & cela sert à convaincre de faux une infinité de pieces; par exemple, la lettre qu'on suppose que la Sainte Vierge a écrite à l'Eglise de Messine, où elle date ainsi, *l'an de mon Fils:* ce qui est une impertinence dont Melchior *Inchoffer* n'a pas laissé de faire l'Apologie.

Il faut observer une chose à laquelle on ne fait point assez de reflexion dans l'usage de ces époques arbitraires; & ce manque de reflexion fait tomber ordinairement dans l'erreur. C'est qu'elles ne commencent pas toutes dans le même temps, mais en differens mois de l'année: ainsi il faut les reduire aux années Juliennes, c'est-à-dire, à celles qui commencent au premier Janvier. On peut aussi rapporter aux époques arbitraires les Olympiades & les Consulats, dont les premieres servent à l'Histoire Grecque, & presque à toute l'Histoire d'Orient; & les Consulats sont d'un grand usage pour l'Histoire d'Occident. Je passe beaucoup d'autres observations sur les principes de la Chronologie, qu'on pourra trouver expliquez dans le

Rationarium Temporum du Pere *Petau* : dans son Ouvrage *de la Doctrine des Temps* ; & sur tout dans les préliminaires du second volume ; & au commencement de la Critique des Annales du Cardinal *Baronius*, par le Pere *Pagi*.

CHAPITRE III.

Ordre qu'on doit tenir dans la lecture de l'Histoire.

APrés la Chronologie, il faut étudier un abregé de l'Histoire Universelle. L'on sçait que cette maniere * d'histoire est à l'égard des histoires de chaque Païs, ce qu'est une Carte generale à l'égard des Cartes particulieres ; dans les Cartes particulieres on voit tout le détail d'un Roïaume & d'une province en elle-même ; dans les Cartes universelles on apprend à situer ces parties du monde dans leur tout. Ainsi les Histoires particulieres representent la suite des choses, qui sont arrivées à un Peuple, dans tout leur détail. Mais afin de tout entendre, il faut sçavoir le rapport, que chaque histoire peut avoir avec les

* *Mr. l'Evêque de Meaux, Discours sur l'Histoire Universelle.*

autres ; ce qui se fait par un abregé, où l'on voit comme d'un coup d'œil tout l'ordre des temps. Il est à propos de commencer par le discours que M. *l'Evêque de Meaux* a fait sur l'Histoire universelle ; je ne crois pas qu'on puisse trouver un ouvrage plus achevé. On y voit non seulement une exacte Chronologie, la suite des Empires, & la division des Peuples ; mais on y apprend encore l'usage qu'on doit faire de l'Histoire sacrée & profane ; dont l'une sert à nous affermir dans la Religion, en la considerant inébranlable, & toûjours la même, au milieu de cette revolution continuelle de temps & de gouvernemens. On apprend de l'autre à se convaincre de la vicissitude des choses humaines, en voyant la destruction de ces vastes Empires, qui occupoient la plus grande partie de la terre, & qui faisoient trembler tous les autres Royaumes ; mais sur tout quand on les voit tellement abolis, qu'il a quelquefois été impossible de trouver la place de leurs plus grandes Villes, comme on le remarque de Ninive.

Il n'y a rien aprés cela à quoi on doive plus s'attacher qu'au *Rationarium Temporum* du Pere *Petau* ; mais il faut se servir de l'Edition nouvelle qui vient de paroître en Hollande, beaucoup plus exacte que l'Edition de Paris imprimée en 1703.

Cette derniere eſt pleine de fautes conſiderables; la continuation qu'on y a jointe, eſt peu exacte pour l'hiſtoire, & d'une mediocre latinité: les diſſertations, les remarques & les tables chronologiques ſont de pures compilations, qui ne doivent point accompagner un ouvrage auſſi exact que celui du Pere *Petau*. Quoique l'Edition d'Hollande ne contienne pas toutes ces additions, elle a au moins l'avantage de l'exactitude, & la beauté de l'impreſſion. Mais au défaut de cette Edition d'Hollande, on pourroit prendre celles de Cramoiſi, qui ſont de petit caractere. Une choſe à laquelle il faut faire attention dans ces commencemens; c'eſt de rechercher la diſperſion des Peuples, & la maniere dont ſe ſont formez les Empires. On trouvera ce ſujet exactement & ſçavamment expliqué dans la troiſiéme partie de l'Hiſtoire Univerſelle de Mr. de *Meaux*; & dans le *Phaleg* de Mr. *Bochart*. Il ſera bon de remarquer dans ces commencemens, que la corruption des hommes leur ayant fait naître le deſſein de ne dépendre que d'eux ſeuls; Dieu les punit de cet orgueïl, & voulut que ceux qui avoient eu la penſée de ſe ſouſtraire en quelque maniere à ſa Providence, fuſſent aſſujettis à l'empire de quelques hommes plus méchans quelquefois & plus corrompus, quils

ne l'étoient eux-mêmes. Ainſi *Cham* qu'on croit être *Menes* premier Roy de toute l'Egypte, s'empara du gouvernement du Païs qu'il habitoit. *Nembrot* qu'on dit avoir été l'inventeur de l'Idolatrie, & l'auteur de cette fameuſe Tour de Babel, fut auſſi le fondateur de l'Empire des Chaldéens.

Comme l'hiſtoire du Peuple de Dieu eſt la plus certaine, & qu'elle ſert de regle à toutes les autres; qu'on a la conſolation d'y voir la ſuite de la veritable Religion, qui ne s'eſt jamais interrompuë depuis la creation du monde; c'eſt auſſi par elle qu'on doit commencer l'étude des hiſtoires particulieres.

On pourroit enſuite examiner l'hiſtoire des Chaldéens & des Egyptiens, comme les plus anciens des autres Peuples, & ceux qui paroiſſent avoir donné au reſte des hommes la forme du Gouvernement, & même la Religion. On doit aprés cela s'appliquer à connoître les Antiquitez des Aſſyriens, des Perſes, des Medes, & des autres Empires qui ont ſuivi ces premieres Monarchies. Il faut s'arrêter davantage ſur l'hiſtoire Grecque, à cauſe des grands évenemens qu'on y remarque, & des revolutions conſiderables qui y ſont arrivées; & ſur tout parce que la politeſſe y a regné pluſque dans aucune autre Nation.

Mais il n'y en a point qui merite plus d'attention que l'Empire Romain, qui s'eſt établi ſur les ruïnes des Grecs, & qui a eu tout l'Univers ſous ſa domination. Ses richeſſes, ſa force, l'équité de ſes Loix lui ont ſoumis les autres Peuples ; & il ſemble qu'il y regne encore à preſent par la langue latine, qui ſert à les unir les uns aux autres. Il faut étudier avec ſoin tout ce qui s'eſt paſſé depuis Auguſte, parce qu'on en tire de grandes lumieres pour l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Les Guerres continuelles que les Romains eurent avec les Carthaginois, font qu'on peut apprendre conjointement & dans les mêmes Auteurs l'hiſtoire de ces deux Peuples.

On doit étudier enſuite l'hiſtoire de l'Egliſe : & c'eſt le moyen le plus ſeur, pour s'affermir dans la Religion, lorſqu'on la verra inébranlable au milieu des attaques qu'elle a ſouffertes dans les perſecutions des Empereurs, & parmi les diviſions & les ſchiſmes qui ſe ſont élevez dans ſon ſein. L'on peut dire auſſi que c'eſt la ſeule hiſtoire dont nous puiſſions nous ſervir pour former nôtre conduite, ſur les grands exemples qu'on y trouve de toutes les vertus chrétiennes ; les autres ne montrans dans leurs plus grands Perſonnages, que des vertus morales qui ſont ordinairement accompagnéesde vices,

qui effacent l'éclat des plus belles actions.

Je crois qu'ensuite on peut parcourir, quoi qu'assez legerement, l'histoire des Celtes, Peuples anciens de nos Gaules, qui ont envoyez autrefois (à ce qu'on croit) des Colonies en Asie, en Grece, en Italie, en Espagne, & en Allemagne. Il faut aprés cela s'attacher avec soin à l'histoire de France; parce qu'elle nous touche de plus prés, & que c'est, pour ainsi dire, l'histoire de nos Peres & de nos propres Ancêtres. L'on doit sçavoir principalement ce qui regarde les derniers siecles; parce qu'ils sont les plus considerables, ne nous restant même que fort peu de choses des premieres races de nos Rois.

Nous ne devons pas ignorer les grands évenemens & les revolutions, qui sont arrivées parmi les Peuples d'Allemagne, de Pologne, de Moscovie, de Dannemarc, de Suede, de Lombardie, d'Angleterre, d'Espagne, de Turquie, & des autres parties du monde. Il est vrai qu'on ne doit pas étudier à fond toutes ces histoires; il suffit d'en avoir une legere idée, parce qu'elles sont quelquefois necessaires, à cause du rapport qu'elles ont avec l'histoire de l'Eglise, & l'histoire de nôtre Nation. Souvent l'on trouvera dans l'histoire de nos Voisins des éclaircissemens qui serviront à nous

faire connoître les motifs & les causes de beaucoup de mouvemens extraordinaires, qui ne sont point développez dans nôtre histoire.

Je suis persuadé, que les vies particulieres des grands Hommes seront d'un grand secours pour la connoissance de l'histoire. L'on voit sous les regnes des Rois les plus puissans, les grandes revolutions d'un Etat : l'on voit dans l'histoire des grands Ministres, la conduite & la sagesse qu'on doit employer, pour soûtenir un Royaume. Enfin ces sortes d'histoires sont souvent les endroits les plus beaux, & ceux quelquefois qui meritent seuls d'être connus. Je crois même qu'il seroit à souhaiter que chacun étudiât la vie d'un des grands Hommes, qui auroit paru dans les emplois, où il se croit destiné par la Providence. Mais nous avons déja marqué que dans ces recherches, on doit toûjours avoir un but particulier, ou l'éclaircissement de la Religion; ou la connoissance des regles, qui doivent servir à nôtre conduite. En effet, l'on se persuadera facilement, qu'il n'y a pas moins d'inutilité, que d'amour propre, à mettre dans son esprit une suite de noms barbares des Rois Assyriens & Pheniciens; si l'on ne sçait en tirer quelque avantage, principalement en faveur de la Religion.

CHAPITRE IV.

De l'Histoire Sainte.

IL y a des histoires, dont il faut choisir les parties les plus éclatantes, pour en tirer quelque avantage; parce qu'on y trouve des temps steriles & infructueux; qui ne répondent pas aux peines qu'on se donne pour les examiner. Il n'en est pas de même de l'Histoire sainte, tout en est à remarquer, jusques aux moindres circonstances; parce qu'on voit également le doigt de Dieu dans les évenemens qui paroissent peu considerables, & dans ceux qui sont les plus éclatans. C'est dans l'Ecriture Sainte qu'on doit puiser l'histoire du Peuple de Dieu. Quoiqu'elle en soit la regle infaillible, aussi-bien que des autres histoires, dont elle peut nous donner quelque connoissance; elle ne laisse pas d'avoir ses difficultez. Elles viennent ordinairement de ce qu'elle est écrite en une langue, qui ne nous est point assez familiere; & qui couvre par conséquent de quelque obscurité les faits & les actions qu'elle énonce. Les autres difficultez viennent de la differente maniere de compter, dont se servoient les differentes personnes, que le

Saint-Eſprit a choiſi pour écrire les Livres de l'ancien & du nouveau Teſtament. Ces obſcuritez peuvent encore venir de la peine qu'on a quelquefois à vouloir accorder les variations de l'Hiſtoire profane, avec la verité toûjours conſtante de l'Hiſtoire ſainte.

Mais pour s'en former une idée claire, il faut la diviſer dans ſes parties, afin de la mieux connoître; & voir quels ſont les endroits qui meritent une plus grande application, à cauſe des difficultez que fait naître la multitude des évenemens.

Si l'on ſe bornoit à la ſimple narration des faits hiſtoriques, la lecture des Saintes Ecritures, jointe à quelqu'autre Livre qui en auroit mis les évenemens dans un ordre ſuivi, ſuffiroit pour cela. Telle pourroit être la premiere partie de l'hiſtoire de Mr. *Godeau*, ou l'hiſtoire de l'ancien Teſtament de Mr. *Macé* Curé de Sainte Opportune. Et ceux qui voudroient quelque choſe de plus exact & de plus profond, pourroient s'attacher aux Annales d'*Uſſerius*. Mais quand on veut ſe former une connoiſſance plus diſtincte de cette hiſtoire, il eſt neceſſaire d'avoir auparavant une idée de la ſituation de la Terre Sainte, & des Païs voiſins que les Juifs ont habitez; Apprendre quels étoient leurs dogmes, leurs coûtumes, & leurs ceremo-

nies, aussi-bien dans les actions de la vie civile, que dans les actes de la Religion. On ne peut rien choisir de meilleur en ce genre, que les mœurs des Israëlites de Mr. l'Abbé *Fleuri*, l'Apparat ou Introduction à l'Ecriture Sainte du Pere *Lami*, les Traitez que *Sigonius*, *Cuneus*, Constantin *l'Empereur*, & *Menochius* ont publiez sur la Republique des Juifs. L'introduction à la Geographie sainte de Mr. *Spanheim*; la Carte de cette partie du monde faite par Mr. *Sanson* le fils; ou même celle du *Lighfoot* & du Pere *Lami*, toutes deux assez differentes de celle de M. *Sanson*; la description de la Terre Sainte par *Adricomius*, le petit Traité de la situation du Paradis terrestre de Mr. *Huet*, & ses observations sur les Navigations de Salomon. Il seroit à propos d'y joindre quelqu'un des derniers voyages de la Terre Sainte. Si l'on avoit assez de patience pour lire avec cela le *Phaleg* & le *Cainan* de Mr. *Bochart*, on y trouveroit une infinité d'éclaircissemens sur la Geographie, & sur l'histoire du Peuple Juif, qu'on ne trouve point ailleurs. Mais il suffira de lire quelques-uns des Traitez que nous avons marquez, & avoir toûjours devant les yeux une Carte de la Terre Sainte. On doit lire aprés cela les Tables Chronologiques de Mr. *Lancelot*, ou celles que *Tirin* a jointes à son Commen-

taire ſur l'Ecriture Sainte ; aprés qu'on les aura lûës exactement, on doit prendre les Annales Sacrées d'*Uſſerius*, les lire conjointement avec l'Ecriture ; & quand on les aura lûës une fois avec beaucoup d'attention, il faudra les repaſſer pour examiner les difficultez de l'Hiſtoire ſainte ; dont les plus conſiderables ſont celles qui regardent les Patriarches, dont *Heiddeger* nous a donné une hiſtoire aſſez ample. Celles qui concernent l'Arche de Noé, ſe trouvent expliquées dans un excellent Traité de *Buteo* ſur cette matiere ; & dans un autre que Mr. *Pelletier* a publié depuis quelques années à Roüen. Les autres roulent ſur Caïnan que les Septantes diſent être fils d'Arphaxad ; on peut voir cette queſtion examinée à fond dans le grand Ouvrage du Pere *Petau* de la Doctrine des Temps ; dans la Chronologie ſacrée d'*Uſſerius* ; & dans les *Dubia Evangelica* de Mr. *Spanheim*. Les queſtions que l'on forme ſur la naiſſance & la vocation d'Abraham : la demeure en Egypte : & le temps des Juges, ſe trouvent mieux expliquées, à ce qu'on croit, dans les Annales d'*Uſſerius*, que dans le Pere *Petau*, qui n'a pas, dit-on, ſur ce point cette grande juſteſſe & la ſcrupuleuſe exactitude qu'on lui trouve par tout ailleurs. Les autres difficultez regardent les Royaûmes de Juda & d'Iſraël,

dont les années ſont difficiles à accorder les unes avec les autres. Il n'y a perſonne qui ait mieux examiné ce point de l'Hiſtoire ſainte que le Pere *Petau* dans ſon neuviéme Livre de la Doctrine des Temps chap. 55. Il faut y joindre un Livre qui a pour titre, *Concordia Paralipomenon & Regum.* On y voit une hiſtoire ſuivie de ces deux Royaumes, qui ſert à en éclaircir pluſieurs difficultez. L'hiſtoire des Prophetes demande une grande connoiſſance de l'hiſtoire profane, ſur tout celle de Daniel. On trouvera les ſecours neceſſaires pour cela dans le même Pere *Petau*, & dans *Uſſerius*; il eſt bon d'y joindre l'eſſai de l'hiſtoire des Prophetes du Pere *Pezron*. Quoiqu'on ne ſuive pas en tout ſes ſentimens, il faut au moins examiner ce qu'il peut avoir découvert; parce que les recherches de ce ſçavant homme ne peuvent manquer de donner quelques lumieres. Pour l'hiſtoire des Machabées, il faut ſoigneuſement examiner ce qu'en a dit le Pere *Petau*, qui doit toûjours ſervir de guide, & y joindre ce qui s'en trouve dans *Uſſerius* & *Bochart*. Aprés les Machabées, il faut lire exactement *Joſephe*, dans l'endroit où finit l'Ecriture ſainte: il eſt même neceſſaire de comparer les autres parties de cet Hiſtorien avec les Livres ſaints; parceque ſa lecture faite avec reflexion, peut ſervir

beaucoup pour l'intelligence de l'Ecriture. Je n'ai point parlé de la dispute touchant les Préadamites; les preuves si peu solides de l'Auteur, qui a soûtenu ce Systême ridicule, meritent à peine d'être examinées. Mais il ne faut pas laisser de voir quelques-uns des Ouvrages qui se sont faits pour & contre : ou afin de ne pas ignorer ce qui s'est dit sur une question qui a fait du bruit dans le monde : ou au moins pour connoître la foiblesse de l'esprit humain, qui s'attache quelquefois aux sentimens les moins soutenables & les plus extravagans. On doit aussi rapporter dans leurs lieux quelques Dissertations historiques qu'on a publiées dans ce siecle, comme la verité de l'histioire de Judith, du Pere Bernard de *Montfaucon*; les Dissertations du Pere *Poussines* Jesuite sur Assuerus & Cyaxares; *Helvicus* sur la Prophetie de Daniel, imprimé dans les Critiques d'Angleterre; & quelques autres qui sont entre les mains de tout le monde.

De l'histoire de l'ancien Testament, il faut passer à l'histoire du Nouveau, qui sert de fondement pour l'histoire de l'Eglise. On doit en commencer l'étude par la Chronologie d'*Usserius*, ou de Mr. *Lancelot*; aprés quoi on peut lire une vie de JESUS-CHRIST, celle du Pere de *Montreüil* Jesuite, revûë comme elle est à present,

par le Pere *Brignon*, est excellente pour ce dessein, & peut tenir lieu d'une concorde des Evangiles. On pourroit y joindre si on vouloit celles du Pere *Lami*, ou du Pere *Pezron*. Les Actes des Apôtres viennent ensuite. On doit repasser cette histoire, pour en examiner les difficultez; celles qui regardent la Naissance & la Mort de JESUS-CHRIST, sont expliquées à fond dans le Pere *Petau*, dans la Dissertation du Pere *Pezron*, dans celle que Mr. le *Clerc* a mis à la fin de son harmonie Evangelique, dans le Commentaire du Pere *Lami* sur sa Concorde, & dans quelques autres. Les difficultez de l'histoire des Apôtres, & principalement de S. Paul, se trouvent examinées dans les *Annales Paulini* de *Pearson*: mais pour tout ce qui regarde le nouveau Testament, on peut voir les deux premiers volumes des Memoires sur l'histoire Ecclesiastique donnez par Mr. de *Tillemont*, dont l'Ouvrage quoique languissant & ennuïeux, ne laisse pas avec bien des choses inutiles, d'en contenir d'utiles & d'exactes. Mais comme cette histoire est necessairement liée avec l'histoire de l'Eglise, il faut recourir aux Ecrivains qui ont écrit celle-ci.

CHAPITRE V.

De l'Histoire d'Egypte.

CE que nous avons de l'histoire d'Egypte, fait connoître jusqu'à quel degré ces Peuples avoient porté la connoissance des Arts & des Sciences. L'on a peine à s'imaginer que des Rois, dont la puissance étoit si bornée, ayent pû faire toutes ces admirables choses, qui restent encore à present, & qui sont des marques de leur magnificence & de l'élevation de leur esprit. La relation que ces Peuples ont euë avec les Israëlites, doit nous porter à les étudier avec quelque soin. S'ils ont eu le malheur de les persecuter, & de les tenir dans une rude captivité : ils avoient eu auparavant le bonheur de les recevoir ; & ils observerent à leur égard toutes les regles de l'humanité, & même de la reconnoissance, jusqu'aprés la mort du Patriarche Joseph. Ils ont eu depuis un bonheur bien plus grand, lorsqu'ils retirerent chez eux le Sauveur du monde, obligé de fuïr la persecution d'Herode. Enfin si l'Egypte a été le theatre de l'idolatrie la plus folle, & la plus insensée ; elle a vû regner chez elle la veritable sagesse, quand

elle servit de retraite à un nombre infini de Saints Anachoretes, qui ont pratiqué l'Evangile avec une si grande exactitude, & avec tant de pureté.

Pour se former une idée de ces Peuples, il faut connoître auparavant le Païs qu'ils habitoient : en avoir une description exacte, comme celle de *Dapper* dans son Affrique. Et ne pas negliger les autres relations qui sont imprimées dans le Recüeil de Mr. *Thevenot*, & dans les Voyages d'Egypte du Pere *Vansleb* ; on y trouvera encore des marques de cette grandeur, que prés de quatre mil ans n'ont pû effacer. Il faut s'appliquer ensuite à connoître leurs Religions, & leurs Coûtumes. *Casalius* qui en a fait un Traité exprés, sera d'un tres-grand secours, quoiqu'il soit tres-superficiel. Il est bon de parcourir ensuite ce qu'en a dit *Vossius* dans son Traité de l'Idolatrie. On s'étonnera sans doute de voir que des Peuples en qui on a remarqué toute la prudence & toute la sagesse humaine, ayent été si aveugles dans ce qui regardoit le Culte du vrai Dieu. Mais il faut lire sur tout avec un extrême soin le peu qu'en a dit si éloquemment & si judicieusement, Mr. l'Evêque de Meaux, dans la troisiéme partie de son *Discours sur l'Histoire Universelle*. De-là on doit passer à la Chronologie de leur histoire.

Mais pour ne point tomber dans l'erreur, il faut faire attention à deux choses. La premiere, que leur grandeur leur avoit inspiré cette ambition, de se dire les plus anciens Peuples du monde; s'imaginant peut-être que leur gloire seroit avilie, s'ils avoient tiré leur origine de quelque autre Nation. Comme ils virent que les Chaldéens avoient aussi-bien qu'eux cette sotte vanité, & qu'ils faisoient aller les temps de leur histoire jusqu'à huit cens mil ans, il ne coûtoit rien aux Egyptiens d'ajoûter encore à ce grand nombre d'années, ou au moins de ne s'en pas éloigner : il ne s'agissoit que de le dire & de l'écrire. C'est delà que nous sont venuës ces Dynasties des Dieux & des demi-Dieux, dont quelques-uns avoient regné chez eux pendant plus de trente mil ans, à ce qu'il prétendoient: & ce sont ces Dynasties qu'ils faut prendre pour fabuleuses. La seconde chose qu'on doit observer, c'est que les Dynasties qui sont veritables, ne succederent point les unes aux autres; mais peu aprés le Deluge, il s'en forma quatre differens Royaumes, dont les Rois regnoient en même-temps. Le Pere *Petau*, & quelques autres Sçavans qui n'avoient pas pris cette voye, & ce temperament, ont dit sans distinction que toutes les Dynasties d'Egypte étoient supposées. Mais personne

n'a mieux éclairci, & n'a donné plus de jour à cette histoire, que Mr. le Chevalier *Marsham* dans sa Chronique : c'est par-là qu'il faut commencer l'étude de l'histoire d'Egypte. On doit lire ensuite avec attention ce qu'en ont dit *Herodote*, *Didore* de Scicile, & *Josephe* dans sa réponse au Grammairien Appion. Il faut aussi lire ce que les Modernes ont écrit sur cette Nation, par exemple, le premier volume de l'*Oedipus Ægyptiacus* du Pere *Kirker* ; neanmoins cette lecture ne sçauroit être entreprise sans quelque précaution, parce qu'au milieu de toutes les curiositez, qui s'y trouvent, on ne laisse pas d'y rencontrer quelques fautes, contre lesquelles plusieurs Sçavans de France, d'Angleterre, d'Hollande & d'Allemagne se sont récriez. Comme les Royaumes d'Egypte ne durerent qu'environ treize cens ans, on n'est obligé d'étudier cette histoire separée, que pendant ce temps : & vers l'an du monde trois mil, c'est-à-dire, mil ans avant Jesus-Christ, elle commence à être confonduë avec l'histoire des Perses, des Grecs, ou des Romains, & se doit par consequent étudier conjointement avec l'histoire de ces Peuples. Il en faut excepter les temps qui se sont écoulez depuis Ptolomée fils de Lagus, jusqu'à Cleopatre, ce qui contient prés de 300. ans. Cette

hiſtoire a été écrite avec beaucoup de recherche, & d'exactitude par le celebre Mr. *Vaillant*, dans ce qu'il a fait ſur les Ptolomées.

CHAPITRE VI.

De l'Hiſtoire de Grece & d'Aſſyrie.

L'Hiſtoire Grecque, la plus belle pour les grands évenemens, eſt auſſi la plus fabuleuſe dans quelques-unes de ſes parties. Il faut pour ne point ſe laiſſer tromper, y apporter beaucoup de précaution, & diſtinguer les temps incertains de ceux où l'on peut avoir quelque certitude. Mais l'on doit étudier auparavant la Carte de l'ancienne Grece par Mr. *Sanſon*, avec les Paralelles Geographiques du Pere *Briet*, la Deſcription de *Grentmenil*, & celle qu'en a fait *Pauſanias*. Pour ſe former enſuite une connoiſſance des mœurs, & des coûtumes de ces Peuples, il faut lire la Republique d'Athenes par *Sigonius*; on peut y joindre un Ouvrage françois ſous le titre d'*Athenes ancienne & moderne*, & ce qu'*Ubbo Emmius* a écrit ſur les principales Republiques de Grece. Il faut aprés cela commencer l'hiſtoire, ou la Chronologie des Grecs, en liſant ce que le Pere *Petau*

en a dit dans la premiere partie de son *Rationarium Temporum*. Pour y donner plus de jour, il sera bon de distinguer cette histoire en deux parties. La premiere qui est assez fabuleuse, & sur laquelle on n'a rien de bien asseuré, contient les temps qui se sont écoulez depuis les premiers Rois de Grece, jusqu'aux Olympiades. La deuxiéme, qui est plus certaine, contiendra les temps qui suivent la premiere Olympiade, jusqu'au siecle où l'histoire Grecque est commune avec la Romaine, à cause des grandes guerres qu'ils se déclarerent mutuellement.

Comme nous joignons ensemble l'histoire d'Assyrie, de Grece, & des anciennes Monarchies; il faut à l'égard de la premiere, observer trois choses, ausquelles on ne fait point assez d'attention dans les Chronologies ordinaires.

1°. D'éviter l'erreur qui fait confondre les Royaumes de Babylone, & d'Assyrie, qui doivent être constamment separez.

2°. De ne pas confondre le *Nembrot* de l'Ecriture avec le *Belus*, que les Historiens Profanes regardent comme le fondateur de ce vaste Empire d'Assyrie.

3°. De ne pas mettre le temps de *Belus* un siecle & demi aprés le Deluge, comme on le fait ordinairement; mais de le placer plus de dix siecles aprés, c'est-à-dire, l'an

du monde 2737. & 1267. ans avant JESUS-CHRIST. Ainsi l'on doit reconnoître pour supposé cette longue suite de Rois, qui suivent *Ninias* dans les Catalogues ordinaires, & qui finissent à *Acracarnes*, qu'on dit avoir précedé *Sardanapale*.

Cette difficulté se reduit à sçavoir, si l'on doit s'en rapporter à *Ctesias*, que les plus exacts Chronologistes croient être l'inventeur de ce grand nombre de Rois; ou bien s'il faut en croire *Herodote*, qui paroît plus juste dans cette occasion. Quoique ce dernier ait été appellé le pere des fables, on l'a aussi nommé le pere de l'histoire: au lieu que les plus habiles des Anciens & des Modernes ont toûjours regardé *Ctesias*, comme un Historien indigne de toute creance *. Cette matiere, laquelle outre les difficultez qu'elle renferme est accompagnée de quelque utilité, a été examinée par plusieurs Ecrivains celebres. Il faut pour s'en éclaircir recourir à ce qu'en a dit le Pere *Petau* dans le sçavant Ouvrage de la Doctrine des Temps, & joindre les Dissertations qu'on a faites à ce sujet, & particulierement celles de M. *Conringius*, de *Schurtzfleischius*, de *Huberus* & de *Cellarius*, avec ce qui s'en trouve dans la Chronologie d'*Usserius*. Ces

* *Aristotel. histor. animal. l. 8. c. 28.*

Differtateurs qui ſont la plûpart de differens ſentimens ſervent à mieux penetrer la verité, pourvû qu'on ne les liſe point dans un eſprit d'altercation & de diſpute.

Quant à l'hiſtoire Grecque, on doit y obſerver deux choſes.

1°. De ne point ſe laiſſer tromper par une longue ſuite de Rois de Sycion, que le Pere *Petau* rapporte, auſſi-bien que les autres Chronologiſtes qui l'ont précedé. L'on a des preuves aſſez poſitives, que tous ces Rois ſont ſuppoſez; comme l'a montré Mr. le Chevalier *Marsham* dans ſa Chronique, qu'il faut joindre & comparer exactement avec le Pere *Petau*.

2°. La ſeconde remarque, c'eſt qu'il faut remonter de dix années toutes les Epoques de la Chronologie Grecque; comme l'a montré le même M. *Marsham*, appuïé en cela ſur cette belle Chronique, faite 263. ans avant JESUS-CHRIST, & ſi connuë ſous le nom de *Marbres d'Arondel*.

Comme il y a des difficultez à diſcuter dans la Chronologie Grecque, il ne faut s'y appliquer qu'aprés qu'on ſe ſera formé un plan general de toute cette hiſtoire. On doit conſulter ſur ces difficultez la derniere partie du *Rationarium Temporum* du Pere *Petau*, ou ſon grand ouvrage de la Doctrine des Temps, dans lequel ces diſcuſſions ſe trouvent expli-

quées avec beaucoup de solidité. Mais il faut y joindre la Chronique de Mr. le Chevalier *Marsham*. Aprés cette étude on doit se mettre dans la lecture des Auteurs originaux ; & commencer par les cinq premiers livres de *Diodore* de Scicile. On doit recourir ensuite à la vie de Thesée, telle qu'elle est dans *Plutarque* ; au commencement de cette vie il faut marquer sa naissance, qui arriva l'an 3455. de la periode Julienne. Cet exemple servira pour ranger tous les évenemens selon leurs années ; jugeant des inconnus par ceux dont on aura connoissance. On suivra cette vie de page en page, marquant les années de la periode Julienne & celles de Thesée.

Ainsi quand on viendra à l'endroit, où il est dit que Thesée envoya en Crete, & défit le Minotaure, il faudra marquer l'an 3483. de la periode Julienne, & le 28. de Thesée. L'année suivante Thesée parvint à la Couronne ; & l'on doit commencer en cet endroit, à mettre les années de son regne. Aprés la vie de Thesée, lisez celle de Lycurgue, & de Solon, ensuite l'histoire d'*Herodote* ; & quand vous serez à la fin de son sixiéme livre, vous prendrez les vies de Miltiades, de Themistocles, d'Aristides, de Pausanias, & de Cimon dans *Cornelius Nepos* ; & les mêmes vies de

Themistocles,

Themistocles, d'Aristides, & de Cimon dans *Plutarque*.

Aprés quoi vous continuerez *Herodote* ; & quand vous l'aurez achevé, il ne faut pas manquer de lire le traité que *Plutarque* a fait contre ce celebre Historien, sous le titre *de la malignité d'Herodote*. Ensuite lisez Thucidides ; mais n'entreprenez point sa lecture que vous n'ayez lû la vie de Pericles dans Plutarque; il faut joindre à *Thucidides*, le jugement qu'en a fait *Denis d'Halicarnasse*. Voyez dans *Cornelius Nepos* les vies d'Alcibiades, de Trasybules, de Conon, d'Iphicrates, de Cabrias, de Thimothée, d'Agesilas, de Pelopidas & d'Epaminondas : relisez encore les vies d'Alcibiades, d'Agesilas, de Pelopidas & d'Epaminondas dans *Plutarque*, & de-là venez aux sept livres de l'histoire Grecque de *Xenophon*. Aprés quoi passez aux six livres de la Guerre du jeune Cyrus contre son frere Artaxerxés dans le même *Xenophon*. Lisez aussi la vie de Datames dans *Nepos* ; celle d'Artaxerxés, de Dion, de Timoleon, de Demosthenes & d'Alexandre dans *Plutarque* : aprés celle-cy, voyez l'histoire de *Quinte-Curce* & d'*Arrian*, à quoi vous joindrez la vie de Phocion, & celle d'Eumenes dans Plutarque. Vous recommencerez ensuite l'onziéme livre de *Diodore*, & continuerez jusqu'à la fin du vingt-quatriéme ;

puis vous verrez dans *Plutarque* les vies de Demetrius, de Pirrhus, d'Agis, de Cleomenes, d'Aratus, & de Philopemen, qu'on dit avoir été le dernier des Grecs. C'eſt là que finit l'hiſtoire de ces Peuples ; parce que c'eſt alors qu'elle ſe confond avec l'hiſtoire Romaine. Si l'on deſire repaſſer en abregé toute l'hiſtoire Grecque, il faut voir ce qu'*Ubbo Emmius* en a reciieilli avec aſſez d'exactitude.

CHAPITRE VII.

De l'Hiſtoire Romaine.

APrés l'hiſtoire Sainte, l'hiſtoire Romaine peut paſſer pour la plus ample, & la plus neceſſaire. Elle eſt utile non ſeulement pour l'hiſtoire Eccleſiaſtique ; mais encore pour celle des nouvelles Monarchies, qui ſe ſont formées toutes par le démembrement de ce vaſte Empire. Ce n'eſt pas l'hiſtoire d'une ſimple Nation, c'eſt l'hiſtoire de tout le monde entier, qui leur fut ſoumis dans la ſuite des temps. Le caractere des grands Hommes qu'on y remarque, eſt ſi varié qu'on peut dire qu'il n'y a perſonne qui n'y trouve des modeles de toutes les vertus morales.

Pour avoir donc une exacte connoiſſance

de leur histoire, il faut commencer par les Cartes de l'Empire Romain de Mr. *Sanson*, afin de voir de quelle maniere ce Peuple, dont les commencemens sont si peu considerables, est parvenu à une si haute puissance. On doit y joindre les anciennes divisions du même Mr. *Sanson*, avec les Paralelles geographiques du Pere *Briet*. Il faut ensuite avoir une idée des mœurs & des coûtumes de ces Peuples, de leurs charges, de leurs dignitez, de la conduite de leurs Armées, & de leur Religion.

Il paroît qu'il est necessaire de commencer par le livre latin du Pere *Cantel*, sous le titre de *Republique Romaine*, ou par la traduction françoise que nous en avons. Il faut lire aussi les Antiquitez Romaines de *Rosin* & de *Dempster*; quelques traitez de *Juste Lipse*, imprimez dans le Recüeil de ses ouvrages; les Opuscules de *César Boulanger*, les onze livres que *Sigonius* nous a laissez, *De Jure Civium Romanorum, Italiæ, Provinciarum ac Romanæ Jurisprudentiæ Judiciis*; avec les *Stemmata gentilium & familiarum* par *Richard Streinnius*; ou les Tables genealogiques d'*Ubbo Emmius*, qui sont à la fin de sa Chronologie. Mais on ne doit point omettre sur tout la notice des dignitez de l'Empire d'Orient & d'Occidens, avec les Remarques de *Pancirolle*;

cet ouvrage eſt admirable & ſert non ſeulement pour l'hiſtoire Romaine, mais encore pour l'hiſtoire Eccleſiaſtique. Je ne dis point qu'on doive lire tous ces ouvrages, avant que d'étudier l'hiſtoire Romaine, cela ſeroit preſqu'infini : il ſuffit de lire au moins les principaux, & les plus eſſentiels, comme la Republique du Pere *Cantel*, les Antiquitez de *Roſin*, & parcourir au moins la notice de l'Empire. Il faudroit enſuite, ſi le temps le pouvoit permettre, jetter les yeux ſur quelques-uns des Traitez que Mr. *Grævius* a inſerez dans ce vaſte Recüeil, qu'il a donné ſous le nom de *Theſaurus antiquitatum Romanarum.*

Quand on aura une connoiſſance aſſez étenduë des mœurs & des coûtumes de ces Peuples, il faudra prendre un abregé qui donne une connoiſſance de la Chronologie de cet Empire : le *Rationarium Temporum* du Pere *Petau* peut ſuffire. On doit s'attacher principalement aux Epoques eſſentielles, comme la fondation de Rome ; la fuite des Rois ou le commencement de la Republique; la priſe de Rome par les Gaulois, & le commencement d'Auguſte. Il eſt utile aprés avoir appris la Chronologie de l'hiſtoire Romaine, d'étudier au moins en abregé les diſcuſſions Chronologiques qui regardent cette hiſtoire. Elles ſont traitées la plûpart dans la derniere partie du *Ra-*

tionarium Temporum du Pere *Petau*; dans ſon ouvrage de la Doctrine des Temps; dans la Chronique de Mr. le Chevalier *Marsham*; dans les faſtes Conſulaires de *Sigonius*; dans ceux d'*Onuphrius*; dans la diſſertation Conſulaire du Pere *Pagi* Cordelier; dans la Lettre Conſulaire de Mr. le Cardinal *de Noris*; & dans la Critique des Annales de Baronius, par le même P. *Pagi*.

Aprés cela liſez *Juſtin* d'un bout à l'autre: il vous remettra en peu de mots, tout ce qui s'eſt paſſé dans le monde juſqu'au temps d'Auguſte; & vous y verrez la jonction de l'hiſtoire Romaine & de la Grecque. Enſuite vous étudierez les vies de Romulus & de Numa dans *Plutarque*. Les faſtes Romains commentez par *Sigonius*, vous ſerviront beaucoup à regler vôtre Chronologie, non pas en les liſant tout d'un coup, mais à meſure que vous avancerez dans les temps.

Vous viendrez enſuite aux onze Livres de *Denis* d'*Halicarnaſſe*; à la fin duquel il y a quelques fragmens qu'il faut rapporter en leur lieu, quand vous lirez les autres Hiſtoriens. On a mis à la ſuite de cet Ecrivain quelques additions ſervant à l'hiſtoire Romaine, & une Chronologie particuliere faite par *Glareanus*; mais il en faut rapporter les années à celles du Pere *Petau*. La

lecture de cet Historien est ennuieuse, mais tres-necessaire à cause de l'exactitude avec laquelle il a écrit les premiers commencemens de Rome.

Aprés cet Auteur, on doit faire suivre *Tite Live*, le meilleur des Historiens pour l'exactitude & la grandeur du dessein; le premier livre fini, vous devez lire les vies de Publicola, & de Coriolan dans *Plutarque*; & à la fin du sixiéme livre de Tite Live, vous lirez la vie de Camille.

La deuxiéme Decade de cet excellent Auteur ne se trouvant plus, il faut y suppléer par l'épitome, qui nous en reste, & par la lecture de la vie de Pirrhus: aprés laquelle lisez les cinq livres que nous avons de *Polybe*; & quand vous serez au commencement du second, où vous verrez la mort d'Hamilcar, lisez sa vie, & celle d'Hannibal dans *Cornelius Nepos*.

Mais avant que de laisser Polybe, il faut vous avertir qu'outre les cinq livres qui nous restent entiers de lui, nous en avons encore des fragmens considerables, qu'il faut ranger dans leur ordre, en lisant Tite Live ou *Appian*.

Aprés la lecture de Polybe, viennent les vies de Marcellus & de Fabius Maximus dans Plutarque; & l'on doit encore y join-

dre celles d'Agis, de Cleomenes, & d'Aratus; puisqu'il est assez souvent parlé des affaires de la Grece dans les derniers livres de Polybe. De-là vous reprendrez le vingt-uniéme livre de *Tite Live*, & les autres jusques à la fin du trente-neuviéme. On doit faire suivre la vie de *Titus Flaminius* dans Plutarque; avec laquelle il seroit encore utile de repasser celle de Philopemen, & reprendre le quarantiéme livre de Tite Livre, qui est ce que nous avons d'entier.

Continuez l'abregé du quarante-sixiéme, puis lisez la vie de Paul Emile dans Plutarque: & si vous voulez sçavoir une particularité assez remarquable de la miserable fin de Persée Roy de Macedoine, vous la trouverez dans la premiere & la deuxiéme Eclogue de *Diodore de Scicile*, qui sont un fragment du cinquantiéme livre de son histoire. Il se trouve ensuite plusieurs autres fragmens, que vous devez rapporter chacun au lieu &au temps où ils doivent être. Continuez les Epitomes de Tite Live, jusques à ceux du quarante-neuviéme, & lisez la vie de Marcus Caton dans Plutarque. Reprenez les mêmes Epitomes, & à la fin du cinquante-uniéme, où vous trouverez la ruine de l'Empire de Carthage, joignez-y ce qu'*Appian* a écrit des guerres Puniques. Et parce que la der-

niere de ces guerres fut l'ouvrage du jeune Scipion, voyez dans les *Excerpta* de Mr. *de Valois*, un grand fragment de Polybe, où l'on trouve une singularité tres-considerable de ce heros.

Reprenez les Epitomes, jusqu'au soixantiéme, qui est le dernier endroit où l'on voit qu'il soit parlé des mouvemens de Syrie, & le vrai lieu d'en repasser toute la suite. C'est pourquoi vous lirez *Appian* de la guerre de Syrie; aprés quoi vous reviendrez aux Epitomes, qu'il faut lire jusqu'au dernier. Vous verrez ensuite la guerre contre Jugurtha dans *Saluste*; les vies de Caïus Marius dans Plutarque; & aprés celle-ci le livre des guerres d'Espagne dans *Appian*; & la vie de Lucullus dans Plutarque.

Joignez-y les guerres des Mithridate, dans *Appian*; la vie de Marcus Crassus dans Plutarque; les Commentaires de *César* des guerres des Gaules; les vies de Pompée & de Caton d'Utique; les Commentaires de César de la guerre civile, & les livres soit d'*Hirtius*, ou d'*Oppius* des guerres d'Alexandrie, d'Affrique & d'Espagne; & enfin les Epîtres familieres de *Ciceron*, avec celles qu'il a écrites à *Atticus*, y rétablissant les dates autant que vous le pourrez. Les Commentaires de *Paul Manuce* sur les familieres vous serviront beaucoup; &

pour celles à Atticus, il n'y a point de meilleure édition que celle de Mr. *Gravius.* Ces Epîtres vous apprendront beaucoup de particularitez de l'histoire ; & principalement celles à Atticus vous instruiront de la guerre civile, & des sentimens qu'en avoit Ciceron. Pour connoître quel personnage étoit Atticus, pour l'aimer & l'admirer, lisez sa vie dans *Cornelius Nepos.*

De-là il faut passer aux *Philippiques de Ciceron* ; voyez sa vie, & celle de Brutus dans Plutarque ; joignez-y *Appian* des guerres civiles ; & la vie de Marc-Antoine dans Plutarque, par la défaite, & par la mort duquel s'établit la Monarchie de l'Empire Romain. Et parce qu'une de ses dernieres entreprises, fut la guerre des Parthes, voyez ce qu'en a écrit *Appian* dans les guerres des Romains contre ces Peuples.

Je n'ay point encore parlé de *Florus*, parce que je l'ay consideré comme un Sophiste, qui s'est plûtôt attaché à faire des pointes, qu'à nous donner des particularitez de l'histoire. Neanmoins comme son stile, ni ses pensées ne sont point desagreables, & qu'il finit justement au commencement d'Auguste, il me semble que c'est ici sa vraie place. L'ayant dont lû, vous commencerez l'histoire de la Monarchie, qu'il faut étudier d'abord dans l'histoire des Empereurs, que nous a donné M.

de *Tillemont :* quoiqu'elle soit fort ennuïeuse, il faut la lire entierement ; aprés quoi on doit prendre la vie des douze premiers Césars dans *Suetone*, pour connoître leur personne & leur vie domestique ; puis vous viendrez *à Velleïus Paterculus*, qui est un exellent abregé de l'histoire, depuis les premiers temps du monde jusques à la seiziéme année de Tibere. Aprés *Velleïus* vous lirez les Annales de *Tacite* ; & parce qu'elles finissent à Neron, aux dernieres année duquel commence la guerre des Juifs par Vespasien, lisez cette guerre dans Josephe. Des Annales de *Tacite*, il faut passer à son histoire, à laquelle vous joindrez les vies de Galba, & d'Othon dans Plutarque. Cette lecture finie, venez à celle de *Dion.* Cet Historien qui commence aux derniers temps de la Republique, nous mene encore plus de deux cens ans dans la Monarchie. Mais auparavant il faut voir entierement *Xiphilin* son abreviateur. Aprés Dion vient *Herodien*, qui comprend une partie des temps dont Dion a écrit l'histoire ; & marque non seulement le changement de l'état de Rome, mais encore l'établissement de la Monarchie, & les commencemens de la corruption de ce vaste Empire.

L'Histoire Romaine qui se mêle ensuite avec l'histoire de l'Eglise, fait qu'on ne

peut gueres étudier l'une sans l'autre. L'on trouve encore neanmoins quelques histoires d'Empereurs separées ; celles par exemple qu'ont écrites *Zozime*, *Eutrope*, *Ammian Marcellin*, *Eusebe*, *Procope*, *Theophane*, *Cedrenus*, & tout ce qui regarde l'histoire d'Orient, que nous comprenons ordinairement sous le nom de Bysantine : nous en dirons quelque chose ; quand nous parlerons des deux Empires d'Orient & d'Occident. Il me paroît qu'il ne sera point inutile pour repasser toute cette histoire, de lire celle de M. *Coëffeteau*, à la tête de laquelle il traduit l'histoire de *Florus* en françois.

CHAPITRE VIII.

De l'Histoire de nouvelles Monarchies.

LA connoissance des nouvelles Monarchies n'est pas moins utile que l'étude des anciennes ; l'on a le plaisir au moins d'y trouver un peu plus d'agrément. Les unes servent, & sont même en quelque sorte necessaires à l'affermissement de la Religion, par les preuves qu'elles fournissent, pour éclaircir une infinité de faits de l'histoire Sainte. Les nouvelles Monarchies peuvent aussi contribuer à faire connoître

Dieu dans ces revolutions continuelles & ces vicissitudes admirables de leur gouvernement ; qui sont moins les effets des passions humaines, que l'execution des ordres de la Providence. Elles ont encore cet avantage au-dessus des anciennes, qu'on s'y reconnoît, & qu'on n'y est pas si étranger. Les hommes qu'on y voit n'étant pas si éloignez, nous paroissent mieux proportionnez & plus naturels. Ils nous interessent, parce qu'ils tiennent à nous par ces endroits favoris, qui nous les font aimer; ce sont leurs passions. Tout ce merveilleux qu'on raconte des Anciens, sans nous découvrir les foibles, qu'ils ont eu infailliblement, nous rebute & nous inspire la tentation de croire que ce sont plûtôt des phantômes que des hommes. Nous sçavons que les vertus ne marchent gueres sans être accompagnées de quelques défauts. Comme cela se rencontre rarement dans les histoires anciennes, & tres-souvent dans les modernes, nous nous figurons plus de plaisir dans la lecture de ces dernieres. L'amour propre trouve son compte à voir que des hommes foibles comme nous, ne laissent point de participer aux vertus de ces vieux Heros, qu'on voudroit quelquefois nous representer faussement comme impeccables. Ce n'est pas une petite satisfaction de penser, que

nous tenons d'un côté à ces grands Hommes, qui tiennent d'une autre part à ces especes de Divinitez, ausquelles nous croïons que nos passions nous empêchent de ressembler.

Nous avons marqué ci-dessus ce qu'on doit faire pour commencer l'étude des premieres Monarchies ; & nous allons dire en peu de mots, ce qu'il faut lire avant que d'étudier les Monarchies nouvelles.

Il me paroît qu'aprés la Geographie & la Chronologie, on doit s'appliquer à trois choses.

1°. A se former une idée de l'esprit & du caractere de chaque Nation ; parce que les vicissitudes & les revolutions d'un Etat dépendent presque toûjours des mœurs & du genie des Peuples. Il ne suffit pas seulement de voir pour cela l'un des Traitez imprimez à *Genève* en 1604. & à *Lipsic* en 1619. sur *les mœurs & les coûtumes de toutes les Nations* ; il faut lire encore avec quelque soin le *Tableau des esprits de Barclay* ; (*Icon animorum*) qui est imprimé à la fin de son *Satyricon.* Il y a des choses assez curieuses, sur les differens caracteres des hommes, qu'il y peint fort naturellement ; quoiqu'il y en ait quelques-uns, sur tout les Polonois, qui se plaignent du peu de justice qu'il leur a rendu.

2°. On doit apprendre en second lieu

les Maximes du gouvernement de chaque Monarchie, & les Interêts de chaque Puissance. Les Maximes découvrent les fautes que commettent les Princes, ou dans la conduite qu'ils tiennent à l'égard de leurs Sujets, ou dans les engagemens, qu'ils prennent avec les étrangers. Les interêts font connoître les vrais & principaux motifs des Souverains dans les guerres qu'ils déclarent, ou dans les neutralitez qu'ils gardent. L'un & l'autre a été parfaitement bien dévelopé dans le petit livre des *Interêts & des Maximes des Princes*, dont on attribuë une partie à M. *le Duc de Rohan*, ce sage & judicieux politique de son siecle. Il faut commencer par les Maximes, parce qu'elles sont plus simples, & moins embarassées, aprés quoi on peut venir aux Interêts. Les Maximes principalement sont écrites avec beaucoup de sens : mais on doit se précautionner contre certains faits outrez, ou apocriphes rapportez dans le livre des Interêts. Il est vrai que ces sortes de traits ne s'y trouvant que rarement, n'empêchent pas qu'il ne puisse être lû avec avantage.

Il est bon de remarquer toûjours dans la lecture de ces Maximes, & dans l'usage qu'on en voudra faire, que les accidens qui surviennent, ou dans le gouvernement ou dans le sort des armes, font terriblement changer les Interêts. Mais pour peu

qu'on ait penetré les principes qui sont expliquez dans ces deux ouvrages, on fera ceder facilement l'exception des regles, aux regles mêmes & aux maximes, si generales qu'elles paroissent.

3°. Il faut lire en troisiéme lieu quelque traité qui nous fasse comparer la force & le gouvernement des Etats, les uns avec les autres; & qui nous instruise briévement de l'antiquité & des revolutions principales de chaque Royaume. Cela est necessaire pour distinguer quelquefois les Interêts permanens, & les Interêts muables de chaque Monarchie. Cela sert encore à mieux comprendre les simples allusions, que font assez souvent les Historiens d'un Païs aux caracteres des Princes étrangers, ou à des mouvemens qu'on ne peut gueres bien sçavoir que par la lecture même d'une histoire, au moins succinte, de la Nation.

Deux Auteurs sont venus assez heureusement à bout de ce dessein. Le premier est *Conringius*, ce sçavant homme que toute l'Allemagne a admiré pour l'étenduë, & la profondeur de ses differentes connoissances. Ce qu'il avoit fait sur cette matiere, n'aïant point toute sa perfection, a été achevé par *Oldenbourg*, qui l'a fait imprimer à Genéve en 1675. avec des additions tres-considerables. Je crois neanmoins devoir avertir que cet ouvrage qui

a pour titre *Thesaurus Rerumpublicarum*, n'a pas été reconnu par *Conringius*. Mais quoiqu'il ne soit pas aussi sçavant que tout ce que nous avons du même Auteur, il ne laisse pas d'être d'une grande utilité. Le second est le celebre M. *Puffendorff*, si connu par ses traitez de Jurisprudence & d'histoire. Il a donné dans son *Introduction à l'histoire*, une idée des Royaumes de l'Europe, qui peut inspirer le desir de les connoître tous en particulier. Il a même fait une chose qui étoit échapée à *Conringius*, & à laquelle *Oldenbourg* n'avoit point suppleé avec assez d'étenduë; c'est qu'il a mis un détail precis des interêts de chaque Couronne, & de la conduite qu'elle doit tenir à l'égard des Etats voisins. Il l'a fait avec d'autant plus d'exactitude, qu'il s'étoit fortement appliqué à la connoissance du droitPublic, & des Interêts des Princes.

Je ne parle point des *Elemens de l'Histoire* de M. l'Abbé *de Vallemont*, quoiqu'il paroisse que le projet de son livre tende naturellement à donner une notion de chaque Monarchie. La methode qu'il a suivie n'entre point assez dans ce dessein. Il s'étend trop sur des principes generaux, & point assez sur le particulier. Ses remarques sur la Chronologie & sur l'Histoire Universelle ont plus qu'une juste mesure; celles qu'il a faites sur la Geographie sont d'une

longueur excessive ; & il est un peu sec sur le détail des Monarchies nouvelles. Son ouvrage neanmoins peut être de quelque utilité, parce qu'il contient des Tables Chronologiques assez exactes de chaque Royaume.

Je croirois encore qu'avant la lecture de l'histoire moderne, il seroit à propos d'avoir quelque idée de la politique : comme l'établissement & l'affermissement des Etats se sont faits en consequence de certaines maximes ; il faut les connoître, non point à fond, mais autant qu'il est necessaire pour juger sainement de la forme des gouvernemens, & des regles de conduite qu'on y a prises. Nous avons sur cette matiere une infinité d'ouvrages bons & mauvais. On peut lire avec utilité l'un de ceux qui ont été publiez par *Bodin*, *Juste Lipse*, *Arnisæus*, *Boccalini*, & *Bocler*. Ils ont l'étenduë qu'il faut pour instruire avec fruit, & ils n'en ont point assez pour lasser & rebuter un lecteur. J'en excepte le premier, qui n'accompagne point toûjour de plaisir & d'agrément les lumieres qu'il porte à l'esprit. Il y en a d'autres qui vont aprés ces premiers ; mais qui n'ont point la même reputation. *Schonborner* quoique court, est fort embarassé, parce qu'il ménage trop peu son érudition : *Contzen* est trop étendu : *Pierre Gregoire* a

beaucoup de ſcience, & de choſes curieuſes : il eſt inſtructif, peu propre neanmoins à être lû de ſuite ; parce qu'il s'étend trop & ſe répand en digreſſions, qui ne reviennent pas toûjours à ſon ſujet. Mais il ne faut pas manquer de lire avec ſoin l'incomparable Traité de *Grotius*, *de Droit de la Paix & de la Guerre* ; & le petit livre des *Memoires touchant les Ambaſſadeurs*. Le premier eſt admirable pour prendre les veritables idées de la politique, & ſert infiniment à découvrir la juſtice ou l'injuſtice ; le vrai ou le faux qui ſe trouve dans un grand nombre d'actions éclatantes, qui étonnent ou qui éblouïſſent, parce qu'on ne ſçait point qu'elles ſont ou contraires ou conformes aux premieres loix du droit naturel, & du droit public. *Les Memoires touchant les Ambaſſadeurs*; quoique fort éloignez de la perfection du traité de *Grotius*, expliquent cependant une infinité de faits qui regardent le droit Public, & le ceremonial des Princes, choſe neceſſaire pour l'hiſtoire de ces deux derniers ſiecles.

Voilà bien des preparatifs pour étudier l'hiſtoire moderne ; mais je me perſuade, que ceux qui s'y voudront appliquer utilement, ne les trouveront point trop longs. Ils ſçavent que l'hiſtoire ne doit pas ſeulement apprendre à connoître les temps,

mais encore à connoître les hommes, & qu'il ne faut pas moins s'appliquer à refléchir ſur les évenemens, qu'à les ranger. Quant aux autres qui ne voudront lire les Hiſtoriens que pour le ſeul plaiſir, & pour ſe deſennuïer, ils pourront paſſer par-deſſus ces préliminaires, ou n'en prendre que ce qui conviendra à leurs vûës & à leurs deſſeins.

CHAPITRE IX.

De l'Hiſtoire de France.

APrés l'hiſtoire Sainte, & l'hiſtoire de l'Egliſe, il n'y en a point qui demande plus de ſoin & d'application, que l'hiſtoire de France. S'il eſt juſte que dans nos études la Religion precede la nature; il ſemble qu'il eſt raiſonnable que la nature ſuive la Religion. C'eſt une eſpece d'inſenſibilité, qui ſe trouve dans la plûpart des hommes, de rechercher avec ardeur ce qu'il y a de plus commun parmi des Peuples étrangers; ſans jetter les yeux ſur ce qu'il y a de plus extraordinaire dans leur propre Nation. Ils ſont preſque tous dans cette erreur qu'ils ne ſçavent rien, quand ils n'ont appris que ce qui regarde leur Païs, au lieu qu'un eſprit juſte ſe perſuade

toûjours que la raison demande, qu'il connoisse les hommes, avec lesquels il est uni par les liens de la parenté & de l'amitié, ou par les devoirs d'une societé civile, & que n'aïant point avec les autres tous ces rapports, il ne doit par consequent les connoître qu'aprés ces premiers.

Il paroît aussi que l'amour propre qui est répandu generalement sur tous les hommes, peut avoir quelque part dans ce déreglement. On s'imagine qu'on est au-dessus du commun, quand on s'est appliqué à connoître des Peuples, dont les autres sçavent à peine le nom. On ne fait pas attention à l'inutilité de ces sortes d'études. Il suffit qu'on soit regardé comme un homme qui sçait des choses universellement inconnuës. Si cet homme n'a point la consolation d'en parler avec les autres, il a le plaisir que quand on veut sçavoir un fait inutile, on ne manque point de s'adresser à lui.

Mais d'un autre côté il faut avoüer qu'on a peine à étudier nôtre histoire; lors qu'on voit que dans ce grand nombre d'Historiens, il ne s'en trouve point sur qui on puisse s'en rapporter entierement. Ce ne sont pour l'ordinaire que des Journaux, ou de simples Memoires, faits dans des siecles où l'on n'avoit point le talent de les arranger avec plus d'art. C'étoit à

la verité quelquefois des personnes d'Etat, qui les entreprenoient, comme *Nitard* petit fils de Charlemagne. Mais leur qualité qui les mettoit au-dessus des autres, ne leur donnoit point pour cela la capacité necessaire pour s'aquitter avec succés de pareilles entreprises. Dans la suite on donna cette charge aux Religieux de saint Denis : & parce qu'ils gardoient dans leurs Eglises les Cendres de nos Rois, on s'imagina peut-être qu'ils étoient aussi obligez de conserver la memoire de leurs actions. Ce ne fut qu'assez avant dans la troisiéme Race, que des personnes de la Cour s'hasarderent de publier, ou l'histoire de nos Rois, ou des memoires assez exacts sur ce qui s'étoit passez de leur temps. Tels furent *Joinville*, *Guillaume de Tyr*, *Jacques de Vitry*, *Villehardouin*, *Juvenal des Ursins*, *Phi ippe de Commines*, *Jean de Saint Gelais*, & une infinité d'autres qui sont venus dans la suite.

Quoique nous n'ayons pas un corps d'histoire exact, il n'est pas impossible neanmoins de reparer ce défaut. On peut en se donnant quelque soin avoir une connoissance assez juste de nôtre histoire. Il paroît que dans ces recherches on pourroit prendre cette methode ; s'appliquer d'abord à ce qui regarde l'ancienne Gaule, avant que les François s'y fussent établis.

Il faut donc avoir devant les yeux la Carte de cette Province par M. *Sanſon*, & les Remarques geographiques de ce ſçavant homme, qui ſont avec les *Commentaires de Céſar*, de la traduction de M. d'Ablancourt. On doit y joindre la partie des Parallelles du Pere *Briet*, qui regarde ce Royaume. La Notice des Gaules de M. de *Valois* peut-être d'un grand uſage dans cette étude. Je ne parle point ici des Itineraires d'*Antonin*, & de quelques anciennes Tables données par *Velſer*, de la deſcription des Gaules, qui eſt à la fin du quinziéme livre d'*Ammian Marcellin*, ni des Memoires de *Céſar*. Ces ouvrages ſont plûtôt pour ceux qui veulent travailler ſur l'ancienne Geographie, ou qui étudient les originaux ; que pour les perſonnes qui cherchent ſeulement à ſe former une idée de ces Peuples, pour concevoir avec plus de facilité les premiers commencemens de nôtre hiſtoire.

Les Coûtumes des anciens Gaulois ſe trouvent aſſez bien expliquées dans l'ouvrage qu'en a fait *Pierre de la Ramée*, & dans celui de *Forcadel*, qui eſt preſque ſur la même matiere. On pourroit voir aprés cela les antiquitez Gauloiſes du Preſident *Fauchet*, ou celles de *Dupleix* : mais il ſuffit de lire le Traité qui eſt à la tête de la grande hiſtoire de *Mezeray* de la derniere

édition de Paris ; ou dans l'abregé de la même hiſtoire de l'édition d'Hollande, avec les Memoires de *Céſar* ; & le livre de la guerre des Gaules par *Appian* d'Alexandrie.

Il faut venir enſuite à l'hiſtoire de France en particulier. Les Traitez de Geographie dont nous venons de parler, ſont neceſſaires pour ces premiers commencemens ; mais il faut y joindre quelque Geographie moderne. *La deſcription de la France*, qui parut à Amſterdam en 1700. ſeroit bonne pour ce deſſein ; mais on eſt rebuté quand on voit que pour la deſcription d'un Roïaume il faut parcourir deux gros volumes. On pourroit ſeulement ſe ſervir de quelques-unes des Geographies, que nous avons indiquées dans le chapitre II.

Il faut lire aprés cela quelque Traité ſur l'origine des François, & ſur leur hiſtoire, avant qu'ils ſe fuſſent emparez des Gaules. On aura le plaiſir de voir que nos Ecrivains n'ont pas été exempts de la ſotte vanité, qui ſe trouve parmi les autres Nations, de faire deſcendre leurs Rois de quelque Prince fugitif de l'incendie de Troie. Il leur a ſemblé qu'ils ne ſeroient point d'aſſez bonne maiſon, s'ils ne ſortoient d'Enée, d'Antenor, ou de Priam. L'on pardonne ces ignorances au Moine *Hunebauld*, on les tolere dans *Ronſard*, & dans *Guillaume*

de Loudun, comme une licence attachée au Parnaſſe. Mais il y a tout lieu de s'étonner que de nos jours on ait donné tête baiſſée dans cette impertinence. Il n'eſt pas beſoin de faire de longues diſcuſſions ſur cette matiere, les plus courtes ſont toûjours les meilleures, parce qu'il y a moins de temps à perdre. On peut lire ſeulement ce qu'en ont écrit M. de *Mezeray* ou M. de *Cordemoi* à la tête de leur hiſtoire de France.

On doit paſſer enſuite au Gouvernement de nôtre Monarchie, ſe faire quelque plan de l'état des affaires dans tous les ſiécles, & de leurs differentes revolutions. On doit commencer par la perſonne du Roi, conſiderer d'abord cette ſuperiorité, & cette indépendance, dans laquelle il a toûjours été, ne reconnoiſſant dans le temporel que Dieu pour ſuperieur. Cette prérogative eſt la ſource non ſeulement des privileges qui ſont attachez à ſa perſonne, mais encore de la Juriſprudence de ſon Royaume. On doit enſuite parcourir ce qui regarde ſa preſceance, ſa majorité, les droits & les prétentions de ſa Couronne. Ces matieres ſe trouvent expliquées, ou toutes, ou en partie dans le traité de M. *Bignon*, ſur l'excellence des Rois, & du Royaume de France; dans l'ouvrage que *Vignier* a fait ſur la preſceance de nos Rois; dans la cinquiéme

cinquiéme partie du livre de *Chaſſanée*, ſous le titre de *Catalogus gloriæ mundi*; dans le traité de M. *Dupuis*, ſur la majorité des Rois de France, & dans ce qu'il a écrit ſur les droits & les prétentions de la Couronne. Les Ceremonies de leur Baptême, de leur Sacre, de leurs funerailles ſe trouvent expliquées amplement dans le Ceremonial françois de M. *Godefroy*; ou dans le Palais de l'honneur du Pere *Anſelme*, qui n'eſt pas à beaucoup prés ſi long que le premier. On peut voir aprés cela quel a été l'état des affaires, ſous les trois Races dans l'ouvrage de *Claude de Seiſſel* ſur la Monarchie de France; dans celui que *du Haillan* a fait ſur ce ſujet, auquel on peut joindre le traité du celebre *Charles du Moulin*, ſur l'origine & le progrés de la Monarchie de France. Les queſtions les plus difficiles qui ſe trouvent dans cette partie, ſont celles qui regardent la Loi Salique, qui eſt une coûtume inviolable de la Monarchie de France, mais qui n'a paſſé en Loy que dans la troiſiéme Race ſous le regne de Philippe le Long. M. *Pithou* a fait un traité exact ſur cette matiere. M. *Chantereau le Févre* en avoit fait un qui eſt reſté manuſcrit dans la Bibliotheque du Roi, & dont il a donné le deſſein, ou au moins un fragment dans la Preface de ſon Diſcours ſur le Mariage d'Anſbert & de Blithide. Les autres

Questions difficiles regardent les Regences expliquées par M. *Dupuis*; l'érection des Ducs & Pairs & leur pouvoir dans le Gouvernement.

L'origine des grands Officiers de la Couronne, leur droit, leurs prérogatives, & leur histoire ont été expliquées par beaucoup de personnes, dont les principaux sont *le Feron* & *Godefroy*, *du Tillet*, *Pasquier* dans ses Recherches, *Fauchet*, *Favin*, *Chaſſanèe*, & *Joly*. Mais rien n'est si estimé en ce genre que le livre si sçavant du Pere *Anselme* sur la Maison Royale, & sur les grands Officiers de la Couronne, qui vient d'être publié de nouveau, avec des augmentations fort considerables. Le Pere *Mabillon* a donné dans sa Diplomatique un Catalogue exact des premiers Chanceliers. Et pour éviter de s'appliquer à une multitude de livres dont la lecture peut ennuïer, ou au moins embarasser beaucoup, on pourroit se restraindre à la notice de la France que *Limneus* a faite avec un tres-grand soin. Il est extraordinaire qu'un étranger ait pû porter l'exactitude aussi loin que l'a fait cet Auteur.

Il est bon de voir encore un traité succint sur les libertez de l'Eglise Gallicane, pour connoître plus facilement la source des differends qu'il y a eu entre quelques Papes & quelques-uns de nos Rois.

La Chronologie de nôtre hiſtoire ſe peut apprendre dans quelqu'un des abregez de l'hiſtoire de France, comme pourroit être celui de M. *Mezeray*. Mais des perſonnes qui voudroient l'étudier d'une manierė plus exacte, pourroient voir les Annales Eccleſiaſtiques de France du Pere *le Cointe*, le ſecond volume de la Doctrine des Temps du Pere *Petau*, & la Diplomatique du Pere *Mabillon*. La Chronologie des deux premieres Races de nos Rois, qui eſt la plus difficile, ſe trouve auſſi examinée à la fin du Commentaire ſur la Coûtume d'Artois, publié depuis quelque temps par M. *Maillard* Avocat au Parlement. On peut y joindre quelques Diſſertations qu'on a faites ſur ces matieres, comme celle de M. *de Valois*, ſur les années de Dagobert, & quelque autres que nous avons indiquées dans le Catalogue qui eſt à la fin de cet ouvrage.

Tout ce que nous venons de marquer doit ſervir de preparatif pour étudier l'hiſtoire de France. Ces préliminaires qui ſont aſſez difficiles nous font connoître par avance les difficultez qui ſe rencontrent dans nôtre hiſtoire. Deux choſes ſont cauſe qu'il n'y en a point de corps parfait. Premierement, l'obſcurité, pour ne pas dire l'incertitude, qui ſe trouve dans les Ecrivains des deux premieres Races. Secondement la multi-

tude des matieres, pour tout ce qui regarde la troisiéme Race.

Cette obscurité sur les commencemens de nôtre histoire a donné lieu aux Historiens de ces premiers temps, de tomber dans deux défauts essentiels. Les uns ne pouvant avoir aucune connoissance des grandes actions qui s'étoient faites dans l'établissement de la Monarchie, se sont imaginez qu'ils pouvoient écrire des avantures telles qu'ils auroient souhaité, qu'elles fussent arrivées. Ils ont prétendu sans doute par cette conduite, faire honneur à nôtre Nation, en remplissant par des faits extraordinaires un vuide qui ne leur paroissoit point glorieux pour la Nation. D'un autre côté, comme c'étoient des Moines qui écrivoient l'histoire, les grandes actions qui les alloient trouver jusques dans leurs cellules, n'y venoient point accompagnées des ressorts, qui les avoient fait naître. Aussi nous est-il impossible de connoître les intrigues des Cours, & l'esprit qui les animoit dans ces premiers temps. Ce n'est pas que les Courtisans qui vivoient sous le regne de ces Rois, fussent exempts des interêts qui font agir tous les hommes. Si nous avions une histoire naïve de ces premiers siécles, nous verrions que leurs passions n'avoient point à la verité ces dehors de douceur, d'honnêteté, & de Chris-

tianisme qui regnent dans le nôtre ; mais qu'elles portoient avec elles le caractere de ces Peuples, c'est-à-dire, quelque chose d'inculte & de barbare, que la Religion n'avoit pas encore adouci. Cette incertitude, ou au moins cette obscurité a été cause que les Historiens qui ont écrit dans ces derniers temps se sont attachez à faire de longues discussions jusques sur les endroits les moins importans. Ils disputent sur le nombre des Rois qui ont porté le même nom : ils soûtiennent qu'il y a eu trois Dagoberts, au lieu qu'ordinairement on n'en conte que deux : ils ne croyent pas que rien puisse égaler cette découverte d'un troisiéme Dagobert, qui s'étoit tenu caché dans les Ducs d'Austrasie : ils veulent que le nombre des Loüis soit multiplié, & que les noms de Clovis & de Loüis soient la même chose : ils s'embarassent étrangement sur l'origine & sur l'explication des Armes de France ; dont la veritable figure ne nous est pas bien connuë. Cette incertitude va même plus loin ; car si elle a fait douter à quelques-uns qu'il y ait jamais eu au monde un Pharamond, parce qu'il n'en est point parlé dans Gregoire de Tours, ou si Merouée étoit parent de Clodion : elle a fait croire aux plus habiles d'entre eux qu'il faloit retarder l'établissement de nôtre Monarchie jusques à

Clovis, (1) & que Brunehault (2) si renommée pour ses crimes, étoit une sainte femme.

La secheresse de nos premiers Historiens fait que nos Ecrivains, au lieu d'une histoire complete & telle qu'elle doit être selon les regles, ne donnent qu'un simple Journal qui dégoûte facilement, parce qu'on n'y trouve point ce qu'on cherche dans l'histoire, c'est-à-dire, un tableau des passions humaines, & le cœur de l'homme à découvert.

La multitude des évenemens de la troisiéme Race a surpassé de beaucoup la force de nos Historiens. Cela fait qu'ils sont obligez ou de ne point approfondir les matieres, quand ils veulent les entreprendre toutes; ou de ne donner qu'une histoire imparfaite, lorsqu'ils approfondissent quelques endroits sans toucher aux autres.

Il se peut faire aussi que nous portons trop loin la delicatesse, dans le discernement d'un parfait Historien. On demande non seulement la verité & le choix des matieres : Mais on veut encore une grande simplicité accompagnée d'une élocution, d'une force, d'un dénoüement pour

(1) *Voyez le Pere Daniel dans une des Dissertation qu'il a mises à la fin de son Volume sur l'histoire de France.*

(2) *Voyez M. Cordemoy dans la Preface du deuxiéme Volume de son histoire de France.*

les intrigues qui se peuvent joindre difficilement avec l'érudition qui est necessaire pour bien traiter nôtre histoire.

Cependant tout cela ne doit pas nous détourner de nous y appliquer. On a travaillé depuis long-temps à lever toutes ces difficultez, on a purgé les deux premieres Races de ce qu'il pouvoit y avoir de dégoûtant ; & peut-être pouvons-nous croire qu'on y a réussi, autant que le permet l'incertitude de ces premiers siecles. Il n'y en a point au jugement des personnes habiles, qui ait mieux traité les affaires de la premiere Race de nos Rois, que M. de *Valois* dans l'excellent ouvrage qu'il fit imprimer en 1646. sous ce titre, *Gesta veterum Francorum*. Il a réuni une grande politesse avec tout le discernement qu'on pouvoit attendre d'un homme aussi versé qu'il l'étoit dans nôtre histoire. Je n'ose conseiller ici l'histoire de M. *de Cordemoi*, aprés le jugement qu'en porte le Pere *Daniel*. En nous marquant que cet Auteur est bon pour le stile, il nous fait connoître que nous ne devons gueres y chercher autre chose, & que par consequent il ne merite point d'être lû en qualité d'Historien. Si l'on ne pouvoit pas lire M. de Valois, il faudroit s'en rapporter à l'histoire de M. *de Mezeray*, ou même à son abregé, qui doit servir de guide pour les siecles suivans.

Nous n'avons pas maintenant d'Ecrivain plus exact pour tout ce qui regarde la Monarchie de France. Il possedoit les grandes parties d'un bon Historien, une connoissance profonde des affaires de France, un jugement exquis, un amour pour la verité, & une force pour la dire, qui n'étoit pas de nôtre siecle. Il faut avoüer que son stile ne répondoit point toûjours aux autres talens qu'il possedoit; mais il ne laisse pas d'avoir quelquefois des expressions heureuses & des tours inimitables.

Nous avons marqué ailleurs les avantages qu'on tire des lettres dans l'étude de de l'histoire. On ne doit pas omettre par consequent celles d'*Avitus* Evêque de Vienne, de *Saint Remi*, & de plusieurs autres grands Personnages, imprimées dans le Recüeil de nos premiers Historiens. Et l'on peut lire aussi celles de *Didier* Evêque de Cahors, & de *Venantius Fortunatus* Evêque de Poitiers. Ces lettres peuvent reparer en quelque sorte la secheresse qui se rencontre dans les premiers Historiens de nôtre Monarchie. Il est vrai qu'elles ne descendent pas bien loin, & qu'elles ne sont d'aucun secours pour les Regnes des Rois faineans. Mais on peut s'imaginer facilement quel pouvoit être l'esprit des Seigneurs de la Cour, dans un temps où les crimes, les paricides mêmes étoient un dé-

gré qui élevoit aux premieres Charges ; & dans lequel les differens partis ſe ruïnoient mutuellement par l'abus qu'ils faiſoient du nom & de l'autorité de leurs Princes.

La ſeconde Race de nos Rois n'a pas eû des commencemens moins heureux que la premiere : mais les guerres inteſtines & la trop grande puiſſance des Seigneurs de la Cour, produiſirent des effets pareils à ceux qu'avoit produit la faineantiſe des Rois de la premiere Race. L'amour que la plupart des Rois de cette ſeconde Race, eurent pour les Sciences & pour l'Egliſe, fit naître à la verité ce grand nombre d'Hiſtoriens, qui ont écrit quelque choſe de leurs actions ; mais il n'eſt pas difficile de juger de la capacité de ces Ecrivains, qui n'étoient point encore ſortis des tenebres, dont Charlemagne n'avoit diſſipé qu'une partie par les lettres qu'il fit refleurir dans ſes Etats. Auſſi voyons-nous que ce qui nous reſte des Hiſtoriens de ce ſiecle, ſont ou des Chroniques aſſez mal digerées, ou de fades Panegyriques, ou même des Romans faits avec ſi peu d'artifice, que le Peuple amateur de ces ſortes de fables ne s'en contentoit qu'avec peine. M. *de Mezeray* doit ſervir de guide pour les deux ſiecles qui ſe paſſerent ſous la ſeconde Race. Cependant les victoires & les conquêtes

de Charlemagne, sa pieté pour l'Eglise, son amour pour les Sçavans, semblent demander qu'on fasse plus d'attention sur ce qui le regarde, que sur l'histoire de ses Successeurs. Mais s'il a eu l'avantage de surpasser les plus grands Hommes de l'antiquité, il n'a pas eu le bonheur de trouver comme eux un Historien, dont les talens répondissent à la grandeur de ses actions. On pourroit lire neanmoins ce qu'en a écrit *Eginhart*, quoiqu'on doive beaucoup retrancher aux éloges qu'il donne à ce Prince, & ajoûter aux défauts qu'il ne découvre point : il faut y joindre la vie du même Roi, divisée en cinq livres, qu'on croit être d'un Auteur Saxon, qui vivoit sous la deuxiéme Race, avec ce que *Canisius* en a donné dans le premier volume de ses anciennes Leçons, ou celle qu'*Acciaïoli* a publiée dans ces derniers siecles.

La France ne demeura pas long-temps dans ce point d'élevation, où Charlemagne l'avoit fait monter. Loüis son fils s'acquit le surnom de Débonnaire, parce qu'il ne put avoir celui de Conquerant & de Victorieux. Cette qualité qui est toûjours loüable dans un Prince, lui est souvent nuisible quand elle n'est point accompagnée de quelqu'autre vertu, dont elle puisse être soûtenuë. Aussi sa trop grande bonté fut cause que ses Enfans le firent des-

cendre du Trône. Il eſt vrai qu'il y remonta : mais le chagrin de voir le trouble dans ſa propre Maiſon le fit mourir. Les guerres continuelles que ſes Enfans eurent aprés ſa mort, firent voir que le ſang des Rois eſt quelquefois moins uni que celui des ſimples particuliers. L'homme qui ſe rencontre en eux tout entier, c'eſt-à-dire, accompagné de toutes ſes paſſions, ne trouve rien qui l'arrête, au contraire tout l'anime & le porte à ſe livrer à lui-même. Ce que nous avons des anciens Hiſtoriens qui ont écrit ce qui regarde Loüis le Débonnaire & ſes Enfans, ſont *Thegan*, *Nithard*, & pluſieurs autres Ecrivains dont nous ignorons quelquefois les noms, quoique nous ayons leurs ouvrages. Il ſe trouve outre cela des Actes qui ſervent beaucoup à connoître l'hiſtoire de ces temps reculez ; je ne les marque point ici en particulier, parce que M. *du Cheſne* nous en a donné un Catalogue dans ſa Bibliotheque des Hiſtoriens de France ; & qu'il en a recüeilli pluſieurs parmi les anciens monumens qui nous reſtent de ces premiers ſiecles.

Les Guerres civiles de Charles le Chauve & de ſes freres, donnerent lieu aux Normands de faire quelques tentatives ſur la France ; & l'état des affaires de ce Royaume les fit réüſſir dans leurs entrepriſes. Ceux qui voudront s'inſtruire avec quel-

que ſoin ſur les commencemens de l'hiſtoire de cette Nation, pourront voir ce qu'en a recüeilli M. *du Cheſne*, dans les Ecrivains de Normandie.

Les Guerres inteſtines qui arriverent dans la ſuite, firent croître la puiſſance des Seigneurs de la Cour juſqu'à un point qu'ils s'étoient rendus redoutables à leurs Princes : de maniere que tout ne ſe faiſoit ſous le nom des Rois, que pour montrer que l'amour de l'ordre n'étoit pas entiement effacé, & qu'on en gardoit au moins les apparences. Ce que nous ſçavons de la fin de cette Race, ne ſe peut gueres apprendre que dans des Chroniques faites par des Auteurs qui participoient à l'ignorance & à la barbarie qui ont regné dans le dixiéme ſiecle. Il ne faut pas croire que les Hiſtoriens de cette Race ayent penetré dans l'eſprit de la Cour, & dans les intrigues des Grands, plus que n'avoient fait les Hiſtoriens qui les ont devancez. Cependant nous avons beaucoup plus de moyens pour connoître la conduite particuliere de ces Rois, & la politique de leur Conſeil, qu'il ne s'en trouve dans les ſiecles precedens. Le grand nombre de lettres qu'il y a pour l'hiſtoire de cette Race peut faire ſupporter plus aiſément la ſechereſſe qui ſe rencontre dans les Hiſtoriens de ces temps-là. Les principales ſont les let-

tres que les Papes ont écrites à Charles Martel, à Pepin le Bref & à Charlemagne; celles d'*Alcuin* publiées par du Chesne; celles de *Loup de Ferrieres* données par M. de Baluze; celles de *Frathart* Evêque de Bourges, & d'*Hincmar* Archevêque de Reims.

Les commencemens de la troisiéme Race sont assez obscurs : mais aussi-tôt qu'on a passé le dixiéme siecle, tout se trouve bien mieux dévelopé. En effet quand nous n'aurions point les histoires de *Glaber*, d'*Helgaud*, de l'Abbé *Suger*, & des autres Ecrivains, qui sont dans les Recüeils de Messieurs Pithou & du Chesne; nous tirerions des secours plusque suffisans des lettres de *Gerbert*, d'*Abbon*, de *Fulbert* & d'*Ives* de *Chartres*; de celles de *Godefroy de Vendosme*, de *Saint Bernard*, de *Saint Anselme*, d'*Hildebert* Evêque du Mans, de l'Abbé *Suger*, de *Pierre le Venerable*, de *Pierre* Abbé *de la Celle*, de *Jean de Sarisberi* & d'*Etienne* Evêque *de Tournay*.

L'histoire des Croïsades & des Guerres que nos Rois entreprirent pour la Religion, fournit encore beaucoup pour les commencemens de cette Race. Les principaux Ecrivains en ont été recüeillis par *Bongars*, dans l'ouvrage qu'il a publié sous le titre de *Gesta Dei per Francos*, auquel on peut joindre l'histoire de *Ville Hardouin* de

l'édition de Monſieur du Cange

Mais c'eſt à Saint Loüis que l'on commence à n'avoir preſque plus à douter ſur tout ce qui regarde nôtre hiſtoire. C'eſt pour lors qu'on remarque les dénoüemens de la politique, & ce n'eſt gueres que dans ces temps qu'on voit paroître ces grandes revolutions, comparables à celles des Grecs & des Romains pour la prudence, & pour la valeur. L'on ſçait que les Guerres civiles de la ſeconde Race donnerent lieu aux grands Seigneurs de s'attribuer en propre les Provinces, & les Villes dont ils n'étoient auparavant que les Gouverneurs ; que Hugues Capet élevé ſur le Trône paſſa trop legerement ſur cette uſurpation : mais que ce fut ſous Philippe-Auguſte, & ſous Saint Loüis, que ces Terres commencerent à ſe réünir au Domaine de nos Rois. Ce Prince ne laiſſa point par une conduite tres-difficile à garder ſur le Trône, d'allier la Religion avec ſes interêts. Il ne s'appliquoit neanmoins à ce qui pouvoit accroître ſon Domaine, que ſelon les regles de la juſtice.

L'on doit lire pour ce Regne les Memoires de *Joinville*, avec les ſçavantes Diſſertations de M. ***du Cange***, & l'hiſtoire de ce Roi écrite par M. ***de la Cheze***; ou celle de M. ***de Choiſi***. Ce dernier n'a point approfondi l'hiſtoire autant que l'a fait M. ***de la***

Cheze, dont l'ouvrage quoique travaillé avec ſoin & avec exactitude, n'a pas été aſſez lû, à cauſe ſans doute de quelques ſingularités qui s'y trouvent, & parce que ſon ſtile quoique pur ne laiſſe pas d'être foible & languiſſant.

Le nombre infini d'Hiſtoriens que nous avons eus pour les ſiecles ſuivans, m'empêche de les rapporter tous. J'ay crû que ce que j'en avois marqué dans le Catalogue qui eſt à la fin de cet Ouvrage pouvoit ſuffire. Il eſt bon neanmoins de dire ici les endroits ſur leſquels on peut s'arrêter davantage, & ce qu'on doit penſer des principaux Ecrivains que nous avons.

Le Regne de Philippe le Bel fut agité, ou par les troubles que cauſa Boniface VIII. ou par la revolte des Flamands. Mais ce Prince fit voir par ſa prudence la conduite qu'on doit tenir à l'égard d'un Pape orgueilleux, & qui ne peut ſe contenter des humiliations que JESUS-CHRIST lui a laiſſées pour heritage.

Le Recüeil que M. *Dupuis* a fait imprimer ſur ce differend, éclaircit à fond cette diſpute, & donne aux Princes un exemple de la fermeté avec laquelle il faut ſoûtenir les droits d'une Couronne. Les temps qui ſuivirent le Regne de Philippe de Valois furent partagez par deux puiſſantes guerres. Celle des Anglois mit vingt fois

la France à deux doigts de sa perte ; mais Dieu lui suscita des défenseurs, en formant ces grands Hommes, qui ont été l'admiration de toute l'Europe ; je veux dire Bertrand du Guesclin, le Maréchal Boucicaut, le Connêtable de Clisson, le Bâtard d'Orleans, la Hire, Pothon de Xaintrailles ; & l'on peut même y ajoûter si l'on veut la Pucelle d'Orleans. Toutes ces gueres ont été décrites par differens Historiens. Je ne parle point de *Froissart*, persuadé comme on le doit être, qu'il étoit trop bien payé des Anglois pour ne leur point accorder les éloges qu'il fait de leur conduite. Mais tous ces temps de troubles sont éclaircis dans les histoires de Charles VI. données par M. *le Laboureur*, & par M. *Godefroy*, & dans celles de Charles VII. publiées par le même M. *Godefroy*. L'on peut se contenter si l'on veut de l'histoire de cette guerre écrite par M. *de Choisi*, dans les vies de Philippe de Valois, du Roi Jean, de Charles V. & de Charles VI.

Quoique Charles VII. eût chassé les Anglois de la France, les Bourguignons qui s'étoient joints à eux, ne laisserent pas de continuer ces mêmes troubles. Et ils ne finirent que par la mort du dernier Duc de Bourgogne tué devant Nancy. Les plus grands mouvemens de cette guerre se trouvent expliquez dans les Memoires de

Philippe de *Commines*, ce sage & judicieux Historien, & dans l'histoire de Charles VIII. publiée par M. *Godefroy*.

Les François s'engagerent sous Charles VIII. dans les guerres d'Italie, qui continuerent sous Loüis XII. & François premier. Mais ils ne réüssirent point dans ce pays, parce qu'ils n'ont jamais eu assez de flegme pour soûmettre des Peuples qui ne se conduisent que par reflexion. Ces guerres sont décrites dans les Memoires de *Philippe de Commines*, dans l'histoire de Charles VIII. par *Jaligni*, de Loüis XII. faite par Claude de *Seissel* & Jean d'*Authon*, dans celle du Chevalier Bayard, publiées toutes par Messieurs *Godefroy*; & dans l'histoire qu'en a fait *Guichardin*.

Les Regnes de Henry II. de François II. de Charles IX. de Henry III. furent agitez ou par les guerres de Religion, ou par les troubles de la Ligue. La jeunesse ou la foiblesse de ces Princes, & la trop grande autorité qu'ils donnerent à leurs favoris, causerent tous ces malheurs. Quoique nous n'ayons rien de parfaitement exact sur ce qui s'est passé dans ces derniers temps, on peut y suppléer par cette belle & excellente histoire de M. *de Thou*; par celle de *la Popeliniere*; par les Lettres de *Busbeque*; par le quatriéme & cinquiéme Livre de celles de *Pasquier*; par l'histoire des Guerres ci-

viles de *Jean Davila*, qui n'a d'autre défaut que de vouloir penetrer trop avant dans l'esprit des Princes; on peut y suppléer enfin par les differens Memoires qui nous restent de ces guerres.

Le siecle suivant, qui est celui de Henry IV. de Loüis XIII. & de Loüis XIV. ne fut pas sujet à de moindres revolutions, tant du côté de la Religion, que du côté des guerres civiles, ou même des guerres étrangeres. Mais la valeur ou la conduite des Princes & la sagesse des Ministres éloigna tous ces orages. On peut prendre une idée du regne de Henry IV. dans cette histoire, où la verité s'exprime avec tant d'éloquence. Je parle de celle qui fut publiée sous le nom de M. de *Perefixe*, & que M. de *Mezeray* avoit prêtée à ce Prelat, persuadé que le Public auroit assez d'équité pour lui rendre un ouvrage que sa generosité lui avoit fait donner à un autre. On doit ajoûter à cette histoire les Memoires de M. *de Villeroy*, ceux de M. *de Sully*, de Messieurs *de Bellievre* & de *Syllery*, les Negociations du President *Jeannin*, les Lettres du Cardinal d'Ossat, les Memoires de *Duplessis Mornay*, & les Memoires *de la Ligue*. Je ne parle point ici des Ambassades du Cardinal *du Perron*; elles sont trop peu considerables pour être lûës : ni de l'histoire de *Mathieu*, parce que cet

Ecrivain avoit tant d'amour pour la fausse éloquence, qu'il s'embarrassoit peu de passer une verité, pourvû qu'en sa place il pût y mettre une figure. Mais il y a un fait qu'il est bon d'éclaircir dans l'histoire de ce Prince, ce sont les intrigues qui lui ont causé la mort. Elles n'ont point été jusqu'à present assez dévelopées; outre les lumieres que nous en donnent nos Historiens, on trouvera de grands secours dans le *Factum* du nommé *la Garde*, prisonnier en la Conciergerie, qui fut imprimé dans ce temps-là.

Le Regne suivant ne consiste gueres que dans la vie du Cardinal de Richelieu : mais ceux qui voudront connoître ce Ministre doivent lire les Memoires de son Ministere qui ont été publiez par *Auberi* en plusieurs volumes, avec les Historiens du temps, dont la plupart ne sont point favorables à ce Cardinal. Je ne crois pas qu'on doive s'en rapporter tout à fait au portrait qu'en a fait *Auberi* lui-même, parce qu'il avoit trop de charité pour écrire la vie de ce Cardinal. A l'entendre c'est un Saint, un Saint même à canoniser. Si neanmoins on veut lire son ouvrage, il faut le comparer avec le Recüeil des Pieces que M. l'Abbé de *Mourgues* a publié; je ne parle point de l'histoire de ce Cardinal, qu'on a imprimé en Hollande en deux volumes;

parce qu'elle eſt trop ſuperficielle ; mais ne doit-on pas s'étonner de ce qu'elle ne l'eſt point encore davantage, quand on ſçait qu'elle eſt de M. *le Clerc*, cet infatigable Ecrivain de la Hollande, à qui toutes matieres ſont bonnes ?

Je n'oſe parler ici de l'hiſtoire de Loüis XIII. que le Sieur *le Vaſſor* a fait imprimer depuis quelque temps en Hollande. Les Sçavans n'y trouvent qu'une compilation faſtidieuſe & mal digerée des Memoires imprimez que nous avons de ce temps là, revêtus neanmoins de quelques termes outrageans & de quelques traits de ſatire. Il paroît que l'Auteur l'a compoſée, moins pour faire connoître Loüis XIII. que pour ſe faire connoître lui-même.

Nous n'avons que peu de choſe ſur le Regne de Loüis le Grand. Ce qu'on en trouve ne ſert gueres que pour la minorité de ce Prince. Tels ſont les Memoires de M. *de la Rochefoucaut*, & ceux de M. *de la Chaſtres*, le Recüeil des Guerres de Paris, l'hiſtoire Latine de M. *Delabarde*, l'hiſtoire du Cardinal Mazarin en italien, ou en françois, les Lettres de ce Miniſtre ſur la Paix des Pyrenées. On pourroit y ajoûter l'hiſtoire de M. le Prince de Condé. Je ne parle point ici de la ſatire de *Priolo*, de l'hiſtoire de M. *le Gendre*, des fades Memoires qu'on débite ſous le nom

de M. d'*Artagnan*, de l'hiſtoire fardée du Cardinal Mazarin par *Auberi*, & des Gazettes dont M. de *Buſſi* a fait un extrait dans ſes Memoires, & dans ſon Hiſtoire abregée de Loüis le Grand. Il faut avoüer cependant, qu'il n'y avoit gueres de perſonnes plus capables que ce dernier, pour demêler les intrigues ſerieuſes d'une Cour dont on aſſeure qu'il connoiſſoit ſi bien l'eſprit & le caractere. Cependant je n'ai trouvé de beau dans ſon Hiſtoire abregée, & dans ſes Memoires, que le portrait du Roy *. » Loüis XIV. du nom, dit-il, eſt » grand & bien pris dans ſa taille. Il a les » cheveux châtains bruns & naturellement » enflez, les yeux bleux, grands & doux, » le nez bienfait, la bouche tres-agrea- » ble, & le ſourire charmant. Sa beauté « eſt de ces beautez mâles qui ne craignent » ni le froid, ni le ſoleil; qui ne ſont point » incompatibles avec les fatigues de la » chaſſe & les travaux de la guerre. Il a » l'air d'un Heros, & quand on ne traite- » roit pas Sa Majeſté Royale de Majeſté, » on en devroit traiter ſa perſonne. Il a je » ſçai quel charme dans la voix qui lui a- » cheve de gagner les cœurs, que ſa pre- » ſence avoit déja touchez. Il danſe avec » une grace & une juſteſſe admirable; ja-

* *Hiſtoire abregée de Loüis XIV. Page 104.*

» mais homme ne s'est mieux servi d'un
» cheval que lui, & il fait tous ses exerci-
» ces avec une adresse extraordinaire. Pour
» l'esprit il l'a infiniment juste, il l'a aisé,
» naturel, plein de feu : mais son flegme
» s'en est rendu le maître, & l'on a remar-
» qué qu'il ne lui est jamais échapé un mot
» qu'on pût mieux dire, si l'on y avoit
» long-temps pensé.

» Ni les hommes, ni les passions ne le
» gouvernent : la seule raison a tout pou-
» voir sur lui; & quelque créance qu'il don-
» ne aux gens, il ne défere pas si fort à leur
» témoignage sur les choses de consequen-
» ce qu'il les croye sans s'éclaircir d'ail-
» leurs, particulierement quand il s'agit de
» quelques mauvaïs offices, il ne croit ni
» les amis, ni les ennemis; & cherchant
» la verité parmi les gens neutres, & non
» suspects, il en compose sa Justice.

» Si quelqu'un étoit assez malheureux
» pour lui déplaire par sa personne, ou par
» quelqu'une de ses actions, & qu'il eût du
» merite d'ailleurs, il ne lui feroit point
» de grace, mais il lui rendroit justice, &
» cela en faveur de la seule vertu qu'il con-
» sidere par tout où il la rencontre.

» Il n'a jamais dit une parole fâcheuse à
» un Gentilhomme; & personne ne l'a ja-
» mais vû en colere; cependant les plus
» hardis tremblent en lui parlant; quel-

» que confiance que leur donne leur esprit.
» Son air & la crainte qu'on a de dire quel-
» que chose, qui ne soit pas bien dit de-
» vant le Prince du monde qui le connoî-
» troit le mieux, embarrasse les plus ha-
» biles. L'Ambassadeur de Venise me disoit
» un jour à ce propos, continuë M. de
» Bussi, qu'il ne s'étonnoit pas qu'un Fran-
» çois se troublât en parlant au Roy; mais
» qu'il ne pouvoit assez admirer combien
» ce grand Prince attiroit de respect & d'es-
» time, pour rendre comme il faisoit les
» Ambassadeurs même interdits, & que
» pour lui il ne parloit jamais au Roy qu'il
» ne fût émû. Le Roy est propre & magni-
» fique en ses habits, en ses meubles, en
» ses chevaux, en ses équipages, en ses bâ-
» timens, enfin en toutes choses; & les
» Maisons Royales qui avant lui étoient
» avec un air de grandeur les plus mal
» propres du monde, ont maintenant la
» magnificence des Rois, & la propreté
» des particuliers. On a vû jusques ici les
» gens dans la disgrace des Princes, ne
» point toucher leurs appointemens, tant
» qu'elle duroit; mais le Roy les fait payer,
» & montre par-là qu'il haït le crime, &
» qu'il ne haït point le criminel. Il ne fait
» point de grace dont la maniere ne soit
» obligeante, & l'air dont il donne fait
» autant de plaisir que le bienfait. On n'est

» pas plus asseuré d'une grace qu'il a donnée que d'une qu'il a promise; & pour n'avoir pas une charge dont on n'auroit que sa parole Royale, il ne faudroit pas avoir moins failli pour la perdre, que si on en avoit des provisions.

» Il aime naturellement la societé; mais il se retient par politique. La crainte qu'il a que les François qui abusent aisément des familiaritez qu'on leur donne, ne choquent le respect qu'ils lui doivent, le fait tenir plus reservé. Il aime mieux se contraindre que de leur laisser la moindre occasion de faire quelque chose qui l'obligeât de se fâcher contre eux. Tout ce qu'il fait, est avec tant de circonspection, & tant de mesures qu'il ne se trouve presque jamais obligé de changer de resolution, & cela jusques aux moindres choses. Cette fermeté est une vertu si necessaire à un grand Prince, que les Rois ses Predecesseurs qui ne l'ont pas euë, ont terni par ce défaut l'éclat de mille bonnes qualitez qu'ils avoient, & ont bien souvent perdu le fruit de leurs travaux, pour s'être trop tôt lassez de leurs entreprises. Il a pour la Reine sa Mere toute la tendresse & tout le respect qu'il avoit dans son enfance, & il n'y a que sur ce chapitre qu'il paroît n'être pas encore sorti de minorité; il ne montre pas seulement

» lement en cela son bon naturel, il témoi-
» gne encore sa reconnoissance; car jamais
» Princesse n'a eu plus de traverses, que
» cette grande Reine en a euës dans sa Re-
» gence, pour conserver l'Etat du Roy
» son Fils. Enfin on l'admireroit s'il étoit un
» particulier; & la Pourpre qui rehausse
» d'ordinaire l'éclat des bonnes qualitez,
» reçoit du lustre de toutes les siennes.

Les Prelats & les autres Ecclesiastiques ont eu tant de part dans le gouvernement de l'Etat, les Princes ont toûjours été si affectionnez pour l'Eglise, qu'il est difficile d'étudier l'histoire civile de ce Royaume, sans en apprendre en même temps l'histoire de l'Eglise. Cependant comme le Pere *le Cointe* en a fait un corps separé, on peut aussi l'étudier separément. Ce Royaume a toûjours été un des plus considerables, & c'est pour cela que les affaires Ecclesiastiques y ont été tres-importantes. Plusieurs Sçavans en ont expliqué differentes parties. M. de *Launoy*, le Pere *Sirmond*, & M. *du Bosquet* ont éclairci ce qui regarde la Mission des premiers Evêques. L'histoire de l'heresie demi-Pelagienne a été examinée par *Vossius*, par M. le Cardinal de *Noris*, & par le Pere *Deschamps*. Les disputes du IX. & du XI. siecle, ont été traitées par le Pere *Mabillon*, dans les Actes des Saints de son

Ordre; l'histoire du Schisme a été touchée dans ce dernier siecle par M. *Dupuy*, & l'on peut voir aussi l'histoire des Papes d'Avignon de M. *Baluze*. Je ne fais point ici le détail de tout ce qui s'est écrit sur chaque dispute, parce que cela est d'une trop grande discussion, & que la plûpart des faits essentiels regardent quelquefois les histoires particulieres des Prelats, ou des Provinces qui y ont eu le plus de part, & par consequent aprés le Pere *le Cointe*, on peut consulter sur beaucoup de points les histoires particulieres que nous avons; comme celle de l'Université de Paris, celle de l'Eglise de Paris par le Pere *du Bois*, de Tours, de Reims, &c.

On trouvera peut-être mauvais que je n'aïe pas marqué ici toutes les pieces originales qui servent à éclaircir l'histoire de nôtre Nation. Mais j'ai crû qu'il me suffiroit d'indiquer les Recüeils les plus connus, & ceux qui pouvoient être d'un plus grand usage. Il y en a d'ailleurs un si grand nombre, que le seul Catalogue feroit un volume considerable. On sçait que ces pieces ne consistent pas seulement dans l'histoire de nos Rois; mais dans celles de plusieurs saints Personnages, ou de personnes illustres qui ont eu part dans les affaires. M. du *Chesne* a donné beaucoup de Chartes tres-utiles dans le Recüeil des Histo-

riens de France, & dans les hiſtoires des familles qu'il a publiées. *Miræus*, *Bollandus*, *Henſchenius*, *Papebroch*, & leurs continuateurs, le Pere *Mabillon*, Dom *Luc* d'*Achery*, Dom *Thiery Ruinart*, M. *Dupuy*, & M. *Baluze* en ont auſſi donné quelques-unes.

Quoique nos Rois ayent eu leurs genies particuliers, qu'il eſt bon de connoître en les comparant les uns avec les autres : il faut avoüer auſſi qu'on peut remarquer dans chaque Race quelque difference qui la diſtingue des autres. On doit toûjours dans l'étude de l'hiſtoire s'inſtruire de ces differens caracteres, parce qu'on y trouve ſouvent la cauſe des grandes révolutions. Et quand on ne l'y trouveroit point, on apprend à penetrer dans le cœur de l'homme, & à developer juſqu'à ſes moindres inclinations ; ce qui doit être le but de toutes les perſonnes raiſonnables qui veulent faire une étude ſerieuſe de l'hiſtoire. On voit parmi nos Rois des Princes dont la valeur peut être comparée à tout ce que l'antiquité la plus reculée a dit de ſes fauſſes Divinitez. S'ils ne ſont point comme ces Heros fabuleux le ſujet de nôtre admiration, c'eſt que voyans leurs deſcendans perſeverer, & ajoûter même aux grandes actions de leurs predeceſſeurs, nous nous perſuadons que ce qui étoit dans les autres un effort de la nature, n'eſt en eux qu'une

pente naturelle, où les entraine leur esprit & leur cœur. Les uns ont été vaillans, les autres justes & religieux; & il y en a qui ont rassemblé ces deux qualitez, qu'il est si difficile de rencontrer dans la même personne. Mais il faut avoüer que s'il y en a eu d'heureux, il s'en est trouvé qui ont éprouvé tous les revers de la fortune : & cette vicissitude de biens & de maux a donné un nouveau lustre à cette puissante Monarchie, lorsqu'elle nous a fait voir que les uns par leur vertu se sont mis au-dessus de leurs malheurs; & que les autres par leur bonheur ont surmonté la vertu de leurs ennemis.

Mais quand on jette les yeux sur les meurtres, les adulteres, & les paricides qui se sont commis sous la premiere Race, on aperçoit aisément que l'agrandissement de nos premiers Rois vient moins d'une guerre faite selon le droit des gens, que d'une barbarie qui les portoit à s'adonner à eux mêmes, & à ne souffrir aucun obstacle à leurs desseins si injustes qu'il fussent. Le desir qu'ils avoient d'étendre leur Monarchie naissante, leur fit negliger d'abord les Reglemens & les Loix; parce qu'ils les jugerent peu necessaires pour établir leur puissance. Ils se persuaderent qu'on n'avoit besoin de Loix que pour maintenir une Puissance déja affermie par les armes.

La Religion qu'ils avoient ambrassée, servoit plûtôt à enveloper leur ferocité, qu'à la détruire.

La pieté des Rois de la seconde Race s'étant perfectionnée, ils se crurent obligez d'entreprendre pour la Religion ces guerres, qui leur produisirent tant de gloire & qui furent si utiles aux Peuples qu'ils combattoient; puisque c'est dans ce temps que la plûpart des Pays Septentrionaux reçûrent les lumieres de l'Evangile, & que les Sarazins & les Maures furent chassez de France, & réduis à n'avoir dans l'Espagne qu'un pouvoir tres-limité. Aux succez de leurs armes ils joignirent la prudence & la conduite par les sages Constitutions, & par les Edits qu'ils firent pour regler la police de leur Royaume, & pour conserver la discipline Ecclesiastique dans toute sa pureté.

Hugues Capet qui commence la troisiéme Race voyant les forces de l'Etat dispersées, le Royaume divisé entre un nombre infini de petits Seigneurs, qu'il étoit difficile à un Roy d'attaquer; parce que s'ils avoient des interêts particuliers qui les portoient quelquefois à se ruiner mutuellement, ils avoient tous un interêt commun, qui étoit de se maintenir contre leur Roy; & il leur étoit facile de le faire, puisqu'étant réunis, ils auroient pû donner la loi à celui qu'ils regardoient comme leur

CHAPITRE X.

De l'Histoire de l'Empire.

LA division de l'Empire Romain produisit deux autres Empires, dont l'un qui possede l'Orient, & l'autre l'Occident, ont été sujets à de tres-grandes revolutions.

ARTICLE I.

De l'Empire d'Occident.

L'Empire d'Occident ne subsista gueres aprés qu'il fut divisé de l'Empire d'Orient; il se vit attaqué & même ébranlé par les Francs, les Goths & les Vandales.

L'abaissement de ce vaste Empire donna lieu à differentes Monarchies. Les Francs s'établirent dans les Gaules; les Goths en Espagne; & les Vandales en Afrique. Aprés qu'Augustule eut été dépoüillé de l'Empire en 476. ce grand corps s'affoiblit insensiblement; parce que ses forces étoient dispersées entre un grand nombre de Princes qui n'avoient d'autre interêt que de se ruiner mutuellement. Odoacre qui s'étoit emparé de l'Italie en fut bien-tôt chassé par

§. I.

De l'Empire d'Allemagne.

L'Empire Romain qui avoit été comme aneanti depuis la fin du cinquiéme siecle, fut rétabli par Charlemagne : & c'est-là que commence le second âge de l'Empire d'Occident. L'histoire de ces premiers temps est commune avec l'histoire de France ; parce que Charlemagne & quelques-uns de ses Successeurs Rois de France, se sont trouvez maîtres de l'Empire. Nous avons déja marqué qu'on doit pour l'histoire de ce Prince & des Empereurs d'Allemagne de sa Maison, lire ce qui s'en trouve dans les Auteurs de l'histoire generale de France, avec ***Eginhart***, ***Acciaioli***, & quelques endroits du Recüeil de ***Canisius*** : nous ajoûterons ici qu'on peut y joindre le Président ***Fauchet***, Pierre ***Beeck***, ***Frantzius***, ***Freher***, Henry ***Thenen***, avec ***Pastorius*** & ***Christophe Ott***. Ce dernier a fait quelque chose de plus que les premiers, parce qu'il a donné l'histoire des Empereurs de la ligne masculine de Charlemagne.

Ces Empereurs sont Loüis le Débonnaire, Loüis le Germanique, Charles le Gros, Arnoul & Loüis IV. Leur Regne fut

agité par des guerres inteſtines ou étrangeres, plus avantageuſes à leurs Ennemis, que favorables à l'Empire. Ces Princes qui ont eu de la pieté n'avoient point tous aſſez de force, pour ſoutenir les grandes Conquêtes de Charlemagne. Les hiſtoires originales que nous en avons, ſe trouvent dans les recüeils de Meſſieurs *Pithou* & *Duchesſne*, dans ceux de *Freher* ſur l'hiſtoire de France & d'Allemagne, avec ce qui s'en voit dans quelques-uns des Ecrivains, recüeillis parmi les Hiſtoriens Allemans : mais rien ne peut faire mieux connoître la pieté de Charlemagne & de quelques-uns de ſes Succeſſeurs, que ces admirables *Capitulaires*, leſquels au milieu d'un temps barbare & corrompu, reſpirent la pureté des mœurs & cette exacte diſcipline des premiers ſiecles de l'Egliſe.

Le troiſiéme degré de cet Empire commence à Conrad I. Duc de Franconie. On voit dans l'hiſtoire de l'Election de cet Empereur une action digne d'être admirée même par les Princes. Aprés la mort de Loüis IV. tous les Grands d'Allemagne tournerent les yeux ſur Othon Duc de Saxe, comme le plus illuſtre par ſa Nobleſſe, par ſa prudence & par ſa vertu. Ils le proclamerent Empereur : mais ce Prince leur repreſenta qu'il étoit trop avancé en âge, & par conſequent trop foible pour ſoutenir

dans ce changement de Souverains, tout le poids de la Couronne. Qu'ils avoient besoin d'un Roy, qui par son épée honorât son Sceptre, & qui leur enseignât à vaincre, autant par son exemple que par ses conseils : Que Conrad n'avoit point d'égal tant en puissance qu'en force d'esprit & de corps ; & qu'il étoit le plus digne de leur commander. La magnanimité de cet avis qui ne pouvoit partir que d'une belle ame, & d'un cœur bien placé, le fit recevoir comme une loi. Conrad fut donc élevé sur le Trône Imperial, & l'on ne verra plus dans la suite de cette histoire, que des Empereurs Allemands qui ne monterent pas tant sur le Trône par le droit d'une succession naturelle, comme cela s'étoit observé depuis Charlemagne, que par l'élection des Princes Allemands ; quoi qu'ordinairement ils ayent en beaucoup d'égard pour les enfans & les proches parens des Empereurs.

Avant que de penetrer plus avant dans l'histoire des Empereurs qui vinrent aprés Conrad, il est bon de se former un plan de toute l'Allemagne. Il est difficile d'avoir une exacte connoissance de ces vastes contrées ; parce qu'elles comprennent un nombre infini d'Etats & de Seigneurs indépendans les uns des autres. On peut lire ce qu'on en trouve dans les Geographies or-

dinaires. Mais comme on doit remonter jusqu'à l'origine de cette Nation, il seroit utile de parcourir ce que *Cluvier* a donné sur l'ancienne Allemagne ; quoiqu'il ne soit pas generalement approuvé. * Il faut lire au moins l'abregé qu'en a fait *Bunon*, avec les Paralelles Geographiques du Pere *Briet* : aprés quoi il faut étudier la Religion de ces anciens Peuples, leurs mœurs & leurs coûtumes. On doit examiner ce qu'en a écrit *César* dans ses Commentaires, & *Tacite*, en y joignant les remarques d'*Altamere* & de *Bernegger*. De là il faut descendre au Gouvernement moderne ; & l'on trouvera sans doute que l'Empire *Romano-Germanique*, qui seroit le plus redoutable de toute l'Europe, si le genie de cette Nation lui permettoit de se laisser gouverner par un seul Prince, ne porte que de foibles coups, * à cause de ce nombre

* Grotius, *in Prolegom. hist. Goth.* dit en parlant de Cluvier, *vir doctus sane, sed mirè confidens. Dicam illi quod in bello dici solet, non semper tuta temeritas.* Et Rachelius dans son *Otium Noviomagense*, dit, *universam Germaniam Antiquam erudité descripit Cluverius, ut tamen multa ejus emendanda, iisve addenda sint.*

* *Si concordia adsit, vires non desunt; ambigua, si divisa; acres, si conjuncta.* Pacificus à Lapide. Notæ in Severinum de Monzambano.

infini d'Etats differens qui la composent. Leurs interêts particuliers sont ordinairement si opposez, qu'il est difficile de les voir conspirer tous dans le même dessein. On peut dire que son gouvernement est Monarchique, & Aristodemocratique tout ensemble. Sa Monarchie paroît en la personne de l'Empereur, qui est le Chef de ce grand corps. Son Aristocratie se voit dans les Electeurs & Princes de l'Empire. Sa Democratie enfin est marquée par les Villes Imperiales, ou Immediates.

L'Empereur a toutes les marques des anciens Empereurs d'Occident, & prend les titres de *toûjours Auguste*, de *César*, & *de Sacrée Majesté*. * Cette dignité lui donne le rang devant tous les Rois & Princes Chrêtiens; mais peu de revenu & de domaine; puisqu'en qualité d'Empereur il n'a pas même une Ville à lui, de sorte que s'il n'avoit en propre aucun Pays où il pût faire sa résidence ordinaire, il devroit établir sa demeure dans une des Villes Imperiales, comme à Aix la Chapelle, Nuremberg, &c. Pour ce qui est de son pouvoir; quoiqu'il soit tres-considerable, il

* Au terme d'*Auguste*, Othon III. ajoûta dans ses Diplomes *Romanorum Imperator Augustus*, & Frideric Barberousse s'est fait appeller *semper Augustus*.

celui de Tréves dans les Gaules & le Roïaume d'Arles ; & celui de Cologne dans l'Italie. Les Princes ſeculiers ſont le Roy de Bohëme qui eſt Archi-Echanſon ; le Duc de Baviere qui eſt Archi-Maître ; le Duc de Saxe Archi-Maréchal ou Connêtable ; avec la qualité de Vicaire de l'Empire, dans tous les Pays qui ſuivent le droit des Saxons ; le Marquis de Brandebourg, Archi-Chambellan, & le Comte Palatin Archi-Treſorier. Ce dernier pretend avoir le Vicariat de l'Empire dans la Souabe & la Franconie, qualité que l'Electeur de Baviere lui conteſte. Il y a cette difference entre les Electeurs ſeculiers, & les Electeurs Ecleſiaſtiques, que les Seculiers ont voix active & paſſive, chacun d'eux éliſant & pouvant être élû Empereur, au lieu que les Eccleſiaſtiques n'ont que la voix active ; pouvant bien élire, mais ne pouvant être élûs. Le College des Princes de l'Empire comprend tous les autres Princes, ſoit ſeculiers, comme Ducs, Marquis, Comtes Palatins, Landgraves, Burgraves, avec les Comtes & Barons Immediats, de l'Empire, ſoit Eccleſiaſtiques, comme Archevêques, Evêques, Abbez, Abbeſſes & autres Prelats Princes & Princeſſes, ou relevant immediatement de l'Empire. Ceux qui compoſent ce College, ont droit de ſceance & de voix déliberative & déciſive

n'ont plus ſceance & voix dans les Diettes de l'Empire, & qu'ils ne concourent plus à ſes taxes, ils n'en ſont plus conſiderez comme Etats : mais ſeulement comme Feudataires ; tels ſont les Ducs de Milan & de Mantouë : & les Marquis de Monferrat, de Final & de Piombino.

Quoique nous n'ayons parlé que de huit Electeurs ; il faut dire neanmoins que depuis quelques années le Duc de Hannovre a obtenu du feu Empereur, à des conditions qui paroiſſent aſſez onereuſes à l'Empire, le titre de neuviéme Electeur, avec le conſentement *extra-Collegial* des Electeurs de Mayence, de Baviere, de Saxe & de Brandebourg. Mais comme cette affaire n'a pas été diſcutée, ni concluë *Collegialement* par les Electeurs, ce Prince a eſſuïé beaucoup de difficultez, même aprés l'inveſtiture Electorale que S. M. I. lui avoit conferée à Vienne. Ces difficultez n'ont été levées que depuis que la Cour de Vienne, & les amis de la Maiſon de Hannovre-Brunſvvic ont trouvé le moyen d'obtenir le conſentement Collegial des Electeurs de Tréves, de Cologne & Palatin ; leſquels aprés une longue oppoſition, ont à la fin conſenti que le Duc de Hannovre joüît du titre Electoral : mais ils ſe ſont reſervez la diſcuſſion ulterieure, & la reſolution ſur les conditions auſquelles

quelle ſe prennent les reſolutions qui regardent les affaires de ce grand Corps Elle eſt compoſée de trois Colleges ; le College des Electeurs, le College des Princes de l'Empire, & le College des Villes Imperiales. Dans le College des Electeurs, le Roy de Bohëme n'a point de ſceance ; parce qu'il n'eſt regardé comme Electeur, que quand il s'agit de l'Election d'unRoy desRomains. Dans le College des Princes de l'Empire il y a trois Bancs, celui des Eccleſiaſtiques, celui des Seculiers, & le troiſiéme des Princes Lutheriens detenteurs des Evêchez, ſous le nom d'Evêques, comme ſont l'Evêque *poſtulé* d'Oſnabruck, quand l'alternative tombe ſur un Prince de la Maiſon de Brunſvvic de la Religion proteſtante, & l'Evêque *poſtulé* de Lubec, dont la derniere poſtulation a fait tant de fracas. Ces deux Colleges ont prétendu cidevant que celui des Villes ne pouvoit décider, quand il y avoit conteſtation entre les Electeurs & les Princes ; au lieu qu'il devoit conſentir, quand ils ſont d'un même avis.

Mais ſelon l'état preſent des affaires de l'Empire, on communique de la part des deux Colleges ſuperieurs à celui des Villes, l'avis uniforme des Electeurs, des Princes & de ceux qui ſont encore compris dans le corps de ces derniers, pour de-

rales de Empire, il y en a encore de particulieres pour chaque Cercle. Les Cercles ſont des eſpeces de Generalitez, ou de grandes Provinces, dans leſquelles les Princes, Prelats, Comtes, Barons, & Villes qui les compoſent, s'aſſemblent pour leurs affaires communes. Leur établiſſement vient de l'Empereur Maximilien I. qui l'an 1500. diviſa l'Allemagne en ſix parties, auſquelles il donna le nom de Cercles. Ces Cercles étoient ceux de Franconie, de Baviere, de Souabe, du Rhin, de Vveſtphalie & de baſſe Saxe. En 1512. il y ajoûta ceux d'Autriche, de Bourgogne, du bas Rhin, & de la haute Saxe. Charles-Quint ſon petit fils confirma cette diviſion dans la Diette de Nuremberg en 1522. & depuis ce temps elle a toûjours été en uſage. On jugera facilement par tout ce que je viens de remarquer, que l'autorité de l'Empereur ne répond point à ſa dignité: puiſqu'il a beſoin d'un ſi grand nombre de bras pour agir. Il peut bien attribuer à quelques Seigneurs les titres de Roy, Princes, Comtes & Barons; mais il ne ſçauroit leur donner lui ſeul, ni voix, ni ſceance dans les Diettes de l'Empire. Il peut encore moins ôter lui ſeul la qualité de Prince, mettre au Ban Imperial, & dépoüiller les Electeurs, Princes & Membres de l'Empire, de leurs Etats & Principautez. Faut-il de

plus introduire de nouveaux tributs; accorder le droit de battre Monnoye; aliener & engager les biens de l'Empire; disposer des Fiefs considerables, faire de nouvelles Loix, interpreter & annuler les anciennes, regler les poids & mesures par tout l'Empire, transporter, changer, ou abroger les Tribunaux Souverains? Faut-il declarer la guerre au nom de l'Empire; établir des garnisons & des quartiers, faire des Traitez de Paix & de Confederation; fortifier quelque Place sur les terres de l'Empire: envoyer & recevoir un Ambassadeur, toutes ces choses ne se peuvent faire par l'Empereur seul, ce sont des droits qu'il ne peut exercer que conjointement avec les Electeurs, ou même avec tous les Membres & Etats de l'Empire.

Ce n'est pas que le pouvoir des Empereurs n'ait été autrefois plus étendu, & même au de-là des bornes que les Loix de l'Empire lui prescrivoient. Charles V. de sa propre autorité dépoüilla des Princes, & mit des Evêques au Ban Imperial. Rodolphe II. & Matthias jugerent de diverses causes dont la décision appartenoit aux Etats. Et Ferdinand II. condamna seul le Cardinal de Clesel, les Ducs de Mexelbourg, l'Electeur Palatin, & l'Electeur de Tréves. Mais les autres Empereurs furent plus mo-

derez, parce qu'ils furent moins heureux: & Ferdinand III. renonça par le Traité de Munster à ce pouvoir usurpé, pour conserver le légitime, & pour ne pas fomenter les justes soupçons d'un dessein hereditaire, qu'on croyoit être dans les Empereurs Autrichiens pour perpetuer l'Empire dans leur Maison.

§. II.

L'étude du Droit Public, de l'Etat de l'Empire, & de la liberté Germanique, necessaire pour la connoissance de l'Histoire d'Allemagne.

TOut ce détail fait voir qu'il est fort difficile de connoître la Police de ce grand Corps; il faut quelque chose de plus instructif si l'on veut sçavoir exactement l'histoire de l'Empire. Ce n'est ni une Monarchie ordinaire, ni une simple Republique: mais un composé de l'un & de l'autre, dont chaque Membre n'a pas moins que le Chef des prérogatives particulieres. On doit donc s'appliquer d'abord à prendre de justes idées de ces prérogatives, puisqu'on y découvre presque toûjours la cause de leurs mouvemens & de leurs Guerres intestines, ou étrangeres. C'est aussi par cette unique voye qu'on peut dis-

cerner les divers interêts des Membres de de l'Empire. Il faut pour y réüssir, faire trois choses principales.

1°. Etudier succinctement le droit public de l'Empire.

2°. Se former un plan de l'Etat de toute l'Allemagne.

3°. Sçavoir précisement en quoi consiste la liberté Germanique; c'est-à-dire, la juste limitation des droits du Chef, aussi-bien que des Membres; & connoître de quel usage cette liberté peut & doit être dans les affaires de cet auguste Corps.

1°. Le droit public de l'Empire n'est pas tant une émanation du droit naturel, & du droit des gens, que les Loix muables & arbitraires établies par le corps Germanique, pour le bien & l'unité du corps en general, & de chaque Membre en particulier. Ce droit qui a des principes assez fixes, ne laisse pas d'être sujet au changement, au moins dans quelques-unes de ses parties, lorsqu'il arrive quelque revolution dans la forme & le Gouvernement de l'Empire: ce qui ne doit se faire que du consentement des trois Colleges de l'Empire, dont chacun procede selon la pluralité des Suffrages. On peut étudier ce Droit dans les sources que nous allons indiquer. La premiere est le Code des anciennes Loix qu'*Heroldus* & *Lindenbrogius*

ont

ont publiez : il contient les Loix imperiales & Capitulaires, émanées au temps des Carlovingiens. La seconde source est le Recüeil des anciennes Constitutions Imperiales données par *Goldaste.* Quoique quelques-unes des Loix contenuës dans ces deux premiers Ouvrages, soient (1) abrogées, elles peuvent être neanmoins de quelque utilité, parce qu'on y trouve, ou les raisons, ou les principes du droit public moderne. On doit cependant lire avec (2) quelque précaution les Constitutions Imperiales de Goldaste, parce qu'on l'accuse d'avoir inseré de fausses Loix, parmi les veritables qu'il a recüeillies.

Les Constitutions Imperiales publiées par Goldaste parviennent jusqu'au XII. siecle. Ensuite on trouve deux autres Codes du droit d'Allemagne, dont l'un est appellé *Speculum juris Saxonici*, & l'autre posterieur est nommé *Speculum juris Suevici, sive Franconici.* Ce sont ces deux Codes qui ont donné occasion à l'établissement des deux Princes Palatins de Saxe &

(1) *Quæ (Leges) licet etiam vim obligandi non habeant, ad hujus tamem omne publicum cognoscendum multum proderunt.* Rachelius in Otio Noviomag. p. 40.

(2) *Quia verò Goldastus promiscuè illas congessit, cum judicio legenda sunt, ne ficta pro veris accipiantur.* Rachelius in Otio Noviomag. p. 40.

du Rhin, desquelles il est fait mention dans la Bulle d'Or de Charles IV. Ces deux Palatins qui ont la qualité de *Vicaires de l'Empire*, exercent encore au temps de l'interregne la jurisdiction judicielle, chacun dans le district, où les anciens Droits Saxon & Franconien ont été ci-devant, ou sont encore aujourd'hui en vigueur.

Enfin on a publié depuis peu une nouvelle compilation des Constitutions & Recez de l'Empire faite par le Baron d'*Andlern:* Conseiller Imperial Aulique. Comme ce Recüeil est en Allemand, il seroit à souhaiter qu'un habile Jurisconsulte voulût se donner la peine de le traduire en Latin. On y trouve par ordre alphabetique tout ce qui est contenu dans les Recez de l'Empire, les Capitulations des Empereurs, depuis le Regne de Charles V. la Bulle d'Or, le Concordat de la Nation Germanique, la Paix publique & divers monumens necessaires pour le droit & l'histoire de l'Empire.

Les principes certains sur lesquels le Droit public d'Allemagne est principalement appuyé, sont 1°. *la Bulle d'Or* dressée par le fameux Jurisconsulte *Barthole*; 2°. *les Capitulations Imperiales*; 3°. *la Paix publique*; 4°. *la Paix religieuse*; 5°. *les Traitez de Westphalie, de Nimegue & de RysWick*; 6°. *les Recez de l'Empire.* Je ne

parle point des autres Ordonnances, ni des décisions de la *Chambre Imperiale*, & du *Conseil Aulique* de l'Empereur ; parce que l'autorité de ces Tribunaux ne regarde que les differends des particuliers, & ne s'étend pas sur les Regaux, Droits & Prérogatives des Etats de l'Empire, dont la connoissance est uniquement reservée à l'Empereur, & aux trois Colleges de l'Empire.

1°. La *Bulle d'Or* ainsi nommée à cause du Sceau d'Or dont elle est scellée, est un Edit, ou Constitution, que l'Empereur Charles IV. publia du consentement de l'Empire pour l'utilité de l'Allemagne. Il y a renfermé les Droits, les Charges, & Prérogatives des Electeurs en general, & en particulier. L'intention de cet Empereur & de l'Empire, lorsqu'on fit cette Loi si respectée, n'étoit autre que de jetter les fondemens inébranlables du pouvoir & de l'autorité Electorale, & de conserver en même temps à perpetuité la dignité d'Empereur purement & librement élective ; quoiqu'il paroisse que depuis quelques siecles le contraire ne s'établisse que trop sensiblement, aux dépens de cette Loi & de la liberté Germanique. Charles IV. qui s'étoit montré si zelé pour l'affermissement de cette Loi, fut le premier à y contrevenir ; il induisit les Electeurs

de lui faire succeder son fils Vvenceslas, qui n'avoit que dix ans, & leur promit à chacun * cent mille Ducats pour leur suffrage. Et tout le monde sçait que depuis Albert II. sorti de la maison d'Autriche, on a élû sans interruption tous les Empereurs suivans de la même famille; on a même donné aux Empereurs vivans une espece de Coadjuteur & Successeur immuable, sous le nom de Roy des Romains, contre la défense expresse de la Bulle d'Or.

2°. La juste apprehension qu'eurent les Electeurs de se voir asservis avec les autres Princes & Etats de l'Empire, aprés avoir une fois remis à un Seigneur puissant les rênes de l'Empire, leur fit penser à donner des bornes à l'autorité de celui qu'ils choisiroient pour leur Chef. Ils renouvelerent donc l'ancien usage des Capitulations, qu'on fait descendre de la fameuse convention de Coblentz de l'an 860. par laquelle Loüis le Germanique promit de ne rien decerner dans les matieres importantes, qui regardoient ses Etats Ecclesiastiques, & Seculiers, sans leur conseil, & leur consentement. Ils dresserent donc ces conventions si con-

* *Vide Conringium in annotation. ad Lampadii partem III. cap. II. §. 6.*

nuës sous le nom de *Capitulations Imperiales*. C'est comme l'a fort exactement marqué l'ingenieux & solide Auteur des Lettres Suisses; c'est un Traité composé de plusieurs articles, une espece de contrat que les Electeurs font avec celui qu'ils veulent mettre sur le Trône Imperial. » Il » s'oblige par serment à l'observation de » tous les articles de ce Contrat ... par » leur inobservation il délie ses Sujets du » serment reciproque, il pert tous les » droits qu'il a sur l'Empire; puisque » l'Empire ne lui a été confié qu'à con- » dition qu'il observera ces Articles. Ils » ne sont pas toûjours les mêmes, ils » changent selon les temps, & les besoins: » On y ajoûte ou on y retranche, ainsi » qu'on le juge necessaire pour la sureté » de l'Empire: en cela bien differens des » sermens, que les Rois mêmes successifs » & hereditaires ont coûtume de faire » lorsqu'ils sont Sacrez ou Couronnez. » Les articles de ces sermens une fois pro- » posez par les hommes lorsqu'ils se sont » donnez à une famille, demeurent toû- » jours les mêmes, & ne sont plus de » leur connoissance, Dieu seul en est » le Juge. Ceux des Princes électifs, » traitez que la Republique change, re- » forme, interprête, resserre, ou étend » selon sa volonté, sont toûjours soumis à

» son jugement. Le Chef qu'elle a choisi » est toujours responsable devant elle de » leur observation, & elle a toûjours le » droit, ou de l'obliger à les observer, ou » de le declarer déchû s'il ne les observe » pas. » C'est particulierement à l'élection de l'Empereur Charles V. que le renouvellement de ces Capitulations s'est établi sous la forme d'un Contrat écrit. Ce Prince étoit déja assez redoutable par la Couronne d'Espagne qu'il avoit sur la tête. C'est ce qui fit que Frideric Electeur de Saxe ayant refusé l'Empire, ne proposa Charles V. qu'à condition qu'on borneroit son pouvoir par une *Capitulation*, qui pût mettre en seureté la liberté de la Nation; & ce loüable usage s'est heureusement perpetué à l'élection de chaque Empereur.

3°. L'idée que les Princes & Seigneurs Allemands avoient autrefois de leur liberté & de leur indépendance, étoit cause que les differens qui s'élevoient entre eux, ne se terminoient souvent qu'à main armée, principalement pendant les troubles suscitez sous les Regnes des Empereurs Henri III. IV. & V. & Frideric I. & II. Comme on vit que cette confusion alloit à la destruction du corps, les Etats de l'Empire convinrent avec l'Empereur dés le douziéme siecle, d'empêcher ces sortes de voyes de fait, & de terminer selon l'an-

cien uſage, dans les Aſſemblées generales du Corps, toutes les difficultez qui naîtroient entre les Membres, & de faire adminiſtrer aux particuliers la juſtice ſelon le droit & l'équité, ſans diſſimuler davantage les procedez par voye de fait & par brigandage. Les Ordonnances émanées en vertu de cet accord, ſont connuës ſous le nom de *Paix-Profane, civile* ou *publique*. L'on a enjoint ſous des peines tres-rigoureuſes l'obſervation de ces Loix, & l'on a puni en effet, ou par le Ban, ou par des amendes pecuniaires, ceux qui y contrevenoient.

4°. *La Paix Religieuſe* eſt une convention qui ſe fit à Paſſau en 1552. & qui fut depuis confirmée à Auſbourg en 1555. par laquelle l'Empereur & les Membres de l'Empire Catholiques & Proteſtans s'engagerent à ne faire aucune violence aux Princes & Etats qui auroient embraſſé les nouveautez de Luther, ou qui perſiſteroient dans l'ancienne & veritable Religion. Ils ſe promirent que l'union qui ſeroit entre eux ne pourroit être troublée par la diverſité de croyance. On ne ſçait que trop l'occaſion funeſte qui donna lieu à cet accord. Luther ayant dogmatiſé fut ſoûtenu par des Puiſſances de l'Empire, que ſa doctrine commode, & ſes dogmes ſeduiſans avoient attirez dans ſes opinions.

Charles-Quint ſoupçonné par les Princes & Etats de l'Empire de faire ſervir la Religion à ſes interêts, ſe ſaiſit de ce motif pour ſubjuguer l'Allemagne ; & il y auroit peut-être réüſſi ſans le ſecours de la France, & la valeur du Prince Maurice Electeur de Saxe. Les deux partis las de la guerre, qui s'enſuivit, firent en 1552. le traité de Paſſau ; par lequel l'Empereur outre la délivrance du Landgrave de Heſſe, qu'il avoit arrêté contre la bonne foi, accorda beaucoup de choſes en faveur des *Lutheriens* nommez *Proteſtans*, pour avoir proteſté contre le Recez de la Diette de Spire, qui obligeoit tous les Membres Sujets de l'Empire à ſe conformer à l'ancienne Doctrine. C'eſt *ce Traité*, comme le marque un Auteur * François, *qu'ils peuvent appeller le vrai fondement de leur liberté, qu'ils ont euë toute entiere depuis ce temps-là*. En effet cette Tranſaction fut affermie & concluë à Auſbourg en 1555. C'eſt ce double Traité qui eſt devenu ſi celebre ſous le nom de *Paix Religieuſe*, qu'on a étenduë aux *Pretendus-Reformez* ou *Calviniſtes*, par la Paix de Weſtphalie.

5°. Aprés une guerre dont l'Allemagne fut agitée pendant trente années, il ſe

*. *Mezeray Abregé de l'Hiſt. de France ſous Henri II. & aprés lui M. Heiſſ. dans ſon hiſt. de l'Empire ſur l'an* 1552.

conclut deux Traitez de Paix en 1648. l'un à Munster, & l'autre à Osnabrug. Ces deux Traitez sont ordinairement appellez la *Paix de Westphalie.* Les Rois de France & de Suede furent les principaux Moteurs de cette Paix, qui a affermi les Electeurs, Princes & Etats de l'Empire dans leur Droits *Territoriaux*, & dans leur liberté, à laquelle la Maison d'Autriche avoit donné de grandes atteintes depuis plus d'un siecle. La liberté Germanique a encore été confirmée par les Traitez de *Nimegue* & de *Ryswick*, qui n'ont pas moins de force dans l'Empire que le Traité de Vvestphalie.

6°. Les *Recez de l'Empire* sont les Constitutions & les Decrets dont les Princes & les Etats de l'Empire sont convenus dans les Assemblées generales du Corps Germanique avec l'Empereur, sans le consentement duquel les resolutions des trois Colleges, quoique prises unanimement, n'ont pas force de loi publique.

Arumaeus a été un des premiers qui a introduit dans les Ecoles un Traité methodique du Droit public de l'Empire. On peut le consulter avec quelques autres des plus celebres Auteurs, qui ont écrit sur ce droit. Tels pourroient être *Dieterich*, *Rumelinus*, *Myler*, *Strauchius*, *Hugo*, *Fritschius*, *Hermes*, *Boeclers*, *Besoldus*, *Thulemarius*,

Schutzius, *Textor*, *Lhemanus*; les lettres de *Forstnerus* & *Oldenbourg*, déguisé sous le nom de *Burgoldensis* sur le Traité *de Westphalie*, avec les Memoires secrets de cette Paix (*Arcana Pacis Westphalicæ*) imprimé en 1698.

Toute cette étude doit être precedée d'une *Institution au Droit public*, qui soit claire, & succinte. C'est la vraye maniere d'envisager comme d'un coup d'œil, tout le Droit public, & de l'apprendre avec quelque methode. *Vitriarius*, avec les Nottes de *Pfeffinger*, *Schwederus*, *Schilterus*, *Sprengerus* & *Rhetius*, joignent beaucoup de netteté à une juste étenduë : ils instruisent sans ennuyer. Mais il y a deux Auteurs sur le Droit public de l'Empire, qu'on doit lire, ou au moins consulter préferablement à tous les autres. Ces Auteurs sont *Limneus* & *Conringius*. Je ne dis rien ici à leur avantage, dans la crainte de ne pas loüer avec assez de force & d'énergie ces deux hommes celebres, que toute l'Allemagne ne cesse point d'admirer depuis long-temps.

2°. Pour ce qui est du Plan de l'état de l'Empire, il sert à en connoître particulierement le Chef & les Membres; la difference, ou l'égalité qui se trouve entre eux; l'ordre des jugemens, l'autorité des Tribunaux, la forme du Gouvernement,

& même l'hiſtoire des Maiſons conſidérables d'Allemagne. On peut recourir pour cela à *Limneus*, *SchWederus*, ou quelques-uns des Auteurs que nous avons cité. La notice de l'Empire de M. *Imhoff* pourroit ſervir, ſi elle étoit moins étenduë ſur ce qui eſt muable, & ſi elle avoit parlé de ce qui eſt permanent. On doit donc s'appliquer à deux livres qui dans leur juſte étenduë marquent ce que contient M. *Imhoff*, & peuvent ſuppléer à ce qui lui manque. Le premier eſt la Diſſertation ſur l'Etat de l'Empire, donnée par une main inconnuë, mais ſçavante & judicieuſe. Cet Auteur a pris le nom de *Severin de Monzambano*. * Ce qu'il a fait eſt écrit avec eſprit, d'une maniere claire, ſuccincte & inſtructive. Il eſt dégagé de cette érudition faſtueuſe, & de ces ennuïeuſes citations qui cauſent tant de peines dans l'étude de pluſieurs Juriſconſultes Allemands. Sa lecture doit être accompagnée, ou ſuivie des Nottes qu'ont fait ſur cet Ouvrage, un autre Ecrivain déguiſé ſous le nom de *Pacificus* (§) à

* *On l'attribuë à M. le Baron de* Puffendorf, *connu d'ailleurs par beaucoup de bons Ouvrages. Et il a même été imprimé ſous ſon nom dans la derniere Edition.*

(§) *On attribuë ces Notes à* Oldenbourg, *voyez le Catalogue.*

Lapide & Jean George *Kulpis*. Ils marquent avec ſoin & avec tous les ménagemens poſſibles d'une ſcience profonde, les diverſes mutations & les viciſſitudes arrivées d'ans l'Etat, & la forme du Gouvernement de l'Empire Romano-Germanique. On doit s'appliquer enſuite à la ſeconde partie de l'hiſtoire de l'Empire, donnée par M. *Heiſſ.* livre écrit avec beaucoup d'exactitude & de brieveté. On peut auſſi voir utilement la notice de l'Empire de *Boëcler*, non pas comme un livre, mais comme la table & l'indice des Auteurs qui ont écrit ſur le droit public. Il faut en avoir beſoin, pour s'en ſervir; la lecture eſt fort fatigante, quoiqu'il y ait de l'avantage à le conſulter.

. 3°. On méconnoît aujourd'hui cette ancienne & noble fierté de la Nation Allemande qui ſe choiſiſſoit des Rois, dont la direction tenoit plûtôt de la nature des Conſeils, que de l'autorité Deſpotique. Ce n'eſt plus ſi je l'oſe dire ce Corps celebre, dont autrefois les Membres ſans être commandez, ſe faiſoient un devoir d'obéïr: au lieu qu'à preſent on a bien de la peine à y obéïr, parce qu'un ſeul y veut commander abſolument.

La plûpart des Miniſtres de la Maiſon d'Aurriche, ennemis de la liberté Germanique, ont pris toutes les meſures neceſ-

ſaires pour en détruire juſqu'aux plus foibles apparences. La paix eſt l'unique moyen de la conſerver ; & l'on a eu ſoin d'y entretenir depuis pluſieurs ſiecles de longues & cruelles guerres, au dedans & au dehors. Il ne faut pour voir les dangers, que la liberté preſque aneantie de ces Peuples, doit apprehender de toutes ces guerres, que lire ce qui s'en trouve dans l'écrit publié ſous le nom de *S. A. E. de Baviere*.

» * La forme du Gouvernement de l'Em-» pire a beſoin de la Paix pour ſe mainte-» nir. Elle ſeule, dit l'Auteur de cet écrit, » y aſſure la liberté publique, & les droits » des particuliers. La guerre y livre le foi-» ble à l'invaſion du plus fort, dont les » uſurpations ſont reſpectées, parce que » ſes ſecours ſont devenus neceſſaires ; & » les uns comme les autres ſont expoſez » alors aux caprices & aux vûës d'un Em-» pereur armé aux dépens même de l'Em-» pire. Comme il eſt en poſſeſſion pendant » la guerre, d'être preſque ſeul Executeur » des reſolutions du Corps Germanique, » avec un pouvoir abſolu, qui le diſpenſe » de prendre l'avis des Colleges ſur ſa con-» duite, de même que d'en rendre compte,

* *Manifeſt. de S. A. S. E. de Baviere.*

„ il eſt en état d'augmenter ſon autorité,
„ de mortifier ceux qui oſent citer les Loix
„ contre ſes volontez, de lever à ſon gré
„ les Mois Romains, de ſe rendre le maî-
„ tre des Electeurs, & de mettre des Gar-
„ niſons où bon lui ſemble, ſous le ſpe-
„ cieux prétexte de s'aſſurer des mal-inten-
„ tionnez.

Cette liberté ne ſe trouve plus entiere que dans les livres; c'eſt-là qu'il faut la chercher, ſi l'on veut connoître quelque choſe dans l'hiſtoire de cette Nation. On pourroit d'abord en prendre une legere idée dans l'introduction de *Schwederus*, & dans le troiſiéme livre des Inſtitutions de *Vitriarius*. Ils marquent les droits du Chef & des Membres de cet auguſte Corps; car la liberté de cet Empire ne conſiſte que dans la juſte limitation des droits & des prérogatives propres à l'Empereur, aux Electeurs, Princes & Etats qui le compoſent. Mais comme ces livres parlent plûtôt de cette ombre de liberté qui reſte aujourd'hui à ces Peuples, que de cette ancienne indépendance qui les rendoit la terreur de leurs ennemis, on doit la rechercher dans quatre Auteurs, qui ont expliqué tout ce qu'il en faut neceſſairement ſçavoir.

Le premier, déguiſé comme nous l'avons déja dit, ſous le nom de *Pacificus*

à Lapide, a fait une hiſtoire de la liberté Germanique dans le quatriéme & neuviéme Diſcours de ſes nottes ſur le livre de *Severinus de Monzambano*. Il en marque tres-bien les variations ; il la repreſente ſous ſes differentes faces ; & il ne fait que trop ſentir par la ſplendeur, où il montre, qu'elle avoit autrefois, quel eſt le déplorable état où elle paroît aujourd'hui reduite.

La ſecond, eſt cet illuſtre inconnu *Hippolite de la Pierre* (*Hippolitus à Lapide*) nom redoutable à la plûpart des Miniſtres & des Adulateurs outrez de la Maiſon d'Autriche. Rien ne peut donner une plus haute idée de la liberté Germanique, que ſa diſſertation ſur l'Etat de l'Empire. Il y fournit ſur tout les moyens de recouvrer la liberté perduë, ou au moins de conſerver le peu qui en reſte à preſent. Il eſt rare de trouver un Auteur, dont on ait parlé plus diverſement. L'excez, * où l'on

* Il n'y a point de Jugement plus outré que le ſuivant, qui eſt de Boëcler, *Fervente bello noviſſimo Germanico*, Hyppolitus *quidam* à Lapide *ſcripſit* de *formâ &* Ratione Status Imperii Romano-Germanici, *ſicut partium bellantium uni commodum videbatur. Hoſtem hoſtilia loqui, non putabatur illicitum. Et de forma & Statu quidem Imperii ea tradi in illo libro periti animadvertent, quæ nec ſcriptor, nec lector uſquam intelligat ; ſcriptor præterea nec in-*

a porté le jugement desavantageux qu'on en a fait, lui est sans doute plus honorable que les loüanges qu'on lui a données. On apperçoit dans cette animosité la profondeur des playes que les ennemis de la liberté Germanique, reçoivent des coups mortels qu'il leur porte. Ceux en qui l'équité regne le plus, parce qu'ils ont moins de prevention, en ont parlé moderément; & ont sçû distinguer cette âcreté de stile à laquelle il s'abandonne un peu trop, de la verité des faits, & de la justesse des preuves qu'il employe. Je rapporterai seulement ici ce qu'en a dit ce Suisse (1) si ingenieux, & si sensé. » Cet Hyppolite » étoit un sçavant homme d'Allemagne, (2)

---

telligi voluerit. Dicere enim aliquid voluit, ne hiatum relinqueret? non quid definiret habuit, aut apud se constituit. Boëcler notit. Imp. Rom. Germ. lib. 12. cap. 2.

(1) *Lettre* 12. d'un Suisse à un François.

(2) On n'est pas bien seur que cet Auteur fût Allemand; *Varia sunt variorum de hoc Hippolito judicia : alii Suecum, nonnulli Germanum Autorem esse perhibent. Quicquid de eo sit, id certè vero est persimile scriptorem illum Suecis fuisse à secretis, ipsique ex Archivis magnorum Principum stili sui arma fuiße suppeditata.* Pacific. à Lapide in Severin de Monzambano discursu 1. *J'ay trouvé cette notte manuscrite à la tête du livre d'*Hyppolitus à Lapide, Dransc Minister Suecicus est autor hujus

» nourri dans les lettres, plein d'une parfaite connoissance des Loix, (3) & des Constitutions de l'Empire Germanique, ardent défenseur de la liberté. On diroit quand on lit ses ouvrages que les grandes ames des premiers Romains, des Brutus & des Catons respiroient toutes en lui. Touché, dit-il, de la face hideuse de sa Patrie défigurée, affligé du triste état où il voyoit l'Allemagne déchûë de sa dignité ancienne, privée de sa liberté ; il voulut chercher les causes de ce déplorable changement ; & il écrivit sous le nom supposé d'*Hippolitus à Lapide*, cette belle & curieuse Dissertation *sur l'état de l'Empire*. Il reproche aux Princes les plaisirs de la table, de la chasse, & de l'amour, dans lesquels plongez & assoupis, ils n'apperçoivent pas les fers, dont la Maison d'Autriche les lie & les enchaîne ; & aux Jurisconsultes Allemands l'étude

---

libri, sub fictitio nomine *Hyppoliti à Lapide*, teste Joan. Balthasar. Braun, de Magistratu. *c.* 3. §. 2. *n.* 4. *Ce livre vient d'être traduit en François sous le titre d'*Interêts des Princes d'Allemagne, *par* JOACHIN DE TRANSE'E *Ambassadeur de S. M. Suedoise*, &c.

(3) *Hyppolitus à Lapide plurima sanè habet egregia, que nemo possit reprehendere, & censoriâ virgulâ notare, nisi rerum, & Status Imperii Romano Germanici non magis, quam Scithici, aut Iaponici sermonis intelligens sit.* Pacificus à Lapide. ibid.

„ qu'ils font des Conſtitutions de l'ancien
„ Empire Romain, & des Loix de Juſti-
„ nien, tandis qu'ils vivent dans l'igno-
„ rance des Statuts, des Reglemens & de
„ l'Hiſtoire de l'Empire Germanique, tout
„ different des Romains. L'un étoit ab-
„ ſolument Monarchique; l'autre, dit-il,
„ Ariſtocratique; vraye Republique libre,
„ preſidée par un Chef, non commandée
„ par un Maître. Il déplore l'indolence
„ des uns, & l'ignorance des autres, ſour-
„ ces, dit-il, de la corruption du Gou-
„ vernement, & de l'élevation de la Mai-
„ ſon d'Autriche, qui marchant toûjours
„ d'uſurpation en uſurpation, enfreignant
„ les Loix, violant toutes ſes promeſſes,
„ tous les Traitez & toutes les Conven-
„ tions, va enfin rendre l'Empire deſpo-
„ tique & hereditaire, & l'Allemagne plus
„ eſclave que le Grec ne l'eſt ſous le Turc.
„ Au reſte il n'avance rien qu'il ne prou-
„ ve & qu'il n'établiſſe ſur la Bulle d'Or,
„ ſur les Conſtitutions anciennes & nou-
„ velles, ſur les Recez de l'Empire, ſur
„ les Mandemens & les Edits des Empe-
„ reurs, ſur les Lettres & les Declarations
„ des Princes, ſur les Reſultats des Diet-
„ tes, ou ſur le témoignage des plus ce-
„ lebres Hiſtoriens Allemands ... l'amour
„ de la liberté le rend quelquefois ſi im-
„ petueux, & ſi hardi qu'il étonne : il re-

» proche aux Princes Autrichiens leurs » vertus mêmes, plus funestes à la Republique encore que leurs vices; Ainsi, » dit-il, il sont à l'exemple de Tibere, » dans Corneille Tacite, Tirans même » quand ils font justice : *dum veritati con-» sulitur, libertas corrumpitur.* » Voilà ce que dit de cet illustre Ecrivain, un Auteur aussi celebre & aussi zelé pour la liberté Germanique. Pour conclure neanmoins ce que j'ai à en dire, il faut remarquer que son livre n'est fait que pour de grandes ames; il est trop au-dessus de la portée des ames vulgaires. *Ad ejus lectionem non nisi animæ illustres accedere debent.* *

Les deux autres Ecrivains, sont l'Auteur des *Lettres d'un Suisse à un François*, & celui des *Additions ou Manifeste de S. A. S. E. de Cologne.* Le premier écrit avec beaucoup d'esprit, de justesse & d'éloquence; l'Auteur *des Additions* s'explique avec un grand sens, il est plein de force & de d'énergie; tous deux parlent d'une maniere si persuasive qu'on croiroit qu'il n'y a qu'une espece d'enchantement qui empêche le Corps Germanique

* *Pacificus à Lapide in Severin. de Monzambano. discursu* 1. *num.* 6.

d'être convaincu en des choses qui l'interessent tant, & dont tous les autres Peuples, ceux mêmes qui n'y prennent aucune part, sont pleinement persuadez. Ces deux Auteurs marquent par des faits exactement circonstanciez, & solidement prouvez, les innombrables violations des Loix fondamentales de l'Empire, commises par des Ministres de la Maison d'Autriche. La multitude de ces infractions est si grande, qu'il semble qu'on les a substituées en la place des Loix : & sans la connoissance que l'on a de l'équité de la Nation Allemande, son silence sur des violations si souvent réïterées, persuaderoit presque qu'il n'y a plus maintenant en Allemagne, que l'observation des Loix fondamentales qui soit proscrite & défenduë.

J'ajoûterai à ces quatre Auteurs, *le Manifeste* qu'on a publié sous le nom *de S. A. S. E. de Baviere*, on y explique vivement, & neanmoins avec une admirable moderation, l'extrême danger où est à present l'Empire. Les faits y sont si marquez & si connus, les consequences si naturelles, que les esprits les plus tranquiles, & qui ne prennent ordinairement aucun parti, ne peuvent s'empêcher de déplorer la perte que la Nation Allemande fait insensiblement de sa liberté. Ce Manifeste est pensé, le narré en est ingenu,

les manieres ſimples & perſuaſives.

La notion de l'Etat de l'Empire, & de la liberté Germanique, qu'on aura priſe dans ces Auteurs, pourra donner quelque idée des interêts de l'Allemagne, ſi uniformes à ne regarder que le Corps en general; & ſi partagez, ou même ſi contraires à conſiderer tous les Princes en particulier. L'étude du Droit public peut y ſervir de quelque choſe; mais il eſt certains ſecrets de politique qu'on ne peut connoître que par les negociations. Les livres donnent les principes; ils vont juſqu'à un point fixe & limité; tout ce qui eſt au-delà ne ſe peut apprendre que dans le maniement des affaires. Ce ſont des myſteres que l'uſage découvre, & que la prudence empêche de publier. Cependant l'étude de ces principes eſt abſolument neceſſaire, non ſeulement aux Miniſtres de tous les Princes d'Allemagne; mais encore aux Ambaſſadeurs, aux Envoyez & aux Reſidens des autres Princes de l'Europe, auprés des Membres & Etats de l'Empire, & ce doit être comme la premiere clef de leurs negociations.



§. III.

Histoire de l'Empire d'Allemagne.

NOus n'avons rien de certain sur l'histoire des premiers Peuples qui ont habité l'Allemagne. Il y a long-temps qu'on a reconnu la fausseté des fables du prétendu *Berose*, ou plûtôt de l'Imposteur *Anne de Viterbe*. Les guerres des Romains avec ces peuples, ont donné lieu de nous en apprendre quelque chose de certain. *Jule César* & *Tacite*, sont les Auteurs qui en ont parlé avec le plus d'exactitude. Mais aprés eux on voit un grand vuide dans l'histoire Germanique. On doit le peu qui s'en trouve à des Religieux plus appliquez à décrire les progrés de la Religion Chrêtienne, & l'établissement de l'ordre monastique dans ces vastes Contrées, qu'à faire connoître les actions éclatantes des Souverains, des Princes & des grands Hommes qui y ont parû. La plûpart de ces Ecrivains sont renfermez dans les compilations des Historiens d'Allemagne publiées par *Pistorius*, *Reuberus*, *Freher*, *Goldaste*, *Canisius*, *Lindenbrogius*, *Urstisius*, *Schilterus*, *Meibomius*, & M. *de Leibnitz*. Ces Recüeils ne contiennent gueres que l'histoire du moyen âge de

l'Empire, c'est-à-dire, les temps qui se sont écoulez depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XIV. siecle. Cette étude bien moins interessante pour nous que l'histoire des derniers siecles, doit être faite succintement, & dans d'autres Ecrivains que ceux qui sont compris dans les Recüeils dont nous venons de parler. Autrement il y auroit à craindre de perdre en discussions & en lectures inutiles, le temps qu'on peut employer à peser mûrement sur les points considerables de cette histoire, ou de celle des autres Nations; cependant ces Ecrivains peuvent servir utilement pour le Droit public d'Allemagne, plus épuré dans la conduite des Princes, & Etats de l'Empire, qui ont regné dans ces premiers temps, qu'il ne l'a été depuis.

On pourroit donc lire l'histoire de l'Empire de M. *Heiss*: elle est écrite d'une maniere raisonnable, quoique fort abregée. On peut se servir de l'Histoire Universelle de *Cluvier*, des Annales de Baviere d'*Aventin*, ou de la Chronique de Spire de *Lehman*, qui a renfermé avec beaucoup d'érudition & de jugement dans l'histoire particuliere de Spire, l'histoire generale de toute l'Allemagne, & les diverses mutations arrivées dans le Droit public de l'Empire. Je ne parle point ici

la tres-ennuyeuse & tres-fade histoire des premiers temps de l'Empire, publiée par *Vorburg* en 12. volumes *in folio.* A peine un esprit juste & solide ose-t'il prononcer le nom d'un pareil Ecrivain. Mais il faut s'appliquer sur tout à l'histoire d'Occident, & du Royaume d'Italie, écrite si judicieusement par *Sigonius.*

Aprés une lecture exacte d'un ou plusieurs de ces ouvrages, il faut se fixer aux principaux points de l'histoire de l'Empire, & aux regnes où il y a eu de plus éclatantes revolutions.

L'histoire du neuviéme & dixiéme siecle donné par *Boëcler*, est presque la seule qu'on doive lire pour ces temps reculez, Il faut aprés cela descendre au XII. siecle, & s'arrêter à considerer les contestations de Frideric I. & du Pape Alexandre III. On y verra un Empereur ferme & intrepide à soûtenir toute la grandeur de sa dignité temporelle contre un Pape, dont l'obligation principale selon l'Institution divine, n'est pas de commander aux Princes, mais de paître le Troupeau de JESUS-CHRIST.

Frideric II. qui vint dans le siecle suivant, ne merite pas moins d'attention. Ce Prince joignit toutes les vertus de Frideric I. son Ayeul, à quelques défauts, beaucoup moindres cependant que ne l'ont

publié

publié ses ennemis. Les Papes voulurent encore sous ce Regne s'arroger autant d'autorité qu'ils avoient fait auparavant. Mais tous les Princes Chrêtiens, & particulierement S. Loüis Roy de France, qui connoissoit autant que personne le respect qu'on doit au Saint Siege, & l'éminente dignité dont Dieu a revêtu les Têtes couronnées, ne voulut jamais applaudir aux mauvais traitemens dont Gregoire IX. & Innocent IV. ont accablé cet Empereur. Ce fut inutilement que le premier de ces Papes, pour attirer S. Loüis dans ses interêts, lui offrit de donner la Couronne Imperiale pour son frere. Ce Prince sçavoit trop bien que l'Eglise n'a qu'une autorité spirituelle, & qu'elle n'a jamais prétendu l'étendre sur les Royaumes temporels. Dieu seul s'est reservé ce pouvoir; & s'il le communique aux Peuples dont les Principautez sont électives, ce n'est point en qualité de Chrêtiens, mais en qualité d'hommes, qu'il leur permet de s'en servir. L'histoire Françoise de cet Empereur qu'on a publiée, est trop peu de chose pour être lûë. Il faut donc voir ce qui s'en trouve dans le Recüeil d'*Urstisius*, dans le Discours que *Cisnerus* a fait sur ce Prince, avec les Lettres de *Pierre des Vignes* son Chancelier, aussi bien que ce qu'en a écrit si sçavamment & si judicieusement le Pere *Alexandre* dans le XIII.

siecle de son histoire Ecclesiastique.

Le Regne de Loüis de Baviere est un de ceux ausquels on doit faire plus d'attention, à cause des revolutions extraordinaires qui arriverent en Allemagne sous cet Empereur. Guillaume *Ockam*, tout Cordelier qu'il étoit, a écrit avec trop peu de menagement en faveur de ce Prince. Si l'on veut neanmoins être informé des differens qu'eut cet Empereur avec la Cour de Rome, il faut lire ce qu'en a publié ce Moine, avec *Marsile de Padouë*, les traitez recüeillis par *Goldaste*, & la sçavante Apologie de ce Prince, donnée par *Jean-George HerWart* Chancelier de Baviere. On pourroit au besoin se contenter de ce qui s'en trouve dans *Burgundus* & dans les Historiens de Baviere. Le démêlé de cet Empereur avec la Cour de Rome nous instruit d'un fait tres-curieux & tres-utile à tous les Princes Chrêtiens. Loüis de Baviere avoit pour concurrent dans l'Empire Frideric d'Autriche : mais aprés quatre Batailles dont l'avantage fut égal, Loüis victorieux en une cinquiéme demeura seul maître de la Couronne Imperiale ; mais il ne sortit de cette querelle que pour entrer en une autre plus perilleuse avec Jean XXII. & Clement VI. Ces Papes pour le contraindre à reconnoître que l'Empire étoit un Fief de l'E-

glise, lui firent un crime de se prévaloir d'une Election, où l'autorité Apostolique n'étoit pas intervenuë. Ils lui ordonnerent d'y renoncer, & sur le refus qu'il en fit, ils l'excommunierent jusqu'à trois fois : le déclarerent Heretique, Schismatique, déchû de tous honneurs & de toutes dignitez, dispenserent les Peuples de lui obeïr & commanderent aux Princes d'en élire un autre. Cela donna lieu aux Electeurs & Princes de l'Empire de s'assembler à Renz sur le Rhin en 1338. Là ils firent connoître par un Acte public, que depuis la translation de l'Empire Romain à la Nation Germanique, qui se fit sous les Empereurs Othons, on devoit regarder comme Empereur legitime & muni de tout son pouvoir, celui qui seroit élû par les Electeurs de l'Empire, indépendamment de la Cour de Rome. Que le Chef de l'Eglise étoit seulement en droit de le couronner par une ceremonie qui ne conferoit pas, mais qui supposoit dans l'Empereur élû la dignité Imperiale ; parce que, disent tres-sagement ces Princes assemblez, la puissance & la dignité Imperiale ne releve que de Dieu seul. *De consensu Electorum, & aliorum Principum Imperii declaramus, quòd Imperialis potestàs & dignitas est immediatè à solo Deo.* Quelques Electeurs gagnez par les Partisans outrez de la Cour

de Rome, ne défererent point à cette doctrine si orthodoxe, & ils élurent en 1346. pour Empereur Charles IV. de la Maison de Luxembourg & Roy de Bohême.

Ce Prince se fit recevoir & reconnoître aprés de grands obstacles, dont il vint à bout, tant par l'entremise du Pape, que par l'argent qu'il prodigua à tous ceux qui pouvoient le traverser, ou le servir. Il eut toûjours pour l'Eglise de si profondes déferences, qu'elles le firent nommer *l'Empereur des Prêtres*; & par les Lettres Patentes expediées pour Innocent V. il obligea ses Successeurs à recevoir du Pape la confirmation de leur Election & la Couronne Imperiale, chose entierement opposée au Decret de l'Empire de l'an 1338. dont nous venons de parler. Il est vrai que dans la suite on ne s'arrêta point à ce Decret de Charles IV. on s'est toûjours conformé au Reglement fait sous Loüis de Baviere. Charles pour subvenir aux besoins où son excessive liberalité l'avoit reduit, abolit les anciennes dignitez, & selon qu'il lui fut utile il en érigea de nouvelles; il s'appropria le tresor commun; il aliena les peages & les revenus publics; il vendit les Privileges, les Franchises & la liberté aux Peuples. On a dit de lui que comme il avoit ruiné sa Maison pour acquerir l'Empire, il ruina l'Empire pour

rétablir sa Maison. C'est apparemment pour cela que Maximilien I. disoit, au rapport de quelques Auteurs, que jamais l'Allemagne n'avoit eu de peste plus dangereuse que ce Prince : *Pestilentiorem Illo pestem * nunquam Germania contigisse.* Il faut avoüer cependant que Charles étoit un grand Prince ; il embellit, il agrandit, il poliça les Villes, comme les plus fermes appuis de la Puissance Imperiale. Nous avons déja remarqué que ce fut lui qui publia la Bulle d'Or, qui contient 30. Chapitres, dont il fit paroître les vingt-trois premiers à Nuremberg, le 10. de Janvier 1358. & les sept autres à Mets le jour de Noël de la même année. C'est par ces Reglemens si utiles qu'il étouffa la discorde qui troubloit les Elections ; unit étroitement l'Empereur avec les Electeurs ; & retint les autres Membres de l'Empire dans les bornes du devoir & de la soumission. Charles en ressentit lui-même le fruit, & regna encore plus de vingt années sans que l'Allemagne fût agitée, que par quelques guerres particulieres, qui s'exciterent entre plusieurs Princes & Villes libres, ou Imperiales.

L'émulation des deux Maisons de Fran-

* *Joan. Cluverius in Epitome Historiar. ad an.* 1368.

ce & d'Autriche, doit nous porter à étudier l'histoire de l'Empire avec plus d'exactitude depuis le XV. siecle. C'est pour lors que les Empereurs ont eu des interêts particuliers, qui les ont separez de la France, & qui ont fait que ces deux Puissantes Maisons, & les Etats qu'elles possedent, ont tenu l'Europe sous les armes depuis plus de deux cens ans. Les guerres que ces Princes avoient eües auparavant, étoient ou pour se soûtenir contre leurs propres Sujets, qui vouloient former des corps separez & indépendans, comme cela est arrivé dans la suite; ou pour se défendre contre les Papes dans les differens qu'ils ont eu à démêler avec eux.

Il faut s'appliquer d'abord à connoître le caractere de la Maison d'Autriche, & l'esprit avec laquelle elle a presque toûjours gouverné l'Empire. On pourroit en prendre quelques idées dans le Traité de la *Politique de la Maison d'Autriche*, par M. de *Varillas*. Je ne cite qu'à regret cet Auteur si justement décrié parmi tout ce qu'il y a de personnes habiles : mais ce livre a toûjours passé pour le meilleur de ses ouvrages. On doit sur tout étudier exactement les *Additions au Manifeste de S. A. S. E. de Cologne*, dont nous avons déja parlé. Les faits y sont si variez, & en si grande abondance, on y represente les

Empereurs ſous tant de faces differentes, qu'il eſt impoſſible de ne les pas reconnoître.

C'eſt donc à Maximilien I. que doit commencer cette étude ſerieuſe & attentive de l'hiſtoire de l'Empire. Tout eſt preſque à remarquer dans la vie de ce Prince; auſſi-bien que dans celle de Charles-Quint & de ſes Succeſſeurs. Les Auteurs qui ont écrit ou tout ou partie de leur hiſtoire, ſont en ſi grand nombre qu'il ſeroit inutile & ennuïeux de les marquer ici en particulier: je me contente de ce que j'en ai mis dans le Catalogue qui eſt à la fin de cet Ouvrage. C'eſt depuis ce temps-là, comme on ſçait, que la joüiſſance des libertez & prerogatives des Etats de l'Empire Romano-Germanique a été tantôt troublée par les Empereurs, & tantôt rétablie par les Princes Etrangers, que les Etats de l'Empire ont appellez pour les défendre. Ainſi ceux qui qui auront étudié les préliminaires de cette hiſtoire, verront bien les faits ſur leſquels il faudra peſer plus que ſur les autres, à cauſe des changemens que ces faits ont introduis dans l'Etat de l'Empire, & même dans les affaires de l'Europe. Il ne ſuffit pas de lire les Hiſtoriens Allemands qui ont donné la vie de ces Princes, il faut encore rechercher cer-

tains faits, qui se trouvent dans les Ecrivains des autres Nations; on doit parcourir aussi les pieces fugitives, qui découvrent quelquefois des singularitez remarquables, qui seront échapées aux principaux Historiens, ou qu'ils n'auront osé mettre par politique. C'est ainsi, par exemple, que selon le rapport de Mariana, * Maximilien I. a tenté de détrôner le Pape Jules II. pour se faire lui-même reconnoître Chef de l'Eglise. Ce desir de Maximilien pour la Papauté ne paroissoit pas fort certain : mais M. Bayle * l'a prouvé de nouveau par une lettre tres-curieuse, écrite du temps même de cet Empereur, & à laquelle il paroît que ce Sçavant soit le premier qui nous ait fait faire attention. On n'ignore point que l'on dit aussi la même chose de Charles-Quint, & de Philippes II. & que ces faits ne sont venus jusqu'à nous que par le moyen d'Historiens étrangers à l'Allemagne.

Maximilien étoit un des grands Princes qui ait été sur le Trône Imperial : Il n'étoit pas moins recommandable par sa pieté & son admirable pudeur, que par le bel ordre

* *Voyez les addit. au Manif. de S. A. S. E. de Cologne. n. 145.*

* *Reponse aux questions d'un Provincial tom. 2.*

qu'il établit dans l'Empire. Les paroles d'un de ses Historiens, par lesquelles il marque jusqu'où cette Empereur portoit la chasteté, sont si singulieres, que je crois les pouvoir rapporter ici. *Præcepit* (dit Cuspinien) *ut mox sibi subligaculum induceretur, ne pudenda ejus post mortem videret. Erat enim omnium mortalium verecundissimus, adeò ut nemo unquam ex cubicu-lariis suis viderit naturæ opera exercentem. Nemo neque meiere, neque egerere. Paucissimi Medici ejus urinam, dum ægrotaret, viderunt, tanta erat verecundia.*

Charles V. petit Fils & Successeur de Maximilien fut beaucoup plus grand par ses vertus militaires & politiques. On remarque qu'il fit cinquante voyages differens; neuf en Allemagne; six en Espagne; sept en Italie; dix en Flandres, quatre en France; deux en Angleterre, deux en Afrique, huit sur la Mediterranée, deux sur l'Ocean. Il tint François I. Roy de France, & Clement VII. Pape dans ses prisons. Il mit les Princes de Medicis en possession du Duché de Florence; il conquit les Etats de Naples, de Milan & de Génes. Il prit Thunis, & rétablit Muley-Hassen dans ce Roïaume. On ne le loüe point de n'avoir opposé à Luther que des Theologiens, & de vains Edits, & de lui avoir donné tout le

loisir de se fortifier sous les auspices des Princes & des Peuples qu'il attiroit tous les jours dans ses nouvelles opinions. Sur la fin de son Regne il se vit abandonné de la victoire, dont il avoit presque toûjours été suivi. Malgré les malheurs qui lui survinrent, il conserva toûjours dans l'Empire sa premiere autorité, qu'il avoit renduë presqu'indépendante & souveraine: Enfin las d'être Roy, il voulut devenir Sujet; mais on doute si cette condition lui plut long-temps. Je crois avec plaisir que c'est calomnieusement que plusieurs Auteurs ont imputé à ce Prince d'avoir eu moins de religion que de politique. Il ne paroît pas qu'il y ait un fondement raisonnable dans l'accusation de Lutheranisme qu'on a formée contre lui. Elle n'a point sans doute plus de verité que ce qu'on a dit à ce sujet de ses Successeurs & de plusieurs autres Princes de la Maison d'Autriche. C'est une question que M. *Bayle* a examinée soigneusement dans son *Dictionnaire Critique* & dans les Chapitres 121 & 122. de ses *Réponses aux questions d'un Provincial*, *tom.* 2.

Ce Prince a eu beaucoup d'Historiens, mais peu de bons. *Sandoval* est presque aussi mauvais qu'il est gros: *Alphonso de Ulloa*, & *Antoine de Figueroa* ont écrit plus raisonnablement. *Sleidan* qu'on esti-

me aujourd'ui, étoit traité de menteur par Charles-Quint même, au rapport* de quelques Auteurs. M. *Leti* n'a pas reussi dans l'histoire qu'il a donnée de cet Empereur, non plus que dans beaucoup d'autres. On trouve une partie des Auteurs contemporains de Maximilien, de Charles Quint & de quelques-uns de leurs Successeurs, dans le Recüeil des Historiens d'Allemagne, publiez par *Schardius*, & dans le troisiéme volume de *Freher*.

Les Empereurs de la Maison d'Autriche, Successeurs de Charles V. suivirent autant qu'ils purent sa politique : & ils y ont plus ou moins réüssi, selon qu'ils ont été heureux ou malheureux dans leurs entreprises. Les deux derniers Regnes nous doivent toucher plus que les autres. A l'exception du Comte *Galeazzo-Gualdo*, les Historiens ne nous ont point encore fait entierement connoître l'Empereur Leopold. Ce que nous en sçavons de plus particulier, c'est que ce Prince étoit destiné à gouverner des Eglises, où son zele pour la gloire de Dieu, l'auroit fait réüssir. Sa bonté fut toûjours si grande que ses Ministres en prirent occasion de l'en-

* *Voyez le Colomesiana au tome 6. des œuvres de M de Saint Evremont pag. 227. Edition de Hollande de 1707.*

traîner à des choses, pour lesquelles il avoit naturellement de la répugnance; & ses Sujets même en ont abusé jusqu'à se revolter contre lui. Quoiqu'il ait été heureux, il n'a pas laissé de se voir prêt au commencement de la derniere guerre des Turcs, d'être chassé de tous ses Pays hereditaires. Il a maintenu les Rois de Pologne & de Dannemark sur leur Trône; il a preservé les Etats Generaux de leur derniere perte, lorsque Sa Majesté Tres-Chrêtienne se vit obligée de châtier l'ingratitude de ces derniers; il a recouvré tout le Royaume de Hongrie, dont ses Predecesseurs ne lui avoient laissé que de tres-foibles restes; enfin il a obligé le Turc à envoyer des Plenipotentiaires jusqu'à Vienne, pour demander la Paix. Sa grande experience jointe à ses talens naturels, l'avoit rendu consommé dans toutes sortes d'affaires; mais la multitude de ses differentes idées ont produit en lui un défaut tres-considerable. C'étoit une extrême irresolution pour toutes choses. Sa memoire lui suggeroit trop de moyens pour & contre sur les matieres les plus importantes qu'on mettoit en deliberation. On a vû sous son Regne beaucoup de revolutions dans le Ministere. Le Prince d'*Aversperg* & le Prince de *LobkoWiz*, perdirent toute leur autorité; son Chan-

celier *Hoger* ne conserva point son credit tout entier, principalement vers la fin de sa vie. Ceux qui se sont maintenus le plus dans la faveur ont été le Prince de *Portia* son grand Maître; le Comte de *Kœnisegg* Vice-Chancelier de l'Empire, le Comte d'*Oetting* President du Conseil Imperial Aulique, & le Comte de *Stratman* Chancelier de sa Cour. La déference qu'il a toûjours euë pour le Saint Siege lui a été fort avantageuse en plusieurs occasions; mais particulierement pendant la guerre contre les Turcs, où le Pape Innocent XI. lui a fourni de grands subsides, tant des Tresors de S. Pierre de Rome, que des Bourses du Clergé de ses Royaumes, & Pays hereditaires. Le même Pape lui a témoigné en d'autres rencontres un tres-grand attachement; sur tout dans les Elections qu'on a faites en Allemagne de plusieurs Princes liez d'interêt avec la Maison d'Autriche. Cette intelligence avec le Siege de Rome se trouva fort alterée dans la suite; & l'aigreur alla si loin que la Cour de Vienne fut bien prés de rompre avec le S. Siege sous le Pontificat d'Alexandre VIII. Il traita avec beaucoup de rigueur les Protestans de Hongrie: plusieurs Princes de l'Empire se sont souvent déchaînez contre lui; cependant il a sçû porter les

Electeurs Catholiques, & Protestans à élire son Fils *Joseph* pour Roy des Romains. On l'accuse entre autres choses d'avoir eu trop de consideration pour des visionnaires, qui sous l'habit Religieux s'étoient erigez en Thaumaturges, en Extatiques, & en Prophetes.

L'Auguste Maison d'Autriche qui tient un rang si considerable parmi les Princes de l'Europe, se trouve en possession de l'Empire depuis prés de 300. ans. On l'a même voulu rendre suspecte de pretendre à l'heredité de l'Empire. L'on a dit que par cette raison Maximilien I. avoit eu dessein d'ériger l'Autriche en Electorat. Que Charles V. n'avoit entrepris d'abbaisser les Etats, que pour les accoûtumer à servir; que ne pouvant pas obtenir des Princes & Etats d'Allemagne la perpetuation de la Couronne Imperiale dans sa famille, il avoit cherché au Concile de Trente, dit Florimond de Raimond, à se faire accorder cette pretention; qu'enfin il avoit selon M. de Thou resigné l'Empire à son frere. Que l'Archiduc Maximilien Grand Maître de l'Orpre Teutonique, de concert avec Matthias son frere, avoit proposé à l'Electeur de Saxe, de faire ordonner que les Empereurs seroient libres de nommer un Successeur, & les Electeurs obligez de l'a-

gréer, & de le proclamer. Que Ferdinand II. avoit mis en deliberation au Conseil de guerre tenu à Weimar, de soûmettre toute l'Allemagne à ses armes victorieuses; que Tilly y avoit opiné, qu'il faloit commencer par les Villes franches. Que Maximilien Duc de Baviere avoit été instalé dans le College des Electeurs pour y appuyer le parti d'Autriche: & que les Ministres de cette Maison avoient recompensé avec profusion un Jurisconsulte, lequel dans un livre anonyme, s'étoit efforcé de prouver l'heredité de l'Empire par la Loy, qui resulte d'une longue possession, & par la dépendance du choix Electoral, toûjours attaché aux plus proches parens du Prince.

Aussi, sans parler de plusieurs ligues formées pour la défense de la liberté, les Etats demanderent aprés l'Election de Ferdinand I. Roy des Romains, que pour éviter la prescription, trois Princes ne pussent être élûs de suite d'une même famille. On consulta long-temps avant que délire Matthias, si l'on ne transporteroit point la Couronne dans une autre famille. On differa l'Election de Ferdinand III. aux Etats de Ratisbonne avec des excuses qui tenoient du refus. On se détermina selon toutes les regles de la prudence la plus exacte à celle de Fer-

dinand IV. Roy des Romains, avec l'intervention de tous les Etats, pour en regler les conditions, comme il avoit été resolu au Traité de Munster : & enfin on convint à peine de celle de Leopold-Ignace, tant chacun étoit jaloux de sa liberté.

Neanmoins on a toûjours reconnu que les Princes de l'auguste Maison d'Autriche ne pouvoient que difficilement être dépoüillez de l'Empire ; parce que possedant plusieurs Provinces & deux Royaumes, ils étoient seuls assez puissans pour défendre un Etat tel que l'Allemagne, environné de grands Princes qui l'attaquent, ou qui le menacent continuellement ; partagé en beaucoup de Principautez & de Seigneuries, divisé en deux ligues contraires, la Catholique & la Protestante : & trop pauvre en general, quoique riche dans beaucoup de ses Membres, pour subvenir au besoin public ; Car les contributions, ou fortes ou modiques, produisent plus de querelles que d'argent ; & doivent être peu considerables par rapport aux charges ; c'est ce qui faisoit dire au Cardinal Granvelle, que *Charles V. ne tiroit pas de l'Empire pour sa propre dépense la valeur d'une seule aveline.*

L'histoire de l'Eglise d'Allemagne n'est pas moins belle que celle de l'Empire.

On y verra un Clergé qui se trouvant mediocre dans ses commencemens, s'éleve tout d'un coup par la liberalité des Empereurs, jusqu'à la Puissance suprême de Princes Seculiers. Et peu à peu les choses sont venuës à un point qu'on a maintenant beaucoup moins d'égard dans les Elections au poids de la sollicitude pastorale, qu'à la qualité de Princes temporels. Ce qui contribuë à maintenir aujourd'hui l'Eglise d'Allemagne sur le même pied, ce sont les biens & les richesses fort au-dessus de ce qu'en devroient avoir des Ministres de JESUS-CHRIST. Cela fait que les Princes Souverains d'Allemagne n'ambitionnent rien tant que de mettre dans leurs Maisons quelques Principautez Ecclesiastiques. On a vû même que dans le XVI. siecle le Chapitre d'Halberstat, postula pour Evêque le Duc *Henri Jule* de la Maison de Brunsvvic-Lunebourg, quoiqu'il n'eût que deux ans, & que son Pere fût de la Religion Protestante; mais son Ayeul le Duc Henri s'engagea de le faire élever dans la Religion Catholique. Il faut avoüer aussi que la plûpart des Chapitres sont interessez à choisir pour Archevêques, ou pour Evêques des Princes puissans, qui soient en état de les défendre contre les usurpations des Princes

Proteſtans, qui n'ont déja enlevé à l'Allemagne que trop de Principautez Eccleſiaſtiques. Cet eſprit d'uſurpation ne laiſſoit pas de regner dans l'Empire avant les revolutions excitées par Luther. C'eſt ce qui a fait dire à Krantzius, * *eò nunc perventum eſt, ut in deligendis Epiſcopis major ſit reſpectus tuendorum Eccleſiæ prædiorum, quàm in ædificatione, aut reformatione morum.*

Le Clergé d'Allemagne eſt à preſent fort different de ce qu'il étoient autrefois. Il nâquit ſi pauvre, que même au commencement du VIII. ſiecle, Corbinian Evêque de Friſingen n'eut pas en toute ſa vie dequoi entretenir un ſeul valet; & neanmoins ce Clergé indigent tira tant d'avantages de la compaſſion qu'on avoit de ſa miſere, de l'eſtime que lui acqueroit l'étroite obſervance de la diſcipline Eccleſiaſtique; enfin il ſçut ſi bien profiter de la pieté des Seculiers, ſur tout de Charlemagne, de Loüis le Debonnaire, & des Empereurs Saxons, qu'en un ſiecle & demi il devint extrêmement riche. Mais les Evêques abuſans de leurs biens, ſe plongerent dans le luxe & dans les voluptez; firent la guerre aux Princes Seculiers; opprimerent les Peuples;

* *Krantzius L. 9. Metrop. c. 36.*

insulterent même les Souverains, & par cette conduite s'attirerent l'envie & la haine publique. Autrefois ils s'adonnoient peu à l'étude; ils negligeoient le Ministere qui les rendoit augustes; ils tenoient au-dessous d'eux d'annoncer au Peuple la parole de Dieu; ils étoient Evêques, & ils avoient honte d'être Prêtres; mais aujourd'hui cela est un peu changé.

Nous n'avons pas d'histoire generale de l'Eglise d'Allemagne, mais nous avons beaucoup d'histoires des Eglises particulieres, dont plusieurs même qui sont estimées des Sçavans, peuvent réünies toutes ensemble, suppléer au défaut d'une histoire generale. On doit recourir au Catalogue que nous en avons donné à la fin de cet Ouvrage. Nous y avons marqué celles qui ont plus de reputation en Allemagne.

L'histoire des Provinces & Etats particuliers de l'Empire est assez utile aux Allemands, parce que ces histoires étant faites sur les Archives même des Princes, peuvent fournir beaucoup d'éclaircissemens, qui ne se trouvent point dans l'histoire generale de cette Nation: mais ceux qui sont étrangers à l'Allemagne, ne doivent pas sans necessité entrer dans ce détail, quelquefois ennuieux, & qui consume toûjours beaucoup de temps. Le

nombre de ces Hiſtoriens particuliers eſt ſi grand qu'ils feroient ſeuls une juſte Bibliotheque : il faut donc ſe reſtraindre à peu d'Auteurs. On a dequoi choiſir parmi ceux qui ſont marquez par *Hertzius* & par *Struvius*, le premier dans ſa Bibliotheque des Hiſtoriens Allemands, & le ſecond dans ſa Bibliotheque hiſtorique. Nous avons inſeré dans le Catalogne qui eſt à la fin de cet Ouvrage, ceux qui ſont les plus eſtimez.

L'hiſtoire des Familles de l'Empire eſt beaucoup plus neceſſaire & plus agreable que celles des Provinces. Il n'y a point au monde de plus belle Nobleſſe; l'entrée que leur donne leur antiquité dans les Chapitres & dans les Principautez Eccleſiaſtiques, les empêche de ſe meſalier : choſes trop ordinaire ailleurs. Ce qui eſt dans la ſeconde partie de l'hiſtoire de l'Empire de M. *Heiſſ.* dans *Rittershuſius*, dans le *Limneus Enuclatus* & dans la notice de M. *Imhoff.* peut ſuffire à ceux qui ne voudront connoître que les Maiſons Souveines. Si l'on veut quelque choſe de plus détaillé, il faut lire *Spener*, *Henninges* & *Reuſnerus*, avec quelques-unes des hiſtoires Genealogiques qu'on a faites de certaines Maiſons particulieres.

ARTICLE II.

De l'Empire d'Orient.

L'Empire d'Orient ne fut pas interrompu comme celui d'Occident ; mais il se trouva sujet à de plus grandes revolutions. On peut même dire que la part que ses Empereurs ont pris malheureusement aux affaires de l'Eglise , depuis le quatriéme siecle jusqu'au dixiéme, en a rendu l'étude plus necessaire que de l'histoire d'Occident. Dieu qui avoit fait descendre l'impieté de dessus le Trône, par la mort de Julien l'Apostat, y fit monter la Pieté & la Religion, en la personne de l'Empereur Jovien : Mais ce repos qu'il donna aux fideles, fut si court qu'il fit bien voir que cette Paix ne devoit servir qu'à les preparer à une persecution; puisqu'il permit dans la suite, que Valens fit souffrir tous les tourmens imaginables aux défenseurs de la divinité du Verbe. Mais les Regnes suivans furent plus tranquiles, & l'on remarqua que le Sacerdoce & l'Empire conspiroient mutuellement à défendre la Religion contre les attaques de ses Ennemis. Comme la plûpart des Princes qui vinrent dans la suite, s'élevoient sur le Trône, autant par

les crimes, que par le droit de la Succession, ils ne défendoient ordinairement la Religion, qu'autant qu'elle servoit à leurs interêts : & quand ils voïoient que protegeant l'Heresie, il y avoit plus à gagner pour eux, ils mettoient tout en œuvre pour aneantir la verité. Il faut cependant excepter de ce nombre quelques Princes religieux, qui n'agissoient qu'autant que le zele & la pieté les faisoient agir. C'est dans ce nombre qu'on peut mettre les Empereurs Valentinien I. Theodose le Grand, Marcien, Justin I. Tibere II. & Maurice.

La vie de S. Athanase de M. *Hermant*, quoique surannée par la maniere languissante avec laquelle elle est écrite, contient une partie de l'histoire de Valentinien, & de Valens; & celle de Theodose a été faite par M. *Flechier*, avec une éloquence & une exactitude, qu'il est difficile de pouvoir imiter. Nous n'avons d'histoire des autres Empereurs que celles qui ont été écrites, ou de leurs temps, ou peu aprés leur mort. Le corps de ces Historiens est proprement ce que nous appellons l'histoire Bizantine. Le premier est, *Zozime*, qui vivoit sous l'Empereur Arcadius, dans le IV. & V. siecles. Il a écrit avec quelque soin dans la suite de son histoire, ce qui concerne

les regnes de Theodose, & de ses enfans Arcadius, & Honorius. Il faut avoüer qu'on y voit regner beaucoup de passion dans ce qu'il dit de l'Empereur Constantin : mais à la religion prés, peut-être a-t'il fait remarquer dans ce Prince, des vices qui nous seroient inconnus.

Procope qui vient ensuite, quoique Païen, aussi-bien que Zozime, n'a pas témoigné tant d'aversion contre la Religion ; parce qu'il écrivoit dans un temps peu favorable au Paganisme. Il commence son histoire à la mort d'Honorius, & la continuë jusqu'à la 16. année de l'Empereur Justinien, c'est-à-dire, depuis l'an 408. jusqu'en 554. Quelque estime qu'on ait pour cet Ecrivain, on ne sçauroit s'empêcher, comme nous l'avons remarqué ailleurs, ou de le prendre pour un lâche flateur, ou pour un calomniateur outré. Ses Anecdotes nous le representent comme un homme qui mettoit tout en œuvre pour satisfaire sa passion, quand il croïoit avoir quelque sujet de mécontentement. Mais ses autres ouvrages doivent le faire passer pour un Historien, à qui les Eloges coûtoient peu, quand ils étoient bien achetez ; & par consequent si l'on veut faire quelque attention à ce qu'il écrit, il faut que la lecture d'*Agatias* serve à le rectifier. Quoique ce dernier Hif-

torien n'ait fait que continuer Procope ; on peut remarquer par le portrait qu'il donne de Justinien, ce qu'on doit penser du caractere avec lequel Procope nous le dépeint. Les Regnes suivans furent écrits par diverses personnes ; mais leurs talens étoient fort au-dessous de leur bonne volonté. Les principaux sont, *Theophanes*, *Theophilacte Simocates*, *Cedrenus*, *Nicephore* Patriarche de Constantinople, la Princesse *Anne Comnene*, *Glicas*, *Nicetas*, *Nicephore Gregoras*, *Curopalates*, *Jean de Cantacusene*, *Cinnamus*, *Pachimeres*, *Constantin Manasses* & *Ducas*. Ces Ecrivains qui se sont presque tous copiez, n'ont la plûpart rien de remarquable qu'une mediocre suffisance, jointe avec un grand amour pour les fables, qui leur a fait écrire indifferemment tout ce qui venoit à leur connoissance. Il faut neanmoins excepter de ce nombre *Nicetas*, en qui on remarque une grande exactitude accompagnée de beaucoup de sens & d'un talent admirable pour les affaires.

Cette histoire se trouve, ou interrompuë ou continuée par deux grandes revolutions. La premiere est celle qui arriva lorsque les François se rendirent maîtres de l'Empire d'Orient, l'an 1204. mais les Princes de la Maison de France ne possederent

ſederent pas long-temps cet auguſte titre. Ils en furent dépoüillés par les Grecs en 1261. cette hiſtoire a été écrite par le ſçavant M. *du Cange*, & imprimée à Paris, en 1657. Les Grecs chaſſez de leur Empire, ne laiſſerent pas de le continuer, & ils s'établirent à Trebiſonde. Aprés même qu'ils eurent repris Conſtantinople, Trebiſonde ne laiſſa point d'être la Capitale d'un Empire qui a porté ſon nom & qui ne fut détruit par les Turcs que dans le XV. ſiecle.

La ſeconde revolution, eut de plus grandes ſuites, & abattit entierement l'Empire des Grecs dans l'Orient. Ce fut celle qui arriva, lorſque les Turcs s'emparerent de Conſtantinople, en 1452. & l'on y a vû des actions qui ſont beaucoup au-deſſus de ce qu'on rapporte des Grecs, & des Romains. Les Turcs établirent donc un nouvel Empire, qui ſubſiſte encore à preſent, & qui depuis ſes commencemens n'a eu d'autre fin que d'abolir la Religion Chrêtienne. Il eſt utile par conſequent d'en étudier l'hiſtoire avec quelque ſoin. Il eſt bon de remonter plus haut que le temps de cette revolution, & de faire preceder cette hiſtoire, de celle des Arabes & des Sarazins, qui ont eu ſur le Chriſtianiſme les mêmes deſſeins qu'ont à preſent les Turcs.

Il faut commencer par la lecture du Traité de *Mariana*, sur les années des Arabes, de-là on peut voir l'histoire de ces Peuples, & l'histoire Orientale d'*Abulfage*, avec l'histoire des Sarazins, écrite par *George Elmacin* : on doit faire suivre la vie de l'imposteur Mahomet, traduite de l'Anglois de M. *Prideaux*, par M. l'Abbé *de la Rocque*, avec l'histoire Orientale d'Hottinger.

Pour bien connoître l'Empire de Turcs, il faut considerer l'interieur de cette Monarchie, soit par rapport aux mœurs, ou aux coûtumes ; soit par rapport à la Religion. Nous n'avons pas sur ce sujet de traité plus utile que *l'Etat present de l'Empire Ottoman*, par M. *le Chevalier Ricaut*. Cet ouvrage est écrit avec une si grande exactitude, qu'il n'y a point d'éclaircissement à chercher ailleurs, quand on l'aura lû avec soin. On doit continuer l'histoire des Turcs, par la lecture de *Chalcondile*, qui examine d'abord leur origine, & suivant le sentiment commun, il croit qu'ils sont descendus desSarmates, oudesScythes qui sortirent de la Tartarie sous l'Empire d'Heraclius, vers l'an 625. Ils ravagerent toute la Perse, & secoururent les Romains contre Chozroës. Long-temps aprés sous Constantin Monomaque, l'an 1042. ils subjuguerent les Perses, au service desquels ils s'étoient mis, & embrasse-

rent la Loi de Mahomet; ils se répandirent ensuite dans la Syrie & la Cappadoce; & se diviserent en plusieurs Principautez, qui furent toutes assujeties par la posterité d'Ottoman. C'est ce Prince qui a donné le nom à la famille Ottomane, qui regne encore aujourd'hui, & qu'on croit avoir commencé en 1300. *Chalcondile* continuë son histoire depuis Ottoman, jusqu'en 1463. dix ans aprés la prise de Constantinople. On y voit les progrez presqu'incroïables que fit Orchan, & qui augmentoient tous les jours par la dissension qui étoit entre Cantacusene & Paleologue. Amurat fils d'Orchan, fut le premier qui passa en Europe. Son courage quoique tres-grand, fut bien au-dessous des Conquêtes, & de la valeur de Bajazet son fils, qui rangea sous sa domination la Thessalie, la Macedoine, la Phocide, l'Attique, la Mysie & la Bulgarie, & fit même quelques efforts sur Constantinople. Dieu sçût bien-tôt faire connoître à ce Prince, qu'on doit peu conter sur les grands succez : car Tamerlan s'étant jetté sur l'Asie, avec un nombre infini de Tartares, tua deux cens mille Turcs, & prit Bajazet même. Aprés qu'on lui eut amené ce Prince, il ne pût s'empêcher de rire en voyant qu'il étoit borgne. Bajazet qui n'avoit pas encore eu assez de mal

pour apprendre à souffrir l'adversité avec patience, lui dit; Tu ris de mon infortune Timur: mais sçache qu'elle te peut être commune aussi-bien qu'à moi. Tamerlan lui répondit: Je ne ris point de ton malheur; mais de la pensée qui me vient à l'esprit; c'est qu'il faut que les Royaumes soient bien peu de chose devant Dieu, puisqu'il donne à un boiteux ce que possedoit un borgne. Tamerlan fit enfermer Bajazet dans une cage de fer, pour lui servir de divertissement. Ce Prince infortuné ne se déroba à toutes ses calamitez que par une mort volontaire. Bajazet laissa cinq fils, qui n'ayant point de guerres étrangeres s'en livrerent à eux mêmes. Amurat qui vint ensuite passa l'Hellespont, prit Thessalonique, tailla en pieces l'Armée Chrêtienne prés de Varnes en 1444. & mourut enfin au Siege de Croye en 1451. Mahomet II. son fils, assiega & prit Constantinople l'an 1452. Ce Prince avoit quelque teinture des Lettres, & principalement de l'Astronomie; parloit fort bien les langues Grecque & Latine, l'Arabe & la Persienne. Au reste c'étoit un monstre de cruauté & de perfidie; mais grand Capitaine, qui étendit prodigieusement les limites de l'Empire Ottoman, renversa les deux Empires de Constantinople & de Trebisonde,

conquit douze Royaumes, & força deux cens Villes. Le vaillant Jean Hunniades lui ayant fait lever le Siege de Bellegrade, il s'en vangea sur les Venitiens, ausquels il enleva Corinthe, Lemnos, Mitilene & l'Isle d'Eubée. Il prit encore Capha sur les Génois, fut obligé de lever le Siege de Rhodes, s'empara d'Otrante en Italie, & mourut enfin en 1481. nous avons son histoire écrite par le Sieur *Guillet*, à laquelle on n'a point assez rendu de justice, non plus qu'à son Auteur. Outre les Annales des Turcs travaillées si exactement & si judicieusement par *Leunclavius*, qu'il faut lire avec attention, on peut voir encore *Lonicer*, *Sansovino*, *Thomas Artus*, *Paul Jove*, M. de *Mezeray*, & M. *le Chevalier Ricaut*, dans l'histoire des derniers Empereurs Turcs. On peut voir enfin l'histoire de Mahomet IV. dont une des plus grandes occupations étoit de faire des cure-dents de corne, & de les vendre à ses Bachas.

CHAPITRE XI.

De l'Histoire des autres Royaumes de l'Europe.

ARTICLE I.

De l'Histoire d'Espagne & de Portugal.

CES Peuples qui ont toûjours eu beaucoup d'amour pour la gloire, ont crû autrefois qu'ils feroient avilis s'ils n'avoient qu'une histoire ordinaire ; c'est pour quoi elle se trouve remplie d'un nombre infini de faits prodigieux : à s'en rapporter à la plûpart de leurs premiers Ecrivains, rien n'est commun chez eux ; ils auroient crû deshonorer leur Nation, si les choses s'y étoient passées comme elles se passoient chez les autres Peuples. *Sandoval* s'imagine honorer beaucoup Charles-Quint, de le faire descendre d'Adam en ligne directe & masculine : & pour purifier sa Genealogie, il la fait passer par l'incendie de Troye ; d'où aprés bien des revolutions, des voyages & des conquêtes, elle vient se terminer à cet Empereur. Quelques-uns de leurs anciens Historiens donnent un peu trop dans ce merveilleux.

Si on les en croit, les Juifs * qui étoient chez eux, avoient de grandes lumieres, & un si grand zele pour le Christianisme, même avant son établissement, qu'ils envoyerent une Ambassade aux Juifs de Jerusalem, pour les porter à ne pas faire mourir JESUS-CHRIST; & qu'aprés la mort du Sauveur, leurs Ambassadeurs priérent la Sainte Vierge de venir passer le reste de sa vie en Espagne : ils disent que le Centenier dont JESUS-CHRIST fait l'éloge dans l'Evangile, étoit Espagnol; que c'est à eux en particulier que S. Paul a écrit son Epître aux Hebreux. Si ces Ecrivains se contentoient seulement de le croire ainsi, il ne seroit point difficile de les laisser joüir en repos du plaisir qu'ils trouvent dans ces sortes d'imaginations; mais ils veulent encore que les autres Nations en soient persuadées aussi-bien qu'eux. Cette conduite ne vient que d'une extrême ignorance de quelques-uns de leurs Auteurs, ou de ce faux principe que rien ne leur est défendu sous prétexte de Religion, ou qu'il suffit même de revêtir d'un exterieur de pieté, une action pour la rendre permise. Bien des gens parmi eux se sont imaginés que par cette voye, ils ôteroient aux crimes les plus

* *Voyez la Chronique du prétendu Flavius Dexter.*

énormes, l'infamie dont ils sont revêtus : témoin Donna Maria de Padilla, laquelle pour soûtenir sa revolte contre l'Empereur Charles-Quint, prit tout l'or & l'argent des Reliques de Tolede, allant faire devotement ce vol, les mains jointes & couvertes d'un voile noir.

Ce caractere qui est celui de quelques Historiens de cette Nation, nous montre avec quelle précaution on doit lire leur histoire. Il s'en trouve peu qui n'ait quelque imagination, ou pour flater l'esprit du peuple, ou pour se faire considerer plus que les autres. Si l'on veut sçavoir leurs mœurs & leurs coûtumes, il faut lire ce qu'en a écrit *Nonius* dans sa description d'Espagne, & M. *Leti* au commencement de la vie du Duc d'Ossonne. Mais on doit preferer à tout cela *les Delices d'Espagne & de Portugal*, qu'on vient d'imprimer en Hollande en cinq volumes in 12.

L'histoire de ces Peuples est assez certaine pour la Chronologie, parce qu'ils ont une Epoque fixe, qui leur a toûjours servi : c'est celle qu'on appelle l'Ere d'Espagne, qui devance de trente-huit ans l'Ere Chrêtienne. Quelquefois ils ont joint l'Ere Chrêtienne avec l'Ere d'Espagne ; mais quand ils ont vû que l'Ere Chrêtienne étoit en usage dans presque tous les

Royaumes, ils ont abandonné insensiblement celle qui leur avoit toûjours servi. Ainsi l'on voit dans un Concile de Terragone, qu'ils changerent l'Ere d'Espagne en l'an 1180. de l'Ere Chrêtienne : mais ce ne fut que dans XIV. siecle que leur Epoque fut entierement abolie. On finit en 1369. à s'en servir dans le Royaume d'Arragon ; le Royaume d'Espagne ne commença qu'en 1384. à se servir de l'Ere Chrêtienne ; & les Portugais furent les derniers à quitter leur Ere ; puisque les années de JESUS-CHRIST ne commencerent à être en usage chez eux, qu'en 1415.

Cette histoire se divise naturellement en quatre parties. La premiere contient les temps fabuleux, dont leurs Ecrivains nous donnent des histoires assez amples ; ils la commencent à Adam, qu'ils mettent pour le premier de leur Roy, & la continuent jusques au temps où ce Royaume fut soumis aux Romains. La seconde partie renferme les temps qui se sont écoulez depuis que les Romains s'emparerent de ce Royaume. Ce qui est le plus remarquable dans cette partie, sont les affaires de la Religion, comme les Heresies des Priscillianistes & des Arriens, & les differens Conciles que les Evêques de ce Royaume assemblerent, ou pour y rétablir

la Discipline, ou pour y maintenir la Foi. La troisiéme partie de cette histoire commence en 717. c'est-à-dire, depuis Pelage I. Roy des Asturies, qui forma le dessein de chasser les Maures de ce Roïaume. Mais les guerres que ces Peuples livrerent aux Infideles, & les efforts qu'ils firent pour les obliger à sortir de leurs Pays, durerent plus 700. ans, & ce ne fut que sous Ferdinand le Catholique que ce dessein s'est heureusement accompli, aussi-bien que la réünion des deux Couronnes de Castille & d'Arragon : & c'est-là que commence la quatriéme partie de l'histoire d'Espagne, qui nous interesse plus que les autres, à cause des Alliances, ou des guerres de ces Peuples avec les François.

Comme ce Pays étoit divisé en plusieurs Royaumes, son histoire doit être par consequent plus embarassée que s'il n'y avoit eu qu'une seule Couronne. Il suffira neanmoins pour connoître les premiers temps de cette histoire, de lire ce qu'en a écrit si judicieusement *Mariana* Jesuite Espagnol, le seul d'entre les Modernes qui peut être comparé aux Anciens, selon le Pere Rapin. J'ai quelque peine de renvoyer ici à ce que *Maierne Turquet* a fait sur ce Royaume, parce que c'est un ouvrage trop peu exact, pour lui don-

ner le nom d'hiſtoire. Il faut pour les regnes des Rois Ferdinand & Iſabelle, conſulter ce qu'en a publié *Antoine de Nebrice*, ou au moins l'hiſtoire du grand Cardinal Ximenes, qui fut premier Miniſtre d'Eſpagne, ſous le Regne de ces Rois. Nous en avons deux parfaitement bien écrites en François. Ceux qui auront aſſez de charité pour faire un Saint de ce Cardinal, n'auront qu'à voir ſon hiſtoire, donnée par M. *Flechier*; mais ceux qui le voudront regarder comme un Politique, & comme un homme d'Etat, tel qu'il étoit, doivent lire celle de M. *Marſolier*. Si l'on avoit quelques heures à perdre on pourroit parcourir l'hiſtoire de Charles-Quint par *Sandoval*; mais il faudroit accompagner cette lecture des remarques que M. *de la Motthe le Vaier* a faites ſur cet Hiſtorien. L'hiſtoire de Philippe II. a été écrite par Loüis *Cabrera*, & par M. *Leti*, qui a donné auſſi celle de Charles-Quint: celle de Philippe III. a été publiée par *Gonzales de Ceſpedes y Meneſſes*. Les perſonnes qui voudront avoir une connoiſſance moins étenduë pourront lire ſeulement l'Abregé de *Mariana* publié en Hollande. Les monumens principaux de l'hiſtoire d'Eſpagne ont été recüeillis en pluſieurs volumes, & imprimez à Francfort en 1606. Ce recüeil quoique bon &

curieux à le prendre en general, renferme comme les autres de même nature, plusieurs pieces peu utiles à ceux qui ne font pas une étude principale de l'histoire d'Espagne.

Il faut s'arrêter sur tout à la derniere Revolution qui est arrivée dans cette Monarchie, lors qu'un Prince de la Maison de France a heureusement succedé par un droit legitime, aux Princes de la Maison d'Autriche. Heritier des vertus de ces deux Illustres Maisons, il gouverne l'Espagne avec cette prudence consommée, si naturelle aux Rois ses Predecesseurs, & qui a fait presque croire qu'il est né, & qu'il a été élevé parmi les Espagnols. Il est bon de lire ce qui s'est fait de part & d'autre au sujet de cette Succession. Les *Lettres du Suisse*, & les Extraits historiques de M. *Obrecht*, défendent avec beaucoup de clarté, la juste possession de Philippe V. & le Manifeste du Roy Charles; le Traité de *Buddeus* sur le Testament des Souverains, & le *Jus Austriacum assertum*, font connoître les prétentions de ce Prince, quoique fausses sur la Couronne d'Espagne. Il seroit à souhaiter, que M. *Godefroy*, dont on ne sçauroit prononcer le nom qu'avec reconnoissance, voulût donner au Public la belle Dissertation qu'il a faite sur cette

matiere. Il y montre par des exemples tirez de la Maiſon d'Autriche, que des renonciations pareilles à celle de Marie-Thereſe Infante d'Eſpagne, & Reine de France, ſont nulles de plein droit, & qu'on les a abrogées ſur la ſimple requiſition de ceux qui les avoient faites, ou même qu'on les a caſſées avant que les renonçans s'en fuſſent plaints. C'eſt ce qu'il juſtifie par les actes autentiques auxquels il n'y a point de réponſe.

On ne ſçauroit diſconvenir que le caractere des Eſpagnols ne ſoit fort different de celui des François. Ceux-ci ont beaucoup de naturel; ils cheriſſent leur Prince, ils aiment à en être maîtriſez; & ſont auſſi ſouples & auſſi flexibles que l'or le plus pur l'eſt ſous le marteau, qui lui fait prendre la forme qu'on veut lui imprimer. Les Eſpagnols ont l'ame grande, mais ils ne ſont pas ſi naturels que les François. Ils n'ont pas moins de zele & d'amour pour leur Prince : ils veulent neanmoins en être traitez plûtôt comme amis, que comme ſujets. Ils ont de la fermeté & ne ſont d'uſage que quand on les manie legerement. La contrainte les faits reſſembler au verre qui ne ſçauroit plier qu'en ſe rompant, & qui bleſſe même celui qui le briſe.

L'hiſtoire de PORTUGAL tient neceſſai-

rement avec celle d'Eſpagne ; parce que ce dernier Royaume n'eſt qu'un démembrement du premier : & leur hiſtoire ne commence à être diſtinguée que dans l'onziéme ſiecle. L'on ſçait qu'Alphonſe VI. Roy de Caſtille donna cette Couronne à un Prince de la Maiſon de France, qui l'avoit ſecouru contre les Maures. Ce Royaume s'eſt rendu aſſez conſiderable par ſes voyages, & par les découvertes que ces Princes firent faire, & ce ſont encore les Portugais qui tiennent une grande partie du Commerce des Indes. Ce Royaume fut réüni à celui d'Eſpagne par Philippe II. Mais le Cardinal de Richelieu qui vouloit abbaiſſer la Maiſon d'Autriche, fit élever ſur le Trône en 1640. Jean Duc de Bragance préſomptif heritier de cette Couronne. Outre *Ozorius* qui nous a laiſſé quelque choſe ſur l'hiſtoire de Portugal, M. *le Quien de la Neuville* en a fait paroître une en 1701. à laquelle on doit joindre l'hiſtoire de la réünion de ce Royaume à celui d'Eſpagne par Conneſtagio, & l'hiſtoire de la derniere revolution ſi judicieuſement écrite par M. l'Abbé de *Vertot*.

ARTICLE II.

De l'Histoire d'Italie.

CE que nous appellons l'histoire d'Italie ne remonte tout au plus que vers les temps, où les Papes sont parvenus à ce degré de puissance qu'ils possedent aujourd'hui. Depuis cette élevation on a vû naître dans l'Italie un nombre infini de de petits Souverains, dont le pouvoir s'augmentoit, ou s'affoiblissoit selon qu'ils s'attachoient aux Papes, ou aux autres Princes. Les plus considerables & ceux qui tiennent les autres sous leur domination, sont le Pape, le Roy d'Espagne, le Grand Duc de Toscanne & le Duc de Savoye. PlusieursRepubliques se formerent dans ces mêmes temps. Mais la plus ancienne est celle de Venise, qui s'est maintenuë jusqu'à present, plus par sa politique & par sa conduite, que par la force de ses armes. Pour bien connoître l'état de tous ces Princes, il faut prendre d'abord une Geographie exacte, comme les paralelles du Pere *Briet* Jesuite, & les Descriptions d'Italie de Loüis *Guichardin* & de Leandre *Alberti.* Aprés quoi il sera bon de parcourir quelque voyage d'Italie, pour connoître l'esprit & le caractere de ces Peuples. Celui de *Misson* peut suffire, pourvû qu'on soit sur ses gardes en le lisant. On peut y join-

dre l'Italie regnante de M. *Leti*, ou les *Delices d'Italie*, qui ont paru depuis quelque temps en Hollande. Je ne dis rien de l'ancienne Italie de *Cluvier*, & d'*Ortelius*, ni du *Latium* du Pere *Kircher*, parce que cela ne regarde que l'histoire anciennes, & ne peut point servir pour l'histoire moderne qui est celle dont nous parlons ici. *L'Italia Sacra* publiée par *Ughel*, est d'un grand secours pour connoître l'Etat Ecclesiastique de ces Provinces; mais elle ne peut être d'usage que pour les personnes qui veulent sçavoir à fond l'histoire d'Italie, & même l'histoire de l'Eglise. Aprés la lecture de *Flavius Blondus*, de *Sigonius*, sur l'Empire d'Occident, & sur le Royaume d'Italie, il faut lire les histoires particulieres de chaque Principauté, dont quelques-unes ont été recüeillies dans le Tresor des antiquitez d'Italie de M. *Grevius*. Ce qui regarde l'agrandissement des Papes à été écrit par le Pere *Morin*, dans son histoire de la délivrance de l'Eglise. Il faut y joindre celle des Papes. *Platine* quoique trop sincere peut suffire avec les additions d'*Onuphrius*. Ce que *Baleus* a fait sur les Papes est trop peu exact; aussi-bien que l'ouvrage de Messieurs Duchêne. *Bzovius* est à son ordinaire rempli de fables, & ne convient qu'à des ames credules. *Palatio* est plein d'inutilitez, & con-

tient des choses fort communes. Le Pere du *Moulinet* n'est occupé qu'à expliquer des revers de medailles ; *Bonnani* a quelque chose de plus ; il entre dans un plus grand détail. *Ciacconius*, & ses continuateurs entrent plus dans le particulier : leur travail quoiqu'utile à plusieurs, paroîtra ennuyeux à d'autres. Cette lecture doit être précedée de la description de Rome par *Donat*, & de la Relation de cette Cour, par le Cardinal *de Luca* : & il faut y joindre l'histoire des Conclaves, dans lesquels ont voit la plus rafinée politique qu'on puisse mettre en œuvre.

VENISE.

On doit peser sur la Republique de VENISE plus que sur aucun autre Etat. Son Gouvernement l'un des plus sages de l'Europe, & ses Membres pétris de la plus fine politique, semblent demander cette attention. On pourroit voir d'abord la Description de Venise de *Sansonvino*, de *Dolgioni*, ou de *Goldioni*, quoi qu'un peu anciens. Il faut parcourir ensuite quelque Traité sur la Police & le Gouvernement de cette Republique. *Contarini* & *Giannoti* en ont fait de fort curieux : mais on doit principalement s'attacher aux deux suivans ; le premier est la Republique de Venise de M. de *Saint Didier* ; le second est l'histoire du Gou-

vernement de Venise par M. *Amelot de la Houssaye*, écrits tous avec beaucoup d'exactitude & de penetration, mais sur tout le dernier. *L'examen de la liberté de Venise*, (*Squitinio della libertà Veneta*) composé d'abord en Italien, & traduit en François par M. *de la Houssaye*, merite une étude particuliere. L'Auteur prétend montrer que la Republique de Venise n'est pas née libre : & que comme c'est un ancien Domaine de l'Empire, l'Empereur & l'Empire conservent aussi sur la Republique leurs droits & leurs mêmes prétentions. L'offense que cette sage Republique s'est imaginée recevoir de cet ouvrage, fait connoître que la verité y est exprimée d'une maniere bien sensible & bien forte, ou du moins que le faux y est revêtu de tout le vraisemblable possible. En effet *Fra-Paolo* tout habile qu'il étoit, ne trouvant aucun moyen de répondre à ce livre, fut obligé pour chagriner la Cour de Rome, de qui il croyoit que partoit ce coup, de faire l'histoire du Concile de Trente. Il s'en acquitta même avec tant d'aigreur & de malignité, qu'il mortifia non seulement le Pape & les Partisans de la Cour de Rome ; mais exposa encore le reste des Catholiques aux insultes des Protestans. Cela donna sujet à un bel esprit de dire à Fra-Paolo, qui

avoüoit que ſon but en écrivant ſon hiſtoire, n'étoit que de vanger l'outrage que ſa Republique avoit reçûë par la publication du *Squitinio*; que c'étoit-là ce qu'on pouvoit appeller donner un coup d'épée pour un ſoufflet. On n'a pas ſçû poſitivement qui étoit le veritable auteur de ce livre, ſi ſçavamment & ſi judicieuſement écrit; on l'a attribué aux plus grands Hommes de ce temps-là. M. l'Abbé de *Saint Real* croit qu'il eſt du Marquis *de Bedmar*, le moteur principal de la Conjuration des Eſpagnols contre la Republique de Veniſe : & quelques-uns l'ont donné à *Velſer*. L'équité & le deſintereſſement qu'on doit apporter dans l'étude de l'hiſtoire, nous oblige auſſi de lire avec la même attention les réponſes qu'on a faites à cet ouvrage, quoiqu'on n'ait pas lieu d'en être également ſatisfait. Les principales ont été publiées par Angelo *Portenari*, Theodore *GraſWinckel* & Raphaël *de la Torre*, la ſeconde en Latin, & les deux autres en Jtalien.

Cette Republique a beaucoup d'Hiſtoriens; mais ils n'ont pas tous une égale reputation. L'hiſtoire de Paul *Moroſini*, qui commence à l'établiſſement de la Republique, & finit en 1486. eſt des plus eſtimées. Celle de *Paruta*, qui va juſqu'à l'an 1572. n'eſt pas moins conſiderable;

mais on ne doit pas manquer de lire celle de Pierre *Justiniani*, si justement loüée par les Sçavans. La derniere Edition qui fut donnée en 1611. quoique la plus ample pour l'histoire & pour divers traitez qu'on y a joints, n'empêche pas qu'il ne faille avoir aussi celle qui parut à Venise en 1560. parce qu'on trouve dans celle-ci des faits historiques qu'on a retranchez dans cette derniere Edition. Celle du Cardinal *Bembo* si belle & si bien écrite, ne contient à la verité que trente-trois années, depuis 1480. jusqu'en 1513. mais ce sont des temps difficiles & où la puissance de la Republique a le plus éclatté. L'histoire d'André *Morosini* commence en 1521. & finit en 1615. à laquelle on doit joindre celle du Chevalier *Nani* qui s'étend depuis 1613. jusqu'en 1671. cette histoire veritablement estimable, a été traduite en nôtre langue avec assez d'exactitude.

Quoique l'histoire de Venise soit belle dans toutes ses parties par la sagesse de son Gouvernement, qui se soûtient depuis tant de siecles dans une même égalité ; il est bon neanmoins d'en étudier avec plus de soin certains endroits éclatans, où la prudence & la force de la Republique ont paru plus que dans les autres. La guerre des Venitiens contre

les Genois au XIV. ſiecle ; la Ligue de Cambray au commencement du XVI. & le differend de cette Republique avec la Cour de Rome en 1605. & aux deux années ſuivantes, en ſont les plus conſiderables évenemens. L'hiſtoire en a été écrite par divers Ecrivains celebres. André *Moncenigo* a publié en 1525. ce qui regarde la ligue & la guerre de Cambray, dans laquelle on voit toutes les forces de l'Europe employées contre cette Republique, ſans qu'on ait pû l'abaiſſer autant qu'on eût ſouhaité de le faire, comme c'étoit alors l'interêt commun de toutes les autres Puiſſances. M. l'Abbé *du Bos* a renouvellé le goût qu'on avoit pour ce point d'hiſtoire par la maniere ſi exacte & ſi interreſſante avec laquelle il a traité ce ſujet. Sa *Ligue de Cambray* n'eſt pas moins un traité de Politique qu'un livre d'hiſtoire par les reflexions ſi judicieuſes qu'il fait faire ſur l'Etat de ces Republiques, leſquelles parvenuës à une certaine élevation par le commerce dont elles s'emparent au préjudice des autres Peuples, veulent enfin les maîtriſer tous.

La diſpute de cette Republique avec le Pape Paul V. ſera voir avec autant d'utilité que de plaiſir, qu'on trouve encore en Italie des Princes qui ſçavent maintenir toute l'autorité que Dieu leur a donnée,

contre les usurpations des plus outrez Partisans de la Cour Romaine. Ils se sont quelquefois imaginez que tout leur étoit permis, pour attirer à cette Cour un pouvoir sur le Temporel des Rois, que l'Eglise même n'a pas crû se devoir arroger.

Il s'agissoit de sçavoir si la Republique comme Prince temporel, pouvoit défendre aux Laïques de faire des donations de leurs biens à des personnes, ou à des Communautez Ecclesiastiques, sans une autorité publique; s'il étoit permis de bâtir des Monasteres & des Hôpitaux sans le consentement de la Republique; enfin si les Magistrats pouvoient connoître des crimes des Ecclesiastiques. Rien ne paroissoit plus équitable que ces trois Reglemens. On sçait que quand les Peuples & les Princes ont quitté le Paganisme pour embrasser la Religion Chrêtienne, ils n'ont point abandonné pour cela l'autorité legitime qu'ils ont reçûë de Dieu même; aussi les Papes crurent-ils se devoir relâcher de leurs prétentions: & les Theologiens de Rome *Baronius*, *Bellarmin*, & beaucoup d'autres n'ont eu rien à repliquer aux écrits si solides des Theologiens de la Republique de Venise. *Fra-Paolo* est celui qui a le mieux défendu sa Patrie; mais les Romains lui firent bien sentir ce qu'on gagnoit à les chagriner. Toute cet-

te dispute aussi-bien que les negociations qui furent employées pour pacifier cette affaire se trouvent expliquées en divers endroits de nos livres. Outre le Recüeil des pieces que *Fra-Paolo* fit imprimer en 1606. & 1607. en faveur de la Republique, il publia encore une Relation tres-curieuse de ce differend : Et l'on voit dans le troisiéme volume des Negociations de *Fresne Canaye* Ambassadeur de France auprés de la Republique, les difficultez qu'on eut à parvenir à un accommodement. On y lit encore le soin que prirent nos Rois pour rendre la Paix à ces deux Cours si animées & si aigries l'une contre l'autre.

Comme la Republique de Venise possede plusieurs Etats & plusieurs Villes considerables en Italie, est bon de parcourir leur histoire, parce qu'elle est assez curieuse, soit par l'ancienneté des Villes mêmes, soit par la singularité & la varieté des évenemens. Ces Villes sont *Padouë*, où est une celebre Université; *Verone* possedée autrefois en Principauté par les Scaligers; *Trevise*, *Bergame* & quelques autres qui sont inferieures à ces premieres.

MILAN.

Quoique les principales histoires du Duché de MILAN, soient recüeillies dans le Tresor des Antiquitez d'Italie de M. Grevius, on peut en avoir aussi les Historiens en particulier : André Alciat ne va

que jusques à l'an 364. *George Merula*; & *Tristanus Calchus* approchent plus de nos jours. *Le Corio* est assez estimé; mais j'ai oüi faire plus de cas de l'Edition de 1503. que de celles qui sont posterieures. Il faut y joindre les vies particulieres des Ducs de Milan, avec l'histoire des principales Villes de ce Duché que nous avons énoncées dans le Catalogue.

NAPLES.

La Description du Royaume de NAPLES, le theatre de tant de revolutions, a été faite par *Octavio Beltramo*, & par *Caraccioli*; celle de la Ville Capitale par *François de Magistris*. L'histoire en est écrite avec assez de fidelité par *Collenuto*, *Pontanus* & *Summonte*; il faut y joindre ce qui en a été publié à Paris en 1701. Ce dernier livre contient l'histoire du moyen âge, ou la descente des Normands en ce Royaume. La derniere revolution qui arriva en 1647. est expliquée assez naïvement dans les Memoires de M. *le Duc de Guise*, le principal acteur de cette tragedie, & par le Comte *Galeazzo Gualdo*.

SCICILE.

Les Historiens de SICILE ont été recüeillis ensemble : mais il suffira de lire ce qu'a fait *Buonfiglius*; les Annales de Panorme d'*Augustin Juveges*, avec les Antiquitez de Syracuse de *Mirabella*.

Guichenon a publié une tres-belle histoire de la Maison de SAVOYE, & *Papire Masson* a fait les éloges de ces Princes; mais ces éloges, quoique justes & raisonnables, peuvent être temperez par la lecture des *Lettres* nommées *Savoisiennes*, où l'on trouve beaucoup de particularitez tres-curieuses sur l'état des affaires que cette illustre Maison a eu depuis long-temps avec la Couronne de France. Il faut y joindre cette belle & importante Lettre que le Roy a écrite au Pape, sur la derniere guerre de Savoye. On y exprime avec beaucoup de moderation & d'éloquence, tous les motifs de cette guerre, & les raisons que Sa Majesté Trés-Chrêtienne a eu d'entrer en armes dans les Etats de ce Prince. On ne peut s'empêcher à la lecture de cette Lettre, d'admirer la conduite & la patience du Roy, qui a tardé si long-temps à faire éclater le ressentiment qu'il témoigne avoir de la maniere dont il assûre que ce Prince s'est comporté à son égard. Le Sçavant M. *de Lille*, cet homme si plein de vertu & de science, a donné une Dissertation fort curieuse sur l'origine de la Maison de Savoye. L'on a voulu prouver que ces Princes doivent être regardez comme Têtes couronnées; le Pere *Monod* a fait imprimer à Turin en 1633. un Traité sur cette

matiere : & la Lettre Françoise qu'on avoit imprimée à Paris sur ce même sujet, a irrité la Republique de Venise, toûjours alerte sur ce qu'elle croit lui être utile, ou desavantageux.

L'histoire de RAVENNE par *Rubens* est assez exacte. Celle de FLORENCE a été écrite par de tres-habiles Historiens. *Scala* & *Malespini* ne conduisent pas leur histoire jusqu'au XIII. siecle : les *Villani* font aller la leur jusqu'en 1364. Leonard d'*Arretin* jusqu'en 1404. *Buoninsegni* jusqu'en 1409. le *Pogge* jusqu'en 1454. *Machiavel*, & Jean-Michel *Brutus* jusqu'en 1492. Il semble qu'ils ayent tous apprehendé d'approcher trop du temps où ils vivoient, de peur de préjudicier à l'idée qu'on devroit avoir de leur sincerité. Je dois dire neanmoins que celle de Jean-Michel *Brutus* est la plus rare, le grand Duc en faisant rechercher tous les Exemplaires, parce qu'elle est peut être trop juste & trop équitable. Les histoires de Florence publiées par *Scipion Ammirat*, descendent plus bas & comprennent avec les temps de la Republique les Regnes des Grands Ducs. Les Anecdotes de Florence de M. *Varillas* ont eu de la reputation lorsqu'elles n'étoient que manuscrites, l'impression les a fait échoüer : mais il est toûjours bon de les lire & d'y joindre les

vies des Princes de la Maison de Medicis, soit generales, soit particulieres; car la plûpart sont curieuses & fort estimées.

Platine & Antoine *Possevin* ont tres-bien écrit sur l'histoire de Mantouë. Le Tresor des Antiquitez d'Italie fournit ce qui est necessaire pour la Republique de Gennes, dont les principaux Historiens sont Augustin *Justiniani*, *Foliett*, *Bizarus* & *Bonfadius*.

On est obligé de suppléer par toutes ces histoires particulieres, au défaut qui se trouve chez les Italiens, par rapport à une histoire generale; ce qui a fait dire à un habile homme * que les Italiens sont riches en histoires particulieres de leurs differens Etats; mais qu'ils n'ont point de corps d'histoire complet.

ARTICLE III.

De l'Histoire des Suisses, & des Pays-Bas.

NOus joignons ensemble l'histoire de ces deux Republiques, parce qu'on les a vû commencer presque de nos jours. Il faut avoüer cependant qu'elles sont bien differentes, par rapport au ca-

* *Le P. Rapin, Instructions pour l'histoire.*

ractere. Les premiers se sont fait estimer par leur patience dans les travaux, & par leur fidelité : & beaucoup de Princes se sont fait un plaisir de les avoir dans leur Alliance. Les Hollandois ont été recherchez aussi de beaucoup de Puissances ; moins dans l'apprehension de les avoir pour ennemis, que pour profiter des biens & des richesses qu'ils vont chercher avec beaucoup de peine dans les autre parties du monde.

La Republique des SUISSES doit son commencement à trois Païsans, qui firent sentir à leurs compatriotes les malheurs, où ils se trouvoient reduits, par la rigueur excessive de quelques Ministres de la Maison d'Autriche. L'amour de leur liberté les fit soûlever en 1305. contre ceux qui les vouloient accabler. Voici à peu-prés quel en fut le sujet. Geslerus, que l'Empereur Albert I. leur avoit donné pour Gouverneur, voulut les assujettir à à une imaginatïon chimerique, dont on eut tout lieu de se repentir. Il fit bâtir un Fort appellé le *Joug* auprés d'Altorf, principal Bourg du Canton d'Uric; & y fit mettre une perche avec un chapeau, auquel il prétendoit, qu'on rendît tous les honneurs qu'on rend à l'Empereur. Guillaume Tell indigné de cette extravagance, passa hardiment devant cette perche

ſans la saluër. On le prit auſſi-tôt, & il fut obligé de ſe ſoûmettre à quelque punition; aprés quoi on le condamna à avoir pour priſon perpetuelle un Château bâti au milieu d'un Lac. Comme on l'y conduiſoit un orage ſurvint qui pouſſa le bateau à bord, & il fut retiré des mains de ſes Ennemis. Ce traitement ſi rigoureux donna lieu aux trois Cantons d'Uric, de Swits & d'Underwal de ſe mettre en liberté.

Quoique ce ſoit-là où l'on doive commencer l'hiſtoire de la Republique des Suiſſes, la valeur des Peuples Helvetiques ne laiſſe pas d'être connuë dans les ſiecles précedens. Leur nom ſe trouve placé avec honneur dans les grandes revolutions, comme on le peut voir, par les Memoires de Céſar, & par l'hiſtoire de Charlemagne. Ils eurent du temps de ce Prince de grands privileges, & ne ſe gouvernoient qu'avec quelque dépendance de l'Empire. Dans la décadence de la Maiſon de Charlemagne, & dans les differens des Empereurs avec les Papes, ils ſçurent ſi bien profiter des conjonctures, qu'ils formerent un nouveau Gouvernement; mais ſe trouvant opprimez par la Nobleſſe, ils ſe virent obligez d'implorer le ſecours de Rodolphe Comte d'Haſbourg, qui confirma leur Privilege en 1291. dix-huit ans

aprés qu'il fut élû Empereur. Albert son fils Duc d'Autriche qui regna quelque temps aprés lui, voulut les assujettir. Il leur donna même des Gouverneurs, qui les maltraiterent si fort, que ces Peuples se persuaderent que les malheurs qu'ils souffriroient dans une revolte, leur seroient plus supportables que ceux dont ils se trouvoient accablez. Cela commença, comme nous venons de le dire, par les Cantons de Svvits, d'Uric & d'Undervval, qui défirent en 1315. Leopold Duc d'Autriche, fils de l'Empereur Albert. En 1339. les Cantons de Luzerne, de Zurich, de Glaris, & de Zug se joignirent à ces trois premiers. Ce qui donna quelque reputation à ces Cantons, fut l'Alliance que Loüis XI. fit avec eux. Le Canton de Berne entra dans cette Ligue en 1350. ceux de Fribourg & de Soleurre en 1481. ceux de Basle & de Schaffouse en 1501. enfin le dernier qui accomplit le nombre des treize Cantons, fut celui d'Appensel, qui s'étoit mis sous la protection des autres, dés l'année 1452. mais qui ne fut reçû au nombre des Cantons qu'en 1513. Ils augmenterent encore leur puissance par les Villes qui se mirent sous leur protection, ou qui rechercherent leur Alliance, entre lesquelles sont la Ville de S. Gal, les Grisons, le Valais, le Comté de Neuf-

chatel; ou les Villes même qui leur furent cedées par Maximilien Sforce, pour l'avoir rétabli dans le Duché de Milan. Nos Rois se sont fait un plaisir de les prendre pour leurs Alliez : & Henri II. alla jusqu'à ce point qu'il leur fit tenir sur les Fonts de Baptême Claude de France; & quelques Auteurs asseurent que François I. les avoit demandé auparavant pour nommer ses trois Fils, auxquels ils donnerent les noms des trois Enfans de la Fournaise de Babylone *Sidrac*, *Misac* & *Abdenago*; mais on leur fit prendre ensuite à ce qu'on dit, ceux de *François*, d'*Henri* & de *Charles*. Ces Peuples sont à peu-prés du caractere des anciens Gaulois, ou des Germains; ils n'ambitionnent point à publier ce qu'ils font de bien: c'est aussi pour cela que nous ne voyons pas qu'ils ayent beaucoup éclairci l'histoire de leur Nation. Leurs principaux Historiens se reduisent à ceux-ci, *François Guillemans*, *Jean Stumpfius*, *Josias Simler*, Jean de *Suicer* & *Plantin*; mais la lecture de ces Auteurs doit être precedée de la Republique des Suisses, de *Silmer*, ou de celle qui a été imprimée en Hollande en 1627.

Il n'y a point de Republique qui ait eu de plus grands succez que celle de HOLLANDE. A peine se fut-elle retirée de la domination Espagnole, qu'elle se vit en

état de donner la loi à d'autres Princes, ou au moins de faire rechercher ſon Alliance. Quoique cette Republique ait eû autrefois des Seigneurs particuliers, l'hiſtoire neanmoins n'en eſt pas à beaucoup prés ſi conſiderable, que depuis l'an 1426. que ces Provinces paſſerent au pouvoir des Ducs de Bourgogne. Ils les poſſederent juſqu'en 1478. auquel temps Marie Fille unique & ſeule Heritiere de Charles le Hardi, dernier Duc de Bourgogne, les porta en mariage à Maximilien Archiduc d'Autriche, depuis Empereur & Ayeul de Charles-Quint. Ce dernier les donna à ſon Fils Philippes II. Roy d'Eſpagne. Ce Prince en joüit fort paiſiblement juſqu'en 1566. que la crainte de l'Inquiſition, l'humeur imperieuſe du Cardinal de Granvelle, la ſeverité inſupportable du Duc d'Albe, l'impoſition du dixiéme denier ſur toutes les Marchandiſes qui ſe vendoient, & l'infraction des Privileges du Païs, obligerent ces Provinces à prendre les armes, à faire une Ligue entre-elles, & à ſe ſouſtraire enfin à la domination de ce Prince, comme elles firent en 1579. Depuis ce temps-là, elles ſe maintinrent ſi bien, avec le ſecours de la France & de l'Angleterre, que les Eſpagnols aprés s'être inutilement épuiſez pour les reduire, furent enfin obligez de les reconnoître pour un

Etat libre, indépendant & ſouverain; ce qui fut entierement affermi par le Traité de Munſter en 1648.

Cette Republique eſt ſi conſiderable par le rang qu'elle tient aujourd'hui parmi les Puiſſances de l'Europe, & par le mouvement qu'elle donne à toutes les affaires, qu'il n'eſt pas ſeulement utile; mais neceſſaire de faire une attention particuliere ſur ſon établiſſement, ſur ſa conduite & ſur ſes principaux évenemens.

Je n'ai pas deſſein de rien dire ici de fort particulier ſur la deſcription, ni ſur l'hiſtoire ancienne des Païs-Bas; parce qu'il y a dans cette étude beaucoup plus de curioſité que d'utilité. Je me contenterai de remarquer que l'une a été heureuſement executée par *Ortelius*, *Pontus Heuterus* & *Altingius*; & que l'hiſtoire des temps les plus reculez de ces Provinces a été écrite par *Bucherius* Jeſuite des Païs-Bas, dans ce livre ſi ſçavant, intitulé *Belgium Romanum*, par *Divaus*, *Vaſſebourg* & Adrien *Schrieckius*; mais principalement par *Vredius*, dans ſon ouvrage ſi exact & ſi recherché ſur les Comtes de Flandres, imprimé en 1650.

L'Hiſtoire du moyen âge renferme un peu plus d'utilité. Elle a été écrite par le même *Vredius*, par *Aubert le Mire* (*Miraus*) dans ſes Annales, & dans ſa Chronique

Belgique, par *Gilles de Roye*, & par un grand nombre d'autres Ecrivains. On doit donc passer legerement sur toute cette histoire, & laisser aux gens du pays la consolation d'étudier avec soin tous ces temps, & de trouver du necessaire, où les Etrangers ont peine à trouver de l'utile. Nous n'avons pas laissé neanmoins d'inserer dans le Catalogue qui est à la fin de cet ouvrage, les principaux de ces Historiens. Nous l'avons fait moins dans la vûë d'en conseiller la lecture, que dans le dessein de contenter ceux qui auront assez de patience pour s'adonner à une pareille étude. On y verra que nous renfermons sous le même genre d'histoire celle d'Hollande, de la Flandre Espagnole & Françoise, du Brabant, de la Gueldre, des Comtez de Hainaut & de Namur, & du Duché de Luxembourg ; parce que ces Provinces ont été possedées par les mêmes Princes, ou par differens Seigneurs qui avoient entre eux des relations si étroites, qu'il est difficile de connoître les uns separément des autres.

On doit pour l'histoire moderne s'attacher d'abord à une description de tous les Pays-Bas. Celle de *Guichardin*, de *Zeiler*, ou de *Golnitzius*, sont tres-bonnes pour ce dessein : mais il suffiroit de s'en rapporter au *Theatro Belgico* de M. *Leti*, ou au Theatre des Pays-Bas imprimé

en 1689. *Les Delices de la Hollande*, & *des Pays-Bas*, pourroient être de quelque secours : mais ces deux ouvrages sont si mal écrits & si mal digerez, qu'il n'y a pas plus d'honneur à les conseiller, que d'utilité à les lire.

Il faut voir ensuite ceux qui ont parlé de la forme du Gouvernement, de la Police interieure, des interêts & des forces de cette Republique. Comme l'Etat de ces Provinces a été sujet au changement, qu'il s'est tantôt alteré, & tantôt augmenté selon le succez de leurs armes, on doit lire les Traitez, qui ont été faits en differens temps. *Boxhornius* en a publié un, dans lequel les Hollandois ont trouvé tant de marque de sincerité, qu'ils se sont crû autrefois obligez de le proscrire. *Schoockius*, & l'Auteur du *Leo Belgicus* ont assez bien réüssi dans ce qu'ils ont donné sur cette matiere : on ne doit pas omettre la relation Italienne du Cardinal *Bentivoglio*, où il parle avec un si grand sens des affaires de cette Republique naissante. Mais il faut finir ces lectures par celle de M. *le Chevalier Temple*. Il est bon même de s'y arrêter plus qu'aux autres, parce qu'il est plus moderne, & qu'ayant été employé dans le maniement des affaires, il a examiné avec soin le fort & le foible de cette Republique.

On peut passer ensuite à l'histoire generale de ces Provinces, en la commençant aux troubles & aux revolutions qui ont donné lieu à l'établissement de cette Republique. Les Historiens qui meritent quelque attention, sont *Burgundus*, *Meursius*, *Strada*, *Meteren*, *Grotius*, *Bertius*, *Reidanus* & *Baudius*: mais on croit que le premier embrasse trop aveuglement le parti des Espagnols, & s'emporte avec trop peu de raison contre le Prince d'Orange. *Meursius* au contraire, quoique exact & sincere Ecrivain, ne rend point assez souvent justice aux Espagnols. *Strada* a tous mis en œuvre pour exercer sa belle latinité, qui pourroit cependant n'être pas toûjours exempte de fautes, si l'on s'en rapportoit à ce qu'en a dit cet outré Censeur *Gaspar Sciopius*. La politique affectée de *Strada*, qui le fait nommer par quelques-uns le Tacite * de la Flandre, l'a fait regarder par de plus sensez, comme le Seneque moderne; c'est-à-dire, un debiteur importun de morale, & un Predicateur à contre-temps. Malgré tout l'éclat par lequel il prétend éblouïr ses lecteurs, on trouve qu'il manque de juge-

* Belgii Tacitus, Famianus Strada. *Oldenburg. addit. ad Thesaur. Rerumpubl. Conringii. Tom. 3. page* 158.

ment; parce qu'il traite autre chose que la guerre de Flandre, dont il promet neanmoins un recit tres-fidele. Il paroît que c'est moins une histoire accomplie, que les éloges de quelques particuliers, qu'il a confus ensemble; puisque ce n'est qu'à l'extremité qu'il traite son principal sujet: ce qui affoiblit beaucoup ses narrations. D'ailleurs il s'arrête trop à des minuties qui doivent être entierement negligées, ou traitées legerement. Ajoûtez à cela qu'il se mêle de parler de guerre, matiere qui lui est absolument inconnuë. Aussi le Cardinal *Bentivoglio* a dit de son histoire, qu'elle étoit plus à l'usage du College, qu'à celui de la Cour. Cependant si on la veut lire il faut que sa lecture soit accompagnée des histoires de ce Cardinal, qui sont écrites avec beaucoup de solidité, de justesse & de penétration. *Meteren* porté par un grand naturel pour l'histoire, & fourni d'une ample recolte d'excellens Memoires, s'est engagé à écrire les revolutions des Pays-Bas, & s'en est acquité avec une candeur & une sincerité, qui a fait passer par-dessus les autres talens qui lui manquoient. L'histoire de *Grotius* est un ouvrage accompli: cette petite obscurité dont il s'est couvert, le rend énergique & concis, & le fait paroître un peu plus *Tacite*, que les autres

Historiens. Il a parfaitement bien dévelopé toutes les intrigues, tous les ressorts & tous les motifs de cette guerre. Jamais homme ne pratiqua moins la politique, & cependant jamais homme n'en écrivit mieux. Son histoire qui finit à la Treve de 1609. a été continuée jusqu'à la Paix de Nimegue, par un Auteur * qui s'est deguisé sous le nom du Sieur *de la Neuville*, qui est le lieu de sa naissance. Je n'ose dire que cette continuation soit bonne; l'Auteur n'avoit ni les talens, ni les secours necessaires pour y réüssir. Il est vrai que nous ne sommes pas dans des temps assez reculez pour avoir une histoire exacte de ce qui s'est fait de nos jours dans cette Republique. Les Archives des Princes sont fermées, les Cabinets des Ministres ne sont point encore ouverts: on sçait bien les évenemens, mais les particuliers en ignorent les veritables causes. C'est neanmoins ce que nous doit apprendre l'histoire. *Bertius* & *Reidanus* ont beaucoup d'exactitude & de sincerité.

On doit dans ces lectures s'arrêter principalement aux veritables motifs qui ont ont causé cette Revolution. Plusieurs Ecri-

* *M. Baillet, qui étoit de la Neuville en Hay, proche Clermont en Beauvoisis.*

vains les ont expliquez : mais personne ne les a dévelopez avec tant de penetration que *Grotius*. On trouve encore sur cette matiere beaucoup de pieces du temps même, mais que leur trop grand nombre m'a empêché de rapporter ici, ayant indiqué les meilleures dans le Catalogue qui est à la fin de cet Ouvrage.

La Hollande qui s'étoit soûtenuë contre toutes les forces de l'Espagne, fut prête de perir dans une dispute de Religion, qui s'éleva entre les Arminiens & les Gomaristes. Le Prince Maurice, habile à profiter des conjonctures, fit d'une question de doctrine & de Theologie, une affaire d'Etat. On sçait l'origine de toutes ces contestations si funestes à la Republique. Jean d'Olden-Barneveld Conseiller Pensionaire d'Hollande, * faisoit tous ses efforts pour maintenir la liberté; & parce que durant la guerre, le Capitaine General avoit un tres-grand credit, le Comte Maurice tâchoit toûjours d'empêcher la Negociation avec l'Espagne. Barneveld au contraire travailloit de tout son pouvoir à faire une Treve, pour affoiblir l'autorité du General, qui eut beaucoup de ressentiment de cette politique. Dans

---

* *Voyez Puffendorff, Introduction à l'hist. tom. 2, Page* 41.

ce même temps Jacques *Arminius* Profesſeur en Theologie à Leyden, traita de la Grace & de quelques autres Articles avec plus de moderation & d'adouciſſement, que le commun des préteendus Reformez. Aprés la mort d'Arminius, François *Gomar* combattit ſon opinion. Les principaux Magiſtrats, entre leſquels étoient Barneveld & Grotius, embraſſerent le parti d'Arminius, ou des Remontrans : le Comte Maurice (devenu Prince d'Orange par la mort de ſon frere) ſe rangea du côté des Gomariſtes, ou Contre-remontrans. Ce Prince qui vouloit abattre la liberté, & ſe rendre Souverain, ſaiſit cette occaſion pour y parvenir. Il conduiſit Theologiquement une affaire d'Etat ; & ſe ſervit du prétexte de la Religion, pour opprimer Barneveld & les autres Protecteurs de la Republique : mais par une fatalité aſſez bizare, la Hollande fut aſſez heureuſe pour être délivrée & ſes Défenſeurs aſſez malheureux pour être ſacrifiez. On trouvera les dénoüemens de cette hiſtoire tres-bien expliquez dans les Memoires de M. *du Maurier*, & dans les Ecrits que *Grotius* a faits ſur ce ſujet, qui ſont la Pieté des Etats de Hollande, & l'Apologetique des principaux Miniſtres de cette Republique. On ſera infailliblement attendri, en voyant Barneveld, ce vene-

rable vieillard, mourir sur un échaffaut, & y être condamné par ceux mêmes dont il défendoit si genereusement la liberté, de laquelle il a été la victime.

A peine les Provinces-Unies furent-elles affermies par la Paix de Munster en 1648. qu'elles penserent être entierement détruites par le Prince d'Orange. Il tendoit toûjours comme ses Prédecesseurs à la Souveraineté de cette Republique; mais heureusement pour les Etats le Prince mourut plein de vastes projets & vuide d'execution. Il ne laissa qu'un Fils posthume, qui a été ce grand Politique *, ce Prince né pour concerter de vastes desseins & capable de tout le manége du Gouvernement, qu'il a exercé avec tant d'adresse & de succez en Angletere, en Hollande, & même dans toute l'Europe.

Divers Ecrivains bons ou mauvais ont publié des morceaux separez de l'histoire de Hollande, depuis la Treve de 1609. On peut lire ce qui a été écrit par *Grotius*, *Heinsius* & *Boxhornius*, avec la vie des grands Hommes qui ont paru dans cette Republique.

L'Histoire particuliere des Provinces & des Villes, n'a d'agrément que pour les naturels du Païs. Il y a neanmoins quel-

---

* *Guillaume III. mort Roy d'Angleterre.*

ques Auteurs, qui, parce qu'ils ne ſont point trop étendus, peuvent être lûs avec utilité par les Etrangers, à cauſe de la connoiſſance axacte qu'ils peuvent donner de l'Hiſtoire generale de ces Provinces. Tel pourroit être *Grammaye*, ſi judicieux & ſi fidele dans tout ce qu'il a écrit ſur les Villes & les Provinces des Pays-Bas. On peut y joindre *Grotius* & *Thyſius* ſur les Comtes de Hollande ; les Annales de Zelande, par Matthieu *Voſſius* ; l'hiſtoire d'Utrecht, par Antoine *Matthieu* ; & la République de Friſe d'*Ubbo Emmius*, avec un petit nombre d'autres Ecrivains.

La Nobleſſe des Pays-Bas, quoique conſiderable, n'eſt plus à beaucoup prés ce qu'elle étoit avant toutes ces Revolutions. Elle merite neanmoins qu'on ſi applique : mais il y a peu de ſecours pour cette ſorte d'étude, aprés les *Stemmata*, de *Miræus*, la Genealogie des Comtes de Naſſau, l'hiſtoire des deux Maiſons de Taſſis & de Sohier. Les Recherches de la Nobleſſe de Flandre, les Trophées de Brabant, avec le Theatre de la Nobleſſe de cette Province imprimé en 1705. les Genealogies des Comtes de Flandre, les Annales de la Maiſon de Lynden, & le Miroir des Nobles de Hasbaye : Ce qu'on en peut avoir d'ailleurs ſe trouve renfermé

dans l'hiſtoire des Provinces, des Villes & des Abbayes. Les ouvrages de Miræus ſur les Chartes & les Donations de Flandres fourniſſent encore de grandes lumieres pour la connoiſſance des Familles. Il faut avoüer que c'eſt un Ouvrage infini de chercher ces Genealogies dans un ſi grand nombre de monumens, qui en marquent bien quelques particularitez; mais qui n'en ſont connoître ni l'origine, ni la ſucceſſion, & moins encore l'état, où elles ſe ſont trouvées dans ces derniers ſiecles.

Je ne dirai rien du caractere de ces Peuples, m'en rapportant à ce qu'en marque M. de Saint-Evremont, dans le Diſcours qui eſt imprimé à la ſuite de cet Ouvrage *. On y verra une confirmation de ce qu'on rapporte de l'Empereur Charles-Quint, qui diſoit d'ordinaire qu'il n'y avoit point de Nation qui eût plus d'horreur que les Flamans pour le nom de ſervitude, & qui en effet la portât plus patiemment, quand on la traitoit avec humanité, & avec douceur.

ARTICLE IV.

De l'Histoire d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

IL n'y a point d'hiſtoire moins obſcure que celle d'Angleterre, depuis le neuviéme ſiecle. Un ſçavant Homme en apporte une raiſon fort naturelle. » Nous » liſons, dit le Pere *Mabillon*, (§) une » choſe fort remarquable dans la Préfa- » ce, qui eſt à la tête de l'hiſtoire de *Mat-* » *thieu Paris*, ſçavoir, que c'étoit la coû- » tume en Angleterre, que dans chaque » Abbaye Royale de l'Ordre de Saint Be- » noiſt, on donnoit commiſſion à un Re- » ligieux habile & exact, de remarquer » tout ce qui ſe paſſoit de conſiderable » dans le Royaume; & qu'aprés la mort » de chaque Roy, on apportoit tous ces » differens memoires au Chapitre gene- » ral de l'Ordre, pour les reduire en un » un corps d'hiſtoire qui étoit gardé dans » les Archives, pour l'inſtruction de la poſ- » terité. C'eſt pour cette raiſon que l'hiſ- » toire d'Angleterre eſt beaucoup plus é- » claircie qu'aucune autre.

(§) *Traité des Etudes Monaſtiques. Partie II. Chap. 8.*

C'eſt donc au neuviéme ſiecle qu'on doit ſe fixer, pour commencer à avoir une connoiſſance exacte des affaires de cette Monarchie. La multitude des Souverains qui étoient les maîtres de cette Iſle, y cauſe beaucoup de confuſion dans l'hiſtoire qui précede le Roy Egbert. Ce Prince réünit les ſept Royaumes, que les Saxons y avoient établis. Les Revolutions ſi extraordinaires auxquelles l'Angleterre a été ſujette ; & les relations qu'elle a euës depuis long-temps avec la France, doivent en faire étudier l'hiſtoire avec plus de ſoin.

Camden a donné une excellente Deſcription des Royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande. Comme il peut y avoir eu quelque changement pendant le XVII. ſiecle, au commencement duquel elle fut faite, M. *Gibſon* ſi celebre dans toute l'Angleterre par ſon érudition, l'a traduite en Anglois, & y a joint des additions fort conſiderables, où il explique ce qu'il y a de plus curieux dans les Antiquitez de ces trois Royaumes. On pourroit ſe ſervir auſſi fort avantageuſement du Theatre de la grande Bretagne publié par *Speed*. Cet Ouvrage travaillé avec tant de ſoins, ne donne pas ſeulement une exacte Deſcription de cette Monarchie, une juſte idée des mœurs de ſes Habitans, &

un Etat de son Gouverment ancien & moderne ; mais il fait encore l'histoire de ses Rois jusques à Jacques I. Il ne seroit peut-être pas inutile de parcourir cette belle Description des deux Royaumes d'Angleterre & d'Ecosse, qu'on a publiée à Amsterdam en 1700. on auroit le plaisir d'y voir exactement narré & dépeint ce que l'Angleterre a de plus remarquable. Si neanmoins on ne pouvoit avoir aucun de ces Ouvages, il faudroit lire au moins les *Delices de la grande Bretagne*, qu'on a publiées à Leyden depuis quelques années en plusieurs petits Volumes. La Description quoique claire & exacte, y est secouruë par les figures necessaires, qui rendent les explications sensibles, & qui satisfont beaucoup l'imagination. Enfin si tous ces livres manquoient on pourroit se reduire au petit volume que *Rutgerus Hermannides* en a publié en 1661.

Plusieurs Auteurs ont tres-bien expliqué ce qui regarde l'Etat & le Gouvernement de ce Royaume. La Republique d'Angleterre de *Thomas Smith* est assez exacte, quoique fort abregée. Mais comme les revolutions du XVII. & du XVIII. siecle ont apporté quelque changement dans la police, & la forme de cette Monarchie, on doit voir les Traitez qui ont été

publiez depuis ces mouvemens. Ainsi l'on pourroit s'attacher à l'état present d'Angleterre de M. ***Chamberlaine***, imprimé en 1667. & traduit ensuite en françois en 1672. Il ne faut pas negliger de parcourir l'Edition de ce Traité donnée en 1710. parce que l'on n'a point manqué de le rendre conforme au Gouvernement établi depuis les dernieres revolutions. Il est bon d'y joindre les Republiques d'Ecosse & d'Irlande, qu'on a publiées à Leyden en 1628. Quoique ces trois Royaumes soient aujourd'hui possedez par le même Souverain, ils n'ont pas toujours été unis; & malgré leur union, ils ne laissent point de se gouverner par des Loix & des Coûtumes particulieres. On trouve encore quelques remarques sur la Police de ces Royaumes dans la Description de ***Camden***, & dans le Theatre de ***Speed***. Mais il y a une étude à laquelle on est indispensablement obligé, avant que de pouvoir s'appliquer aux affaires d'Angleterre. C'est l'histoire, le pouvoir, & les droits du Parlement de ce Royaume. L'ignorance dans laquelle on seroit sur ce point, ne manqueroit pas de causer quelque étonnement, lorsque dans la lecture de cette histoire on verroit que les Rois y sont traitez comme les premiers Sujets du Royaume; qu'ils dépendent autant du Parlement, que le

Parlement dépend du Prince. L'on y remarque même que la plûpart des malheurs qui sont arrivez à quelques-uns de leurs derniers Rois sont venus en partie, parce qu'ils ont cherché à n'être plus dans cette dépendance, qui est maintenant regardée comme une Loix fondamentale de cette Monarchie. On peut sur ce point s'en rapporter à deux Ouvrages; le premier est l'Abregé de l'histoire du Parlement d'Angleterre imprimé en 1651. le second est la Dissertation sur la forme du Gouvernement, & sur le Parlement de ce Royaume donnée à Oxfort en 1698. parmi les Oeuvres posthumes de *Spelman*, cet homme si habile & auquel l'Angleterre a de si grandes obligations.

Il me paroît qu'on doit étudier avec quelque brieveté l'histoire ancienne de cette Monarchie, à moins qu'elle n'ait rapport aux affaires de l'Eglise. Il s'en faut bien que ces premiers temps soient aussi interessants & aussi considerables que les cinq ou six derniers siecles. Deux Auteurs fort celebres, & qui ont fait beaucoup de bruit dans le monde, *Milton* & *Selden*, se sont particulierement appliquez à écrire cette histoire. Leur capacité doit faire croire qu'ils s'en sont tres-bien acquité. Au défaut de ces deux Ecrivains, on pourroit se servir du premier tome de la belle histoire

hiſtoire d'Angleterre de M. *de Larrey*, ou au moins du premier volume des Revolutions d'Angleterre du P. *D'Orleans*, aſſez court pour ne pas ennuyer, & aſſez long pour apprendre ce qu'il faut neceſſairement ſçavoir de ces tems reculez.

Ce n'eſt donc qu'à Guillaume le Conquerant, qu'on doit fixer l'étude ſerieuſe, & plus détaillée de l'hiſtoire d'Angleterre. Auſſi eſt-ce au regne de ce Prince, qu'elle commence à être plus éclaircie, & que les revolutions en deviennent plus importantes. Sans parler ici de la vie de ce Roi plubliée en Anglois par Samuël *Clarke*, qui ne peut être d'uſage, que pour ceux qui ſçavent la langue du Pays, nous avons beaucoup d'Auteurs du temps même, qui ont écrit ſon hiſtoire avec une grande exactitude. Tels ſont *Mathieu Paris*, *Eadmer*, & *Guillaume de Neubrige*. Le premier eſt regardé comme *le meilleur* * *Hiſtorien que nous ayons pour le treizième ſiecle*; l'on pourroit même ajoûter pour une partie du ſiecle precedent. L'on eſtime *Eadmer* pour ſa ſincerité, & *Guillaume de Neubrige* pour la juſteſſe & le bons ſens. Ces trois Ecrivains, avec *Thomas Walſingham*, ont donné l'hiſtoire des Rois d'Angleterre,

* *Le P. Mabillon Traité des études Monaſtiques II. Part. chap.* 20.

ſortis de la ligne maſculine de Guillaume le Conquerant; mais l'on doit y joindre ce qui s'en trouve encore dans les Hiſtoriens de Normandie, publiez par M. *Duchesne*. Avant que de paſſer au regne d'Henry VII. il ſe rencontre deux grands évenemens, ſur leſquels il faut principalement s'arrêter; ce ſont les troubles qu'il y eut dans ce Royaume entre les Maiſons de Lancaſtre & d'York, au ſujet de la ſucceſſion; avec les guerres de France & d'Angleterre qui ne furent terminées que ſous Charles VII. L'hiſtoire du premier de ces évenemens a été écrite par *Blondus* & par M. de *Roſemond*. Les guerres de France & d'Angleterre ſe trouvent expliquées, ou dans les Auteurs de l'hiſtoire generale de ce Royaume, ou dans les Hiſtoriens, que nous avons marquez, en parlant de l'hiſtoire de France.

Si l'on vouloit s'épargner la lecture de tous ces differens livres, on pourroit voir ſeulement quelqu'un des plus judicieux Autheurs de l'hiſtoire generale d'Angleterre. Les principaux ſont *Polydore Virgile*, André *Ducheſne*, le P. *D'Orleans*, & M. *de Larrey*. Je paſſe les Abregez publiez par *du Verdier*, & par *Vanel*; ce ſont de trop pitoyables Ecrivains, pour meriter aucune attention. Ceux mêmes que nous venons de citer ne ſont pas tous d'un merite égal.

Quoique *Polydore Virgile* écrive purement & que sa narration soit agreable, il n'est pas toûjours exact, & souvent il est trop superficiel. On remarque même, qu'aïant été élevé sous un autre Gouvernement que celui d'Angleterre, il n'a point assez connu l'état des affaires, & la police de ce Royaume, pour n'y faire aucune faute. Il y a long-temps qu'on a dit d'*André Duchesne*, qu'il réüssissoit parfaitement bien dans les histoires particulieres : mais qu'il a fait bréche à sa reputation, par les histoires generales qu'il a données. Celle d'Angleterre, sur tout, lui a fait plus de tort qu'aucune autre : ce n'est point une histoire, ce sont des faits cousus les uns avec les autres. Il écrit d'une maniere languissante, il interesse peu; le talent de faire connoître les hommes lui manque ; il n'a que celui de montrer l'exterieur de leurs actions. Ce qui vient sans doute du peu de soin qu'il avoit apporté à étudier les passions humaines. Il ne s'étoit jamais appliqué qu'à rechercher dans les Bibliotheques, & dans les Archives des Princes, ou des Eglises, les Monumens qui pouvoient éclaircir l'histoire ; en quoi il faut avoüer qu'il a tres-bien réüssi. Le jugement que M. de Larrey a porté des *Revolutions d'Angleterre* du P. *D'Orleans*, est trop avantageux à ce dernier, pour ne le point rap-

porter ici. „Malgré le préjugé de son Or-
„ dre & de sa Religion, dit M. de Lar-
„ rey, * le P. D'Orleans, qui parle d'E-
„ lizabeth avec éloge, ne fait pas moins
„ d'honneur à son histoire, qu'à la Reine
„ d'Angleterre : & si les partisans de cette
„ Princesse ne sont pas fâchez de voir ses
„ loüanges dans la bouche d'un Jesuite,
„ il doit être bien aise de son côté d'avoir
„ souvent rendu justice à une Heroïne,
„ qui n'a été calomniée que par d'indignes
„ Auteurs. Cet éloge de la sincerité du P. D'Orleans à l'occasion d'une Reine, qui auroit pû donner à des Ecrivains moins équitables quelque sujet apparent de déguiser ses grandes qualitez, doit prévenir un Lecteur en faveur de l'Ouvrage entier de ce Pere. En effet il a pratiqué ce qu'il a marqué lui-même, qu'on devoit trouver dans un Abregé exact d'histoire. Il montre en passant ce qu'il ne faut pas ignorer; & il découvre à fond ce qu'il faut sçavoir. Il a même eu quelques délicatesses, negligées ordinairement par le commun des Historiens, qui veulent toûjours ou faire des portraits, ou raisonner sur les causes & les motifs des évenemens. Ces Auteurs n'apperçoivent pas le danger qu'il y a de cher-

* *M. de Larrey Preface du II. vol. de l'histoire d'Angleterre.*

cher plûtôt à bien peindre, qu'à representer. Un beau trait passe naturellement de l'imagination à la plume, comme le remarque ce judicieux Ecrivain; le Heros en profite : mais la verité en souffre. Le Pere D'Orleans a poussé son ouvrage jusqu'à ces derniers temps, ce qu'aucun Historien n'avoit fait avant lui : & il a eu le bonheur de profiter des lumieres de ce Roi si pieux, l'infortuné sujet des malheureuses revolutions, qui subsistent encore à present. M. *Leti* a ramassé dans son *Theatre Britannique*, ce qu'on ne peut trouver qu'avec beaucoup de peines en differens Auteurs. Avant que de venir à l'histoite d'Angleterre, il fait une exacte description de ce Royaume, il explique la Religion & les mœurs de ses habitans, il donne le caractere de la Cour, il découvre le genie des Ministres, les interêts & les maximes des Parlemens. A peine cet ouvrage eut-il vû le jour, qu'on le proscrivit en Angleterre; l'Auteur même fut contraint de se retirer. Je ne dis point que ce soient là des preuves de verité, & d'exactitude : mais ce sont des marques de liberté. L'histoire de M. *de Larrey* a été trop bien reçûë du public, pour qu'un particulier se puisse raisonnablement hazarder à ne le point approuver. A l'exception peut-être de quelques endroits, où il n'est point assez favorable aux

Catholiques, on doit dire, que c'est une des plus exactes & des meilleures histoires qui aïent été faites de nos jours. On peut même asseurer, que c'est la seule qui merite d'être lûë sur l'histoire generale d'Angleterre, avec les Revolutions du P. D'Orleans. On avoit attendu avec beaucoup d'avidité que cet habile Ecrivain voulût bien donner au Public le reste de cet Ouvrage, & on vient heureusement d'en achever le dernier volume qui ne le cede en rien à ceux qui ont déja parû.

Toutes ces Histoires generales ne doivent point empêcher de lire quelques-unes des histoires particulieres, qu'on a publiées sur le regne d'Henry VII. & sur les suivans. Jusqu'à ce Prince l'Angleterre avoit été desolée par la haine fatale, qu'il y avoit entre les deux Maisons d'York, & de Lancastre. Comme Henry IV. de la maison de Lancastre avoit ravi la Couronne à Richard II. de même son petit-fils Henry VI. fut détrôné par Edouard IV. qui étoit de la maison d'York : & Richard III. frere de ce dernier, fut encore dépoüillé du Royaume, & de la vie, par Henri VII. de la maison de Lancastre. Ce fut ce Prince, qui par sa prudence, autant que par son mariage avec la fille d'Edouard IV. étoufa tous les troubles, dont ce Royaume avoit été depuis long-temps si furieu-

ſement agité. L'hiſtoire d'Henry VII. le Salomon, ou le plus ſage des Rois d'Angleterre, a été écrite avec un grand ſens, par le Chancelier *Bacon* ; mais on ne peut rien ajoûter à la beauté & à l'exactitude de celle que M. *Marſolier* a publiée en nôtre langue. La vie d'Henry VIII. ce Prince dont l'inconſtance a eu des ſuites ſi funeſtes pour l'Angleterre, a été donnée par pluſieurs Auteurs. *Brooke, GoodWin* & *Herbert de Cherburi* ſont les plus conſiderables. Les revolutions d'Amour, d'Etat & de Religion arrivées ſous ce Prince, ont donné lieu à beaucoup d'hiſtoires trop differentes, & trop contraires les unes aux autres. *Sanderus* & M. *de Varillas*, ont écrit ce qui regarde la Religion avec un zele outré, accompagné de manquemens impardonnables de juſteſſe & d'équité. *Heylin* & M. *Burnet* n'ont point rendus aſſez de juſtice aux Catholiques. M. *le Grand* a publié l'hiſtoire du Divorce de ce Prince, dans un livre plein d'érudition ; mais qui eſt devenu le ſujet de beaucoup de critiques, de repliques, & de réponſes, qui pour avoir été vives & pluſieurs fois réïterées, n'en ont pas mieux fait connoître la verité. Quoique ſelon la remarque d'un Hiſtorien, * cette

* *Le Pere d'Orleans.*

fameuse & déplorable metamorphose aït eu pour cause du côté d'Henry VIII. un mauvais mariage, un mauvais conseil, & une passion dereglée; on peut dire aussi que la mauvaise conduite des Ministres du Pape n'y contribua pas peu. Il y avoit long-temps, que par la trop aveugle déference des Peuples, ils avoient abandonné ces manieres insinuantes & persuasives qui entraînent l'obéïssance, sans exprimer le commandement. Ils s'étoient emparez d'une autorité despotique, par laquelle ils croyoient avoir droit de tout faire, & de tout entreprendre. Ils se persuaderent alors tres-faussement, qu'il n'y avoit pour soûmettre Henry, Prince zelé pour la Foy, qu'à l'épouvanter par des excommunications. Le coup lancé trop vîte perdit l'Angleterre; quelques jours de temporisement l'auroit sauvée.

Elisabeth confirma par l'Heresie le Schisme qu'Henry VIII. avoit établi. Ce Regne l'un des plus beaux d'Angleterre merite une étude particuliere. Les liaisons que cette Princesse eut avec la France, la part qu'elle prit malheureusement aux affaires de la Religion, sa conduite si sage, ses démarches si concertées doivent porter à connoître tout le détail de sa vie. Les Ecrivains qui ont donné l'histoire du Schisme, & de la reformation

d'Angleterre, ont suffisamment éclairci ce qu'elle a fait au sujet de la Religion. *Camden*, Auteur exact, & sincere autant qu'on peut l'être, a publié la vie de cette illustre Reine. Je n'ai rien à retrancher aux justes éloges qu'on a fait de son histoire, & je voudrois y pouvoir ajoûter, si j'avois assez de talent pour y reüssir. Il faut y joindre ce qu'a donné M. *Leti*, qui trouve dans tout ce qu'il écrit le moien d'ajoûter à la verité des faits, d'agreables circonstances ingenieusement imaginées. Les Memoires de *Walsingham*, & de *Melvil* feront connoître l'esprit du gouvernement de cette Princesse, & les ressorts de sa politique. Cette Reine comparable à tout ce qui s'est vû de grands Princes, avoit quelques defauts, qui obscurcissent terriblement l'éclat de ses vertus. On ne sçauroit lui pardonner cette haine implacable contre la Religion Catholique : l'effusion du sang, qui faisoit ses delices, l'a confonduë avec la populace Angloise, qui ne trouve de plaisir que sur un échaffaut, & pour qui une mort commune, ou un meurtre ordinaire n'a rien que de fade, & de peu touchant. Marie Stuart meritoit bien qu'on fit cesser, par une retraite contrainte, les inquiétudes dont elle étoit agitée, & qu'elle répandoit trop souvent au dehors. Mais on ne pouvoit pas legiti-

mement la faire mourir. Elle en avoit fait suffisament pour être privée d'une partie de sa liberté ; mais point assez pour être privée de la vie.

Aprés le regne de Jacques I. fils de Marie Stuart & successeur d'Elizabeth, Prince trop Theologien pour être bon politique, vient celui de l'infortuné Charles. Ses malheurs ont été décrits par un grand nombre de bons Auteurs. Les Revolutions du P. D'Orleans en donnent un narré tres-naturel, & tres-sincere. Mais comme de pareils évenemens ne peuvent être trop étudiez, ni assez meditez ; il faut encore lire ce qui s'en trouve dans quelques autres Historiens. *Sanderson* a fait la vie de ce Prince. Les autres Ecrivains qu'on doit consulter sont George *Hornius* , *Jonston* , *Manlius* dans ses Memoires sur la rebellion d'Angleterre, *Bateus*, *Skynner*, *Witlock* & M. *Leti* dans sa vie de Cromwel, & dans son *Theatro Britannico*. Il y a deux Auteurs ausquels on doit principalement s'attacher ; ce sont *Ludlow*, & le Comte de *Clarendon*. Le premier a publié des Memoires, dans lesquels comme Membre du Parlement, il rejette, quoique à tort, toute la faute de cette catastrophe inouïe sur Charles I. Mais telle démarche que fasse un Prince, il n'est jamais permis au peuple d'attenter à sa vie ; elle dépend de

Dieu ſeul, auquel même un Roi Tiran eſt uniquement reſponſable de ſes actions. Le Comte de *Clarendon* a plus d'équité que Ludlow; ſa charge de grand Chancelier d'Angleterre, de Chef de tous les Conſeils, de Favori du Prince, & ſes converſations familieres avec les Chefs des deux partis, l'ont mis à portée d'être inſtruit de toutes les affaires, & de connoître les reſſorts qui ont fait joüer cette fameuſe intrigue. Sa probité à l'épreuve de la fortune, ne lui a point permis de rien dire, que dans les regles d'une exacte verité. Il accuſe le Peuple; mais il ne diſculpe pas toûjours pour cela le Roi Charles : il juſtifie & il condamne les deux partis. Il ne prétend point, comme l'ont dit avant lui quelques Ecrivains, que cette rebellion a été fomentée par les autres Princes de la Chrétienté, dés la mort d'Elizabeth. Il ne remonte qu'à la diſpoſition, où étoit la Cour & le Peuple, au commencement du regne de Charles I. » Du côté de la Cour on remarquoit, dit ce grand « Homme, * l'orgueil, l'inconſtance, la « profuſion dans la plus grande diſette, « un eſprit d'artifice, & de ſubtilité. Du « côté du Peuple, on trouvoit la lenteur «

* *Hiſtoire de la Rebellion d'Angleterre du Comte de Clarendon Tom. I.*

„ l'épargne dans la plus grande abondan-
„ ce, une simplicité grossiere, ennemie
„ du déguisement : tout cela joint ensem-
„ ble peut avoir causé les desordres, que
„ nous avons vûs de nos jours. Le Roi,
„ continuë cet illustre Ecrivain, convoqua
„ trois Parlemens dans les quatre premie-
„ res années de son regne, qui furent
„ tous cassez avec aigreur, & avec beau-
„ coup de mécontentement de part & d'au-
„ tre. En cassant le dernier, il fit cette
„ Declaration, *qu'il avoit assez fait con-*
„ *noître à son Peuple, par ces frequentes*
„ *convocations, le panchant qu'il avoit eu*
„ *pour l'usage des Parlemens : mais que l'a-*
„ *bus que l'on en avoit fait par le passé,*
„ *le forçoit, contre son inclination, à chan-*
„ *ger de conduite, & qu'il regarderoit de-*
„ *sormais comme temeraires, ceux qui pré-*
„ *tendroient lui prescrire un temps pour*
„ *faire assembler un Parlement.*

„ On ne manqua pas d'en inferer dans
„ le Public qu'on ne devoit plus esperer
„ à l'avenir de pareilles assemblées. Per-
„ sonne n'osoit plus parler de Convoca-
„ tion, pour ne pas s'exposer à la censu-
„ re, & je suis persuadé, qu'on ne sçau-
„ roit indiquer une cause plus probable
„ de tous les troubles, qui ont affligé le
„ Royaume, que ces sortes de ruptures
„ des Parlemens, imprudentes, & preci-

pitées. La Cour ne jugeoit plus des in- «
tentions du Peuple, que par l'insolen- «
ce, & l'ambition de quelques particu- «
liers; & le Peuple jugeoit sur le même «
modele, de l'honneur, de la justice, & «
de la Religion de la Cour. Les deux Par- «
tis, qui ne devoient penser qu'à s'unir «
pour le salut commun, se divisoient or- «
dinairement dans ces temps fâcheux, «
sans aucun respect, ni charité l'un pour «
l'autre. Et pour comble de malheur, le «
Roi retenoit auprés de sa personne des «
esprits artificieux, qui par de faux rap- «
ports exageroient au Peuple les défauts «
& les foiblesses de la Cour, & qui n'ou- «
blioient rien pour rendre le Peuple suf- «
pect à sa Majesté. Voilà ce que dit «
des causes de tant de troubles, cet Auteur si exact, & qui n'a rien marqué que sur de solides preuves. Son Ouvrage est écrit avec un grand sens, suite des Charges considerables qu'il a possedées; & l'on y voit regner une connoissance que pouvoit, & devoit avoir un Ministre, qui a été assez heureux pour être plusque * Grand Chancelier de ce Royaume.

Aprés la lecture des Ouvrages, que

---

* *Il a eu le bonheur d'être le beau-pere du Duc d'Yorck qui a été depuis Jacques II. Roi d'Angleterre mort à S. Germain en Laye.*

nous avons indiquez, il est bon de parcourir les Traitez, qui ont été faits pour justifier ce Prince, & en lui l'autorité de tous les Rois, ou pour le condamner. On en a recueilli quelques-uns dans l'excellent Ouvrage, qui a été publié à Londres en 1649. Plusieurs Sçavans se sont crûs obligez à défendre l'innocence de ce Prince injustement accusé, & indignement traité par quelques-uns de ses sujets. Ceux qui ont fait le plus de bruit sur cette matiere, sont *Milton*, & *Saumaise*. On a dit de ce dernier, qu'il avoit tres-mal défendu une bonne cause, & du premier, qu'il en avoit tres-bien soûtenu une mauvaise. *Saumaise* avoit une érudition fort étenduë: cependant il manquoit des connoissances qui étoient necessaires pour écrire sur de semblables sujets. *Milton* avoit beaucoup de capacité, il étoit pratic dans les affaires : mais il a poussé trop loin l'apologie de ce Regicide. S'il ne pouvoit resister aux pensions, qu'on lui donnoit pour justifier la revolte; il devoit au moins garder un peu plus de moderation à l'égard du Roi: le nom de Tiran qu'il donne à ce Prince, est un titre qu'il n'a jamais merité. Charles n'avoit rien du Tiran, & personne n'aima moins le Sang. La soif que ses ennemis eurent du sien ne leur permit pas de differer long-temps l'execution de la

ſentence qu'ils avoient portée contre lui. Nous avons inſeré dans le Catalogue des Hiſtoriens, les autres Traitez, qui ſervent à la juſtification de ce Prince.

Ce qui regarde Cromwel a été écrit par le même Comte de *Clarendon*, & par M. *Leti :* je n'oſe citer l'hiſtoire de cet Uſurpateur, donnée par l'Abbé *Raguenet*, parce que je ſçai qu'elle n'eſt pas également eſtimée des connoiſſeurs. Il eſt à croire qu'il réüſſira mieux dans l'hiſtoire de M. de Turenne, de laquelle on aſſure qu'il a été chargé par la Maiſon de Boüillon. La vie de Charles II. n'a été écrite exactement que dans les Revolutions du P. D'Orleans : le peu qu'on en a d'ailleurs, ſe trouve dans la vie de ce Prince donnée par *Hartnaccius*, dans la vie du General Monck, & dans l'hiſtoire de la Conſpiration du Duc de Montmouth, imprimée en 1686. avec la relation de ce qui s'eſt paſſé en Europe, depuis les regnes de Charles II. & Jacques II.

Les differentes vies, quoique fardées du Roi Guillaume, & l'hiſtoire de la derniere revolution imprimée à Londres en 1697. font voir, quoi qu'on en diſe, que Jacques II. a ſoûtenu ſa Couronne avec pieté, & qu'il l'a abandonnée par religion, & par zele. Le P. D'Orleans en a marqué ce qu'on en doit à peu-prés dire main-

tenant. Et le temps nous découvrira ſans doute qu'il a été auſſi grand Prince, que bon & religieux particulier. Il faut joindre à la vie de Guillaume, celle de la Reine ſon Epouſe, publiée par M. *Burnet*, quoiqu'elle ſoit écrite avec trop peu de détail.

L'Hiſtoire d'Ecoſſe & d'Irlande doit accompagner l'hiſtoire d'Angleterre. *Bucchanan*, eſt exact & ſincere, quand il n'eſt point obligé de parler de la Reine Marie Stuart, dont il ſe declare trop injuſtement l'ennemi, auſſi-bien que de tous les autres Rois. L'hiſtoire d'Irlande a été aſſez bien écrite, par les Auteurs, que nous avons inſerez dans le Catalogue.

Il y a encore quelques autres Traitez, qu'il eſt neceſſaire de lire, ou au moins de courir. Telle pourroit être la Genealogie des Rois d'Angleterre publiée par *Sandford* à Londres en 1677. & ce que M. *Imhof* a fait ſur le même ſujet. Il faut y joindre ce qui regarde la juſtification de Marie Stuart, que les Ecrivains oppoſez ont voulu, mais à tort, faire paſſer les uns pour martyre, & les autres, pour coupable d'une infinité de crimes. Pluſieurs Auteurs ont éclairci ce qui regarde la Conſpiration des poudres, ſous Jacques I. & M. *Arnauld* a pleinement juſtifié les Catholiques, & ſur tout les Jeſuites de cette pré-

tenduë Conjuration, qu'on ſuppoſoit, qu'ils avoient tramée contre Charles II. Il auroit été à loüer s'il n'avoit écrit que ſur de ſemblables matieres. Enfin il ne faut point oublier le petit Livre de *Metamorphoſis Anglorum*, où l'on a ramaſſé les plus conſiderables revolutions de ce Roiaume, avec quelques Traitez fort curieux ſur ces ſortes d'évenemens.

Je n'ai rien dit des Collections des Hiſtoriens d'Angleterre qui ſont en aſſez grand nombre, & dont la plûpart ſont fort eſtimées. J'ai crû qu'on en devoit penſer ce que j'ai dit des Collections des Hiſtoriens Allemans; que ſi elles ſont utiles aux Etrangers, elles ſont tres-neceſſaires aux naturels du Pays, qui ſe trouvent appellez à faire une étude profonde de l'hiſtoire de leur nation.

Jamais Roiaume n'a eu de meilleurs Princes; mais les peuples ont quelquefois ſi peu connu leur bonheur, que jamais Rois n'ont été moins heureux, que la plûpart de ceux d'Angleterre. Il n'en eſt pas de même à l'égard des Reines: leur regne a été dans la guerre plein de proſperité, & dans la paix plein d'abondance. Ils croient que la cauſe de cette diverſité vient de ce que quand les Princes portent le Sceptre, ce ſont les femmes, qui gouvernent; au lieu que quand une Reine eſt ſur

le trône, ce sont les hommes, qui les conduisent ; & que leur Roiaume n'est jamais moins en *Quenoüille*, que lorsqu'il est entre les mains des femmes.

Les Anglois ont produit des grands Hommes de toute espece : les Arts en ont fourni autant que les Sciences : & la Politique autant que la Guerre. Il semble même que l'émulation des Hollandois, & des François, a reveillé en eux cette humeur martiale, qui avoit été assoupie pendant quelque temps.

ARTICLE V.

De l'Histoire de Moscovie.

L'On disoit autrefois que les Moscovites étoient stupides; & qu'à l'exception des Ecoles, dans lesquelles ils apprenoient à lire & à écrire, ils n'en avoient point où l'on fit profession de quelque science. Leur ignorance faisoit leur seureté ; parce que si quelqu'un s'étoit prévalu de ses lumieres acquises au-dessus des autres, il auroit été puni comme perturbateur du repos public. Ils ne croioient pas devoir entreprendre sur leur Souverain, qui devoit tout sçavoir. Ils s'étoient mis cette imagination si avant dans l'esprit, que quand il leur arrivoit quelque difficulté sur la Religion, ou sur les scien-

ces, ce qui étoit rare, ils en appelloient au Czar, pour en avoir la resolution; & disoient assez naïvement, que ce que leur Prince ignoroit, nul homme ne le pouvoit sçavoir.

Un Sçavant * du dernier siecle les comparoit agréablement à l'homme de Platon, dont il est parlé dans Diogene Laërce; *un animal à deux pieds sans plumes, à qui rien ne manque, pour être homme, que la raison & la propreté.* Cette ignorance est cause, que nous ne connoissons pas leur histoire; ce qu'on peut même en apprendre de plus asseuré est appuyé, ou sur les Historiens, qui leur sont étrangers, ou sur les Voiageurs, qui ont fait quelque relation de leur Pays.

On ne reconnoîtroit pas aujourd'hui les Moscovites dans le portrait que nous en avons donné. Gouvernez comme ils sont par un Prince d'un genie superieur ils commencent à se policer, ils s'addonnent aux sciences & aux arts avec autant d'ardeur & de succez qu'il font à la guerre : & ceux qui étudient le plus le caractere des nations sont attentifs à regarder avec combien de soin ces Peuples se sont formez depuis tres-peu de temps.

Quoique leur histoire soit ancienne, &

* *M. Chevreau.*

même considerable, il est difficile d'en faire remonter la certitude à plus de deux cens ans ; & pour dire le vrai, il y a peu d'utilité à l'étudier à fond. Si neanmoins on avoit assez de temps à perdre, on pourroit, avant que de lire les Ecrivains de Moscovie imprimez à Francfort en 1600. parcourir la Republique de ce Roiaume, qui parut à Leyde en 1630. & 1654. avec le Voiage du Baron d'*Herbestein*, & ceux d'*Olearius* : mais on ne doit pas manquer de lire celui du Baron de *Mayerberg*, qui est plus moderne, & dans lequel on trouvera les Ordonnances du Roiaume de Moscovie : ou si l'on veut il suffira de voir la traduction françoise de ce même Voiage publiée à Leyde en 1688.

M. *Baillet*, qui paroît avoir eu envie d'écrire sur toutes sortes de matieres, a publié aussi une Description de Moscovie, qu'il a fait imprimer à Paris en 1698. sous le nom du sieur *De la Neuville*, ouvrage aussi peu exact qu'on devoit l'attendre d'un homme qui n'avoit vû la Moscovie que de son cabinet.

On feroit sans doute beaucoup mieux d'étudier leur Religion, que leur histoire, à cause des consequences qu'on en peut tirer, pour autoriser bien des Dogmes de nôtre foi. Au milieu de la barbarie, de l'ignorance, & même de la superstition,

on trouveroit, que leurs cultes les plus raisonnables, sont conformes à ceux de l'Eglise. Il ne suffit pas de lire le Traité françois *de la Religion des Moscovites*, il faut encore examiner ce qu'en a dit le Jesuite *Possevin*; & aprés lui Jean *Lasitzki*, & *Jean Ernest Gerhard*, dont les Traitez sont marquez, avec quelques autres, dans le Catalogue qui est à la fin de cet Ouvrage.

ARTICLE VI.

De l'histoire de Pologne.

L'Histoire de Pologne se trouve un peu plus éclaircie que celle de Moscovie; mais elle n'en est gueres pour cela plus necessaire.

Il est à propos neanmoins de connoître les mœurs de ses habitans, la forme de leur gouvernement, & les differentes revolutions qui y sont arrivées. Aprés la lecture d'une description de ce Roiaume, comme seroit celle de *Sprenger*, ou de *Cellarius*, il faut s'appliquer à quelqu'un des Auteurs, qui ont expliqué ce qui regarde la Police & l'Etat de cette Monarchie. Ceux qu'on peut lire avec quelque utilité, sont la Relation historique de Pologne du sieur *de Hauteville*, imprimée

en 1688. & *la Relation de l'Etat de Pologne*, ou ce que *Cromerus* & *Hartknoch* ont publié sur l'état de ce Roiaume. On peut y joindre le grand Ouvrage de *Zalaszowsky* sur le Droit de Pologne, dans lequel aprés en avoir donné un état il montre quelles sont les prérogatives de la Noblesse, & du Clergé; & fait connoître tout ce qui est necessaire pour avoir une juste idée du Gouvernement de cette Monarchie. Il suffiroit de s'en rapporter à ce qu'a donné *Starovolscius*, qui a décrit avec tant de sincerité & d'exactitude tout ce qui regarde les affaires de ce Roiaume.

Il faut parcourir ensuite, mais en abregé, quelqu'un de leurs Ecrivains; & considerer leur histoire, aussi-bien que celle des autres Peuples, selon ses differens états. Tout ce que nous avons au-dessus du IX. siecle, est ou fabuleux, ou fort incertain. Ce n'est que peu de temps avant l'établissement de la Religion dans ce Roiaume, qu'on trouve des lumieres asseurées pour leur histoire. La Race des Piastes, la premiere de celles que nous connoissons, subsista long-temps, & ne finit que par la mort du grand Camisir, qui eut pour successeur un Prince de la Maison de France. La Famille des Jagellons vint ensuite, & la Branche masculine n'en fut éteinte qu'en 1572. C'est ici qu'on doit faire un peu

plus d'attention ſur l'hiſtoire de Pologne. Il ſemble que nous y ayons quelque interêt, parce qu'alors un Prince de la Maiſon de France fut encore appellé à cette Couronne. La voie d'Election, qui eſt en uſage dans ce Roiaume, donne ſujet aux Puiſſances étrangeres, qui veulent être élûës, de faire joüer tous les reſſorts de leur politique, & d'y répandre ſouvent plus d'argent que la Couronne ne peut leur en valoir; mais c'eſt une Couronne, & voilà ce qu'on y regarde.

L'étude éxacte & profonde des differentes collections des Hiſtoriens de Pologne, ne convient tout au plus qu'aux Naturels du Pays. Il ſuffit donc aux Etrangers de lire quelqu'une des meilleures hiſtoires de ce Roiaume. On pourroit s'en rapporter à *Cromer*, *Sarnitius*, *Neugebaverus*, *Petricius*, ou *Sulikovius*. Au défaut de l'un de ces Hiſtoriens, on devroit prendre les Chroniques de Pologne de *Herburſt*, Ecrivain exact & judicieux, traduites en françois par *Blaiſe de Vigenere*.

Il y a outre ces Hiſtoriens, quelques Auteurs qui ont écrit en particulier la vie des plus grands Princes de ce Roiaume. Les hiſtoires qui en ont été faites avec quelque ſoin, ſont celles de Vladiſlas IV. de Sigiſmond II. L'élection de Henry de Valois, qui a été depuis Henry III. Roi

de France, & quelques autres, dont le nombre est assez limité. Ce Royaume, qui a eu d'assez fideles Historiens, fournit encore quelques Ecrivains, qui ont donné des parties separées de son histoire. *Piasecius* renferme sous un stile simple, une grande ingenuité, & beaucoup d'exactitude; *Heidenstein* est assez estimé; Les *Anecdotes de Pologne* contiennent avec quelques faits certains, & veritables, plusieurs avantures, dont la lecture cause du plaisir à ceux qui ont plus d'égard au vraisemblable qu'au vrai. Les Diettes de ce Roiaume de M. *de la Bizardiere*, sont & plus utiles, & plus sinceres; mais il ne faut pas manquer de lire avec attention l'*Histoire de la Scission de Pologne.* Ce livre, écrit d'une maniere si interessante, & si sensée, fait voir les principes des cruelles divisions, qui ont depuis agité cette Monarchie. On y apercevra peut-être encore que ce n'a pas été la faute des Polonois, s'ils n'ont point satisfait à leurs desirs, en élevant sur leur trône un Prince de la Maison de France, si digne de leur commander.

Comme la Noblesse compose presque toute la Republique, les autres n'étant regardez, & traitez, que comme esclaves, on pourra la connoître, dans l'*Orbis Polonus* de *Simon Okolsky*, imprimé à Cracovie en 1641.

ARTICLE

ARTICLE VII.

De l'Histoire de Suede.

Les évenemens si considerables de ce Roiaume, & ses Alliances avec la France, nous engagent à en étudier au moins l'histoire des deux derniers siecles. On y trouve, depuis prés de deux cens ans, une suite de Heros, comparables à ceux que l'Antiquité a produite.

La Description, que *Rutgerus Hermannides* a fait de ce Roiaume, suffit pour en avoir une juste idée. Il ne se contente pas de donner la Geographie, & de representer l'Etat de la Suede ; il fait encore un narré de tout ce que les principales Villes ont de remarquable, par rapport à leur origine, leurs antiquitez, & leur histoire. On pourroit au défaut de ce livre, voir ce qu'en ont écrit *Zeiler*, *Wexionius*, ou *Godefroy*.

Il faut pour le Gouvernement de Suede, lire la Republique latine, qui a été imprimée, avec beaucoup d'autres de même nature, au commencement du XVII. siecle. On verroit encore, si l'on vouloit, les ouvrages françois qu'on a publiez à Paris & en Hollande sur l'état de ce Roiaume. Aprés quoi il faut parcourir une hif-

toire generale de Suede ; celle de *Loccenius* est assez exacte & assez courte. M. *de Puffendorf* a mis à la fin de son *Introduction*, tout ce qui est necessaire pour la connoissance des affaires de Suede. Cette histoire est écrite avec beaucoup de simplicité, & d'exactitude. Sa juste étenduë fait qu'on la peut lire avec moins d'ennui qu'aucun autre. Je ne parle point ici des deux freres *Jean* & *Olaus Magnus* ; parce qu'ils ont apporté moins de choix, & de discernement que de bonne volonté dans ce qu'ils ont donné sur la Suede, ou sur les Pays Septentrionaux. *Messenius*, auteur tres fidele, & tres-judicieux n'est à conseiller que pour ceux qui veulent faire une étude profonde de l'histoire de Suede, de Dannemark, & des Pays voisins : les gros Volumes, qui en ont été publiez dans la derniere Edition, ne passeront jamais pour un Abregé.

Comme ce n'est que depuis le XV. siecle, que les évenemens considerables de ce Roiaume demandent une étude particuliere, il faut lire & relire même plus d'une fois avec attention, l'excellent Ouvrage de M. l'Abbé *de Vertot*, sur les Revolutions de Suede. On y verra décrites avec une éloquence naturelle, & d'une maniere engageante, les actions d'un des plus grands Princes, que l'Europe ait jamais porté. On y remarquera un jeune Sei-

gneur d'une patience infatigable dans les travaux, plein d'une sage confiance dans l'adversité, & de prudence dans la prosperité, rempli enfin de cette grandeur d'ame, si propre aux Rois dont il étoit descendu, & qui l'a fait, contre toute apparence, remonter sur le trône de ses Peres. C'est ce Heros que M. l'Abbé *de Vertot* s'étoit engagé de nous dépeindre, & il l'a conduit avec tant de succez jusqu'en 1560. qui est le temps de sa mort, qu'il ne laisse plus à souhaiter que la continuation d'un si bel ouvrage, dans lequel il y aura des Revolutions au moins aussi considerables, que celles de Gustave Ericson.

Ceux qui voudront entrer dans un plus grand détail des derniers temps de l'histoire de Suede, pourront voir la vie de Gustave premier, ou Gustave Ericson, publiée en 1648; mais ils ne doivent point s'attendre d'y rien lire de pareil aux Revolutions de Suede de M. l'Abbé *de Vertot*. On pourra venir ensuite à l'histoire du détrônement de Sigismond III. qui est le plus considerable évenement qui soit arrivé dans ce Roiaume, depuis Gustave I. On doit passer de-là à Gustave Adolphe, ce Prince la terreur de l'Empire, & qui a mis la Suede dans ce point d'élevation où elle est aujourd'hui, redoutable à ses Ennemis, & en état de se faire conside-

rer par ses Alliez. Le celebre M. *de Puffendorf* n'est pas le seul qui ait donné l'histoire de ce Prince, quoi qu'il s'en soit tres-bien acquité. Sa vie a été écrite par tout ce qu'il y a eu d'habiles Auteurs, qui avoient quelque talent, & qui étoient à portée de connoître les causes de cette sanglante guerre, par laquelle Gustave a desolé l'Allemagne, humilié la Maison d'Autriche, & commencé à faire rentrer les Princes de l'Empire dans ce peu de liberté, qui leur a été renduë par le Traité de Westphalie. Aprés avoir fait beaucoup d'éloges de ce Prince, on a enfin conclu par ces belles paroles, vrayes louanges d'un Heros, *qu'il étoit mort l'épée à la main, le commandement en la bouche, & la victoire dans l'imagination.*

A Gustave succeda Christine, qui s'est plus appliquée à sçavoir du grec & du latin, qu'à apprendre les regles du Gouvernement. Le même M. *de Puffendorf* a écrit, à la fin de l'histoire de Gustave, tout ce qui s'est passé sous cette Princesse, jusqu'à son abdication. Le reste de sa vie particuliere ne consiste qu'en amour, & en étude. Il est inutile, pour être instruit sur ces deux Articles, de lire les histoires qui en ont été faites; on n'a pour cela qu'à se representer ce que pouvoit faire sur l'un & l'autre sujet, une Reine non-mariée,

qui d'un côté n'avoit rien moins que de l'averſion pour l'humanité, & qui de l'autre étoit environnée d'une troupe des plus ſçavans Hommes de l'Europe, qu'elle épuiſoit tous par l'immenſe étenduë de ſon eſprit, & par une application infatigable.

Le même M. *de Puffendorf* a écrit avec beaucoup de ſoin l'hiſtoire de Charles Guſtave Comte Palatin, & Succeſſeur de Chriſtine.

Il faut deſcendre aprés cela au regne de Charles XII ; ce jeune Conquerant, l'étonnement & l'admiration de toute l'Europe. On pourroit voir ce qu'on a donné de ſes Campagnes ; mais il ſeroit à ſouhaiter que les actions de ce Heros euſſent été publiées par un autre Ecrivain que par l'Auteur de la *vie de Moliere.* D'auſſi grands ſujets ne peuvent être maniez que par de grands Hommes. Pour faire connoître quel peut être ce Roi, on n'a qu'à jetter les yeux ſur le foible crayon qu'on en a tracé il y a quelque temps. Je le conſerverai dans ſa langue originale, pour ne le point alterer par une mauvaiſe traduction * *Saxonicus* (*Elector*) eſt-il dit, *dedit operam, ut vel ipſis refragantibus Regni Legibus, Rex Poloniæ ſalutaretur. His*

* *Rationarium Temporum Petavii lib.* X. *ſive Additiones. cap.* XI. *p.* 118.

motus Suecorum Rex non passus est Saxoniæ Ducem Regni leges infregisse, quas illibatas servari omnium Europæ Principum refert maximè. Debellatis igitur Moschovitis, Daniæ Rege subacto, ità eum lacessivit, ut à Regno, quod vi sibi vindicavit modò deturbandus videatur. Etsi huc usque ineundæ pacis non una se obtulerit occasio, hanc semper Suecus remisit. Ereptis Poloniæ Regi oppidis Regni præcipuis Suecorum Rex potitur. Ægrè huic operi finem facere nus, non delineatâ Suecorum Regis qualicumque imagine, quâ perspici poterit non eum esse degenerem avitæ virtutis, quam tota olim in magno Gustavo Europa suspexit. Annos natus viginti duos, (§) per vias asperas, omnibusque invias victoriam, quam nec fuga, nec pavor hostium ipsis datura essent, sed quam iis ipse extorqueret, sollicitè quæsivit. Non unum, non alterum Regem adegit, qui à se oblatas pacis conditiones supplex acciperet: sed jam victis Danis, atque Moschovitis, Polonici Regni leges, ab Electore Saxoniæ violatas, armis vindicare aggressus est. Nec ipsi tertium Regem debellasse sat erit; eò enim copias instruxit, ut vix subacta Septentrionis Regiones universæ eorum militares explerent animos. Terra ipsis cubile est, statim omnibus somno excitatis publicæ preces funduntur; neminem licet otiosum esse; singulis certus unâquaque die

(§) *Il est né en* 1680.

labor impenditur, vix cibo sumendo tempus conceditur. Cùm castrametati sunt, statis horis sistitur agmen, & vocatâ concione, de rebus sacris Minister sermonem habet. Omnibus Rex ipse præit exemplo, illiberali cibo, & brevi somno contentus, dapes libidinosas, molliaque respuit cubilia; in eo solùm vera Religio desideratur.

Je n'ai point parlé de l'histoire ancienne de Suede; parcequ'elle est & tres-fabuleuse & fort inutile. Quelques Auteurs se sont neanmoins appliquez à démêler, parmi toutes ces incertitudes, ce qu'ils ont crû y trouver de plus asseuré. Qui auroit assez de temps à perdre, pourroit lire ce qu'on a imprimé *de Sturlon*, ancien Auteur Suedois, ou le grand & vaste Ouvrage publié en trois volumes, par *Olaus Rudbeckius.* Je n'en ai rien dit, parce que je ne veux point conseiller de choses peu utiles; il n'y en a déja que trop de necessaires à lire.

ARTICLE VIII.

De l'Histoire de Dannemarck.

QUoique le Dannemarck ait eu comme les autres Roiaumes, ses Revolutions, les évenemens n'en sont pas à beaucoup prés si considerables que ceux

de la Suede. Neanmoins il peut y avoir quelque espece d'utilité à lire leur histoire, à cause des relations que ces Peuples ont présque toûjours euës avec la Suede & l'Allemagne, Monarchies desquelles il nous est avantageux de connoître les affaires. Plusieurs Ecrivains ont donné la Description de ce Roiaume : mais il n'y en a point qui soit comparable à celle de *Pontanus*, qui est à la fin de son histoire de Dannemarck. L'état de ce Roiaume imprimé en 1629. suffit pour avoir quelque notion de son Gouvernement. Aprés quoi il faut parcourir son histoire, sans trop s'arrêter à ce qui est ancien, & par consequent incertain ou fabuleux, on doit passer assez legerement sur ce qui est moderne, à moins que les évenemens, ou la liaison de leurs affaires avec l'histoire de nos voisins, ne nous obligent à y apporter plus d'attention.

Saxon le Grammairien est un Auteur exact pour le temps auquel il a écrit; mais peu judicieux pour celui-ci. Il n'a de remarquable qu'une politesse fort audessus du XII. siecle où il vivoit; mais fort au-dessous de celle qu'on a aujourd'hui. On n'a pas laissé neanmoins de le revêtir d'amples Commentaires. Ce n'est donc ni à cet Ecrivain, ni aux autres qui ont paru jusqu'au milieu du XVI siecle, qu'un

Etranger doit s'attacher pour etudier l'hiſtoire de Dannemarck. *Olaus Wormius* eſt aſſez court & aſſez exact. *Huirtfeld* eſt trop long pour ne s'être attaché qu'aux anciens Rois, & pour ne deſcendre pas plus bas que Chriſtierne III, *Krantzius* étoit en ſon temps un excellent homme, & tout ce qu'il a fait peut donner de grandes lumieres pour l'hiſtoire Eccleſiaſtique des Pays Septentrionaux. *Chytraus* eſt d'une exactitude extraordinaire dans ce qu'il a écrit, & M. de Thou n'a point fait difficulté de le coppier ſur les affaires d'Allemagne. Mais les deux plus conſiderables Hiſtoriens de Dannemarck ſont *Meurſius* & *Pontanus* qui ont tous deux également bien réüſſi, quoiqu'ils ſe ſoient attachez à differens Auteurs. Le *Florus Danois* de *Beringius* eſt plus court, & deſcend juſques à nos jours, ce que n'avoient pas fait Meurſius & Pontanus qui n'ont rien écrit des Rois de la Maiſon d'Oldenbourg, qui eſt à preſent ſur le Trône. *Svaningius* a donné une Chronologie de Dannemarck aſſez eſtimée. On a publié des hiſtoires particulieres de quelques-uns de leurs Rois: mais nous ſommes trop éloignez de ces Peuples pour les regarder de ſi prés; ce ſont des connoiſſances que nous devons abandonner aux Naturels du Pays, ou même aux Al-

lemans & aux Suedois, qui doivent prendre à cette histoire plus d'interêt que nous.

CHAPITRE XII.

Histoire des autres Parties du monde.

NOus dirons peu de choses de l'histoire des Peuples qui habitent les autres parties du Monde. Les uns n'étant pas bien connus, ne se mettent point en peine de se faire connoître à nous; & ce que nous sçavons des autres, ne vient que des Voyageurs, qui les ont été chercher, pour apprendre sur le lieu même ce que leur ignorance, ou leur barbarie les empêchoit de nous découvrir. Il ne faut pas neanmoins pour avoir la sotte réputation de sçavoir des choses fort extraordinaires, faire son étude principale de l'histoire, des Mœurs & des Coûtumes de ces Peuples. Ils doivent venir à leur tour, quand nous aurons appris ce qui s'est passé dans nôtre Nation & chez nos voisins. Cependant si ces histoires avoient quelque rapport à celle de l'Eglise ancienne, ou moderne, on doit pour lors les faire marcher avant les autres; car il

eſt juſte que la nature le cede à la Religion.

❧

Grammaye a donné l'hiſtoire generale des Peuples d'ASIE; & l'on pourroit y joindre ce que *Nihuſius* a publié ſur le même ſujet. Mais ces deux Auteurs ont principalement parlé des anciens Roiaumes, deſquels on apprend l'hiſtoire, en étudiant celle des premieres Monarchies. Il faut donc lire les Ecrivains qui ont donné l'hiſtoire des Monarchies nouvelles, c'eſt-à-dire, celles qui ſe ſont formées depuis quelques ſiecles dans cette partie du Monde, ou celles qui n'étoient pas autrefois connuës.

❧

L'Hiſtoire moderne de PERSE peut être lûë avec utilité, à cauſe de la part que ſes Rois ont eu dans les affaires de la Religion. *Biſarrus* peut ſuffire, en y joignant quelques-uns de nos meilleurs Voyageurs, qui peuvent en découvrir l'état preſent, ſoit par rapport au Chriſtianiſme, ſoit par rapport au Gouvernement. M. *Hyde* a écrit avec une profonde érudition, ce qui regarde les ſuperſtitions & les cultes de ces Peuples; mais ce qu'il en dit

convient plûtôt à l'ancienne Perse qu'à la moderne. Il faut donc pour connoître l'état du Mahometisme & de la Religion Chrêtienne dans ce Royaume, lire ce qui en a été publié en differens temps. L'on peut consulter sur ce sujet *Dresserus*, le Pere *Alexandre de Rhodes*, & ce qu'on en a imprimé à Paris depuis quelques années.

La CHINE a quelque chose de plus interessant pour nous, non point par rapport à son histoire ancienne, qui est fort inutile; mais à cause de la Religion Chrêtienne, qu'on y a prêchée depuis plus d'un siecle, & qui s'y est déja trouvée plusieurs fois persecutée, & plusieurs fois rétablie. Si l'on vouloit avoir une Description de ce vaste Empire, on auroit dequoi se satisfaire dans ce qu'on en a publié depuis plus d'un siecle. Celle du Pere *Martini* est la plus ample, & la meilleure: mais elle n'est pas la seule; plusieurs Auteurs se sont appliquez aussi-bien que lui, à faire connoître cette Monarchie.

Les Mœurs & le Gouvernement politique de ces Peuples sont décrits dans les Memoires de la Chine du Pere *le Comte*, avec une exactitude qui ne laisse rien à desirer.

Quand l'histoire de cet Empire seroit aussi certaine qu'on veut le faire entendre, c'est toûjours une étude de pure curiosité, qui ne renferme pas beaucoup d'avantage; parce que ces Peuples n'ont jamais eu de rapport avec aucun de ceux de l'histoire desquels on peut tirer quelque utilité. Si neanmoins on en vouloit sçavoir quelque chose, on pourroit consulter ce qu'en a donné le Pere *Martini*, dont l'ouvrage a été traduit en françois. Mais comme il n'a écrit que l'histoire ancienne, il faut y joindre ce qui s'en trouve dans l'histoire du Monde de M. *Chevreau*, & dans ce qu'en a publié *Gonsalve de Mendoza*; avec l'histoire de l'expedition des Tartares dans ce Royaume, donnée par *Dom Jean de Palafox*, par le même Pere *Martini*, & par quelques autres Ecrivains.

Il y a deux choses auxquelles il paroît qu'on doit principalement s'appliquer; ce sont leurs superstitions, & le progez de la Religion Chrêtienne dans ce Royaume. L'histoire de leur culte ancien & moderne n'est devenuë considerable que depuis les propositions avancées par des Ecrivains habiles, prévenus en faveur de cette Nation. Ils marquoient, qu'avant la venuë de JESUS-CHRIST, ces Peuples avoient quelque teinture de la Reli-

gion veritable; & qu'ils sont les premiers qui ayent eu le bonheur de bâtir un Temple au vrai Dieu.

L'établissement & le progrez de la Religion Chrêtienne chez ces Peuples ont été suffisamment décrits par le P. *Trigaut*, par *Alvarez de Samedo*, par *Adam Schall*, par *Intorcetta*, & par d'autres Ecrivains, auxquels on doit joindre pour ces derniers temps, l'histoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, en faveur de la Religion Chrêtienne, par le Pere *le Gobien*. L'on sçait que cette histoire se trouve embarassée par une question theologique, qu'il est bon de ne pas ignorer, quoi qu'on ne soit pas theologien : c'est de sçavoir si l'on peut permettre aux nouveaux Chrêtiens d'allier au Christianisme & aux Ceremonies si augustes & si saintes de l'Eglise, certains cultes, ou certaines ceremonies qui regardent Confucius, & la memoire de leurs ancestres. Beaucoup d'Ecrivains ont examiné de part & d'autre cette matiere avec autant de profondeur que de zele pour le Salut de ces Peuples.

L'histoire du JAPON, excepté ce qui s'y est passé au sujet de la Religion Chrêtienne, nous doit peu toucher. Il faut avoüer aussi qu'elle n'est par fort connuë;

à peine les Voyageurs peuvent-ils nous en découvrir l'état present. Les Japonois* sont Idolatres, de même que leur Empereur, & haïssent à ce qu'on dit, toutes les Nations qui sont d'une autre Religion, hors les Hollandois, qu'ils se persuadent n'en point avoir, & qu'ils ne souffrent qu'à cause du commerce. Leurs coûtumes & leurs manieres sont fort opposées aux nôtres, & même à celles des Chinois, dont ils tirent leur origine, & par lesquels ils furent releguez dans les Isles qu'ils habitent aujourd'hui. Il est à croire qu'ils en usent ainsi, pour mieux couvrir l'opprobre de leur exil ; & c'est peut être pour cela que les hommes & les femmes marchent la tête nuë ; que le noir leur est une couleur de réjoüissance, & le blanc une couleur de deüil. Cette affectation paroît en plusieurs autres choses, & ce n'est pas sans raison qu'un Auteur de ce temps les appelle nos antipodes moraux. Il ne sont pas moins particuliers dans le commerce, que les Hollandois vont faire sur leurs Côtes. Les Vaisseaux de ces derniers n'y sont pas plûtôt arrivez, que les Japonnois font mettre pied à terre à tout l'Equipage, & enlevent tout ce qu'il y

* *M. Martineau Geographie Tom. 3.*

a dans les Vaisseaux, jusques aux voiles, canons & munitions ; & quand il leur plaît, ils rechargent les mêmes Bâtimens de telles marchandises qu'ils veulent, en échange de celles qui leur ont été apportées, & remettent les Navires dans l'état où ils sont arrivez ; le tout neanmoins avec assez de bonne foi.

On remarquera par la vie de Saint François Xavier les premier effets de la prédication de l'Evangile dans ce Roiaume. Les RR. PP. Jesuites qui ont été les Apôtres de cette Nation, ont décrit par un tres-grand nombre de livres, les travaux presqu'infinis qu'ils ont eu à y souffrir. Les conversions qu'ils y ont faites, & cette multitude innombrable de Chrêtiens, qu'on y a vû genereusement répandre leur sang pour JESUS-CHRIST, feront connoître les progrez de la Religion chez ces Peuples. Le Christianisme y subsisteroit encore sans les impostures du President du Comptoir d'Hollande en ce Roiaume. Il fit tant par ses fourberies, que les Portugais, autant zelez pour la propagation de la Foi, que les Hollandois le sont peu, furent entierement exterminez au Japon, & avec eux la Religion Chrêtienne, qu'ils avoient eu soin d'y prêcher. M. *Tavernier* qui a fait de cette histoire une Relation plus sincere, qu'on

n'auroit dû l'attendre d'un Protestant, dit * » qu'à ne s'arrêter qu'aux par-
» ticularitez que les Hollandois même en
» ont écrites, on peut asseurer que jamais
» l'Eglise n'a souffert en si peu de temps
» une persecution si cruelle. L'on ne
» trouve rien, ajoûte cet illustre Voya-
» geur, qui approche de celle-ci pour la
» rigueur des supplices, & l'on peut dire
» que les Japonois sont les peuples du
» monde les plus ingenieux en cruautez,
» & les plus constans dans le martyre. Il
» y en a eu, & même des Enfans de dix
» à douze ans, qui l'ont enduré pendant
» soixante jours, leurs corps attachez en
» croix, à demi-brûlez, & déchirez en
» pieces, leurs bourreaux les forçans à
» manger, pour les faire vivre, & les
» tourmenter plus long-temps, sans qu'ils
» ayent renoncé à la Foi de JESUS-
» CHRIST.

Nous n'avons gueres pour les autres parties de l'Asie, qui sont les Royaumes de Siam, du Tunquin, & de la Cochinchine, que les Voyages & ces excellen-

---

* *Tavernier, Relation de la cause de la persecution des Chrêtiens dans le Japon.*

tes Relations des Evêques Missionaires de ces Roiaumes, écrites d'une maniere si chrétienne & si édifiante.

A l'exception du sçavant M. *Ludolphe*, qui a donné l'histoire d'Ethiopie, peu d'Auteurs nous ont fait connoître les autres parties de l'AFRIQUE. Ce que nous sçavons de plus considerable, se peut voir dans l'histoire d'Espagne, & de Portugal, ou dans les Voyageurs & les Geographes qui en ont publié des Relations. Tels pourroient être *Leon Africain*, *Marmol*, *Grammaye* & *Dapper*.

L'AMERIQUE est ainsi nommée d'Americ Vespuce Florentin; quoiqu'il n'y aborda que cinq ans aprés Christophe Colomb Genois, le premier qui en a fait la découverte. On l'appelle aussi nouveau Monde, parce qu'elle n'a été connuë que long-temps aprés le Monde que nous habitons; & on lui donne enfin le nom d'Indes Occidentales, & de petites Indes, pour la distinguer des Indes Orientales, dites autrement grandes Indes, qui sont partie de l'Asie. Quelques-uns prétendent

que les Anciens ont eu connoissance de l'Amerique. Les Carthaginois selon Herodote, assuroient qu'on trouvoit des regions au-delà des Colomnes d'Hercule, où leurs négocians alloient trafiquer. Ils mettoient sur les côtes les marchandises qu'ils vouloient échanger avec ces Peuples; & aprés avoir fait de la fumée pour les avertir de leur venuë, ils s'éloignoient sur la Mer. Alors les Habitans du pays qui connoissoient ce signal, ne manquoient pas d'apporter de l'or, & reciproquement ils se retiroient dans les terres, pour donner lieu aux Carthaginois de venir, & de voir s'ils étoient satisfaits de cet échange. Quand il n'y avoit point assez d'or, les Carthaginois s'éloignoient encore sans y toucher, & ils ne l'emportoient que lorsqu'il y avoit la valeur de leurs marchandises. Ces Peuples aussi ne prenoient ce qui leur étoit apporté, qu'aprés s'être apperçûs que les Carthaginois étoient contens. Platon, Aristote & Diodore de Sicile parlent aussi d'une Isle plus grande que l'Asie & l'Affrique; & ils en rapportent des particularitez, qu'on croit ne pouvoir convenir qu'à l'Amerique. D'autres Ecrivains se persuadent malgré tout cela, que cette partie du Monde étoit inconnuë aux Anciens, & qu'elle n'a été découverte qu'en 1492,

par Christophe Colomb natif de Genes. Ce fameux Pilote ayant quitté l'Italie, vint s'établir dans l'Isle de Madere, où il s'appliqua à faire des Cartes marines, pour les Nautonniers qui navigeoient sur les côtes d'Affrique, fort peu connuës en ces temps-là. Il observa qu'il regnoit dans cette Isle des vents d'Oüest tres-frequens; ce qui lui fit conjecturer qu'ils venoient de quelques terres Occidentales encore inconnuës. Pendant qu'il étoit sur ces réflexions un Vaisseau Biscayen battu de la tempête relâcha à Madere, & Colomb ayant été voir le Pilote apprit de lui que son Bâtiment avoit été porté par le gros temps sur des Côtes tres-éloignées vers la route de l'Oüest, & qu'ayant fait inutilement force de voiles pour y aborder, un vent de terre l'avoit obligé de prendre le large; & qu'ensuite le manque de vivres, les maladies de l'Equipage & les coups de vents l'avoient contraints de donner fond à Madere. Ces avis qui précederent de peu la mort de ce Capitaine & de trois ou quatre Mariniers qui s'étoient sauvez avec lui, confirmerent les conjectures de Colomb. Il se mit donc en tête le dessein de cette grande découverte, & en écrivit au Senat de Genes, lui proposant de la faire sous ses ordres, & demandant un

ſecours de Vaiſſeaux, pour mettre la Republique en poſſeſſion des nouvelles terres, & des treſors qu'on y découvriroit. Sa propoſition fut traitée de chimerique, & rejettée. Comme il vit le Roy de Portugal attaché à la guerre d'Affrique, & celui d'Eſpagne à la guerre de Grenade; il envoya ſon frere Barthelemi Colomb à Henri VII. Roy d'Angleterre, qui ne l'écouta point. Chriſtophe Colomb ſans ſe rebuter, fut trouver lui-même Alphonſe Roy de Portugal, qui l'ayant fait conferer avec deux Coſmographes, le congedia ſur le rapport qu'ils lui firent, que la propoſition de Colomb étoit ſans fondement. Colomb vint enſuite en Eſpagne, où il fut d'abord favorablement écouté par deux Geographes, l'un appellé Alonſe Pinçon, & l'autre Jean Perés Religieux de l'Ordre de Saint François. Ce dernier adreſſa Colomb à Henry Guſman Duc de Medina Sidonia, & à Loüis de la Cerda Duc de Medina Celi, qui n'en firent aucun état. Cela l'obligea d'aller querir des Lettres de recommandation du Religieux Perés pour Ferdinand Talavera Confeſſeur de la Reine Iſabelle, qui preſenta Colomb au Roy Ferdinand ſon Epoux en 1586. Mais les guerres de Grenade empêcherent que Colomb ne fût favorablement écouté, il falut qu'elles ſuſ-

ſent entierement terminées, & alors le Conſeil du Roy reſolut qu'on tenteroit fortune. On donna donc un Vaiſſeau & deux Brigantins à Colomb; on lui promit la dixiéme partie du revenu qu'on tireroit de cette découverte, & on lui avança ſeize mille Ducats, qu'il falut emprunter d'un Secretaire du Roy d'Eſpagne, parce que les guerres avoient épuiſé les finances de ce Prince. Colomb équipa trois Caravelles, & ayant fait voile du Port de Cadix le 3. Août 1492. il alla moüiller aux Canaries, d'où il prit ſa route vers l'Occident. Aprés des calmes de longue durée qui traverſerent ſa navigation, il paſſa dans une Mer couverte d'herbages, ce qui effraya tous ſes gens & l'épouvante paſſa juſqu'au deſeſpoir, lors qu'aprés une longue traverſée, ils ne découvrirent aucune terre. Ils firent même une conjuration contre ſa vie; mais ſur quelques ſoupçons qu'il en eut, il les fit revenir par ſes prieres & par ſes remontrances; & aprés les avoir ainſi pluſieurs fois encouragez, il continua ſa route juſqu'à l'onziéme jour d'Octobre 1492. qu'il vit terre. La gloire de l'avoir aperçûë le premier fut diſputée entre Colomb, & Roderic de Triana; mais cela n'empêcha pas que Colomb n'eût tout l'honneur de la découverte. Les premie-

res terres qu'il aborda furent celles de la côte de Guanahami, qui est une des Isles Lucayes. Il y débarqua avec ses gens, y planta l'Etendart Royal, en prit possession au nom, & au profit du Roy d'Espagne & lui donna le nom de San-Salvador, en consideration de ce que Dieu l'avoit garanti de la conspiration que son Equipage avoit formée contre lui. Ensuite il fit la découverte des Isles de Cuba & d'Hispaniola ou San Domingo, où il laissa trente-huit personnes de sa suite dans un Fort qu'il fit construire dans la derniere de ces deux Isles, afin qu'ils prissent connoissance du Pays. Aprés avoir ainsi laissé ses ordres, il vint faire son rapport au Roy Ferdinand qui le reçût fort bien, & le fit Grand d'Espagne. L'heureux succez de cette entreprise ne manqua point de lui attirer des envieux qui dirent que la chose étoit aisée, & qu'eux-mêmes en seroient venus à bout. Colomb sans s'émouvoir leur fit connoître par une ingenieuse comparaison; que si le dessein étoit facile, les moyens & l'execution renfermoient beaucoup de difficultez. Il prit donc un œuf, & leur proposa de le faire tenir sur la table par une de ses extrémitez. Aprés mille tentatives inutiles personne ne put y réussir, Colomb prit l'œuf & l'appliqua de ma-

niere qu'il le caſſa un peu par le bout & le fit ainſi demeurer droit. Tous lui répondirent que comme il s'y prenoit la choſe étoit facile, & il leur repliqua, pourquoi donc ils ne l'avoient pas fait. Il fut enſuite renvoyé en qualité d'Amiral dans l'Amerique, où il fit quelques autres découvertes, qui furent cauſe qu'au retour de ſon voyage Ferdinand le fit Duc de la Veraguas, une des Provinces du Mexique, & Duc de la Vega Ville de la Jamaïque. Il lui donna même cette Iſle, avec titre de Marquiſat ; de ſorte qu'encore aujourd'hui l'aîné de la famille de Colomb s'appelle Duc de la Veraguas, Duc de la Vega & Marquis de la Jamaïque, quoique cette Iſle appartienne preſentement aux Anglois. C'eſt ainſi que nous ſommes redevables à Chriſtophe Colomb de la découverte de l'Amerique, & ſans lui nous ſerions peut-être encore à ſçavoir qu'il y eût un autre Continent que le nôtre.

L'origine de ces Peuples eſt fort incertaine. Le celebre *Grotius*, *Jean de Laet*, *Poiſſon*, Robert *le Comte* & *Hornius*, en ont écrit les uns avec beaucoup de chaleur, & les autres avec beaucoup d'érudition. On croit qu'ils ſont ſortis de l'Aſie, & en particulier de la Tartarie, ou du Japon, & qu'ils peuvent y avoir

avoir été portez par de longues pieces de glaces, sur lesquelles les Peuples de ces quartiers vont ordinairement chasser, & que la Mer aura poussé vers le nouveau Continent, qui n'en est pas si éloigné qu'on s'imagine. Si cette opinion a quelque vrai-semblance, elle ne laisse pas de renfermer bien des difficultez. Ceux qui auront la curiosité d'en sçavoir davantage, peuvent lire quelques-uns des Traitez que je viens de citer; mais principalement ceux de *Grotius* & de *Hornius*.

La déscription de ce Continent a été faite par un trop grand nombre d'Auteurs pour en charger ce discours. Le Catalogue qui est à la fin de cet ouvrage, instruira suffisamment de ce qu'il faut lire pour en avoir quelque connoissance : mais il y a deux choses qu'on doit necessairement étudier ; C'est I°. la maniere dont les Espagnols se sont rendus maîtres de ces vastes & belles Provinces de l'Amerique : II°. Comment la Religion Chrêtienne y a été annoncée : & quels progrez elle y a faite.

I°. La conquête du Mexique a été parfaitement bien décrite par D. *Antonio de Solis* : la traduction françoise que nous en avons, est tres-digne de l'original ; l'histoire de la conquête du Perou a été faite par *Zarate* ; il faut y joindre l'his-

toire des Incas par l'Incas *Garcilasso de la Vega*, & ce que le même Auteur a écrit des guerres civiles des Espagnols dans les Indes. Mais on ne doit pas oublier ce Traité si curieux, où *Barthelemi de las Casas* Evêque de Chiapa, décrit les cruautez inoüiës commises autrefois par les Espagnols contre ces pauvres Insulaires. On asseure qu'ils y ont fait mourir plus de quinze millions de personnes en moins de cinquante ans ; & que le sang de ces malheureux joint à celui des autres qu'ils ont fait perir dans les mines, où ils les forçoient de travailler, peseroit presque autant que l'or & l'argent qu'on en a tiré. Et pour soûtenir cette conduite ils ont été jusques à avancer cette maxime si extraordinaire qu'ils se garderoient bien de publier aujourd'hui : *Que Dieu n'a point racheté de son Sang les Ames des Indiens, & qu'on ne doit pas faire de difference entre eux & les plus vils animaux.*

2°. Les Auteurs que nous avons indiquez dans le Catalogue, feront connoître l'établissement & le progrez de la Religion en Amerique. Les cruautez & l'avarice des premiers Conquerans n'ont pas peu contribué à empêcher le progrez de l'Evangile parmi ces Peuples. Ils ont eu tant d'aversion pour le Christianisme, parce que des Chrêtiens les avoient persecu-

tez, que ceux qui ont pû conſerver leur independance ſont reſtez Idolatres ; & les autres qui ont été obligez de ſe ſoûmettre ſont devenus de fort mauvais Chrêtiens. Leur avarice n'a pas moins que leur barbarie arrêté les progrez de la Religion : comme ils ne pouvoient employer pour travailler aux mines que des Idolatres, ils ſe donnoient bien de garde de les faire inſtruire, dans la crainte que la converſion de ces miſerables, ne leur fit perdre un eſclave. Ils eurent même la cruauté de faire tout ce qu'ils pûrent au Conſeil d'Eſpagne, afin qu'on défendît aux Evêques & aux Prêtres de baptiſer aucun Americain ; parce que, diſoient-ils, on ne trouveroit plus d'eſclaves pour travailler aux mines. Quoique l'Eſpagne toûjours ſi Catholique n'ait jamais conſenti à cette pratique barbare, elle n'a pas laiſſé neanmoins d'être quelquefois pratiquée par ceux qui ſe ſont vûs en état de profiter le plus des richeſſes que renferment les mines d'or & d'argent du Paraguay & du Perou. Ils craignoient de faire inſtruire leurs eſclaves, parce qu'ils auroient été obligez de les mettre en liberté s'ils s'étoient convertis.

Les Jeſuites ſont ceux qui ont le plus travaillé depuis leur établiſſement à prêcher la Foi dans le nouveau Monde. Les

Relations qu'ils en ont publiées font voir leurs travaux, & les difficultez qu'il y a de ranger au joug de l'Evangile des Peuples, qui ne peuvent souffrir aucune contrainte.

CHAPITRE XIII.

De l'Histoire des Provinces, des Villes, des Ordres Religieux & Militaires, des Familles, des grands Hommes, des Arts & des Sciences.

§. I.

L'Histoire des Provinces.

APrés les histoires generales, viennent les histoires particulieres; & sur tout celles des Provinces & des Villes. Quoique les endroits essentiels en soient expliquez dans les autres Historiens, on ne laisse pas d'y trouver quelquefois des circonstances, qui ne sont point ailleurs assez détaillées. Ces sortes d'ouvrages sont presque les seuls, qui nous fassent connoître l'histoire des Maisons & de la fondation des Eglises: Mais nous avons ce desagrément qu'il est tres-peu de ces histoires particulieres, qui soient écrites

avec axactitude. En effet je ne vois pas que nous en ayons de bien considerables, aprés les histoires de Bretagne par le P. *Lobineau*, de Reims par *Marlot*, de Paris par le P. *Dubois*, des Dauphins par *André Duchesne*, des Comtes de Toulouse par *Catel*, du Bearn, & de quelques Provinces voisines de l'Espagne par M. *de Marca*, avec quelques autres dont le nombre n'est pas grand. Ces histoires ne m'ont jamais parû meilleures, que quand il y a beaucoup de Chartes & de Pieces originales; parce qu'une histoire qui sera indifferente en elle-même, se trouve necessaire à cause de ses preuves qui servent ordinairement à rectifier les Regnes des Rois, les Epoques des Conciles, & quelquefois les grands évenemens, sur lesquels une histoire generale ne donne pas les lumieres necessaires.

§. II.

Histoire des Ordres Religieux & Militaires.

L'Histoire Monastique, & l'histoire de l'Eglise ont un si grand rapport qu'il semble qu'on ne doit point les diviser. Cependant pour avoir une connoissance exacte des Ordres Religieux, il faut les

regarder comme des corps separez, ou comme des especes de Republiques. Il n'est pas necessaire à tout le monde d'étudier à fond l'histoire Monastique; on en tireroit trop peu d'utilité, pour le temps qu'il y auroit à perdre. Mais il ne faut pas ignorer leur Fondation, les revolutions qui y sont arrivées, & le temps de leur reforme. On doit pour cela les partager en trois branches, qui sont 1°. les Ordres anciens, ou pour parler plus exactement l'histoire des premiers Religieux qui ont mené une vie retirée, depuis le quatriéme siecle jusqu'au dixiéme. 2°. Les Ordres Monastiques, les Congregations, ou les Societez qui se sont établies depuis le dixiéme siecle. 3°. Enfin les Ordres Militaires, soit qu'on y fasse quelque vœu, soit qu'on les prenne seulement pour des dignitez, ou pour des marques d'honneur.

1°. La premiere de ces histoires se trouve necessairement jointe avec celle des premiers siecles de l'Eglise. L'on en voit les commencemens dans les vies de Saint Antoine & de Saint Paul; l'une écrite par *S. Athanase*, & l'autre par *S. Jerôme*. Il paroît neanmoins qu'on devroit commencer par l'histoire Monastique d'Orient de M. *Bulteau*, & par l'Abregé de l'histoire de Saint Benoist du même Auteur:

Aprés quoi on pourroit lire les Conferences de *Cassien*, les histoires des saints Solitaires, qui ont été données par *Rosweidius* Jesuite de Flandres, & par le Pere *Gonon* Celestin. Ceux que Dieu appelleroit à une étude plus profonde, devroient y joindre l'excellent Recüeil des Actes de l'Ordre de Saint Benoist du Pere Dom Luc d'*Acheri*, & du Pere *Mabillon*, avec l'histoire de cet Ordre publiée par le dernier de ces Peres. Mais l'on pourroit se contenter au besoin des Traductions de M. d'*Andilly*, qui a choisi les plus considerables vies du Recüeil de *Rosweidius*, quoi qu'il en ait effacé un grand nombre de faits qui nous paroissent aujourd'hui douteux, soit que nôtre peu de foy nous fasse revoquer en doute ce que Dieu a fait autrefois de grand en faveur de ses plus fideles serviteurs, soit que la simplicité des Historiens les y ait introduits contre la verité de l'histoire, ce que j'ai peine à me persuader. Si l'on ne veut point s'engager dans une si grande lecture, il suffira de parcourir l'histoire des Ordres Religieux imprimée en Hollande; ou celle qu'on a publiée à Rouën, quoique l'Auteur en soit peu exact, & son ouvrage peu recherché. L'un de ces ouvrages pourra servir d'introduction à l'histoire des Ordres Religieux, qui se font

établis depuis le X. siecle. Je crois que c'est ce qu'on devroit lire sur cette matiere ; car je ne puis desavoüer, qu'il ne faille avoir bien du temps à perdre, pour examiner les histoires de tous ces Ordres, comme *la Succession du saint Prophete Elie*, & le *Paradisus Carmeli*, pour l'histoire des Carmes *le Lignum vitæ*, d'*Arnoux de Wion* pour l'histoire de S. Benoît, les Annales de *Wading*, & les Chroniques des Freres Mineurs, & des Capucins. L'on trouve tant de choses inutiles, & quelquefois même tant d'impertinences dans la plûpart de ces ouvrages, que la seule entreprise qu'on voudroit faire de cette lecture, ne me paroîtroit point une marque de justesse & d'exactitude.

Il y auroit tout lieu de s'étonner, que le grand nombre de faits singuliers, qui s'y trouvent, soient venus jusqu'à nous, si l'on ne sçavoit d'ailleurs de quelle maniere ils se sont perpetuez. La simplicité de ces premiers Religieux les persuadoit de ce principe, qu'ils donneroient atteinte à la puissance de Dieu, s'ils venoient à douter du moindre miracle qu'on leur racontoit ; cette persuasion dans laquelle ils étoient, les portoit à faire part aux autres des merveilles qu'on leur avoit communiquées. Et comme les faits surprenans, quoique faux ou douteux, frappent plus l'i-

imagination, que les actions veritables, qui n'ont rien d'extraordinaire, on les pria de mettre par écrit tous ces prodiges. C'est au moins ce que nous témoigne l'un* de ceux qui nous a le plus conservé de ces sortes d'histoires. Dans la suite on n'a pas fait difficulté de s'en rapporter à leur parole, sans faire attention, que si ces premiers Religieux avoient eu la simplicité de la colombe, peut-être pourroit-on dire que la prudence du serpent leur avoit manqué.

J'excepte neanmoins de ce nombre quelques histoires modernes de plusieurs Societez, ou Congregations, dont les historiens paroissent plus judicieux que les autres; par exemple l'histoire de la Compagnie de JESUS par *Orlandin*, & *Sachin*; l'histoire de Cîteaux du P. *le Nain* Religieux de la Trappe; les Annales des Chartreux imprimez à la grande Chartreuse en 1687; la vie du Cardinal de Berulle, qui comprend l'établissement de la Congregation de l'Oratoire; la vie du P. Faure, qui contient l'histoire de la reformation des Chanoines Reguliers de S. Augustin de

* *Cum in debito injunctæ sollicitudinis aliqua ex his quæ in ordine nostro nostris temporibus miraculose gesta sunt, & quotidiè fiunt, recitarem novitiis, rogatus sum à quibusdam cum instantia multa, eadem perpetuare.* Cæsarius præfat. lib. de miracul.

la Congregation de France ; & l'hiſtoire du Bienheureux Jean de Dieu, Fondateur des Peres de la Charité. Mais comme il faut contenter tout le monde, nous avons crû devoir mettre dans le Catalogue qui eſt à la fin de cet ouvrage les principaux Hiſtoriens des Ordres Monaſtiques.

Il y a deux Ordres Militaires tres-conſiderables, dont on eſt obligé d'étudier l'hiſtoire ; ce ſont les Chevaliers de Malte, & les Templiers. L'hiſtoire de ces derniers ne conſiſte gueres qu'en un point, qui renferme une aſſez grande difficulté ; c'eſt de ſçavoir s'ils étoient coupables de ces crimes énormes, qui ont ſervi de pretexte à leur abolition. Les perſonnes les plus habiles ſont tres-partagées là-deſſus ; mais pour s'en inſtruire, il faut voir le peu qu'en dit le P. *Dubreuil* dans ſes Antiquitez de Paris, l'hiſtoire latine qu'on a publiée en Hollande en 1690. l'hiſtoire de la condamnation des Templiers de M. *Dupuis*, & ce qu'en a écrit M. *Dupin*, dans ſa Bibliotheque des Auteurs Eccleſiaſtiques.

Pluſieurs Ecrivains nous ont donné l'hiſtoire de Malte : la plus conſiderable eſt celle de *Boſio*, traduite en françois par *Baudouin* ; & la belle hiſtoire du grand Maître d'Aubuſſon, par le P. *Bouhours* On ne voit gueres d'hiſtoire particuliere

plus admirable que celle-ci, tant par la grandeur, que par la varieté de ses évenemens. Comme c'est le zele de la Religion, qui a formé cet Ordre, il paroît que la Providence le soûtient; puisqu'il n'est pas naturel qu'une si petite Republique s'oppose comme elle fait, à presque tous les Infideles liguez pour la détruire.

Pour les Ordres Militaires, qui sont des marques d'honneur que les Princes ont toûjours accordées aux personnes de merite, je renvoïerois volontiers à l'histoire de ces Ordres qui est imprimée à Rouen, si l'Auteur en étoit exact: mais il suffira de lire ce qu'en a écrit le P. *Anselme*, dans son ouvrage intitulé le *Palais de l'honneur*; ou ce qu'on en a publié en Hollande il y a quelques années.

§. III.

Histoire des Familles.

L'Histoire des Familles est d'une toute autre importance que l'histoire particuliere des Provinces, des Villes, ou des Ordres Religieux. Elle merite par consequent qu'on y fasse un peu plus d'attention. Il est toûjours avantageux, quand on étudie l'histoire, de connoître au moins les personnes qui y paroissent avec le plus d'é-

clat ; & de ſçavoir ſi c'eſt leur naiſſance qui les a placez dans les premieres dignitez ; ou ſi Dieu a voulu élever dans les grandes Charges ceux qui ſembloient y devoir le mois aſpirer ; pour nous montrer par cette admirable conduite, qu'il lui eſt auſſi aiſé de faire reſpecter le néant même, lorſqu'il lui prête la main, qu'il lui eſt facile de renverſer la fortune la mieux établie, & d'aneantir la gloire des hommes, pour peu qu'il s'en éloigne, & qu'il les abandonne à eux-mêmes. On ſe trouve obligé dans ces recherches de s'en rapporter ordinairement à ceux qui ont examiné ces Genealogies : mais il arrive auſſi qu'on a de la peine à les croire en tout, parce qu'on ſçait qu'ils étoient payez pour écrire.

Afin d'apporter quelque ordre dans cette étude, on doit ſeparer les Familles en 4. Claſſes. La premiere contient la Genealogie des Maiſons Souveraines. Les autres ſont les anciennes Familles, qui ſont éteintes. Les troiſiémes ſont les anciennes Familles qui ſubſiſtent à preſent. Les dernieres enfin ſont les Familles modernes. Je ne parle point ici des familles, qui étoient chez les Grecs & les Romains ; parce qu'il ſuffit pour s'en s'inſtruire, de lire les Tables genealogiques qui ſont à la fin de la Chronologie d'*Ubbo Emmius*, & les

Familles Romaines de *Fulvius Ursinus*; aussi-bien que ce qu'en a donné *Reinerus Reineccius*. dans son *historia Julia*, & dans le *Syntagma familiarum*.

Maisons Souveraines.

IL semble d'abord, que la Genealogie des Maisons Souveraines se doit apprendre avec les histoires des Roïaumes: mais comme on a beaucoup plus de soin dans ces histoires de rapporter les évenemens considerables, & les Revolutions de chaque Etat, que l'origine des Familles, il paroît qu'on en doit faire une étude particuliere.

Maison de France.

LA Maison de France est incontestablement la plus ancienne & la plus illustre. Elle a donné des Empereurs à l'Orient & à l'Occident; elle se vit si feconde en 1380. qu'elle comtoit quinze Branches; & cinq Princes de son Sang en possession des Roiaumes de France & de Navarre, de Portugal, de Sicile, de Pologne, & de Hongrie. Cette Genealogie renferme quelques difficultez, qui ont donné beaucoup d'exercice aux Sçavans. Les deux plus essentielles sont de sçavoir son origine, autant

que l'éloignement des fiecles nous permet de la découvrir ; & de montrer que la troifiéme Race n'eft qu'une continuation de la feconde. Bien des Auteurs font defcendre les Rois de la deuxiéme & troifiéme Race d'Ansbert, qui avoit, dit-on, époufé Blitilde, fille de Clotaire premier Roi de France. La plûpart de nos Ecrivains ont reconnu cette hiftoire pour veritable, s'imaginant par-là donner plus d'antiquité à la Maifon de France. Des Auteurs étrangers * ont embraffé avec joie ce fentiment, croiant dans ce point d'hiftoire trouver une preuve qui renverfoit cette coûtume auffi ancienne que la Monarchie, que les feuls mâles pouvoient fucceder à la Couronne. Ils prétendoient montrer que Pepin le Bref & Charlemagne n'avoient eu le Sceptre qu'en confequence du mariage d'Ansbert & de Blitilde, prétenduë fille de Clotaire premier. Mais toute cette hiftoire a paffé pour une fable dans l'efprit des Hiftoriens les plus exacts, qui ont montré que la Chronologie renverfoit entierement ce fyfteme : & ces mêmes Auteurs nous ont marqué de quelle maniere la troifiéme Race n'étoit qu'une continuation de la deuxiéme. Nous ne rapporterons point ici leurs preuves, nous nous con-

* *Chifflet Vindiciæ Hifpanicæ.*

tenterons ſeulement de donner le Tableau Genealogique, qu'ils ont dreſſé de ces deux Races.

S. ARNOULD
Maire du Palais, & depuis
Evêque de Metz.

Angeſe.

Pepiu de Heriſtel.

Charles Martel.	Childebrand.
Pepin le Bref.	Nebelond.
Charlemagne.	Theodebert.
Louis le Debonnaire.	Robert I.
Charles le Chauve.	Robert II.
Louis le Begue.	Robert III.
Charles le Simple.	Huges le Grand.
Louis d'Outremer.	Hugues Capet, qui commence la troiſiéme Race.
Lothaire.	
Louis V. qui finit la deuxiéme Race.	

Mais pour avoir de plus amples éclairciſſemens ſur cette matiere, il faut lire le ſçavant ouvrage de Mrs. *de Sainte-Mar-*

the, ſur la Maiſon de France ; comparer exactement les deux dernieres Editions que nous en avons, à cauſe du grand nombre de differences qui ſe trouvent entre elles : il eſt neceſſaire d'examiner ce que David *Blondel* & le P. Anſelme ont écrit ſur le même ſujet ; le diſcours de M. *Chantereau le Fevre*, ſur le mariage *d'Anſbert*, avec les diſſertations qu'on a écrites contre lui ; les origines de la Maiſon de France par M. d'*Eſpernon*, & par le Pere *Jourdan*. Il ne ſera point inutile de conſulter ce qu'en ont écrit *Fauchet*, *du Tillet*, *Godefroy*, *Vignier*, & *du Bouchet*.

Maiſon de Portugal.

LA Maiſon de Portugal doit être conſiderée comme une même Famille avec celle de France ; parce que ſes Rois deſcendent, non pas de Godefroy de Boüillon, ou de la Maiſon de Lorraine, comme ſe l'étoient imaginé quelques Ecrivains; mais de Henry I. Roi de Portugal, arriere petit-fils de Robert Roi de France. Il eſt bon d'obſerver neanmoins, que cette Genealogie ne s'eſt pas conſervée dans toute ſa pureté ; parce qu'elle met au nombre de ſes Rois, & de ſes Deſcendans pluſieurs fils naturels. Tels étoient Denis Roi de Portugal fils naturel d'Alphonſe III. qui fut

rehabilité par le Pape Clement IV ; Jean I. fils naturel de Pierre ſurnommé le Juſticier ; Antoine Roi titulaire de Portugal, mort à Paris en 1595. qui n'étoit que fils naturel de Louis Duc de Beja, fils du Roi Emmanuel. Les Rois de Portugal, qui regnent encore aujourd'hui, deſcendent d'Alphonſe I. Duc de Bragance, fils naturel de Jean I. Roi de Portugal, dont nous venons de parler. Il faut pour éclaircir exactement cette Genealogie, voir ce qu'en ont écrit Mrs. de *Sainte Marthe*, dans l'hiſtoire de la Maiſon de France, & Theodore *Godefroy* dans l'hiſtoire de la Maiſon de Portugal ; & ne pas negliger même ce qui a été fait par *Nunnez de Leon*, & par *Antoine de Souſa*, quoique beaucoup inferieurs aux deux premiers.

Maiſon de Lorraine.

APrés la maiſon de France, nous ne connoiſſons gueres de Famille plus ancienne que celle de Lorraine : mais il n'y en a point auſſi qui ait donné ſujet d'inventer plus de fables. Sur la fin du XVI. ſiecle, la branche de Valois alloit manquer par la mort d'Henry III. & Henry IV. pour lors Roi de Navarre, qui devoit être ſon ſucceſſeur, avoit éloigné de lui l'eſprit des François, par la fauſſe re-

ligion, que sa mere Anne d'Albert, lui avoit fait embrasser. Les Ducs de Guise & les autres Princes Lorrains établis en France, qui avoient le plus de part dans le gouvernement de l'Etat, ne manquerent pas de profiter de cette occasion pour se mettre la Couronne sur la tête. Mais afin que ce desir ambitieux ne leur attirât point le nom de tyran, ils se crûrent obligez à deux choses. 1°. A traiter Hugues Capet d'usurpateur, & à faire rejaillir ce nom si odieux sur ses descendans. 2°. C'étoit de se porter pour les seuls heritiers de la Couronne; parce qu'ils descendoient, disoient-ils, de Charlemagne en ligne directe. Ils prétendoient montrer qu'ils venoient de Charles Duc de la basse Lorraine, frere de Lothaire, & oncle de Loüis V. dernier Roy de la famille de Charlemagne. On ne prêchoit autre chose dans les Eglises, & cette erreur avoit pris de si profondes racines dans le XVI. siecle, qu'à peine osoit-on écrire pour en desabuser le Peuple: au lieu que les presses ne pouvoient pas fournir à tous les écrits qu'on publioit pour soûtenir cette fable. On ajoûtoit pour cela fausseté sur fausseté. On soûtenoit hardiment que la Maison de Lorraine tiroit son origine de Guillaume, qu'on disoit avoir été fils d'Eustache de Boulogne, qui étoit arriere petits-fils de

Siffrid ; & l'on vouloit que ce dernier descendît de la Race masculine de Charlemagne, par l'Empereur Arnoux. Mais on ne faisoit point attention que ce Guillaume est un personnage supposé, & que Siffrid étoit un avanturier Normand, ou Danois, qui enleva la fille d'Arnoux le Vieux Comte de Flandre son maître, & qu'il se pendit de desespoir, ne laissant aprés lui qu'un bâtard nommé Adolphe, d'où sort la Maison de Boulogne. Cette Genealogie qui ne commença à avoir cours que dans le XVI. siecle, fut soûtenuë dans ce même temps par de gros volumes, tels étoient ceux de *Vasseburg*, & de *Rosieres*. Mais ce dernier y pensa perdre la vie ; & ce ne fut qu'à la faveur de la Maison de Lorraine, que le Roy lui pardonna, comme il est marqué dans l'Arrest qui fut porté contre lui en 1583. Le XVII. siecle ayant ôté la prévention dans laquelle on étoit auparavant; on examina de nouveau cette Genealogie ; & l'on trouva que les Princes Lorrains descendoient de Gerard d'Alsace, lequel en 1048. fut Duc de Mossellane ; maintenant la Lorraine ; & que ce Gerard venoit d'Erchinoald, Maire du Palais sous Clovis II. Pour connoître la Genealogie de ces Princes, il faut consulter ce qu'en ont écrit le Pere *Vignier* & M. *Chante-*

reau le Fevre : l'on y remarquera les fables & les fauſſetez ſans nombre avancées par du *Boulai*, *Champier*, *Vaſſebourg* & *Roſieres*.

Maiſon d'Autriche.

LA maiſon d'Autriche ſi foible dans ſes commencemens, s'étant vûë tout à coup élevée à ce haut dégré de puiſſance, dans lequel elle a paru depuis quelques ſiecles, n'a rien épargné pour cacher ſon origine. Les Allemans naturellement avides d'écrire, ſont entrez dans les intentions de leur Prince. Et comme rien n'eſt ſi aiſé que d'obſcurcir les Genealogies, pour les faire remonter par ce moïen juſqu'à la premiere antiquité; ils en ſont ſi bien venus à bout que ſans les exactes recherches de ces derniers ſiecles, on auroit bien de la peine à découvrir la ſource de cette Maiſon. *Arnoux de Vion* la fait deſcendre des Anices de Rome. Ce ſentiment ſi peu raiſonnable montre bien que *Lambecius*, par qui il a été ſoûtenu dans ces derniers temps, avoit plus de reputation que de veritable ſçavoir dans ces matieres. *Latzius*, *Gebvillerus*, & quelques autres la font venir des anciens Rois de France. M. *Chantereau le Fevre*, le Pere *Vignier* & M. *Chifflet* la

tirent des Comtes de Hasbourg, branche cadette de la Maison de Lorraine, laquelle vient d'Erchambaud, ou Erchinoald, Maire du Palais sous Clovis II. comme nous venons de le dire. Mais aucun de ces sentimens n'est pas à beaucoup prés si bien fondé que celui de M. *Theodore Godefroy*, qui la fait sortirr d'anciens Comtes de Thirstein. Il s'authorise avec raison sur le Cartulaire, ou les *Origines de l'Abbaye de Mure* en Suisse, qui ont été imprimées* par les soins d'un des Ambassadeurs de France en ce Pays-là, selon l'ordre qu'il en avoit reçû de la Cour. On ne doit point pour cette Genealogie chercher de preuves plus certaines que celles qu'on a tirées des Archives de ce Monastere; puis qu'elles viennent du Pays même où l'on devoit le mieux connoître la Maison d'Hasbourg, & qu'elles sont d'un temps dans lequel on n'avoit aucun interêt d'honneur, ou de gloire à cacher l'origine de cette Famille. Mais quoique l'origine de la Maison d'Autriche ne paroisse point aussi éclatante & aussi illustre que celle de beaucoup d'autres Maisons Souveraines; elle en a été bien dédommagée par quatorze Empereurs &

* *Jerôme à Costa*, [*ou M. Richard Simon*] *histoire des Revenus Ecclesiastiques, Preface de la seconde Edition.*

six Rois d'Espagne que cette Maison a produits : & nous sommes à la veille de la voir évanoüir tout d'un coup.

Maison de Stuart.

L'On ne voit point que la Maison des Stuarts qui regne en Angleterre, remonte à cette haute antiquité. Ce que nous avons de plus asseuré ne commence que sur la fin du XIII. siecle : mais ce qu'on nous en marque nous fait voir combien elle étoit déja celebre en Ecosse. Qu'elle descende du premier Pere Adam, comme l'a voulu prouver un Historien, c'est ce qu'on n'a aucune peine à croire : mais l'on voit bien sans que je le dise, la sote chimere qu'un Chronologiste se met dans l'esprit, lorsqu'il fait de pareilles Genealogies. Le premier de cette Famille dont nous avons une connoissance asseurée est Jacques Stuart, qui étoit grand Senechal d'Ecosse en 1286. Un de ses neveux Robert Stuart fut élû Roi d'Ecosse en 1370. & ce ne fut qu'au commencement du XVII. siecle, aprés la mort de la Reine Elisabeth qu'ils unirent en leurs personnes les trois Royaumes d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande. La branche aînée de cette Maison regna jusqu'à Marie Stuart, qui en étoit la der-

niere : mais l'alliance qu'elle prit avec Henry Stuart, qui sortoit de la seconde branche de sa famille, a fait que cette Maison n'a point quitté le Sceptre depuis qu'elle a commencé de le porter.

Maison de Savoye.

LA Maison de Savoye a toûjours été regardée comme une des plus anciennes de l'Europe ; & les autres Princes l'ont toûjours si fort considerée, qu'ils n'ont point fait difficultté de s'allier avec elle. L'on peut voir ces Alliances dans le Traité qu'en a fait *Paradin*. Pour son antiquité M. *de Lille* & *Guichenon*, qui ont examiné cette histoire avec beaucoup de soin, ont montré qu'elle sortoit de l'ancienne Maison de Saxe, si celebre dans les premiers temps de l'histoire d'Allemagne.

Comme les familles que nous venons de rapporter sont celles qui nous interessent le plus, je ne parlerai point des autres Maisons Souveraines ; parceque cela seroit d'une trop longue discussion. Il suffit de renvoyer au Theatre genealogique de la Noblesse de l'Europe, par *Jacques Spener*, imprimé à Lubeck ; ou à ce que *Jerôme Heninguez* en a publié en quatre volumes sous le même titre ; ou enfin à ce qu'en a écrit *Bucelin*, Religieux Benedictin de Vingart.

Anciennes Maisons éteintes.

QUoique parmi les anciennes Familles il y en ait qui sont éteintes, il est toûjours necessaire de les étudier ; afin de connoître le rang qu'elles tiennent dans l'histoire. Telles pourroient être les illustres Maisons de ***Dreux***, de ***Brienne***, de ***Baux***, de ***Châlons***, de ***Boulogne***, de ***Guisnes*** ancien, de ***Longueville***, de ***Lisle-Adam***, de ***Couci***, & de plusieurs autres dont nous avons des histoires assez exactes.

Anciennes Familles qui subsistent.

MAis il paroît que nous sommes plus interessez à connoître les Familles anciennes qui subsistent encore. Outre leur nom qui est celebre dans nos histoires, leur presence nous porte à les connoître plus à fond. Telles sont par exemple les histoires des Maisons de ***Courtenay***, d'***Auvergne***, d'***Harcourt***, de ***Montmorency***, de ***Beauveau***, de ***Coligny***, de la ***Trimoüille***, & de plusieurs autres. Mais dans la recherche qu'on peut faire de l'antiquité de ces Familles, il ne faut pas toûjours suivre leurs Historiens jusqu'au point où ils veulent nous faire aller. Quand on est arrivé

arrivé dans ces hiſtoires juſqu'à une Epoque aſſeurée, au-deçà de laquelle on trouve autant de gloire qu'il en faut pour ſoûtenir l'éclat & la reputation des grands Hommes qui en ſont ſortis, il ne faut pas toûjours s'attacher opiniâtrement à penetrer dans l'incertitude que cauſe l'éloignement des ſiecles. Il y a une obſcurité qui a quelque choſe de grand, & qui laiſſe à penſer beaucoup; parce qu'on ne peut gueres s'imaginer qu'une famille dont la ſuite ſe trouve ſi glorieuſe, n'ait eu des commencemens admirables. Au lieu que ſi l'on cherche une antiquité toûjours claire, on eſt obligé de ſe fixer avec les autres hommes, aux deux Peres communs du genre humain, Noë & Adam.

Familles Modernes.

LEs Familles modernes n'intereſſent pas ordinairement autant que les autres; & jamais on n'a pour elles cette veneration que fait naître l'antiquité. On ſçait à peu-prés de quelle maniere elles ſe ſont élevées: il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſoit arrivé à quelques-unes d'entre-elles, ce qu'on a vû, dit-on, de nos jours dans un homme de neant, qui aprés avoir acquis quelque bien, prenoit dans tous les Actes,

qu'il signoit, la qualité de *Messire*, & de *Chevalier*. * Un de ses parens choqué de cette vanité lui dit, qu'il se moquoit, & qu'on ne le connoissoit que trop bien; qu'il n'y avoit que deux jours qu'on avoit vû l'équipage avec lequel son pere obligé de quitter la campagne, étoit venu habiter la ville. Mon cousin, lui répondit spirituellement ce faux noble, ce que je fais ne vaut rien aujourd'hui; mais dans cent ans on ne pourra le payer; & peut-être que sa réponse & sa conduite ne témoignoient pas moins de prudence que de vanité. Car on voit ordinairement que ces sortes de nobles ne le sont qu'avec quelques biens & de l'effronterie pour tromper les autres, aprés qu'ils ont réüssi à se tromper eux-mêmes.

Il y a une erreur assez commune, qui fait croire aux gens de la Cour, qu'une famille est moderne lorsqu'elle est dans la Robe. De-là vient que souvent ils n'ont que du mépris pour ces Maisons: ils les traitent de Bourgeois, & ne croïent pas qu'il y ait des gens de qualité parmi eux. Il est bon neanmoins qu'ils remarquent que les plus illustres Maisons de France ont eu des Maîtres des Requêtes,

* *Mélanges historiques, par Vigneul de Marville.*

ou des Conseillers de la Cour; telles sont les Maisons de *Lavoye*, de *Bourbon* l'*Archambaud*, d'*Harcourt Beuvron*, de *Rochefort*, de *Mailly*, de *Melun*, de *Mouy*, d'*Angest*, de *Genlis*, de *Curton*, de *Chabanes*. Il ne faut pas qu'ils ignorent que beaucoup de gens de Robe sortent de gens d'Epée, comme les *Monthelon*, les *Marillacs*, *les Berulles*, les *Harlays*, les *Lamoignons*, les *Bailleuls*, &c. Ils doivent sçavoir aussi que les familles de Robe sont comme les autres familles. Il y en a d'anciennes, de moyennes & de modernes. Les premieres étoient en credit sous S. Loüis, les autres ont commencé sous le regne de Loüis XI. & de Charles VIII. & les dernieres n'ont paru que depuis environ un siecle.

§. IV.

Histoire des grands Hommes.

LEs grands Hommes se forment autant par les exemples que par les preceptes. Quoi qu'on ait devant les yeux les maximes de l'honnête-homme & du veritable Chrétien; ces maximes qui sont trés-souvent infructueuses lorsqu'elles sont seules, ont bien plus de force quand elles se trouvent animées par des exemples,

il semble dés-lors qu'il y a quelque honte à ne point faire ce qu'ont fait les autres. Ainsi quand on voit César verser des larmes, en lisant qu'Alexandre avoit conquis presque tout l'Univers, dans un âge où lui-même n'y avoit pas encore pensé; on doit croire que le sujet de ses larmes n'étoit point de n'avoir pû conquerir le Monde; mais de n'avoir pas fait ce qu'avoit fait Alexandre. C'est aussi pour cette raison qu'on a écrit de tout temps la vie des Personnes illustres. Il faut être persuadé que quand on a consacré à leurs memoires ces monumens publics, on a eu également ces deux pensées, d'exciter les autres hommes à les imiter; & de témoigner par ces marques de reconnoissance l'estime qu'on fait de leurs vertus. Les grandes Âmes qui comprennent bien cette maxime, ne manquent jamais de choisir quelque modele qui soit la regle de leurs actions. Ce n'est pas qu'elles veüillent demeurer au-dessous des autres; leur amour propre ne les empêche pas moins d'avoir des superieurs, que d'avoir des égaux: mais c'est afin que faisant revivre en eux les actions des grands Hommes, ils fassent revivre aussi les éloges & les applaudissemens que ces actions ont meritées. C'est pourquoi nous lisons qu'Alexandre ne pouvoit se lasser de lire tout

ce que rapporte Homere des vertus d'Achilles ; Scipion avoit toûjours entre les mains le Traité de l'éducation de Cyrus, par Xenophon ; Charles-Quint ne quittoit presque jamais les Memoires de Philippe de Commines : & peut-être n'est-il redevable de sa reputation, qu'au desir qu'il eut d'imiter Loüis XI. en lisant ce qu'en rapporte cet Historien. Le Cardinal de Richelieu capable lui-même de servir de modele aux plus grands Ministres, voulut imiter en tout le Cardinal Ximenés : il se mit comme lui à la tête des Armées ; comme lui il regenta les Princes & les Grands du Royaume, & se rendit redoutables à toute l'Europe : & parce que Ximenés avoit établi les Ecoles de Theologie de Complutes ou Alcala, le Cardinal de Richelieu entreprit de relever les Ecoles de Sorbonne. Enfin comme Ximenés avoit écrit des Traitez de Theologie, ce Cardinal voulut laisser à la posterité d'excellens ouvrages de pieté, & de controverse. Il n'envia qu'une chose à Ximenés, & dont il ne pût venir à bout ; c'étoit de voir son nom à la tête d'une Poliglotte : on sçait qu'il offrit pour cela une somme considerable à M. le Jay, qui travailloit à la Bible qui porte son nom ; mais la mort étouffa dans le Cardinal ce desir sçavamment ambitieux.

Les perſonnes judicieuſes veulent auſſi que tous ceux qui prétendent à la perfection, ſe forment ſur la vie des grands Hommes qui ont parû dans l'état qu'ils embraſſent eux-mêmes. Les Eccleſiaſtiques ſur la vie de Saint Athanaſe, de Saint Chryſoſtome, de Dom Barthelemi des Martyrs, de Saint Charles, ou de Saint François de Sales; ceux qui ſuivent les armes, ſur la vie de M. de Montmorency, du Duc d'Oſſone, de M. le Prince de Condé, ou de M. de Turrene; les Princes ſur la vie de Theodoſe, ou d'Henry IV. les Miniſtres ſur celles des Cardinaux Ximenés, Richelieu, ou Mazarin; les Solitaires ſur celle de Saint Benoiſt, de S. Bernard, ou de M. de Rancé Abbé de la Trappe.

Quand je parle de la vie des grands Hommes, je prétends y comprendre auſſi la vie des Saints Perſonnages, & de ceux qui ſe ſont rendus recommandables par leur ſcience. Toutes ces hiſtoires qui tendent à la même fin, ont quelquefois des défauts qui ne retombent point à la verité ſur les grands Hommes qu'elles nous repreſentent; mais ſur le peu d'exactitude, ou le peu de jugement de leurs Hiſtoriens. On croit avoir beaucoup fait, quand on y a inferé un grand nombre d'extaſes, de viſions, de miracles, de prodi-

ges, de faits extraordinaires, & souvent même de puerilitez indignes des personnes illustres, auxquelles on les attribuë. Il seroit quelquefois avantageux d'omettre ces histoires quand elles ne sont pas suffisamment autorisées; parce qu'on n'y ajoûte pas toûjours foi; & que jamais elles ne peuvent servir pour la conduite de la vie. S'il y a quelque chose d'inimitable dans la vie des Saints, ce sont ces faveurs extraordinaires qu'il n'est pas même permis de souhaiter. Je ne parle point des Ecrivains des bas siecles, c'est-à-dire, depuis le IX. jusqu'au XVI. on n'a point de peine à se persuader qu'au milieu d'une infinité de veritables miracles, il ne s'en soit quelquefois coulé de faux. Mais il est surprenant que de nos jours on ait écrit de ces minuties indignes des personnes, sous l'autorité desquelles on les fait passer. Tel est l'accord que Sainte *Rose* fit avec des moucherons, & qu'on rapporte en ces termes: *Je vous metterai à couvert dans ma Cellule pendant le grand chaud; vivons en bonne intelligence, sans que mes mains vous tuent, ni que vos aiguillons me blessent.* Que M. *Ollier*, autrefois Curé de Saint Sulpice, avoit toûjours deux Seraphins d'un Ordre superieur, qui lui avoient été leguez par testament; & que passant sur le Pont Nôtre-Dame tous les Anges Gardiens des

Marchands se prosternoient pour saluer les Seraphins de M. Ollier. Que quand Sainte Rose alloit le matin à sa Cellule, les plus gros arbres du jardin inclinoient non seulement leur cime & leurs branches, mais aussi leur tronc devant elle, comme pour lui rendre leurs hommages. *Oliva* qui rapporte ce fait, asseure qu'il ne se trouve rien de pareil dans l'ancienne histoire; mais cet Ecrivain ne se souvenoit pas de ce que rapporte *Sozomene*; que JESUS-CHRIST étant en Egypte, il approcha d'Heliopolis, où il y avoit un arbre d'une grosseur extraordinaire. Le Démon qui s'en étoit emparé, s'y faisoit adorer par tous les Habitans du Pays. JESUS-CHRIST chassa le Démon, & l'arbre lui fit une profonde reverence pour le remercier de la grace qu'il venoit de lui faire. Il avoit encore oublié sans doute qu'il n'y a gueres de Moine dans le X. XI. & XII. siecles de l'Eglise, & dans les suivans, que le clocher de son Eglise n'ait salué plusieurs fois jusqu'à terre.

Je ne veux point exclure pour cela des vies particulieres les miracles & les autres graces que Dieu accorde à ses Serviteurs. Il les a fait pour nôtre sanctification; & il est juste de lui en témoigner nôtre reconnoissance, en admirant ce qu'il opere lui seul dans les hommes, & en portant

les autres à l'admirer. Mais quand la vie de ces saints Personnages ne se trouveroit pas remplie d'un si grand nombre de ces histoires, elle ne laisseroit pas d'être toûjours admirable. Je ne puis m'empêcher de rapporter à ce sujet ce que dit une personne illustre de nôtre siecle, dans la vie de Madame de Chantal. » Je n'ai point, dit-
» elle, * parlé des visions & des extases
» de la Mere de Chantal; & je ne dirai
» rien non plus de ses miracles. Sa vie
» me paroît le plus grand de tous les pro-
» diges: & je suis bien plus étonné qu'-
» une femme ait eu la force pendant cin-
» quante ans, de ne rien donner à la na-
» ture, & de ne rien refuser à la Grace,
» que je ne le serois de voir ressusciter les
» morts.

Mais un autre inconvenient, auquel on est encore sujet dans ces histoires particulieres, c'est d'y faire des fautes essentielles sur la Chronologie, ou sur les circonstances des faits qu'on y raconte. L'on croit aisément qu'une personne qui écrit une histoire generale, peut commettre des fautes, parce que l'étenduë de sa matiere l'empêche quelquefois d'en connoître également toutes les parties: ce qu'on se per-

* *Vie abregée de Madame de Chantal, sur la fin.*

ſuade difficilement d'un Ecrivain qui ne fait qu'une hiſtoire particuliere. Ses fautes ſont plus préjudiciables que celles des autres; parce qu'étant borné on a lieu de penſer qu'il a examiné à fond le ſujet ſur lequel il écrit. M. de *Valois* (§) nous a donné un exemple conſiderable de ces ſortes de fautes qu'il a découvertes dans pluſieurs Hiſtoriens, qui ont écrit la vie de Sainte Génevieve. On croit communement que c'étoit une Païſanne; mais ce ſçavant homme montre par les Hiſtoriens même que c'étoit ou la fille du Seigneur de Nanterre, ou de quelque Pariſien de diſtinction, qui avoit en ce lieu là une maiſon de campagne. Ce que Saint Germain Evêque d'Auxerre lui dit, en la conſacrant à Dieu, prouve aſſez qu'elle n'étoit pas villageoiſe. Ce ſaint Prélat lui recommanda de renoncer au luxe des habits, & de ne plus porter à l'avenir aucuns joyaux. C'eſt donc une marque qu'elle étoit de naiſſance à en porter, ſi elle eût voulu. Car ce ſeroit une choſe ridicule d'ordonner à une pauvre Païſanne de ne jamais porter ſur elle de bijoux d'or, & d'argent, ni de pierreries; puiſque quand même elle auroit eu la volonté de le faire elle n'en auroit pas eu le moyen. Quel-

(§) Valeſiana.

ques Ecrivains croyent que M. *Baillet* a fait une faute à peu-prés semblable dans la vie de M. Descartes. Cet Historien dit donc que * ce Philosophe avoit en Hollande une fille nommée Francine ; & cependant l'on a crû depuis que cette histoire n'est qu'un conte fait à plaisir, par les ennemis de M. Descartes, à l'occasion d'une machine qu'il avoit faite avec beaucoup d'industrie, pour prouver demonstrativement que les bêtes n'ont point d'ames; mais que ce sont des machines fort composées, qui se remuent à l'occasion des corps étrangers qui les frappent, & dont elles reçoivent une partie de leur mouvement. C'est ce qu'on sçait, dit-on, d'un celebre Cartesien, qui ajoûtoit, que M. Descartes ayant mis cette machine sur un vaisseau, le Capitaine eut la curiosité d'ouvrir la caisse, dans laquelle elle étoit enfermée, & que surpris des mouvemens qu'il remarqua dans la machine, qui se remuoit comme si elle eût été animée, il la jetta dans la mer, croyant que ce fût un Diable. De sçavoir si tout ceci est fable ou réalité, c'est ce que je ne puis décider. Ce que je pourrois asseurer neanmoins, connoissant les Philosophes aussi hommes que les autres, c'est que je croi-

* *Melang. historiq. par Vigneul. de Marville.*

rois aisément que M. Descartes n'étoit pas moins capable de faire une machine animée, qu'une simple automate.

Il y a des personnes sçavantes dont nous n'avons point d'histoire ; mais on peut quelquefois la recüeillir de leurs ouvrages ; & principalement de leurs lettres. Cependant il ne faut pas croire qu'on puisse toûjours y reconnoître le caractere de leur esprit. Plusieurs personnes se peignent à la verité dans leurs ouvrages ; mais il y en a d'autres qui paroissant revêtus d'un double esprit, en montrent un dans leurs écrits, & reservent l'autre pour l'usage ordinaire de la vie, & pour la conversation. Il ne seroit pas difficile d'en apporter des exemples. Si l'on ne consideroit M. *Nicole* que dans ses ouvrages, on se persuaderoit que dans le particulier il ne croyoit un fait qu'aprés une exacte discussion de sa verité ; on le prendroit pour une homme intrepide, que rien ne pouvoit ébranler. Cependant ceux qui l'ont connu sçavent quelle étoit sa credulité ; il ajoûtoit foi à tous les faits qu'on lui rapportoit, si absurdes qu'ils pussent être ; parce qu'il ne pouvoit s'imaginer qu'on le voulût tromper. Sa timidité étoit si grande qu'elle alloit jusques à la foiblesse : à peine osoit-il sortir de sa maison, tant il apprehendoit les

accidens imprévûs, dont mille personnes avoient, disoit-il, été tuées ou blessées.

Nous ne marquerons pas ici de quelle maniere on doit se conduire dans la lecture de ces histoires particulieres. Comme elles sont toutes détachées, on peut aussi les lire séparément. Il est à propos neanmoins de suivre cet ordre qui paroît assez naturel. C'est 1°. de s'en proposer quelqu'une qui nous serve de modele & de regle pour nôtre conduite, comme nous l'avons déja marqué. Il semble qu'on doit aprés cela lire les autres selon l'ordre des temps. Ainsi on peut voir l'histoire du Cardinal *Ximenès*; la vie de *Charles-Quint*; l'histoire du *Duc* d'*Albe*; la vie d'*Elisabeth* Reine d'Angleterre; l'histoire de *CromWel*; l'histoire du General *Monk*; & les autres de ce caractere, dans les temps où l'histoire d'Espagne & d'Angleterre parlent d'eux. Mais les autres qui n'ont point ce rapport à l'histoire Civile, se doivent lire en étudiant l'histoire des sciences, dans lesquels ils ont excellé. Tels sont les vies de Charles *du Moulin*, de *Copernic*, de M. de *Peiresc*, de *Ticho-Brahé*, de M. *Descartes*, de *Budé*, du Cardinal *Bellarmin*, & de plusieurs autres.

§. V.

Histoire des Arts & des Sciences.

L'Histoire des Arts & des Sciences ne consiste que dans la recherche de leur origine, de leur progrez & des grands Hommes qui y ont paru. Quoi qu'il soit inutile à tout le monde de s'appliquer generalement à toutes les sciences, il est bon neanmoins d'en connoître l'histoire.

La Theologie, qu'on doit considerer comme la premiere de toutes les sciences a commencé avec les hommes : à peine ont-ils été créez qu'il leur a falu connoître leur Créateur, & le rapport essentiel qu'il y avoit entre lui & les creatures. A regarder ainsi la Theologie on ne peut étudier son histoire que dans les Livres sacrez, dans les Ecrits des Juifs les plus habiles, & dans les Traitez des Saints Peres. Mais on peut encore sous ce nom de Theologie, comprendre l'histoire des Religions du monde, & cette methode avec laquelle on a traité les matieres de la foi, depuis le XII. siecle.

La connoissance de la Religion Judaïque servira de preparatif pour connoître

les Religions des autres Peuples. Mais pour en avoir une connoissance exacte, il faut étudier (comme nous l'avons déja dit) les ouvrages qui se sont faits depuis un siecle : tels sont les Religions du monme d'Alexandre *Ross.*; le Traité de l'Idolatrie de *Vossius* ; celui que *Van-Dale* a fait sur cette matiere ; le Traité de *Lilius Giraldus* sur les Dieux des Nations ; & l'ouvrage de *Schedius* sur la Religion des anciens Germains, des Gaulois, des Anglois & des Vandales. On pourroit faire plusieurs observations sur cette matiere : mais nous croyons qu'il est inutile d'en dire davantage ; parce que nous avons parlé des Religions & des mœurs au commencement de l'histoire de chaque Nation.

Il faut avoir ensuite quelque connoissance de la seconde espece de Theologie, qui a été en usage depuis le XII. siecle. On peut d'abord pour juger de sa methode, comparer quelqu'un des traitez des Theologiens de l'Ecole, avec les ouvrages des Saints Peres. Peut-être sera-t'on surpris que la Foi étant toûjours la même il se soit trouvé une si grande difference dans la maniere de l'expliquer. On peut consulter ensuite ce que M. *de Launoy* a écrit sur les celebres Ecoles de l'Europe *de Scolis celebrioribus* ; & le traité que

Stampelius avoit fait auparavant sur cette même matiere, & qui fut imprimé à Lubeck en *1616.* sous ce titre, *Historia Scolastica, seu scolarum Theologicarum ortus & progressus.* Il faut y joindre la vie des plus celebres Theologiens, ou les histoires qui se mettent quelquefois à la tête de leurs ouvrages.

Je ne m'arrête point à l'histoire du Droit Ecclesiastique, du Droit Romain, ou du droit François; il suffira pour le premier de lire ce que M. *Florent* en a écrit. Et pour les autres nous en avons en françois des histoires particulieres.

Il semble que la varieté qui se rencontre dans l'histoire de la Philosophie, en rend l'étude plus agreable que celle de la Theologie. Il paroît que chaque siecle a produit une methode particuliere de philosopher; parce qu'il y a eu autant de sectes qu'il y a eu de grands Hommes dans cette science. Nous n'avons sur cette matiere aucune observation à faire, qu'à indiquer les ouvrages qu'on doit lire pour en avoir quelque connoissance. Je crois qu'il est necessaire de commencer par le traité si sçavant & si justement estimé de *Thomas Stanley* sur l'histoire de la Philosophie, afin de se former une idée de toutes les sectes qui ont paru. On peut lire aprés cela *Diogene Laërce*; la vie de

Socrate par *Xenophon*, les Femmes philosophes de M. *Menage*, l'histoire de Copernic & de Ticho-Brahé par M. *Gassendi*, & de M. Descartes par M. *Baillet*; avec les histoires des Philosophes de *Melchior Adam*; celle de la Societé Royale de Londres, & de l'Academie des Sciences de Paris. *Vossius* a donné une histoire des Mathematiciens, mais peu exacte comme bien d'autres ouvrages de ce sçavant homme. L'histoire de la Medecine, qui vient d'être imprimée en Hollande, les vies des Peintres & des Architectes par Messieurs *Felibien*, peuvent suffire pour les sciences dont ils traitent. Pour la Poësie on pourroit le lire le jugement des Sçavans de M. *Baillet*, sur les Poëtes. Mais comme il y a fort à ajoûter & à retrancher à ce qu'il dit, il est necessaire d'y joindre d'autres Traitez, tels seroient ceux de Crinitus & de Gyraldi pour les Poëtes Latins, l'histoire de la Poësie françoise & quelques autres.

Les belles lettres, je veux dire l'histoire des Langues & de l'Eloquence, demandent qu'on y fasse quelque attention. Aprés avoir lû le jugement des Sçavans, sur les Grammairiens & les Critiques, dans M. *Baillet*, les histoires des Grammairiens & des Retheurs dans *Suetone*; l'histoire des Orateurs celebres dans *Plutarque*, & le

Traité de *Ciceron*, de *Claris Oratoribus*, on pourroit s'appliquer à connoître le caractere de chaque Nation pour l'éloquence. L'étude de cette histoire laisse un grand vuide depuis le IV. siecle jusqu'à la fin du XV. parce que les Goths & les Vandales ayant commencé à ravager les Provinces de l'Empire Romain, y firent deperir les sciences & le bon goût, qui n'a commencé à se rétablir en Europe que sur la fin du XV. siecle, & au commencement du XVI. Si nous avions l'histoire d'Erasme, faite par M. *Joli*, Chantre de l'Eglise de Paris, elle suffiroit & seroit seule capable de nous instruire à fond de ce qui regarde le rétablissement des Lettres en Europe. Mais on doit y suppléer par la vie particuliere des Princes qui ont favorisé les Lettres, comme François premier, & Laurent de Medicis; & par la vie des grands Hommes, qui y ont paru avec le plus de reputation. Je ne crois pas qu'on puisse finir cette étude par un ouvrage plus utile & plus agréable que l'inimitable histoire de l'Academie françoise de M. *Pelisson.*

Il faut encore pour s'instruire de ces sortes de sciences lire les Bibliothecaires qui en ont écrit, par exemple les Traitez des Ecrivains Ecclesiastiques depuis le XII. siecle pour la Theologie : les vies des ce-

lebres Jurisconsultes, & les Journaux de France & d'Hollande.

CHAPITRE XIV.

Des secours qui servent à étudier l'Histoire, qui sont les Memoires, les Lettres, les Negociations, les Traitez de Paix, les Panegiriques, les Oraisons funebres, les Histoires secrettes ; les Satyres & les Vaudevilles.

§. I.

Des Memoires.

ON ne croit pas qu'il y ait avec les Historiens ordinaires de sources plus certaines pour apprendre l'histoire, que les Memoires & les Lettres. Mais il faut distinguer pour cela les Lettres & les Memoires des Ministres, & des personnes qui ont eu le maniement des affaires, de ce que pourroient avoir écrit des particuliers qui n'ont appris que par d'autres les choses dont ils ont voulu nous instruire. On sçait la difference qui se trouve entre ces deux sortes d'Ecrivains. Les uns parlent en maîtres, parce qu'ils ne sont pas moins assurez de la cause qui a pro-

duit les évenemens, que des évenemens mêmes. Les autres ne parlent qu'en tremblant; & quand ils veulent décider, ce n'eſt ordinairement que ſur des conjectures qui paroiſſent quelquefois vrai-ſemblables; mais qui ſont preſque toûjours fauſſes.

Ce n'eſt donc que ſur la foi des premiers qu'on ſe doit aſſurer de la verité de l'hiſtoire. Mais comme un ſeul homme ne peut pas tout voir, il faut en conſulter pluſieurs ſur un même regne; parce que les perſonnes qui ont donné leurs Memoires avec exactitude, ont laiſſé à d'autres le ſoin de faire connoître ce dont ils n'étoient pas bien informez eux-mêmes. Un défaut neanmoins qui eſt aſſez commun dans ces ſortes d'ouvrages, c'eſt qu'on s'imagine ſe faire une grande reputation en embraſſant beaucoup plus de matieres que les autres; & l'on ne penſe point que les particularitez qu'on rapporte ſur la foi d'autrui, venant à ſe trouver fauſſes, diminuent la créance qu'on pourroit ajoûter aux évenemens dont on a été les témoins oculaires. Toute la ſincerité qu'on remarque dans *Céſar* n'a point empêché qu'on n'en ait porté ce jugement, * que ſes Memoires étoient écrits avec

* *Suetone, in Caſare. Cap. 56.*

trop peu de ſoin, & avec trop peu d'égard pour la verité; parce qu'il avoit crû trop legerement la plus grande partie de ce qu'on lui avoit raconté des actions des autres. Cette negligence n'a point manqué de faire dire, que ſa candeur pouvoit n'être point à l'épreuve lorſqu'il faloit parler de lui; & que ſi on lui faiſoit la grace de ne point croire qu'il ait affecté ce défaut, on doit dire au moins que ſa memoire ne lui a pas été aſſez fidele.

Il y a encore une autre remarque à faire ſur les Memoires que publient les Miniſtres, ou les perſonnes qui ſe ſont trouvées dans les affaires, c'eſt de penſer moins à nous inſtruire, qu'à ſe juſtifier. On s'imagine qu'on va lire une hiſtoire, & l'on ne trouve qu'une apologie dans laquelle même on porte quelquefois les faits au-delà du vrai-ſemblable. Il arrive que ces hiſtoires degenerent en diſputes, la diſpute ne produit que des injures, & ſe reſout tout au plus en differens perſonnels. Si les Ecrivains ne ſont pas leur apologie, ils ſont ſujets ordinairement à nous dire, non pas ce qu'ils ont fait, mais ce qu'ils devroient, ou ce qu'ils voudroient avoir fait. *Pontis* n'a pas été exempt de ce reproche : quoique certaines gens ayent parlé fort avantageuſement de ſes Memoires, on n'y remarque pas neanmoins

plus de ſincerité & de candeur que dans les autres.

Les Memoires n'ont été en regne que depuis *Philippe de Commines :* auſſi ne voyons nous pas avant ce temps-là, que nôtre hiſtoire ſoit éclaircie, comme elle l'a été depuis. Le ſuccez qu'eût cet ouvrage fit penſer à pluſieurs Seigneurs, de ne point cacher ce qu'ils auroient pû ſçavoir par eux-mêmes des ſecrets de l'État. Mais il arrive rarement qu'on trouve des perſonnes auſſi judicieuſes, & auſſi ſinceres que l'étoit *Commines :* on l'a regardé dans ces derniers ſiecles comme le reſtaurateur de l'hiſtoire. L'on a crû faire honneur à *Polybe*, l'un des meilleurs Hiſtoriens de l'antiquité, de mettre ſon hiſtoire en paralelle avec les Memoires de cet Ecrivain. On ne peut gueres s'empêcher de penſer de lui, ce qu'en ont crû *Juſte-Lipſe* & *Montagne*, que ſa penetration & la ſeureté de ſes conſeils devoient porter à le prendre pour un guide aſſeuré dans la maniement des affaires; que l'admirable ſimplicité avec laquelle il eſt écrit, fait paroître ſa bonne foi ; qu'il parle de lui-même ſans vanité, & des autres ſans jalouſie. Enfin on ne lui reproche que tres-peu de défauts en comparaiſon des grandes qualitez qu'on lui attribuë. Nous avons eu depuis ce temps-là un

grand nombre de Memoires; mais tous ne meritent pas qu'on les mette dans une même égalité. L'on a toûjours estimé plus que les autres ceux des Seigneurs *du Bellay*, du Maréchal *de Montluc*, de *Duplessis Mornay*, de M. *de Sulli*, du Maréchal de *Castelnau :* ceux *de Montresor*, de M. *de Rohan* & de M. de la *Chatres*. Ceux de M. de la *Rochefoucaut* ont passé pour un chef-d'œuvre de bon sens & de politesse. Je mets encore au rang de ces premiers, les Memoires de *Brantosme*; quoiqu'il y ait des endroits qu'il n'a écrit que sur la foi des autres, & qu'il ait eu dessein de nous apprendre qu'il connoissoit autant les secrets des Dames de la Cour, que l'interieur des grands Hommes, dont il a fait l'histoire. Il faut dire à sa loüange qu'il a donné des lumieres sur des faits qu'on traitoit de fables avant la publication de ses Memoires. On doit encore se servir avantageusement de tous les Memoires qui ont été publiez pendant la Ligue; du Recüeil de l'Abbé *de Saint Germain*, contre le ministere du Cardinal de Richelieu : du Recüeil fait pendant la minorité du Roi, ou les guerres de Paris; & le Procés de M. *Fouquet*. Quoique la plûpart de ces Memoires soient, ou des apologies, ou des invectives; ces invectives neanmoins ne laissoient pas d'être fondées

ſur quelques faits ; mais il faut beaucoup plus de précaution dans cette lecture que dans aucune autre. Toutes les perſonnes qui ont quelque experience, ſont perſuadées que M. *Fouquet* a traité admirablement bien tout ce qui regarde les Finances. Outre le bon ſens & l'eſprit qui regne dans ſes ouvrages, on y a découvert des ſecrets inconnus juſqu'alors, qui ont fait croire que les défenſes de ce Miniſtre ne doivent jamais ſortir des mains d'un Prince, ou des perſonnes qui ont le maniement des Finances. Je ne parle point ici des Memoires qui paſſent ſous le faux nom du Comte de *Rochefort* : on n'ignore pas que ce ne ſoit un Roman écrit, cependant avec tant d'eſprit & de politeſſe, qu'il feroit croire volontiers que tout ce qu'il rapporte eſt veritable ; parce qu'on ſouhaiteroit qu'il le fût.

Cette fureur des Memoires a été ſi grande depuis quelques années, qu'il n'y a point à preſent de petit Gentilhomme qui ne veüille donner les ſiens. Il ſuffit qu'il ſe ſoit trouvé à la tête d'une Compagnie, qu'il ſe ſoit battu deux ou trois fois en duel, qu'il ait eu quelques intrigues amoureuſes : tout cela mêlé avec les épiſodes de quelques Soldats, ne ſçauroit manquer de fournir une ample matiere. Je me ſuis étonné vingt fois,

non pas de ce qu'on ait publié les Memoires d'une personne de qualité, qui a paru avec éclat dans le monde; mais de ce qu'il les ait écrits lui-même, n'ayant rien de bien considerable à nous apprendre que des *Preceptes*, des *Questions* & des *Maximes d'amour*, qu'il avoit faites pour plaire à quelques Dames.

§. II.

Des Lettres.

J'Ai dit qu'il falloit faire la même distinction dans les Lettres, que dans les Memoires. On sçait assez qu'on y trouve l'histoire dans toute sa pureté; les passions des hommes y sont bien mieux representées que dans les Historiens mêmes. L'homme s'y peint plus vivement, il y explique avec plus de sincerité les causes qui l'ont porté à agir; c'est ce qu'on remarque dans les Lettres de *Saint Cyprien*, dans celles de *Saint Augustin*, de *Saint Jerôme*, de *Saint Leon*, de *Saint Gregoire*, dans le Recüeil du Pere *Lupus*, dans celles de *Fulbert* & d'*Yves de Chartres*, de *S. Bernard*, de *Saint Anselme*, & d'une infinité d'autres, où l'on voit l'histoire de l'Eglise plus détaillée que dans les historiens mêmes.

La plûpart des Lettres des Princes, & des Ministres se trouvent quelquefois inserées dans leurs memoires, ou dans leurs négociations; comme dans les Memoires de M. le *Duc de Nevers*; dans ceux de Messieurs *de Bellievre* & *de Sillery* sur la Paix de Vervins; dans les negociations du President *Jeannin* & de *Fresne Canaye*; dans les memoires de M. de *Sully*; & dans ceux qu'on a dressez sur le ministere du Cardinal de Richelieu. J'ai parlé ailleurs des Lettres de *Busbeque*, & de celles du Cardinal d'*Ossat*: mais je ne puis m'empêcher de dire quelque chose de celles du Cardinal *Mazarin*, à cause du plaisir qu'elles firent aussi-tôt qu'elles parurent. On y remarque que ce Ministre étoit si dévoüé au bien de l'Etat, qu'on a enfin été persuadé qu'il consideroit plûtôt la gloire de son Maître, que ses interêts particuliers. Il y en a quelques-unes dans lesquelles on trouve ce caractère exprimé d'une maniere si sincere qu'il est difficile de se mettre dans l'esprit, qu'il se fût déguisé jusqu'au point de ne laisser rien appercevoir parmi ses expressions, ou même dans sa conduite, qui pût nous faire juger des vûës particulieres d'interêt, ou d'établissement qu'il auroit euës.

Mais il y a tout lieu d'être surpris de

l'estime qu'on a eu pour les Lettres de quelques particuliers ; par exemple pour celles de M. *Patin*. On a crû y trouver quantité de faits historiques ; & il est arrivé par une étrange bizarrerie que ce Medecin n'avoit ordinairement que de fausses nouvelles à mander à ses amis. Souvent il écrivoit moins ce qui arrivoit, que les choses qui lui venoient dans la pensée. On ne peut assez blâmer sa negligence dans les faits les plus connus, comme lorsqu'il dit ; (1) que *Voiture* étoit de Paris, quoique tout le monde sçache qu'il étoit d'Amiens : il dit, (2) que l'éloge de Calvin, qui est dans les Hommes Illustres de *Papyre Masson*, est de ce sçavant Homme ; personne cependant n'ignore qu'il ne soit de M. *Gillot*, Conseiller-Clerc au Parlement de Paris, qui a travaillé à la Satyre Menippée. Je pourrois rapporter un nombre infini de ces sortes de fautes ; mais cela feroit un livre plus gros que ne feroit les volumes de ses Lettres. D'un autre côté on remarque que les portraits qu'il donne, sont des portraits de pure imagination & qu'il les faisoit, ou pour se divertir, ou pour divertir les

---

[1] *Lettre du 15. Septembre 1650.*
[2] *Lettre du 24. Mai 1650.*

autres. On en voit un exemple dans ce qu'il dit, (3) du Pere Petau ; » que c'étoit » un homme fâcheux, mordant & médi- » sant ; qui n'a jamais écrit que pour re- » futer quelqu'un ; qu'il a fait deux vo- » lumes pour refuter Scaliger, contre le- » quel il a vomi des charretées d'injures, » bien qu'il fût mort vingt ans aupara- » vant ; qu'il n'a écrit sur Saint Epipha- » nes, que pour reprendre à chaque pa- » ge le Cardinal Baronius ; qu'il a fait » imprimer des ouvrages contre la Peyre, » Grotius & Saumaise, afin d'avoir le plai- » sir de leur dire des injures ; enfin que ce » Pere n'écrit que pour faire le Baron de Fe- » neste, & pour contredire à tout venant, » comme s'il étoit agité de quelque mau- » vais genie de sedition & de contradic- » tion. » C'est ainsi qu'il parloit d'un des grands hommes que le XVII. siecle ait porté, tant pour la belle Litterature, que pour les sciences Ecclesiastiques. Il ne faisoit pas même difficulté d'inventer jusqu'aux plus énormes impietez, pour noircir la réputation des grands Hommes. Je n'en veux pas d'autre exemple, que ce qu'il avance contre le Cardinal de Richelieu & M. de Marca. » Le Cardinal » de Richelieu, dit-il, * qui aimoit assez

(3) *Lettre du 16. Février 1645.*
* *Lettre du 2. Juin 1657.*

à rire, lorſqu'il n'étoit point tourmenté « de ſa bile noire, demanda un jour au « Docteur Mulot ſon Confeſſeur, com- « bien il falloit de Meſſes pour tirer une « ame du Purgatoire. Le Docteur lui ré- « pondit, que l'on ne ſçavoit pas cela, « & que l'Egliſe ne l'avoit pas défini. Le « Cardinal lui repliqua. C'eſt que tu n'es « qu'un ignorant, & moi je le ſçai bien : il « en faut autant qu'il faudroit de pelotes « de neiges pour échauffer un four. La « fauſſeté qu'il dit (§) de M. de Marca, « n'eſt pas moins conſiderable; il avan- « ce qu'il étoit de bas-lieu; qu'ils devint « Miniſtre du parti des Reformez dont « il étoit; que s'étant changé il ſe fit Jeſui- « te; puis ayant quitté la Societé il ſe « maria & devint Conſeiller au Parlement; « & aprés cela Preſident. » Il ſe trouve neanmoins, quoi qu'en diſe M. Patin, que les Parens de M. de Marca étoient nobles, & qu'ils font remonter leur Genealogie juſqu'au XI. ſiecle, où un Garcias de Marca Capitaine de Cavalerie, rendit de grands ſervices à Gaſton Prince de Bearn. Il commença a y avoir des gens de Robe dans cette famille en 1444. M. de Marca nâquit en 1594. & comme les Hugenots étoient alors les maî-

(§) *Lettre du 28. Juin 1652.*

tres dans le Bearn, & que les Curez n'y faisoient presque aucune fonction ; son pere pour avoir la consolation de voir baptiser son fils dans le sein de l'Eglise Catholique, le fit porter au Monastere de Saint Pé de Generes du Diocese de Tarbes, où il reçut le Baptême des mains d'un Religieux de cette Maison. Dés qu'il eut fait ses études, tant d'humanité & de Philosophie, que de Droit Civil & Canon, sa principale occupation fut de disputer contre les Huguenots & de les convertir ; ce qu'il continua lorsqu'il fut marié. Je donnerois aussi-bien que les autres le nom d'honnête-homme à ce Medecin, si je n'étois persuadé comme je le suis, que l'honnête-homme est inseparable du veritable Chrétien. L'on peut remarquer par tous ces endroits le peu de fond qu'on doit faire sur les particuliers qui nous ont laissé dans leurs Lettres des faits historiques qui regardent les affaires d'Etat, puisqu'ils se trompent si lourdement dans des choses, qui devroient leur être plus connuës que les secrets du Conseil. Je sçai que le peu d'exactitude de M. *Patin* ne doit pas faire regarder tous les autres comme des personnes suspectes : mais si c'étoit ici le lieu de montrer combien ces sortes d'Ecrivains commettent de fautes, l'on se persuaderoit peut-être que

ſi l'on ne remarque point dans leurs Lettres toutes ces erreurs, c'eſt parce qu'on ne les a point examinées de fort prés.

§. III.

Des Negociations & des Traitez de Paix.

LEs Negociations, les Traitez de Paix. & les Miſſives des Ambaſſadeurs, ne ſont pas moins utiles que les Lettres des Princes & les Memoires. C'eſt dans ces ſources qu'on doit apprendre quels ſont les droits & les prétentions des Couronnes. On y voit les reſſorts & les intrigues des Ambaſſadeurs; enfin c'eſt preſque là ſeul, qu'on trouve tous les rafinemens de la politique & l'eſprit des Cours. Nous avons depuis quelques années des Recüeils aſſez amples de ces Negociations & de ces Traitez, comme de la Paix de Vervins, de celle de Nimegue & de Riſwich. Il y en a encore un Recüeil general publié à Paris; mais il n'eſt point à comparer à celui qui a été publié en Hollande depuis quelques années, en quatre volumes in folio; quoique l'un & l'autre ſoient fort imparfaits, & remplis d'un nombre preſque infini d'ignorances & de fautes groſſieres. On peut voir encore quelques-uns

de ces Traitez dans le *Codex Diplomaticus* de M. de *Leibnitz*, dans les Recüeils de *Lundorpius* & de *Lunigius*, dans celui de M. *Rimer* que la Reine d'Angleterre fait imprimer depuis plusieurs années. Les Missives que M. *Dupuis* a publié sur le Concile de Trente, & les Lettres de *Vargas* sont admirables pour connoître l'esprit des François & des Espagnols, par rapport à ce Concile.

§. IV.

Des Panegyriques & des Oraisons funebres.

JE me persuade aisément que bien des personnes croiront qu'on ne peut mettre au nombre des Pieces qui servent à l'histoire, les Panegyriques & les Oraisons funebres. L'on n'ignore point que ces discours dans lesquels on nous dit avec un air de franchise qu'on va dépeindre le cœur des grands Hommes, ne sont tout au plus qu'un coloris qui sert à couvrir leurs défauts, ou un voile qu'on tire à nos yeux pour nous ôter la connoissance de leurs actions les plus secretes. Mais il arrive aussi que nôtre malignité ne peut s'empêcher ne lever ce même voile; afin de voir ce qu'on nous veut cacher, & nous en faisons pour lors un paralelle

avec ce qu'on nous montre. Cela ne manque pas de faire dire, ou au moins de faire penser que ceux qui sont exposez à recevoir de grands éloges, donnent également sujet à de cruelles satyres. Ainsi l'on ne peut gueres s'appuyer sur les Panegyriques qu'on presente aux Princes, ou qui se prononcent devant eux. On n'auroit pas de peine cependant à reconnoître qu'ils sont veritables, si les Orateurs qui les ont fait eussent osé dire le contraire.

Pour les Oraisons funebres je n'en ai jamais lû que je n'aye repassé dans mon esprit ces agréables vers d'un de nos Poëtes :

Ne vous fiez nullement
A cet Avocat celebre,
Je vous assure, qu'il ment
Plus serré qu'un compliment,
Ou qu'une Oraison funebre.

Je me suis toûjours imaginé que ces sortes de Pieces ne contenoient que l'histoire de la vanité des hommes ; qu'elles étoient assez inutiles aux personnes qui en fournissoient la matiere, & qu'il n'y avoit que les Orateurs qui en tirassent quelque avantage ; parce qu'alors ils commençoient à se revêtir de l'ambition qui abandonne les grands Hommes au tombeau ; lorsqu'ils pensoient que les ornement de leur élo-

quence alloient animer une seconde fois les actions des Heros, pour ne plus faire dans la suite qu'un même corps, qui rendroit leur memoire aussi celebre que celle des grands Hommes qu'ils préconisoient. Comme la verité n'en est pas le fondement, les Orateurs qui les composent aïant uniquement le dessein de nous plaire & non celui de nous persuader; nous ne devons pas faire aussi plus qu'ils exigent de nous. Il faut les lire pour le plaisir, & non pour y rechercher la verité des faits; autrement on se verroit exposé à croire une infinité d'histoires, dont nous connoissons d'ailleurs la fausseté. L'on se formeroit par exemple une haute idée de la pieté de ce General, qui avoit au rapport de son Panegyriste une devotion particuliere à la Sainte Vierge. On avoit bien dit de lui qu'il a possedé toutes les qualitez d'un grand Capitaine * en un degré fort éminent; l'intrepidité dans les perils; une pleine tranquilité d'esprit au milieu du plus grand bruit des armes: & si on l'a reconnu pour superieur à lui-même dans les embarras & le tumulte, on n'a pas crû que sa devotion le rendît de beaucoup superieur aux autres. Il en avoit ce qu'en ont quelquefois les

* *M. Peraut Eloges des Hommes Illustres. Tom. 2. Eloge 16.*

grands Seigneurs, autant qu'il en faut pour leur interêt.

Ainsi pour découvrir la verité de l'histoire, l'on ne peut aucunement s'en rapporter à ce que nous lisons dans les anciens Panegyriques ; comme celui de Trajan, par *Pline* le jeune ; ceux de Constantin, de Maxence & de Maximin. L'usage qu'on en peut faire se réduit tout au plus à rectifier la Chronologie des évenemens dont ils ont parlé. Quoiqu'ils ne soient pas veritables en tout, ils n'auront point falsifié les Epoques ; parce qu'ils n'avoient aucun interêt à le faire.

J'excepte neanmoins du nombre de ces Panegyristes, les Saints Peres, qui nous ont laissé quelques Oraisons funebres, comme S. *Ambroise*, S. *Gregoire de Nazianze*, S. *Gregoire de Nisse*, & S. *Basile*. L'on est si persuadé qu'ils auroient plûtôt laissé perir l'Univers entier ; que de faire le moindre mensonge, qu'on ne peut gueres se dispenser de croire les faits dont ils se disent les témoins oculaires, ou qu'ils ne rapportent qu'aprés les avoir mûrement examinez.

§. V.

Des Histoires Secretes.

JE ne parle ici des histoires secretes que pour montrer le peu de fond qu'on doit faire sur ces sortes de pieces. Ce sont de voluptueuses imaginations, qui ne paroîtroient point agréables, si l'on ne joignoit à la verité de l'histoire des incidens qui dépeignent la galanterie, non pas telle qu'elle est, mais telle qu'on souhaiteroit qu'elle fût; c'est à dire separée des chagrins & des amertumes dont Dieu a voulu qu'elle se trouvât toûjours accompagnée. Il a parû neanmoins qu'on avoit dans ce siecle une espece de fureur pour faire & pour lire ces libelles; & parce qu'on y a trouvé quelques intrigues veritables, on a crû qu'il n'y en avoit point de fausses. On n'a point fait assez de reflexions sur le vrai-semblable, qui n'y est pas quelquefois observé. En effet d'où pouvoit-on sçavoir les entretiens qui se sont passez tête à tête? Une preuve même que les lettres qui s'y trouvent ne sont pas veritables, c'est qu'elles ne sont ordinairement que des traductions de celles d'Aristenette, des élegies d'Ovide, des

plus dangereux endroits de Catule & de Petrone, & des Lettres d'Heloïse & d'Abelard. Ces ouvrages peuvent bien nous donner une connoissance generale de la corruption des temps, dont ils nous parlent; mais il y auroit de la folie à vouloir sur leur autorité rapporter quelques faits particuliers. En effet le grand nombre de fables qui s'y trouvent mêlées avec des histoires veritables, nous fait naturellement croire que nous devons regarder toutes ces histoires comme autant de suppositions, à cause de la difficulté qu'il y auroit à separer la verité des fables qu'on y trouve. Ainsi l'on ne doit point rechercher dans ces libelles l'histoire secrette des Cours; puis qu'on la peut trouver ailleurs plus fidelement, & avec moins de dangers. C'est le jugement qu'on doit porter *des Histoires secretes de Bourgogne*, des *Memoires des Cours* d'*Espagne* & d'*Angleterre*, & de cent autres livres de même caractere, faits en dépit du bon goût, & de la verité.

§. VI.

Des Satyres.

On ne doit point s'appuïer davantage sur les *Satyres*, que sur les *Histoires secretes :* comme l'unique but qu'on s'y propose est de médire, l'on cherche toutes les voyes possibles pour mettre un homme dans le point de vûë, où l'on remarque infailliblement tout le foible qui est en lui. On déguise ce qui pourroit le rendre estimable, & l'on ne manque point de donner un air de ridicule aux actions même les plus serieuses.

Quoique ces sortes de pieces ne soient pas ordinairement d'un grand usage, il en faut excepter neanmoins quelques-unes qui meritent une attention plus particuliere que les autres. Je veux dire celles qui ont eu quelque reputation, & sur la foi desquelles on ne laisse pas de rapporter quelques faits. Je ne parlerai que de deux qui sont trés-considerables ; l'une est la Satyre de l'Empereur *Julien* contre ses Predecesseurs ; l'autre est cet ingenieux & agréable ouvrage qui fut fait du temps de la Ligue, sous le nom de *Catholicon d'Espagne*, & de *Satyre Menippée.*

L'on eſt aſſez partagé ſur la Satyre de l'Empereur *Julien*. Quoi qu'on avouë qu'il y ait beaucoup d'eſprit & d'agrément, on a jugé neanmoins * que la prudence ne regnoit point par tout, & que ſes jugemens n'étoient point aſſez équitables. Cependant des perſonnes tres-habiles & tres-judicieuſes ont crû y remarquer le contraire, à l'exception de ce qu'on y trouve contre l'Empereur Conſtantin. L'on ne doit point s'étonner, qu'animé autant que *Julien* l'étoit contre la veritable Religion, il ait dit tant de fauſſetez contre un Prince qui en avoit été le premier défenſeur. Quand même on ne devroit point croire Julien dans le reſte de cette piece, il eſt toûjours avantageux de la lire avec les ſçavantes remarques de M. *Spanheim*.

La Satyre Menippée ſert moins à nous donner des éclairciſſemens ſur les faits hiſtoriques qu'à nous faire connoître l'eſprit de la Ligue, & le caractere des perſonnes qui y avoient le plus de part.

Je ne parle point des autres Satyres, où les noms ſont déguiſez, comme pourroient être celles de *Petrone*, de *Rabelais* & de *Barclay*. L'incertitude du temps dans lequel a vêcu le premier de ces Auteurs nous marque aſſez qu'on ne peut

* *Triſtan, Commentaires hiſtoriques.*

gueres sçavoir, si c'est la Cour de Neron, ou de quelque autre Prince dont il nous a donné le portrait. L'utilité qu'on en peut tirer ne tombe que sur la politesse qu'on y trouve, quoique chargée de tout ce que la pudeur voudroit bien n'y pas voir, comme l'a remarqué un sage * Critique.

La Satyre de *Rabelais*, est la premiere qui ait paru en françois. Quelques personnes s'imaginent que c'est le portrait de la Cour & des Princes, sous lesquels il a vêcu; mais c'est moins l'histoire de son temps, que la censure, non pas tant de ce qu'il y avoit; que de ce qu'il croyoit trouver de censurable dans tous les hommes, & dans toutes les sciences. Je m'étonne que des personnes aussi judicieuses que Scevole de *Sainte Marthe*, & M. *de Thou* * ayent donné de si grands éloges à cet ouvrage; puisque toute sa beauté ne consiste que dans de ridicules

* *Juste Lipse.*

* *Ingeniosissimum opus composuit [Rabelasius] in quo omnium ordinum homines deridendos propinavit.* M. de Thou dans son histoire. *Ejusmodi sunt [Rabelasii facetiæ] ut lectorem quemlibet eruditum capiant, & incredibili quadam voluptate perfundant.* Scevole de Sainte Marthe dans ses éloges.

hiperboles, qui l'ont fait regarder par nos plus judicieux Ecrivains, comme une piece fade & insipide, qu'un honnête homme à toûjours regret d'avoir lû. Le bon goût qui est de tous les siecles, & qui ne remarque plus dans cet ouvrage la politesse qu'on croyoit y voir autrefois, nous donne lieu de penser que c'est moins le bon sens qui l'a fait écrire, qu'une imagination échauffée, qui prétendoit se divertir aux dépens de la pudeur de tout le genre humain.

La Satyre de *Barclay*, quoique plus sage & plus moderée, n'a gueres plus d'utilité que ces deux premieres. Ces sortes d'ouvrages sont des chiffres qu'on ne sçauroit être seur d'avoir découvert; & l'on doit dire en general qu'elles servent moins pour apprendre l'histoire, que l'histoire ne sert pour en connoître toute la delicatesse. C'est ce qu'on remarque par les sçavans Commentaires que M. *Spanheim* a faits sur les *Césars* de Julien, pour en verifier tous les portraits, & par les notes qu'on a jointes au *Catholicon* d'*Espagne*, pour en expliquer ce que le temps avoit couvert de quelque obscurité.

§. VII.

Des Vaudevilles.

JE ne dirois rien ici des Vaudevilles, si l'on n'avoit point avancé ce paradoxe, sous le nom de M. Ménage,* qu'un Recüeil de Vaudevilles est une piece necessaire à un Historien qui veut écrire sincerement. J'aimerois autant que l'on dît, que les Satyres de Perse & de Juvenal peuvent nous donner de grandes lumieres pour sçavoir l'histoire secrete de leur siecle. Jusqu'à present on avoit judicieusement pensé qu'il falloit sçavoir à fond l'histoire de Neron pour bien entendre Perse; mais jamais cette imagination n'étoit venuë dans l'esprit, qu'il faloit étudier Perse pour connoître la Cour de Neron.

* *Menagiana tom. 2.*

CHAPITRE XV.

Des autres secours qui servent à étudier l'Histoire, qui sont les Chartes, les Inscriptions & les Medailles.

§. I.

Des Chartes.

LEs Chartes sont dans l'histoire infiniment plus necessaires que les ouvrages, dont nous venons de parler. C'est uniquement sur ces pieces que sont fondées les histoires des Familles, des Congregations, des Abbayes, & quelquefois même des Villes, & des Provinces. Elles servent ordinairement à rectifier la Chronologie des Princes, sous lesquels elles ont été faites; parce qu'étant, comme on croit originales, ou n'ayant point passé par beaucoup de mains, on a lieu de penser qu'elles sont moins falsifiées, que les ouvrages dont il s'est répandu un grand nombre de copies. Elles ne sont pas même inutiles pour l'explication de plusieurs faits historiques. Quelques Sçavans avoient crû, par exemple, qu'Hilduin étoit l'Auteur de cette fable, que Saint Denis

l'Areopagite avoit été envoyé dans les Gaules du temps des Apôtres. Mais une Charte de Thiery II. Roy de France, publiée d'abord par le Pere *Mabillon*, & réimprimée ensuite dans la derniere Edition de Saint Gregoire de Tours, montre que cette opinion, quoique fausse, avoit cours plus de cent ans avant Hilduin.

Il faut avoüer cependant que les Chartes ne sont pas utiles à ceux qui ne veulent avoir qu'une connoissance ordinaire de l'histoire; leur necessité ne s'étend qu'à un nombre tres-limité de personnes; mais les lumieres qu'en tirent ces mêmes personnes se répandent facilement sur tous les autres. Quoique ces sortes de pieces soient en usage depuis les commencemens de nôtre Monarchie, nous ne voïons pas neanmoins qu'il y en ait dans ces premiers temps un si grand nombre, qu'il y en a eu dans le VIII. siecle, & dans les suivans. La pieté des Rois de la deuxiéme Race, les grands biens qu'ils firent non-seulement aux Eglises de France, mais encore à celles d'Allemagne, d'Espagne & d'Italie, qui étoient sous leur domination, nous en ont produit un nombre infini. Les autres Seigneurs à leur exemple firent quelques biens aux Eglises qui étoient sur leurs terres. Leurs Suc-

cesseurs imiterent en cela la pieté de leurs peres; & c'est par les titres qui s'en dresserent pour lors, qu'on apprend conjointement, & l'histoire des Eglises particulieres, & la Genealogie de ceux qui les ont dottées. Les autres Chartes sont ordinairement des privileges que les Princes accordoient aux Villes, en faveur d'un Siege, ou de quelque action memorable, ou même ce sont des exemptions que les Papes ont données à des Eglises, ou à quelques Monasteres, à la recommandation des Princes.

La malice des hommes s'est étenduë jusques sur ces monumens qui paroissoient ne devoir point se ressentir de leur corruption. Non-seulement on en a falsifié beaucoup; mais on en a supposé un nombre presque infini. Il se trouve même des livres où il y en a plus de fausses que de veritables. C'est le jugement que M. Duchesne * porte des *Memoires & des Recherches de France & de la Gaule Aquitanique*, imprimez *a Paris en* 1581. sous le nom de *Jean de la Haye*. Plusieurs Sçavans ont crû que des Communautez assez regulieres avoient peine à lever les doutes qu'on avoit sur les Bulles qui servent de fonde-

* *Bibliotheque des Historiens de France page* 191.

ment à leurs Privileges. On a mis dans ce nombre ceux de Saint Germain des Prez, de Saint Medard de Soissons, la Bulle Sabbatine des Carmes. Mais on croit que la plûpart de ces Privileges ont été justifiez de maniere qu'il faut avoir, à ce qu'on dit, beaucoup de délicatesse pour n'être pas content des apologies qu'on en a faites.

Nous avons dit, qu'il y avoit des Chartes supposées, & qu'il s'en trouvoit d'autres qui n'étoient que falsifiées. Ces dernieres sont les plus difficiles à reconnoître; parce que ceux qui étoient maîtres des originaux ajoûtoient en les copiant ce qui convenoit le plus à leurs interêts, ou retranchoient ce qui leur étoit contraire. L'on ne peut verifier leur falsification que par les Chartes originales, quand elles sont encore en nature; ou par des Lettres & d'autres Privileges posterieurs opposez à ceux contre lesquels on a quelques préjugez.

Il est plus facile de reconnoître les Chartes qui sont entierement supposées. On peut dans ces suppositions avoir pris l'une de ces deux voyes. 1°. Un homme versé dans la lecture de ces pieces, en aura fait une de sa tête, dans laquelle on retrouve & le stile & les manieres du siecle où il vivoit; ou bien 2°. l'on au-

ra pris le corps d'une autre Charte, dans laquelle on n'aura fait que changer l'endroit qui sert de motif à la supposition.

Une regle qui découvre également la fausseté de ces deux sortes de Chartes, consiste dans les Notes chronologiques qu'on y met ordinairement. Si l'on se sert, par exemple d'Epoques qui n'étoient point encore en usage dans le temps, où l'on suppose que ce titre a été fait, comme cela peut arriver dans des pieces qu'on croiroit être du X. siecle ou des précedens, & qui cependant seroient marquées par les années de l'Ere chrêtienne, qui n'a été en usage dans ces monumens publics que dans l'onziéme siecle; ou s'il s'y trouvoit quelque faute par rapport au regne des Princes, sous lesquels on dit qu'elles ont été faites; ou même qu'elles fussent signées par des personnes qui étoient déja mortes; & qu'on y trouvât le nom de quelque autre qui n'auroit vêcu que long-temps aprés. Il faut neanmoins se servir de cette regle avec quelque moderation; car il est arrivé que dans la suite on a ajoûté des Notes chronologiques, qui ne se trouvoient point dans les originaux. C'est ce que le Pere *Mabillon* remarque à l'occasion d'une Lettre du Pape Honorius, dattée de l'an de JESUS-CHRIST 634. & rapportée par Bede,

qui paroît y avoit ajoûté lui-même cette datte. Il pourra même y avoir quelque corruption par rapport au regne des Princes, sans qu'on doive pour cela s'inscrire en faux contre ces Chartes, pourvû que ces fautes ne viennent point des originaux, mais seulement des copistes. L'on n'ignore pas combien il est facile de corrompre un chiffre, mais il n'est pas difficile aussi de reconnoître par d'autres caracteres si ce méconte vient d'inadvertance, ou de falsification réelle.

1°. Une regle particuliere qui sert à reconnoître la premiere espece de supposition, consiste dans le paralelle qu'on doit faire du stile & de l'esprit de cette Charte avec celles qui sont incontestablement de ceux à qui on l'attribuë, ou au moins avec d'autres du même siecle, quand on n'en trouve point de la même personne.

2°. Il n'y a pas de moyen plus seur pour verifier la seconde espece de supposition que de montrer que ces Chartes supposées ont été copiées sur d'autres plus anciennes.

On pourroit encore apporter beaucoup d'autres observations qui servent à reconnoître ces faussetez; mais il suffit d'avertir ici qu'une Charte peut être fausse, quoique le privilege qui s'y trouve contenu

tenu ſoit veritable. Des perſonnes qui ont eu des titres autentiques, & qui les auront perdus, n'auront point fait difficulté d'en ſuppoſer de nouveaux : cherchant ainſi par un crime, dont leur interêt leur cachoit l'énormité, à ſe maintenir dans la poſſeſſion des biens qu'ils apprehendoient qu'on ne leur diſputât.

Je ne ferai point ici d'autres remarques dans la crainte d'être trop long; parce qu'on peut voir ſur cette matiere l'ouvrage que le Pere *Mabillon* a publié ſous le titre, *De Re Diplomatica*, & l'Addition qu'il y a jointe avec les Diſſertations ſi ſçavantes & ſi judicieuſes que le Pere *Germon* Jeſuite a publiées ſur cette matiere. Je ne parle point ici des Recüeils de ces ſortes de pieces; on en a fait imprimer un nombre infini depuis un ſiecle, principalement dans l'hiſtoire des Familles, des Congregations & des Abbayes; & même des Provinces & des Villes; dans les Hiſtoriens de France, imprimez au Louvre par Meſſieurs *du Cange* & *Godefroy*, dans les Preuves des libertez de l'Egliſe Gallicane, dans le Differend du Pape Boniface VIII. & de Philippes le Bel, & dans les autres Traitez de M. *Dupui*, dans les ouvrages d'Aubert *le Mire*, dans le Traité *de Blondel*, qui a pour titre *De formulâ regnante Chriſto*, dans les *Miſcellanea* de M. *de Baluze*,

dans les Analectes du Pere *Mabillon*, dans les Spicileges du Pere d'*Achery*, & du P. *Martene*, dans le *Bibliotheca nova* du Pere *Labbe*, dans le *Bibliotheca Cluniacensis*, & dans un grand nombre d'autres ouvrages.

§. II.

Des Inscriptions & des Medailles.

ON a recherché dans ce siecle tous les moyens qui pouvoient donner quelque connoissance de l'histoire. On s'est servi des Inscriptions & des Medailles, pour rectifier une infinité d'endroits de la Chronologie, & pour donner quelque jour à plusieurs difficultez qui se rencontroient dans les Historiens. L'on ne peut douter de l'utilité de cette methode, depuis qu'on a vû les grands avantages qu'en ont tiré M. le Cardinal *Noris* & le Pere *Pagi*, dans sa Critique de Baronius. L'on a même des corps d'histoire qui sont autant appuyez sur ces antiquitez, que sur les Historiens; telle est l'histoire des Rois de Syrie du celebre M. *Vaillant*. On a trouvé tant de lumieres dans les Inscriptions de *Gruter*, de *Reinesius*, & des autres, que personne ne doute plus qu'il ne soit tres-avantageux, & même ne-

cessaire de recüeillir & de conserver avec tout le soin possible ces monumens, dont le témoignage est d'autant plus assuré, qu'ils sont contemporains aux actions qui s'y trouvent expliquées. « Qui ne sçait, « dit un homme sçavant * dans ces matie- « res, que les Medailles ne conservent « pas moins les visages des Empereurs, « les actions & les circonstances les plus « remarquables de leur vie, que celles « des lieux de la vaste étenduë de leur « domination, que les évenemens remar- « quables qui ont signalé leur Regne ?»

Mais il est bon cependant de remarquer encore avec le même M. *Sanheim*, « qu'il est également dangereux, « ou blâmable de ne s'attacher uniquement qu'à la Medaille, ou de la mépri- « ser, que l'un est l'effet d'un petit sens « & l'autre d'une pure ignorance, ou « d'une prévention ridicule, que le mal- « heur a voulu jusques-ici que les plus « doctes & les plus grands Critiques ont « ignoré la Medaille; ou que la plûpart « des Medaillistes & des Antiquaires n'ont « pas été sçavans. Les uns faute d'occa- « sion, & d'avoir sçû toute l'utilité qu'on « en pouvoit tirer, ou enfin faute de «

* *M. Spanheim, Preface sur les Cesars de Julien.*

» loisir ; les autres au contraire pour
» s'être contentez d'en faire purement
» un trafic, & un commerce. Il faut ex-
» cepter de ce rang *Antonius Augustinus*,
» *Fulvius Ursinus*, & quelques autres; mais
» en fort petit nombre.

Les Antiquaires sçavent aussi qu'il faut y apporter une grande précaution, parce qu'on peut se laisser surprendre par de fausses Medailles & des inscriptions supposées, & que souvent même les legendes des Medailles & les Inscriptions pouvant recevoir plus d'un sens, il ne faut se déterminer qu'à celui qui est le plus conforme aux Historiens les plus fideles, & ne pas sur de simples préjugez renverser ce que nous avons de plus assuré dans l'histoire, pour soûtenir une légende douteuse de quelque Medaille.

L'on a vû regner aussi-bien dans les premiers temps que de nos jours cette espece de fourberie, de contrefaire les Medailles. Les uns l'ont fait pour avoir des suites completes ; & les autres pour representer de grandes actions qui se trouvent dans l'histoire. Mais il y a une regle infaillible pour distinguer les Medailles contrefaites, c'est que dans toutes celles qui nous restent de l'antiquité, il ne s'en est jamais trouvé deux frappées au même coin. Et quoi qu'on ait pû encore dé-

couvrir la raison de cette varieté si extraordinaire, la regle ne laisse pas d'être certaine, qu'aussi-tôt qu'on trouve deux Medailles qui paroissent avoir été faites dans la même matrice, on doit croire que l'une des deux est fausse : mais il semble que cette précaution doit augmenter, quand on voit les plus habiles Antiquaires soûtenir de fausses Medailles; comme a fait *Cuspinien* à l'égard de celle d'Heraclius, qui represente l'Exaltation de la Sainte Croix, Guillaume *du Choul*, Jacques *Strada*, & quelques autres qui nous en ont donné de fausses dans les Recüeils qu'ils ont fait.

L'on n'ignore point aussi qu'il y a quelquefois des Inscriptions qui renferment des faussetez, quoi qu'elles soient faites dans le temps-même où les grandes actions se sont passées. L'on en trouve un exemple celebre dans ce bel Arc de Triomphe que les Romains firent dresser à Tite, aprés la ruine de Jerusalem. Ce Peuple pour relever davantage la gloire de cette entreprise, y a fait gravé une Inscription, (1) par laquelle il témoigne

(1) *L'Inscription est ainsi couchée*,

IMP. TITO. CÆSARI. DIVI. VESPASIANI. F. VESPASIANO. AUGUSTO. PONTIFICI. MAXIMO

qu'avant Tite personne n'avoit pris cette Ville, que personne même n'y avoit osé penser. Nous sçavons neanmoins par des preuves indubitables combien cette grande Ville a été prise de fois : quand l'Ecriture ne nous l'auroit pas marqué, nous aurions pû l'apprendre de Ciceron; (2) puisqu'il dit dans plus d'un endroit que Pompée avoit pris Jerusalem, il lui donne même pour cela le nom de *Jerosolimitain*, (3) & je m'étonne que les Romains ayent fait une si lourde faute dans une occasion, où il leur étoit si facile de s'éclaircir. Mais cette faute nous fait connoître la précaution qu'on doit apporter

TRIB. POT. X. IMP. XVII. COS. VIII. PP
PRINCIPI. SUO. S. P. Q. R.
QUI. PRÆCEPTIS. PATRIS. CONSILIS. QUE. ET
AUSPICIS. GENTEM. JUDAEORUM. DOMUIT. ET
URBEM. HIEROSOLIMAM. OMNIBUS. ANTE. SE
DUCIBUS. REGIBUS. GENTIBUSQUE. AUT
FRUSTRA. PETITAM. AUT. OMNINO. INTENTATAM
DELEVIT.

(2) *Cn. Pompeius, captis Hierosolimis, victor ex illo fano nihil attigit.* Cicero pro L. Flacco.

(3) *Hierosolimarius.* Cicero lib. II. ad Attic, Ep. 10.

pour ajoûter foi à de pareils Monumens.

On ſçait que la plûpart de ces Inſcriptions, quoique veritables en elles-mêmes, n'ont pas laiſſé de donner lieu à pluſieurs perſonnes de ſe laiſſer tromper. On pourroit en rapporter ici un nombre infini d'exemples. L'on n'ignore point, qu'une de ces Inſcriptions a donné lieu à Saint Juſtin de croire fauſſement que les Romains avoient dreſſé des Statuës à Simon le Magicien, parce qu'il avoit vû à Rome une Inſcription, qui portoit

SEMONI. SANCO. DEO. FIDIO.

Le Pere *Mabillon* rapporte dans ſon voyage d'Italie, que les Eſpagnols s'étant addreſſez au Pape Urbain VIII. pour obtenir des Indulgences, à cauſe d'un Saint auquel ils donnoient le nom de *Saint Viar*; le Pape ſurpris par la nouveauté & la ſingularité du nom, voulut être informé ſur quoi étoit fondée la ſainteté de ce prétendu Saint. On apporta pour toute preuve une Inſcription qui portoit

S. V I A R.

mais les perſonnes experimentées trouverent que ces lettres étoient le reſte d'une Inſcription plus ample, qu'on avoit faite pour celui qui avoit l'Intendance des chemins,

& que les paroles principales de cette Inscription étoient

PRÆFECTUS. VIARUM.

On peut voir de pareilles Inscriptions dans la lettre que ce sçavant Religieux a faite sur le Culte des Saints inconnus : mais il y en a une sur tout qui frappe & qui merite bien qu'on la remarque : elle a donné lieu aux Augustins de Thoulouze de faire une martyre de Julie Evodie, qu'on sçait par l'Inscription même avoir été payenne. L'Inscription porte

D. M.

JULIA. EVODIA. FILIA. FECIT

CASTÆ. MATRI. ET. BENEMERENTI

QUÆ. VIXIT. ANNIS. LXX.

Aux Dieux Manes

Julie Evodie fille a dedié ce Monument

De sa reconnoissance à sa chaste Mere

Qui a vêcu soixante & dix ans.

F On peut remarquer ici, dit le Pere *Mabillon*, deux fautes considerables que les Augustins de Thoulouze on faites. La premiere, en ce qu'ils se servent de cette

Epitaphe, pour autoriser le titre de Martyre, qu'ils donnent à Julie Evodie, quoiqu'il soit impossible de l'y trouver, puisque dédiant ce Monument aux Dieux Manes, elle fait connoître par-là qu'elle étoit idolâtre. La deuxiéme faute consiste en ce qu'ils ont donné ce titre à Julie Evodie, au lieu de le donner à sa Mere qui le devoit avoir, si on le pouvoit trouver dans l'Epitaphe.

Pour joindre encore une observation à peu-prés de ce caractere, & qui peut-être dans la suite auroit causé quelque dispute parmi les Chronologistes, si un Sçavant n'avoit remarqué cette circonstance. C'est que sous le regne même de Charles IX. on se servoit encore pour la monnoye des coins de Henry II. Quoique ce Prince soit mort en 1558. il se trouve des especes d'or & d'argent frappées en 1567. qui portent son nom & son image.

Je dis la même chose de Loüis de Bourbon Prince de Condé, qui fut tué a Jarnac; quoique ce Prince n'ait jamais été Roy, il n'a pas laissé de faire battre monnoye, avec cette Inscription: *Loüis XIII. Roy de France*, comme le remarque *Brantome*; & M. le *Blanc* asseure qu'étant à Londre, il avoit vû un écu d'or, qui avoit d'un côté la tête de Loüis de Bourbon Prince de Condé, & de l'autre les Armes de

France avec cette Inscription *Ludovicus XIII. Dei gratia Francorum Rex primus Christianus.* *

Tout cela nous doit porter à faire une attention scrupuleuse sur les anciennes monnoyes. Il sera peut-être arrivé dans ces premiers temps, ce qui s'est fait dans ces derniers siecles; on aura frappé au coin de quelque Empereur des monnoyes même aprés sa mort.

Je ne fais point ces remarques pour affoiblir les preuves qu'on tire des Medailles, des Inscriptions & des autres Monumens publics; il y auroit de l'extravagance à prétendre que toutes ces preuves sont douteuses, parce qu'il s'en trouve deux ou trois qui sont fausses. Je n'ai d'autre dessein que d'avertir qu'il ne faut point s'en servir sans quelques reflexions, & qu'aprés une discussion de leur verité ou de leur fausseté. Il faut pour aprendre les principes de cette science, & sçavoir l'usage qu'on en doit faire étudier l'histoire des Medailles de M. *Patin*, l'excellent ouvrage de M. *Spanheim, de prastantia & usu Numismatum*, de la seconde, ou de la troisiéme Edition, M. *Vaillant*, le Pere *Hardouin*, M. *Seguin*, & les autres

* *Ce Prince étoit de la Religion P. R. c'est pourquoi il dit*, primus Christianus.

Antiquaires, qui nous ont donné de ces ſortes de Recueïls.

CHAPITRE XVI.

De quelle maniere on doit apprendre l'Hiſtoire aux jeunes gens.

IL ſemble que les perſonnes qui ſont chargées d'enſeigner l'Hiſtoire à de jeunes gens, ſur tout à des perſonnes de qualité, devroient obſerver, 1°. de ne point charger beaucoup la memoire des enfans; mais de faire un choix exact de ce qu'il y a de meilleur ſur chaque hiſtoire, & de le leur faire repaſſer ſouvent. Il eſt plus utile qu'ils en ſçachent peu avec quelque ordre, que d'avoir dans leur eſprit une grande confuſion qui les empêche de rien connoître à fond, & qui leur fait croire neanmoins qu'ils ſçavent beaucoup, parce qu'ils ont beaucoup vû, quoiqu'ils n'ayent pas beaucoup retenu.

Comme les images ſenſibles font beaucoup d'impreſſion ſur les jeunes gens, on doit ſur tout leur donner de l'attention en leur faiſant voir dans quelques Tableaux les hiſtoires dont on pourroit les

entretenir, leur y faire obſerver la paſſion qui ſe rapporte à la verité des faits, & qui ſert à les repreſenter d'une maniere plus vive. Cette methode ne manquera point de les appliquer du côté où ils ſont le plus ſenſibles, parce qu'une ſcience qui ne conſiſte ordinairement que dans la memoire, deviendra pour eux une ſcience de l'imagination.

Il faut toûjours leur mettre devant les yeux des tables Chronologiques; & leur montrer dans ces mêmes tables à quel ſiecle on doit rapporter les faits qu'on leur raconte, afin que la ſeule vûë de ces tables range dans leur eſprit les hiſtoires dont on les entretient.

La ſeconde choſe qu'on doit obſerver c'eſt de ne leur rien laiſſer lire ſans les porter à y faire quelques reflexions. Il faut pour cela les avertir que l'étude de l'hiſtoire ne doit ſervir qu'à trois choſes; à les affermir dans la Religion, à former leur eſprit, & à regler leur cœur; & qu'auſſi-tôt qu'une hiſtoire ne porte point avec elle quelqu'un de ces caracteres, on doit la regarder comme un ornement ſuperflus, qui charge un édifice, mais qui ne le rend ni plus utile, ni plus agréable.

Quand on leur explique les revolutions des grandes Monarchies, il ne faut

pas manquer de leur montrer toûjours que leur commencement, leur élevation & leur fin, ne sont point des ouvrages qui partent uniquement de la prudence humaine. On doit leur faire considerer la providence en toutes choses, & que rien n'arrive dans le monde que ce qui est conforme aux desseins du Créateur : mais qu'il employe également la sagesse & la malice des hommes pour l'accomplissement de ses volontez, quoique ces mêmes hommes en soient fort éloignez. Que le Sceptre, par exemple, n'est ôté à Saül que pour le mettre entre les mains de David, en qui devoit commencer l'accomplissement de la Prophetie du Messie. Qu'il a élevé Cyrus à ce haut degré de puissance, afin que ce Prince fût l'executeur de ses volontez, en rétablissant son Peuple, comme il l'avoit prédit deux cens ans auparavant, par le Prophete Isaïe.

Par rapport à l'esprit, quand j'aurois montré ce qu'il y a de plus certain sur chaque histoire, je ne manquerois pas de leur faire sentir les difficultez qui se rencontrent dans plusieurs endroits; & je les avertirois qu'il se trouve des personnes qui pensent autrement sur les matieres dont on les instruit : mais que ce qu'ils en ont appris paroît le plus raisonnable. Cette

conduite préviendroit un défaut ordinaire aux jeunes gens qui entrent dans le monde, c'est de traiter quelquefois d'extravagant & de ridicule, tout ce qui n'est pas conforme à ce qu'on leur a enseigné. Ils s'imaginent qu'il n'y a de vrai, ni même de vrai-semblable que ce qu'ils sçavent. Je leur ferois lire les Historiens pour leur apprendre à juger de leur capacité & de leurs passions : je leur demanderois, par exemple, ce qu'ils pensent de ce fait dans l'endroit où il est placé; & si un Historien qui se propose d'écrire une histoire grave & remplie de tout ce que la posterité aura peine à croire, devoit commencer un ouvrage aussi serieux, en marquant d'un grand Prince, qu'il prenoit plaisir à se divertir aux dépens d'autrui * sur quoi il rapporte ce fait. » Un
» Juge de Village étant allé au devant
» de lui pour le haranguer dans son che-
» min, comme il s'inclinoit profondement
» pour lui faire la reverence, le Duc qui
» étoit dispos sauta adroitement pardessus
» le corps du Juge, & se trouva derriere
» lui, le Juge qui avoit une envie extrê-
» me de débiter sa Harangue se tourna
» sans paroître émû de cette capriole, &
» pour empêcher le Duc d'en faire une

* *Vie de M. le Prince de Condé*

» ſemblable, il le ſalua en s'inclinant
» moins qu'il n'avoit fait; mais le jeune
» Prince qui n'en vouloit pas demeurer
» là, ayant les deux mains ſur les épaules
» du Juge, ſauta une ſeconde fois, &
» l'obligea par ce moyen à ſe retirer tout
» confus.» Je leur ferois obſerver que ſi l'on étoit dans le deſſein de ne point omettre ce fait, il falloit ſuivre cette methode de renvoyer à la fin ce qui n'a de remarquable que l'enjouëment & la gayeté, afin de ne point aprêter à rire au commencement d'une hiſtoire, dans laquelle on ne doit qu'admirer.

En leur faiſant lire un Hiſtorien, je les inſtruirois de ſes interêts & des conjonctures où il s'eſt trouvé; afin qu'ils pûſſent eux-mêmes découvrir la ſource de ſa paſſion dans la conduite de ſa vie. Je les avertirois encore de ne pas croire que les grands évenemens ayent toûjours des cauſes auſſi conſiderables que leur ſuccez paroît le demander: Que c'eſt preſque toûjours le hazard qui en fournit l'occaſion; mais que les hommes venant à refléchir ſur ce même hazard, ou ſur ces conjonctures inopinées, donnent le mouvement aux grands reſſorts qui produiſent les évenemens éclatans. Par exemple, aprés que Leon X. fut élevé ſur le Saint Siege, il fit une Bulle par laquelle

il vouloit que les Cardinaux qui éliroient un Pape, partageassent entre eux tous les Benefices qu'auroit celui qui seroit élû ; que cette même Bulle fut cause, que son neveu fut élû Pape sous le nom de Clement VII. afin que les Electeurs eussent les Benefices promis par la Bulle, ce neveu possedant lui-même un grand nombre de Benefices.

Je ne voudrois point qu'ils étudiassent des endroits éclatans sans les retenir, & sans voir l'usage qu'ils peuvent en faire pour se former l'esprit. Je tirerois avantage de tout, mais principalement de l'histoire moderne, parce qu'il semble qu'elle nous touche de plus prés : les faits qu'on y décrit se sont passez presque sous nos yeux ; & les personnes qui s'y trouvent ne nous paroissent pas si extraordinaires que ceux qui sont representez dans l'histoire ancienne. Il ne seroit pas toûjours necessaire de les appliquer à de grands évenemens, qui ne demandent que de l'admiration ; je voudrois par une espece de recréation, leur faire apprendre de belles reparties & des endroits agréables & enjoüez : quelquefois même des endroits dans lesquels on remarque du ridicule. Ils regarderoient cela comme un délassement ; mais ce délassement ne laisseroit point de leur être utile. Je leur propose-

tois des exemples à peu prés du caractere de ceux-ci.

I.

Que les Suedois qui ont ſubjugué pluſieurs fois le Dannemarck, y ont établi pour Viceroy un Chien, qu'on traînoit dans un chariot environné de Gardes avec toutes les marques de grandeur, qui ont accoûtumé d'accompagner un Viceroy; & quand cet Animal aboyoit, les Grands du Royaume qui ſe trouvoient preſens, étoient obligez de lui faire une profonde reverence, comme ſi c'eût été un Viceroy, qui leur eût expliqué ſes volontez, en leur faiſant quelque commandement pour le ſervice du Roy.

I I.

Que Loüis XI. fit une aſſez plaiſante réponſe aux Génois. Ces Peuples s'étoient ſoumis à Charles VI. en 1393. pour éviter la perſecution des Piſans. Ils ſe donnerent enſuite à Philippes Galeaſſe Duc de Milan : ils envoyerent depuis à Loüis XI. pour lui demander ſa protection. Ils vinrent donc à Paris, & proteſterent au Roy toute obéïſſance & ſoûmiſſion, le priant de les recevoir pour Sujets. Le Roy leur dit, *levez la main, proteſtez & jurez la*

verité, avez-vous charge de la Seigneurie? Ils dirent, *Oüi, Sire à ce qu'il plaise à vôtre Majesté nous secourir contre le Duc de Milan.* Le Roy leur dit, *Vous êtes donc à moi, à qui vous vous donnez, & je vous donne de bon cœur à tous les D .... car vous n'êtes que des traîtres, qui changez de Seigneur à toute occasion.*

III.

Que le même Loüis XI. porta Ferri II. Duc de Lorraine à lui faire une Donation ce tout ce dont il pouvoit disposer; sçavoir de la Provence, du Duché d'Anjou, du Barrois & de ses autres biens. Ce Prince qui ne s'étoit jamais occupé qu'à la peinture, & à figurer de grosses lettres avec des grotesques sur les bords, demeura six mois pour bien écrire & bien peindre la Donation qu'il avoit faite à Loüis XI. & elle se voit en la Chambre des Comptes à Paris.

IV.

Que M. d'Espernon qui étoit Gouverneur de la Provence, étant arrivé dans son Gouvernement, pour appaiser quelques desordres, on publia un Livre intitulé; *Les hauts faits, gestes & vaillances de M. d'Espernon en son voyage de Provence;*

Mais comme les feüillets en étoient blancs, & qu'on se plaignoit en l'achetant qu'il n'y avoit rien : le Marchand répondoit, aussi M. d'Espernon n'a-t'il rien fait.

V.

Qu'un Seigneur de la Maison de Boufflers, qui se trouva à la fatale journée de Saint Quentin en 1555. avoit tant de force & d'adresse qu'il mettoit en pieces avec les doigts un fer à Cheval; portoit son Cheval même sur ses épaules; sautoit par-dessus tout armé; devançoit à la course le genet d'Espagne le plus vîte ; & tuoit les oyseaux en l'air à coups de pierres.

V I.

Qu'un Cordonnier ayant apporté à Dom Carlos des Bottes qui lui étoient trop étroites, ce Prince les fit mettre en pieces, & aprés les avoir fait fricasser, il les donna à manger au Cordonnier.

V I I.

Que Loüis XI. ayant appris que le Chancellier de Bourgogne, Nicolas Raulin grand Concussionaire, avoit fondé un Hôpital, fit cette belle réponse; *qu'aprés*

avoir fait une infinité de pauvres, il étoit juste qu'il fondât un lien pour les loger.

VIII.

Qu'une personne ayant demandé justice à Philippe Roy de Macedoine qui sommeilloit sur son siege aprés avoir bû, ne laissa pas d'être condamné malgré son bon droit; mais cette même personne s'écria aussi-tôt, *j'en appelle;* comme s'il y eût eu quelqu'un au-dessus du Roy. *A qui donc en appellez-vous*, demanda Philippe en s'éveillant. *De vous assoupi, Seigneur, à vous-même sobre.* Quoique le mot fût assez picquant, Philippe informé à fond de l'affaire & la trouvant juste, revoqua son Jugement, & le condamné gagna par appel.

IX.

Qu'une femme ayant fait une semblable priere au même Philippe, elle eut pour réponse; *je n'ai pas le temps de vous écouter.* La femme lui répartit brusquement; *si vous n'avez pas le temps d'être juste, n'ayez pas aussi le temps d'être Roy.* Philippe admirant sa hardiesse, l'écouta ensuite & la satisfit.

X.

Que Thomas Morus ayant mis la tête

ſur un billot, aprés avoir été condamné au dernier ſupplice, & s'étant aperçû que ſa barbe étoit étenduë de telle maniere qu'on la lui auroit coupée en l'executant, il pria le Boureau de l'accommoder ſur le billot; & le Boureau s'enquerant de lui, pourquoi il étoit en peine de ſa barbe, quand on lui alloit couper la tète : *Il n'importe pas pour moi*, repartit Morus, *mais il importe pour toi, que l'on puiſſe dire que tu entends fort bien ton métier, parce que l'Arreſt porte, que tu dois couper ma tête, & non pas ma barbe.*

X I.

Qu'un Chanoine de Caſtille qui avoit tué un Cordonnier, en fut quitte pour n'aſſiſter d'un an dans le Chœur; & le fils du Cordonnier deſeſperé de cette injuſtice, & voulant venger la mort de ſon pere, tua le Chanóine. Pierre ſurnommé le Juſticier Roy de Portugal, informé du fait & de la grace de ce Chanoine, porta cette Sentence, que d'un an le Cordonnier ne feroit de ſouliers.

X I I.

Que Saint Jerôme dit, qu'il a vû à Rome un homme avancé en âge, qui avoit

survêcu à vingt femmes qu'il avoit épousées les unes aprés les autres; que depuis il avoit pris une femme veuve de dixneuf maris, & qu'ayant encore survêcu à cette derniere, il mit sur sa tête une couronne pour suivre le corps qu'on portoit en terre, comme s'il eût marché en triomphe.

XIII.

Que quand ceux d'Athenes eurent envoyé des Ambassadeurs à Philippe Roy de Macedoine, ils rapporterent que ce Prince étoit beau & bûvoit bien, Demosthene dit, *que ces loüanges étoient plus propres pour une femme, que pour un homme; & pour une éponge, que pour un Roy.*

XIV.

Que Thomas Morus s'étant apperçû qu'un Gentilhomme qui avoit un procés à la Chancellerie, lui avoit envoyé par un valet deux flacons d'argent, dans l'esperance que ce present ne lui pourroit être que tres-agréable; il appella quelqu'un de sa maison, & lui dit, *menez cet homme dans ma cave, & remplissez du meilleur vin qu'il y ait ces deux flacons.* Aprés s'être tourné du côté de celui qui les lui avoit apportez: *Mon ami*, ajoûta-t'il, *dites*

s'il vous plaît à vôtre maître qu'il ne l'épargne pas s'il le trouve bon.

Enfin par rapport à la conduite il faut apprendre aux jeunes gens, que tout ce que nous voyons écrit, n'eſt que le portrait des paſſions des hommes; & que comme ces paſſions ſont inſeparables de nôtre nature, on doit apprendre de l'hiſtoire à en faire un bon uſage.

Il eſt neceſſaire pour cela de leur donner des exemples qui les préviennent contre la ſotte vanité, l'imprudence, le mépris, l'infidelité à leur Souverain, & la neceſſité dans laquelle ils ſont de s'attacher particulierement quelque perſonne en qui ils puiſſent avoir de la confiance.

Mais on doit prévenir ſur tout ce défaut ſi ordinaire aux grands Seigneurs, de mépriſer toutes les perſonnes qui ſont dans la mediocrité. Il faut qu'ils apprennent que le bien de l'Etat demande que toutes les conditions ſoient variées; qu'il n'y auroit point de grands Seigneurs, s'il n'y avoit point d'hommes dans les emplois les plus communs; qu'ils doivent regarder la baſſeſſe des autres, comme le ſoûtient de leur élevation; & qu'un homme eſt toûjours eſtimable quand il eſt bon Chrêtien, bon Sujet & qu'il eſt utile dans ſa condition. Qu'on ne doit pas mépriſer les perſonnes les plus viles, depuis qu'on

a vû un (1) Artevel dans le XIV. ſiecle enlever la Flandre aux François ; un (2) Mazaniel , & un (3) Genhare être les Chefs de la Revolution de Naples au milieu du XVII. ſiecle. Que ſouvent même les perſonnes qu'on mépriſe , parce qu'on les voit avilies , meritent plus de reſpects que ceux qui ſont dans l'élevation : & pour me ſervir d'hiſtoire modernes , qu'auroit-on penſé un jour , ſi les Anglois avoient ſuivi cette penſée que l'uſurpateur Cromwel avoit tâché autrefois de leur inſpirer , de faire apprendre un métier à Elizabeth fille de Charles I. Roy d'Angleterre , & ſœur de Charles II. & de Jacque II. La memoire de ſa famille ſe ſeroit peut-être perduë ; & l'on auroit regardé ſes deſcendans , comme des perſonnes ordinaires. Sans doute qu'on auroit remarqué dans cette occaſion une choſe à peu-prés ſemblable à ce qui s'eſt vû

(1) *En* 1335. *Jacques Artevel braſſeur de bierre fut Chef de la Revolte des Flamens.*

(2) *Mazaniel qui étoit poiſſonnier de Naples fut Chef de la Revolte , parce que les Commis des Impoſts avoient mis ſa femme en priſon pour avoir voulu ſauver quelque peu de farine ſans rien payer.*

(3) *Genhare qui ſucceda à Mazaniel , n'étoit pas d'une condition plus relevée.* Voyez *ſon portrait dans les Memoire de M. le Duc de Guiſe.*

depuis

depuis quelques années à Troyes en Champagne, qu'un Gentilhomme de l'illustre Maison de l'Isle Adam, si celebre pour avoir produit quatre Grands Maîtres de Malte, se trouvoit obligé de charier de la pierre pour avoir de quoi nourrir son pere.

Il est bon même pour abaisser en eux cette trop haute estime d'une grandeur, dont ils connoissent si peu le veritable merite, de les faire remonter jusqu'à l'origine des familles, & de leur montrer que la plûpart de ceux qu'on a vûs dans les grandes Charges, ne se sont quelquefois élevez que par le crime. Il est bon de les conduire par les differens degrez qui nous representent l'élevation & la chûte des Maisons : mais en leur apprenant qu'ils sont hommes & sujets aux mêmes passions que ceux dont ils étudient l'histoire, il ne faut ni les abaisser au-dessous des autres, ni même les y égaler. On doit bien prendre garde de ne pas imiter cet homme, qui a eu de temps en temps des accez de sagesse, & qui se consoloit de sa fortune par cette fausse maxime de sa philosophie; *puisque nous ne pouvons atteindre à l'état des Grands, vangeons-nous à en médire*; il faut au contraire leur faire connoître leur élevation, & faire ensorte que leur conduite se trouve aussi-bien dans l'ordre de

Dieu, que leur état; c'eſt-à-dire, qu'ils ne penſent qu'ils ne ſont élevez au-deſſus des autres hommes, que comme le Soleil au-deſſus du reſte des créatures, pour être également utile à tous ceux qui leur ſont ſoûmis.

Il faut encore leur inſpirer beaucoup d'amour pour la fidelité qu'ils doivent à leurs Princes, & leur montrer qu'outre leur conſcience qui les y engage, il n'y a point de crime que les hommes ayent plus en averſion, que l'infidelité, comme on le voit dans ce qui arriva au Connêtable de Bourbon, qui s'étoit jetté dans le parti de Charles-Quint. Cet Empereur ayant commandé au Marquis de Villane de recevoir le Connêtable dans ſa maiſon, il lui répondit, qu'il le feroit puiſqu'il le lui commandoit; mais qu'il ne trouvât pas mauvais aprés qu'il en feroit ſorti qu'il y mît le feu; ne voulant pas qu'il lui fût reproché que ſa maiſon eût ſervi d'azile à un traître. Et quand ce Connêtable fut tué devant Rome, l'Empereur ne le regréta point, & dit que c'étoit une belle dépêche pour lui: tant on eſt perſuadé qu'un homme infidele à ſon Prince legitime, ne le ſera point à tout autre.

CHAPITRE XVII.

Précautions qu'il faut apporter dans la lecture des Historiens.

I.

IL est bon de garder toûjours un juste milieu, & de pratiquer exactement cette regle; que dans la lecture de l'histoire il ne faut être à la verité ni trop credule, ni affecter aussi le Pirronisme, en se faisant honneur de douter de tout. En effet si d'une part une trop grande credulité jette dans l'erreur, & fait prendre pour assurées les choses les plus douteuses & les plus fausses: d'un autre côté l'incredulitéqu'on apporteroit dans l'étude de l'histoire, empêcheroit d'en tirer aucun avantage. Ce sont neanmoins deux défauts dans lesquels on voit tomber la plûpart des hommes. Les uns se persuadent faussement qu'on ne peut former le moindre doute sur tous les faits que les Historiens rapportent; mais par une alternative assez bizarre, il s'en trouve d'autres qui ne croient pas qu'on puisse ajoûter aucune foi à ce qu'on lit dans l'histoire. Tous deux en cela jugent par prévention; les premiers, parce que l'idée trop

avantageuſe qu'ils ont de l'honnête-homme, leur fait croire qu'il ne ſe peut trouver perſonne aſſez malheureux pout tromper qulqu'un de propos déliberé : les autres au contraire conſiderant, que l'hiſtoire d'un Peuple doit être neceſſairement écrite, ou par ce Peuple même, ou par quelqu'un des Peuples voiſins, forment là-deſſus cette imagination, que les hommes ſont trop paſſionnez pour dire la verité en écrivant l'hiſtoire de leurs ennemis ; ou qu'ils ne ſont point aſſez deſintereſſez pour écrire leur propre hiſtoire, ſans diſſimuler les choſes qui leur ſeroient déſavantageuſes. Que les Hiſtoriens n'oſent dire la verité, ou par l'apprehenſion qu'ils ont de déplaire à leur Prince, ou parce qu'ils ſe trouvent gagnez par quelques recompenſes ; enfin que c'eſt toûjours l'eſperance ou la crainte qui les fait agir, & jamais l'amour de la verité. Mais comment ſe pourroit-il faire que dans ce nombre preſque infini d'Hiſtoriens qui nous reſtent, il ne s'en trouvât pas un qui ait aſſez aimé la verité, pour la rechercher préferablement à tout autre choſe ! Je croi que la prudence doit nous éloigner également de ces deux excez. L'un ne vient que de trop de ſimplicité, & l'autre au contraire d'un fond d'orguëil & d'amour propre, qui nous porte à juger mal des au-

tres hommes, & à les croire incapables de faire connoître la verité. On doit donc pour éviter ces deux défauts faire choix des Historiens qui paroissent les plus sinceres; & dans ces Historiens avoir soin de juger de la verité des faits par rapport aux circonstances qui les peuvent accompagner. Il faut bien se mettre dans l'esprit que tous les Historiens ne sont pas venus jusques à ce point de corruption, qu'au moins quelqu'un d'entre eux n'ait été assez convaincu de ce principe de la loi naturelle, que s'il est honteux à tout homme de mentir, il l'est encore plus à un Ecrivain qu'on regarde comme le dépositaire de la verité.

Peut-être s'en sera-t'il trouvé qui auront été persuadez que la premiere loi de l'histoire doit être la sincerité, pour ne pas tromper les autres hommes; la fermeté pour découvrir la verité telle qu'elle est; & assez de prudence pour garder ce juste temperament, de ne pas laisser entrevoir dans leur conduite, que c'est ou la faveur ou la haine qui les porte à écrire. Beaucoup même écrivoient dans des conjonctures, où ils n'auroient pas pû déguiser la verité, quand ils auroient eu la volonté de le faire. Ils publioient leurs histoires dans des temps où les faits qu'ils rapportent étoient encore tout recens; ils écrivoient des choses

l'on ne doit pas s'imaginer que la difficulté que l'on auroit à se convaincre d'un fait, dût en alterer la verité. Quand je lis, par exemple, ce que rapporte *Ciceron* de deux amis qui étoient en voyage, dois-je pour cela me récrier, & dire que c'est une fable, parce que j'y trouve quelque chose de surprenant & d'extraordinaire ? Ce sçavant Orateur nous apprend, (§) » que deux amis qui voyageoient en-» semble, arriverent à Megare. L'un d'eux » logea chez un ami; l'autre se retira dans » une hôtellerie. A peine celui qui étoit

(§) *Cum duo quidam Arcades familiares iter unà facerent & Megaram venissent, alterum ad cauponem divertisse, ad hospitem alterum. Qui ut cubati quiescerent, concubia nocte visum esse in somniis ei qui erat in hospitio, illum alterum orare, ut subveniret, quòd sibi à caupone interitus pararetur : eum primo perterritum somnio, surrexisse. Deinde cum se collegisset, idque visum pro nihilo habendum esse duxisset, recubuisse : tum ei dormienti eundem illum visum esse rogare, ut, quoniam sibi vivo non subvenisset, mortem suam ne inultam esse pateretur : se interfectum à caupone, in plaustrum esse conjectum, & suprà stercus injectum : petere ut manè ad portam adesset, priusquam plaustrum ex oppido exiret : hoc vero somnio eum commotum manè Bubulco presto ad portam fuisse, quæsisse, ex eo quid esset in plaustro, illum perterritum fugisse, mortuum erutum esse, cauponem re patefactâ pœnas dedisse.* Cicero lib. 1. de Divinat. circa medium.

» chez ſon ami fut-il endormi, que celui
» qui étoit dans l'hôtellerie, s'apparut
» à lui, & le pria de le venir ſecourir,
» parce que ſon hôte avoit deſſein de le
» tuer. Ce ſonge ne manqua point d'ef-
» frayer & d'éveiller même celui à qui il
» arrivoit; mais il prit cela pour quel-
» que fumée, & ne s'y arrêta point da-
» vantage. Auſſi-tôt qu'il ſe fut endormi
» pour la deuxiéme fois, ſon ami ſe pre-
» ſenta encore à lui, & lui dit, que puis
» qu'il n'avoit point eu aſſez de vigilance
» pour lui conſerver la vie, il eût au
» moins le ſoin de venger ſa mort; qu'il
» n'avoit qu'à ſe rendre de grand matin
» à la porte de la Ville, & qu'il trouve-
» roit ſon cadavre dans une charetée de
» fumier où l'on l'avoit mis aprés l'avoir
» fait mourir. L'ami n'y manqua point,
» il vit arriver la charette, & il deman-
» da au charetier ce qu'il y avoit dedans.
» Celui-ci tout étonné prit la fuite, on
» trouva le corps: & le maître de l'hôtel-
» lerie fut puni ſelon les loix. » S'il fal-
loit douter de cette hiſtoire, parce qu'elle
eſt ſurprenante, il faudroit rejetter preſ-
que tout ce qui ne paroît pas être ſelon
le cours ordinaire de la nature; ou même
il arriveroit tres-ſouvent que nous ne vou-
drions pas croire un fait que la foibleſſe
de nôtre imagination, ou le peu d'éten-

duë de nôtre esprit ne nous permettroit pas de concevoir à cause que nous ne connoîtrions ni les causes qui l'ont produit, ni les voyes par lesquelles il a pû arriver. Mais on peut dire dans ces occasions qu'un fait bien circonstancié, rapporté par des Auteurs judicieux, est de quelques degrez au-dessus du probable, & qu'il doit être plûtôt crû que rejetté. Ce qui me confirme dans cette pensée, c'est que je vois des faits, qui ont quelque chose de singulier, & même d'extraordinaire, qui doivent neanmoins être crûs, parce qu'en effet ils sont croyables. Il est fait mention, par exemple, dans les nouvelles de la Republique des Lettres, d'un Organiste qui pour être aveugle ne laissoit pas d'être fort habile dans son métier; qui discernoit parfaitement bien toutes sortes de monnoyes, & de couleurs; qui joüoit aux cartes, & qui gagnoit beaucoup quand c'étoit à lui à faire; parce qu'au toucher il connnoissoit ce qu'il donnoit à chaque joüeur. M. *Chevreau* assûre qu'il a vû lui-même à Mastrich un de ces aveugles qui joüoit au picquet, & à qui on ne laissoit pas manier les cartes, parce qu'au toucher il les connoissoit.

S. *Augustin* rapporte qu'il a vû une personne qui sans toucher à ses cheveux, ne laissoit pas de les dresser, de maniere que

ceux de derriere lui revenoient sur le front; & qu'une autre personne s'alienoit si fort les sens qu'on pouvoit lui faire souffrir toutes sortes de tourmens, le brûler même sans qu'il en ressentît la moindre peine.

2°. Quoiqu'il ne faille point rejetter tout d'un coup, & traiter de fabuleux ce qu'un Historien moderne dit de singulier & d'extraordinaire; il faut neanmoins sçavoir douter à propos, parce que les doutes servent à éclaircir, & à verifier les faits qui peuvent causer quelque peine. On rapporteroit là-dessus une infinité d'exemples.

3°. Mais je crois qu'on peut encore aller plus loin, & qu'il y a des occasions où l'on ne doit pas croire des Auteurs contemporains: ce qui ne se peut faire neanmoins qu'aprés un examen des raisons qui peuvent faire douter des faits qu'ils rapportent. Croira-t-on, par exemple, sur la foi d'un Auteur moderne* qui a écrit contre les Quietistes, qu'en 1687. on envoya l'inquisition secrete au Pape Innocent XI. parce que l'estime qu'il avoit dans les commencemens, pour Molinos, ne lui permettoit pas de croire

* *M. Grancolas, Doct. de Sorbon. Refutation des Quietistes.*

qu'il fût coupable des crimes dont on l'accusoit. L'on se persuadera encore moins de la verité de cette histoire, quand on sçaura qu'il a copié cette raillerie d'un Protestant (1) M. de *Varillas* veut faire le même jugement d'un fait rapporté par M. *du Maurier* (2) c'est qu'Henry III. Roy de France en envoyant son Ambassadeur en Angleterre pour solliciter en apparence la liberté de Marie Stuart, lui donna des instructions secretes pour faire travailler à son Procez, & que cela fut cause qu'elle eut la tête coupée; M. de Varillas s'est inscrit en faux contre ce fait que M. *du Maurier* dit avoir appris de son pere, qui le tenoit de l'Ambassadeur même. Mais il n'est ni le seul, ni le premier qui nous ait appris cette particularité si considerable. *Gregorio Leti* l'avoit déja marquée dans la vie de Sixte V.

L'on ne doit point ajoûter aussi beaucoup de foi à ce que M. *Patin* rapporte du Duc de Guise qui secourut de ses biens & de ses conseils les Napolitains, qui avoient commencé vers le milieu du XVII. siecle, à se soustraire au Gouvernement

---

[1] *Basnage Hist. des Ouvrages des Sçavans de 1687.*

[2] *Memoires pour servir à l'Histoire d'Hollande dans la Preface.*

d'Espagne (3) » J'ai connu, dit-il, le Duc » de Guise, qui fit l'équipée de Naples. Il » étoit petit-fils de celui qui fût tué à » Blois : il étoit né si je me trompe en » 1614. c'étoit un Seigneur qui avoit bien » du merite; mais qui d'ailleurs étoit un » franc Charlatan en fait de belles ac- « tions : & je sçai de bonne part qu'il gâ- » ta tout à Naples, pour aller à un ren- » dez-vous, qu'il avoit donné à une Da- » me Espagnole, qui le vendit aux Espa- » gnols. » Ne diroit-on pas à l'entendre parler qu'il a vû la chose, & qu'il y étoit present? Mais l'on n'ignore point que M. Patin ne disoit du bien de quelqu'un que quand il ne voyoit pas qu'il y eût ombre d'en dire le moindre mal. L'on sçait d'ailleurs que si le grand Prince dont il parle n'avoit point d'aversion pour les galanteries, qui suivent ordinairement la grandeur; au moins vécut-il toûjours à Naples avec une grande circonspection, & qu'on ne l'a jamais pris que l'épée à la main, en soûtenant la liberté de ceux qui l'avoient choisi pour leur Protecteur.

On peut ici joindre un fait qui nous fera connoître qu'on ne doit pas toûjours s'en rapporter aux Auteurs contempo-

(3) *Patiniana Edit de Paris.*

rains. Croira-t-on ſur la foi de *Gaſſarelle*, que de ſon temps on vit pleuvoir en Poitou de petites beſtioles de la groſſeur du pouce, dont les unes avoient la figures d'Evêques, lus autres de Moines, avec leurs capuchons. L'on ſçait bien qu'il plût des beſtioles dans ce temps-là, & qu'elles ſe convertirent en papillon. Mais comme le bon homme *Gaſſarelle* ne dépenſoit pas beaucoup à leur donner une mître & les revêtir d'un froc; il crût que ne s'agiſſant que d'un tour d'imagination, il ne devoit pas l'épargner pour faire de cette hiſtoire une courioſité inoüie *

4°. Aux deux reflexions qui j'ai faites; qu'il eſt bon de douter à propos & de ne pas croire toûjours les Auteurs contemporains, j'en ajoûte une troiſiéme qui, eſt de ne pas croire toûjours les Auteurs quand ils parlent d'eux-mêmes, à moins qu'ils ne ſoient tellement exempts de paſſion, qu'il n'y eût pas le moindre ſujet de douter de leur fidelité. J'ai peine à croire qu'il ſe trouve des gens aſſez deſintereſſez pour publier également ce qui leur ſeroit avantageux, ou deſavantageux. L'on n'ignore pas combien nôtre amour propre nous porte à cacher non ſeulement nos propres

* *Gaſſarelle a fait un Livre ſous le titre de Curioſitez inoüies.*

défauts ; mais encore à affecter des vertus que nous n'avons point. Je n'en voudrois pas d'autre exemple qu'Erasme ; l'on publioit par tout que ce sçavant homme avoit irrité Saint François contre lui, par les picquantes déclamations qu'il faisoit contre les Religieux de son Ordre : il déclare que ce Saint lui avoit apparu avec un visage fort gai, & qu'il l'avoit bien remercié de ce qu'il s'opposoit au mauvais dogme que ses Religieux vouloient établir touchant son habit, l'assurant qu'il prioit pour lui dans le Ciel. Voici comme en parle Erasme à un de ses amis » ils s'imaginent, dit-il, (1) que S. François est en colere contre moi ; parce que

---

(1) *Putant mihi Franciscum iratum, quòd eos notarim, qui Cælum promittunt iis qui in veste Franciscanâ sepeliuntur : atqui nuper in somnis mihi post mediam noctem apparuit B. Franciscus vultu sereno, atque amico, egitque gratias, quòd ea traducerem corrigenda, quæ ipse semper fuerat detestatus, meque inter Ordinis amicos numeravit ; nec erat eo cu'tu, quo nunc illum depictum ostentant .... nec funis habebat nodos arte factos ; sed enodis ac simpliciter Rusticanus erat funis ; nec tunica defluebat usque ad terram ; sed palmo, aut eo ampliùs supra talos erat ; nec calceos habebat fenestratos, sed nudis erat pedibus. Quinque vestigiorum, quæ pingunt, nullum omnino vidi vestigium ; abiens dixit, dextrâ porrectâ, milita strenuè, brevi mecum eris.* Erasmus L. 27. Epist. 9. ad Carol. Utenhovium.

» je reprends ceux qui promettent le Ciel
» aux personnes qui sont ensevelies dans
» l'habit de leur Ordre. Mais ce bien-
» heureux Patriarche s'apparut derniere-
» ment à moi au milieu de la nuit; il a-
» avoit un visage gai, & me témoignoit
» beaucoup d'amitié; il me remercia de
» ce que je voulois faire reprimer des
» desordres pour lesquels il avoit toûjours
» eu beaucoup d'aversion; & il me reçut
» au nombre des amis de son Ordre. Il
» faut remarquer, continuë Erasme, qu'il
» n'étoit point habillé comme on le re-
» presente ordinairement. La corde qui
» lui servoit de ceinture, n'avoit pas des
» nœuds fait avec art; mais elle étoit sim-
» ple & sans ornemens; sa Robe ne des-
» cendoit point jusqu'à terre: mais elle
» ne venoit qu'à un demi pied au-dessus
» des talons. Il n'avoit pas des soüillers à
» fenêtres, *calceos fenestratos*; mais il étoit
» nud pieds. Je n'ai vû aucune trace des
» cinq Stigmates avec lesquelles on le peint
» ordinairement. Il me prit la main en s'en
» allant, & me dit: Combattez genereu-
» sement, vous serez bien-tôt avec moi. »
Quoiqu'on ait regardé Erasme comme un Ecrivain assez sincere, l'on n'a pas cru neanmoins qu'il fût exempt de passion, & qu'on dût s'en rapporter entierement à sa parole, sur tout dans cette occasion

où il vouloit ajoûter à toutes les peines qu'il avoit faites aux Religieux contre lesquels il écrit, celle de se dire favorisé de revelations qui autorisoient ses invectives. Et je ne crois pas qu'il y ait d'autres personnes qu'un Apologiste outré * de la conduite d'Erasme qui veüille défendre la verité de cette fable.

II.

La seconde précaution qu'il faut apporter dans l'étude de l'histoire, est de choisir un petit nombre d'Historiens exacts, afin de ne se pas laisser accabler par la multitude. On doit toûjours dans ce choix suivre le sentiment de quelque personne judicieuse; & aprés qu'on aura trouvé un Historien fidele, s'y attacher, & y rapporter ce qu'on pourroit avoir lû dans d'autres histoires, ou dans les Memoires particuliers. Quand personne ne nous conduiroit dans ce choix, le temps seul, & le sentiment du public pourroit nous servir de regle. En effet nous voyons que le temps sçait rendre justice aux ouvreges, & qu'il n'a presque laissé passer jusqu'à nous, que ceux qui meritoient d'être lûs. Les autres s'évanoüissent de maniere que l'Auteur

* *Sentimens d'Erasme pag. 94.*

& l'ouvrage nous ſont quelqueſois inconnus. *Plutarque* rapporte que trois cens Hiſtoriens ont fait la deſcription de la bataille de Marathon : cependant aprés *Herodote, Thucidide, Cornelius Nepos, Denis d'Halicarnaſſe, Pauſanias, Juſtin & Plutarque*, que reſte-t'il à preſent de ce grand nombre d'Hiſtoriens ? C'eſt ce nous voyons encore par rapport à l'hiſtoire d'Italie du XV. & du XVI. ſiecle. Plus de trente perſonnes l'avoient écrite, & nous ne connoiſſons maintenant que Guichardin qui merite quelque attention.

Combien d'Ecrivains ſe ſon mêlez d'écrire l'hiſtoire de France, & combien peu en lit-on ? Il eſt même utile que cela ſoit ainſi ; parce que s'il falloit tout voir, on paſſeroit ſa vie à ramaſſer & à apprendre les noms des Hiſtoriens, qu'il faut conſulter pour chaque hiſtoire. C'eſt auſſi pour cela que nous avons fait enſorte dans les Chapitres précedens de n'indiquer que les Hiſtoriens les plus ſeurs ? & pour les pays dont il faut avoir ſeulement une connoiſſance ordinaire, nous n'avons cité que les abregez les plus exacts.

III.

L'on doit examiner en troiſiéme lieu, ſi les Hiſtoriens ont écrit l'hiſtoire de leur

Nation, ou celle de quelque Peuple étranger. L'on voit tant de fautes dans les Historiens même de nôtre Nation, qu'il ne sera pas difficile de se persuader que ceux qui écrivent l'histoire d'une Nation qui leur est étrangere, sont sujets à se tromper beaucoup, non seulement par rapport aux noms de Familles, de Provinces & de Villes, comme on le remarque dans les guerres civiles de France par *Davila*, & dans les Memoires du Cardinal *Bentivoglio*; mais il arrive encore que ces Historiens rapportent quelquefois mal une infinité de faits historiques. C'est ce qu'on remarque dans ce que *Justin*, *Suetone & Tacite* disent des Juifs : & dans les anciens Historiens, lorsqu'il leur arrive de parler de quelque Peuple étranger. C'est ainsi que de nos jours *Vossius* * s'est trompé lorsqu'il écrit que la societé de Sorbonne a été instituée par Robert frere de Saint Loüis Roi de France; au lieu de dire par Robert Aumônier de Saint Loüis, & surnommé de Sorbonne, du lieu de sa naissance. Ainsi *Palavicin* dans son histoire du Concile de Trente pour faire honneur à M. de Saint Gelais Lansac Ambassadeur de Charles IX. au Concile, lui donne le Collier de l'Ordre du S. Esprit, qui n'a été institué qu'en

* *De Vitiis Sermonis Lib. 1. cap. 33.*

1579. par Henri III. long-temps aprés la conclusion du Concile. Le *Vitorio Siri* (§) dit que Loüis XIV. étoit né en Decembre à Paris; au lieu qu'il est né en Septembre à S. Germain en Laye; & M. de *Varillas* en rapportant un fait arrivé vers l'an 1440. appelle le corps Helvetique, les treize Cantons; quoique les Cantons n'aïent été au nombre de treize, que long-temps aprés. Outre ces fautes qui leurs sont assez ordinaires, ils ignorent encore la politique des Cours dont ils écrivent l'histoire; & les secrets du Cabinet viennent rarement jusqu'à eux. Il en faut excepter neanmoins les Ambassadeurs, qui sont dans les Cours étrangeres, où ils s'appliquent avec soin, & où ils entretiennent assez de liaison pour ne pas ignorer ce qui se passe dans le secret; tels étoient *Busbeque* Ambassadeur de l'Empereur Rodolphe II. à la Cour de France: & le Cardinal d'*Ossat* qui a tant travaillé à Rome pour l'absolution d'Henri IV. Les Lettres du premier sont d'excellens Memoires, dans lesquels il découvre la Cour de France, telle qu'elle étoit sous Henri III. Ses portraits sont si naturels, il raconte les choses avec une naïveté si grande qu'elles semblent se passer à nos yeux,

[§] *Tom. 8. pag. 665.*

On ne trouve point ailleurs tant de faits historiques en si peu de discours : les grands mouvemens n'y sont pas moins bien marquez, que les petites intrigues de la Cour. La situation dans laquelle il met Henri III. la Reine Mere, le Duc d'Alençon, le Roy de Navarre, la Reine Marguerite, le Duc de Guise, le Duc d'Epernon, & les autres Courtisans de ce temps-là, nous les montre du côté qui nous en découvre à coup seur le fort & le foible, le bon & le mauvais. L'on a crû que les Lettres du Cardinal d'*Ossat* étoient presque les seules qui pouvoient nous servir de guide dans le maniement des affaires, que l'on doit traiter avec la Cour de Rome.

I V.

La quatriéme précaution qu'il faut avoir dans l'étude de l'histoire, c'est de ne jamais lire un Historien sans sa critique, supposé qu'il y en ait ; parce que ces sortes d'ouvrages nous font remarquer dans un Ecrivain des fautes considerables qui nous échaperoient : il faut prendre garde neanmoins d'embrasser leur passion. On doit choisir ce qui peut éclairer l'esprit : mais il faut se précautionnaire contre tout ce qui pourroit blesser

le cœur. Ainsi en lisant *Herodote*, il faut y joindre le Traité que *Plutarque* a fait contre cet Historien; il ne faut pas lire *Thucidide* sans les remarques que *Denis d'Halicarnasse* a faites sur cet Auteur. Avec *Quinte-Curce*, on doit lire les fautes de cet Historien, que M. le *Clerc* a recueïllies dans son Art critique. Il en est de même des Historiens modernes : par exemple, l'histoire du Concile de Trente de *Fra-Paolo*, ne doit jamais être separée de celle du Cardinal *Palavicin* : Les remarques de *Scioppius* doivent accompagner la lecture de *Strada*, & celles de M. de *Mourgues*, & de M. de *Bassompiere* doivent suivre l'histoire de *Dupleix*.

Il ne faut pas toûjours croire cependant qu'un Critique ait mieux rencontré que l'Auteur contre lequel il écrit. Il fait quelquefois des fautes en voulant reprendre celles des autres; je n'en choisirai pas d'autre exemple, que la Censure que M. *Bayle* fait de *Moreri*, en disant, qu'on ne doit point pardonner à ce dernier, d'avoir dit que M. de la Motthe le Vayer avoit fait pendant un an la fonction de Precepteur auprés du Roy. M. *Bayle* qui regarde cela comme une erreur, ne se souvenoit pas que M. *Pellisson* rapporte ce fait dans l'histoire de l'Academie.

V.

La derniere précaution qui me paroît necessaire dans la lecture des Historiens, c'est de se servir dans cette étude des regles de la critique, autrement il arriveroit qu'on donneroit à la verité & au mensonge le même degré d'autorité ; qu'on mettroit en paralelle les fables impertinentes du Jacobin *Anne de Viterbe*, avec les histoires de *Joseph*, de *Thucidide*, de *Diogene Laërce* & de *Plutarque*, les plus fideles de celles qui nous restent de l'antiquité. Ce n'est qu'à regret qu'on est obligé d'avertir avec quelle précaution il faut lire plusieurs Historiens Ecclesiastiques des bas siecles. L'on a gemi de voir plus de sincerité & de candeur dans *Suetone*, tout payen qu'il étoit, que dans des Ecrivains Catholiques, qui doivent être éloignez même de l'apparence du mensonge. J'aime mieux croire qu'ils n'agissoient ainsi que par simplicité, & que voyant des faits rapportez par d'autres personnes, ils les ont crû dans la persuasion où ils pouvoient être, qu'un Chrêtien ne devoit pas mentir. Mais cette sainte disposition dans laquelle ils étoient, ne doit pas nous porter à prendre pour veritable tout ce qu'ils ont écrit, parce qu'ils en étoient persua-

dez eux-mêmes. Pourroit-on croire, par exemple, ſur la ſimple parole d'un Ecrivain ſi pieux, qu'il puiſſe être, que le Prophete *Agabus*, dont il eſt parlé dans les Actes des Apôtres, avoit recherché la Sainte Vierge en mariage, & voyant que Saint Joſeph qui n'étoit qu'un Charpentier, lui avoit été preferé, il caſſa ſon bâton, & de dépit ſe fit Carme. Que Pythagore aprés bien des métamorphoſes, fut enfin Religieux Carme, dans le temps que Saint Jean-Baptiſte étoit Prieur d'un Convent de cet Ordre ſur le Jourdain : que Saint Jèan l'Evangeliſte eſt enterré à Epheſe, & que n'étant pas encore mort le vent de ſa reſpiration fait danſer la pouſſiere qui eſt ſur ſon tombeau. Je paſſe d'autres ſemblables hiſtoires dont on peut voir deux exemples aſſez ſinguliers rapportez, & rejettez en même temps par *Melchior Cano* l'un des ſçavans Prélats du XVI. ſiecle. Je n'ai pas crû qu'il fût neceſſaire de les mettre en françois, afin de ne rien gâter à la beauté qu'elles ont dans la langue originale. *

* *In Hiſtoriâ Chriſtianâ, quæ tota non voluptate, ſed veritate perpenditur, quorſum hiſtoriæ nomen commentis, fabuliſque prætendere, quaſi verò ſancti Dei homines noſtris mendaciis egeant, qui tam multa vera pro Chriſto geſſerunt, ut falſa quantumvis licet erudita ſimulationis artificio compoſita,*

Ce peu d'exactitude pouvoit encore avoir d'autres causes, que la simplicité des Ecrivains; quelques-uns d'entre-eux s'attachoient plûtôt à faire de gros volumes & à écrire tout ce qu'ils pouvoient sçavoir, vrai ou faux, sant aucun examen, qu'à discuter la verité des faits qu'ils rapportent:

---

ut noxia non sint, quoniam inutilia sunt, tamen tanquam ignavi milites, oneri sunt magis, quam auxilio. Heroum porrò nostrum res verè gesta sicuti ego existimo, non solum ampla magnificaque fuerunt, verùm multò etiam majores, quàm fama feruntur, neque eorum qui fuere, virtus tanta habenda est, quantum cum verbis extollere potuerint nostri, sed tanta potiùs, ut & praclara ingenia rebus ipsis, & ingeniis praclaris verba quoque defuerint. Sed dùm quidam affectu suo nimium indulgent & ea scribunt qua animus scribentis dictat, non veritas; tales divos nobis quandoque exhibent, quales divi ipsi, etsi possent esse, tamen noluissent. Ecquis enim credat Divum Franciscum pediculos semel excussos, in se ipsum solitum esse immittere, quod ad sanctitatem viri pertinere putavit; equidem non puto qui paupertatem suam viro sanctissimo placuisse semper, sordes numquam. Illud autem quam ridiculum, diabolum Dominico Patri nostro semel obstrepentem à Divo eße coactum, ut lucernam haberet in manibus, quoad illa absumpta non molestiam solùm, sed incredibilem dolorem etiam afferret. Non possunt hujusmodi exempla numero comprehendi, sed in his paucis pleraque alia intelligentur, qua divorum clarissimorum historias obscurarunt, non autem decebat veras sanctorum res gestas falsis & commentitiis fabulis contaminari. Melchior Canus. libro xi. locor. Theolog. Cap. 6.

portent : c'est le jugement que *Melchior Cano* * Evêque des Canaries, porte de *Vincent de Beauvais*, & de S. *Antonin.*

D'autres voyant qu'ils n'avoient quelquefois rien à dire sur plusieurs Saints, nous ont donné l'histoire de leur vie, non pas telle qu'elle avoit été, mais telle que les Historiens auroient souhaité qu'elle fût. C'est ce que *Bellarmin* pense de *Metaphraste.*

Il s'en est aussi trouvé qui par une autre espece de simplicité, ont publié beaucoup de fables. On remarque par exemple dans plusieurs Legendaires, que presque tous les Saints qui ont eu la tête coupée, l'ont portée tres-loin entre leur bras, ou sur leur main. Mais voici à ce que je crois, l'origine de cette imagination aussi-bien que de plusieurs autres. Nos Peintres & nos Sculpteurs Gothiques, voulant nous representer cette espece de martyre, n'avoient point de maniere plus sensible que de séparer la tête du reste du corps. Où la

* *De Vincentio Bellovacensi, & de Antonino liberiùs judico, quorum uterque non tam dedit operam, ut res veras, certasque describeret, quam ut nihil omnino prateriret, quod scriptum in schedulis quibuslibet reperiretur. Ita ne populari quidem trutinâ usi sunt: quamobrem apud graves, & severos authoritate carent.* Melchior Canus. lib. 11. locor. Theol. Cap. 6.

mettre aprés cela ? ce ne pouvoit être qu'entre les mains des Martyrs mêmes ; car il n'auroit pas été assez decent de la poser à terre. Et dans la suite on a crû que les Peintres n'avoient ainsi representés les Saints, que parce qu'ils avoient porté veritablement leur tête entre leurs mains. Peut-être aussi s'est-on appuyé sur ce que Saint *Chrysostome* * dit des Martyrs. Que les playes qu'un Soldat a reçûës au service de son Prince, l'encouragent à lui parler avec confiance, & que les Martyrs obtiennent de Dieu tout ce qu'ils veulent, en lui presentant leur tête coupée, qu'ils portent dans leurs mains. Si cette autorité de saint Chrysostome, n'a point donné lieu à ce grand nombre de miracles qu'on attribuë aux Saints, qui ont eu la tête coupée, & qui l'ont portée, dit-on, entre leurs mains, il se peut faire que Saint Chrysostome n'a eu lui-même cette pensée, que parce qu'il aura vû des tableaux où les Martyrs étoient ainsi representez avec leur tête qu'ils tenoient

* *Etenim sicut milites vulnera in prœliis sibi inflicta Regi monstrantes fidenter loquuntur ; ita & illi [martyres] in manibus abscissa capita gestantes, & in medium afferentes, quæque voluerunt apud Regem Cœlorum impetrare possunt.* S. Chrysostom. de SS. Juvent. & Max.

entre leur mains. Ce ne peut être donc que par une exacte critique qu'on découvre ce que la simplicité, l'ignorance, ou l'affectation aura fait écrire de faux à plusieurs Historiens.

Les regles que donnent les Critiques ne servent pas seulement dans le discernement des faits; elles servent encore à montrer les endroits qu'on a retranchez, ou ajoûtez dans les Historiens. Il faut bien prendre garde neanmoins de ne point aller trop avant, & de ne pas se mettre cette imagination dans l'esprit, que parce qu'il y a des écrits & des faits supposez, tous aussi le doivent être. Mais il faut prendre des principes qui nous conduisent avec quelque certitude dans la lecture des Historiens. Je crois qu'on peut reduire ces principes à trois chefs. 1°. Aux marques d'un bon & d'un mauvais Historien. 2°. Aux regles qui servent pour discerner les faits historiques. 3°. Aux regles qui servent à découvrir les ouvrages supposez.

CHAPITRE XVIII.

Caracteres d'un bon, & d'un mauvais Historien.

IL y a des Historiens qui ne laissent pas d'être fideles pour le corps de l'histoire, & pour les faits qu'ils rapportent; mais dans lesquels on remarque toûjours un fond de corruption, ou dans les portraits qu'ils font des Princes & des Personnes illustres; ou dans la maniere dont ils rapportent les faits; ou même par les reflexions malignes dont ils ont soin d'accompagner ces mêmes faits. Ces reflexions qui ne font aucun tort à la verité de l'histoire, demandent toûjours une grande reserve dans ceux qui les lisent, afin de ne se point laisser emporter aux passions des Historiens, & de ne pas suivre leurs interêts, & leurs vûës particulieres. C'est pourquoi avant que de lire un Historien, il faut le connoître; & rien ne peut donner plus d'ouverture pour faire un jugement exact des faits qu'il rapporte, que de sçavoir son caractere, ses interêts, ses passions, les circonstances de sa vie, & les conjonctures où il s'est trouvé. Mais il est bon aussi que la passion n'entre point

dans nos jugemens, & que ce ſoit l'amour ſeul de la verité qui nous conduiſe : autrement il ſeroit à craindre que l'injuſtice, ou la prévention ne détournât les perſonnes les plus ſinceres, de mettre par écrit ce qu'ils ſçavent de l'hiſtoire, en voyant le peu de juſtice qu'on rend aux Ecrivains les plus deſintereſſez. Si l'on n'a rien de certain, il ne faut pas negliger les conjectures qui peuvent ſervir à former ces ſortes de jugemens. On doit pour cela rapporter les Hiſtoriens à trois Claſſes differentes. Je mets dans la premiere, ceux qui ont joint l'étude des belles Lettres, & le maniement des affaires aux talens naturels qu'ils avoient pour écrire l'hiſtoire. Les autres ſont ceux qui n'ont point à la verité les lumieres qui s'acquierent par l'étude ; mais qui y ſuppléent par leurs talens naturels & par l'uſage qu'ils ont acquis dans les negociations, où dans le gouvernement de l'Etat. Les troiſiémes enfin ſont ceux qui ont les talens neceſſaires pour bien écrire l'hiſtoire ; mais qui n'ont point eû le maniement des affaires, & qui n'ont pas laiſſé neanmoins de ſuppléer par une étude conſommée, à ce qui leur manquoit du côté de l'uſage, & de l'experience.

I.

On doit toûjours preferer un Hiſtorien dans lequel on trouve ces trois perfections, d'avoir une facilité naturelle pour écrire l'hiſtoire ; beaucoup d'étude ; & un grand uſage des affaires ; pourvû neanmoins qu'en écrivant, il ne ſe laiſſe point emporter à la paſſion.

Suivant cette idée on peut voir par les Hiſtoriens qui nous reſtent, la difference qui ſe rencontre dans leurs hiſtoires, & la foi qu'on doit ajoûter à ce qu'ils ont écrit. Perſonne, par exemple, n'étoit plus capable que *Thucidide* de nous faire connoître ce qui s'étoit paſſé de ſon temps. Il ne s'étoit pas contenté des lumieres qu'il avoit acquiſes dans les grandes Charges dont il s'eſt trouvé revêtu. Il prit encore tous les ſoins imaginables pour recouvrer les Memoires qui avoient pû échapper à ſa vigilance, pour ſçavoir les deſſeins des ennemis. Il avoit joint au maniement des affaires une étude & une application continuelle. Toutes ces choſes accompagnées d'une grande élevation d'eſprit ne pouvoient manquer d'en faire l'homme du monde le plus propre pour écrire une hiſtoire. Auſſi n'avons nous rien de plus accompli en ce genre que ce qu'il nous a

laissé. Il est vrai que les Grecs n'en furent pas tout à fait contens; mais ce mécontentement ne peut que lui être glorieux; puisqu'il venoit uniquement des loüanges qu'il avoit données aux ennemis de sa Republique; & il ne l'avoit fait que parce qu'il avoit crû que leur conduite étoit loüable. C'est aussi le jugement que Ciceron portoit des Memoires de *César*. Je crois qu'on en peut dire autant de *Dion-Cassius*. Les secours ordinaires que lui pouvoit donner son élevation aux premieres Charges de l'Empire, ne furent point des motifs assez forts pour le porter à écrire l'histoire; il voulut encore employer dix années à recueillir les Memoires étrangers qui lui étoient necessaires. On peut mettre dans ce même rang les personnes qui ne sont point à la verité dans le Ministere, mais qui se trouvent attachées auprés des Ministres. Tel étoit l'Historien *Procope*; si l'on ne sçavoit d'ailleurs qu'il étoit moins payé pour dire la verité, que pour faire l'éloge de Belizaire.

Quoiqu'on doive beaucoup déferer à l'autorité de ces premiers, cela n'empêche pas qu'il ne faille encore s'en rapporter aux personnes qui n'ont eu d'autre préparation pour écrire l'histoire que l'experience & le maniement des affaires. La

verité qui veut être accompagnée des ornemens qui lui sont dûs, ne croit pas neanmoins qu'elle soit deshonorée, lorsqu'on la fait paroître avec un exterieur de simplicité. Quoique *Joinville* & *Philippe de Commines* n'ayent eu pour Ecoles que la Cour de leur Prince; cependant on défere plus à leur témoignage, qu'à celui des autres Historiens contemporains. On n'examine point s'ils ont étudié les anciennes histoires pour se former un stile & une maniere; on y trouve la verité, & on la trouve même expliquée avec beaucoup de jugement; cela suffit, parce qu'on n'y recherche point autre chose.

Les troisiémes enfin sont ceux qui se sont renfermez dans le Cabinet pour y examiner sur la foi des autres, les faits dont ils n'ont pû être informez par euxmêmes. L'on sçait que leur autorité est moins grande que celle des premiers; neanmoins quand ils n'ont travaillé que sur de bons Memoires, & que la solidité de leur jugement les a empêché de prendre le change, leur autorité peut être aussi certaine que celle des autres. C'est la justice qu'on a rendu à M. de *Thou*; les personnes mêmes qui lui étoient les plus opposées n'ont pas laissé de le reconnoître pour l'Historien le plus sincere qu'il y eût de son temps. Cette exacte

recherche de la verité qui lui est si glorieuse, causa dans la suite la ruine entiere de sa famille. *

Nous avons dit cependant que toutes ces qualitez ne sont estimables que quand un Historien se trouve exempt de passion : mais l'on sçait qu'il est difficile à un honnête homme de ne pas dire d'un scelerat, ce que sa conscience lui dicte ; ou de ne point parler avec éloge des personnes qui ont fait des actions veritablement loüables. Quoique ces motifs soient justes en eux-mêmes, on n'a pas laissé d'en abuser, lorsqu'on a crû qu'il étoit quelquefois utile d'augmenter en quelque chose les actions des grands Hommes, pour en donner une idée plus avantageuse : & comme les plus scelerats ne laissent point d'avoir quelques vertus, l'on s'est persuadé qu'on pouvoit quelquefois les déguiser, afin de ne pas diminuer ce qu'il pouroit

* *La principale cause de la mort de M. de Thou, fut la conspiration de M. de S. Mars qui lui avoit été confiée, & qu'il n'avoit pas decouverte, comme il y étoit obligé, mais le Cardinal de Richelieu ne demandoit pas mieux que de punir dans le fils le trop de sincerité que M. de Thou son pere avoit apportée dans son histoire, où il y avoit plusieurs endroits peu favorables à la famille du Cardinal de Richelieu.* Voyez *les Memoires de M. du Maurier, & le* Journal *du Cardinal de Richelieu.*

y avoir d'affreux dans le portrait qu'on fait de leur conduite. Il semble neanmoins qu'il y a des Ecrivains auxquels on peut pardonner cette passion; pourvû que d'ailleurs ils nous donnent assez de lumieres pour le détail de l'histoire, & qu'on s'en puisse rapporter à leur jugement & à leur experience ; c'est-à-dire, pourvû qu'on soit certain, qu'ils ont eu le maniement des affaires, & qu'ils ont été employez, dans les négociations sur lesquelles ils nous laissent des Memoires.

La peine qu'on a toûjours à se moderer & à garder un juste milieu dans l'histoire, fait qu'on ne doit pas croire si facilement ce qu'un Historien peut dire à l'avantage de sa Nation, & que l'on doit au contraire regarder pour veritables les loüanges qu'il donne à ses ennemis. Il faut excepter neanmoins de cette regle les Ecrivains sur lesquels on sçait que les presens, & les recompenses ont plus de force que l'amour de la verité. C'est dans ce nombre qu'on doit mettre *Froissart*, & l'*Arretin*. L'aveu de ce premier nous fait croire que les Anglois l'ont plus secouru par leur argent, qu'il ne les a obligez par son histoire, quoi qu'elle leur soit entierement favorable. L'Arretin à qui tous les Princes de l'Europe donnoient des pensions, non pas pour faire leur éloge, mais

pour ne point parler d'eux, tant on étoit persuadé que ses Satyres n'épargnoient que ceux qui lui étoient inconnus; l'Aretin lui-même a soin de nous dire que quand il donnoit des loüanges, il étoit bien payé pour le faire; & qu'il falloit pour l'obliger à parler que la recompense fût grande, puisqu'on lui en donnoit déja beaucoup pour garder le silence. C'est aussi ce qui est arrivé au *Vittorio Siri*, dont nous avons plusieurs volumes sur l'histoire; mais qui sont autant de fruits que produisoient les presens qu'on lui faisoit. Il n'est point jusqu'à *Gregorio Leti*, qu'on accuse de s'être offert à tous les Princes de l'Europe, leur promettant l'immortalité, pourvû qu'ils le délivrassent de la mort qu'un Ecrivain peut éviter difficilement, quand il n'a pour tout bien que sa plume. On se laisseroit aisément tromper par la lecture de ses ouvrages; on croiroit qu'il suit exactement cette regle qu'il a donnée lui-même, qu'un Historien doit être sans patrie & sans religion; & l'on n'auroit pas crû qu'un homme qui demande tant, puisse trouver l'art de paroître si désinteressé.

II.

La seconde marque d'un bon Historien, c'est de n'être attaché à aucun parti ; mais de juger des uns & des autres sans prévention.

Ainsi l'on doit toûjours examiner avec soin si les Historiens que nous lisons n'ont pas eu quelque interêt particulier qui les ait portez à écrire. L'on remarque ordinairement de la difference dans le récit des faits lorsqu'on lit deux Historiens, partagez tous deux par des interêts opposez. Ils n'inserent dans leurs histoires que les circonstances qui peuvent leur être avantageuses : ils donnent à une action le jour sous lequel ils veulent que nous la regardions ; & qui se rapporte entierement à leurs vûës & à leur dessein. C'est pour cela que des Ecrivans, qui d'ailleurs n'étoient point à mépriser, se sont rendus suspects par cet esprit de parti qu'ils ont embrassez dans leurs histoires. S'étant formé une fois de leur dessein une idée convenable à leurs interêts particuliers, ils réduisent à cette idée tous les faits qui se presentent à eux. Ils veulent que tous les autres ayent raisonné comme ils auroient fait eux-mêmes dans une pareille occasion ; & les mettant en leur place, ils leur font soûtenir ce qui leur est plus avantageux. L'on diroit

même que les hommes les plus éloignez de nos temps ne paroissent dans l'histoire que pour authoriser les vûës particulieres de leurs Historiens. Ainsi avons-nous remarqué au commencement du XVII. siecle, qu'un des Historiens du Concile de Trente ne s'est attiré dans la plûpart des esprits aucune créance. Pour peu qu'on soit informé des disputes qu'ils eut à soûtenir contre les Theologiens de Rome, à l'occasion des Venitiens, & de Paul V. on découvre facilement par ses reflexions malignes qu'il a entrepris cet ouvrage, moins dans le dessein d'éclaircir ce point de nôtre histoire, que par un désir secret de se vanger de la Cour de Rome. En effet il prétend y montrer qu'elle a conduit selon son interêt le Concile de Trente, l'Assemblée la plus venerable qu'on ait vû depuis l'établissement de l'Eglise, & où les matieres ayent été examinées avec tant de rigueur.

On peut encore apporter ici un exemple, qui nous fera voir ce que peut l'interêt & la passion dans un Ecrivain: C'est le portrait qu'un Protestant fait de deux Saints en qui l'Esprit de Dieu a le plus éclaté: S. *François* d'Assise & S. *Dominique*. Voudrions-nous bien, » dit cet Ecrivain, » avoir pour fondateur de nôtre Religion » ce Saint François, dont la Famille est

» divisée en tant de Branches, qu'aujour-
» d'hui dans le monde il y a plus de Francis-
» cains que de Zuingliens? C'est ce bon S.
» François qui fut jugé insensé par les
» Habitans de la Ville d'Assise, où il de-
» meuroit. En cette qualité son pere le
» retint enfermé fort long-temps; & par-
» ce que ce pere sage croyoit qu'il y a-
» voit de la malice mêlée dans sa folie, il
» le foüettoit souvent avec une grande se-
» verité. Son pere l'ayant ensuite obligé
» à renoncer en presence de l'Evêque aux
» droits qu'il pouvoit avoir sur les biens
» de la maison, parce qu'il l'en croyoit
» indigne, non-seulement il le fit, mais se
» dépoüilla tout nud comme la main, de-
» vant tous les assistans, c'est-à-dire, que
» pour marquer son parfait renoncement
» au monde, il renonça à toute pudeur.
» La sainteté de ce bon Personnage n'é-
» tant pas capable d'éteindre les flâmes
» de sa concupiscence, il se plongeoit
» dans une fosse pleine de glace. D'au-
» trefois il prenoit de la neige, s'en fai-
» soit un habit, & faisant plusieurs pelo-
» tes de la même neige, il appelloit l'une
» sa femme & l'autre ses filles. Celui qui
» avoit une femme & des filles de neige,
» pouvoit bien avoir des Hirondelles &
» des Cigales pour ses sœurs, & des Lié-
» vres & des Agneaux pour ses freres.

» C'est ainsi qu'il appelloit ces animaux, » mes sœurs les Hirondelles avez-vous » assez causé ? Mon frere le Lévreau pour-» quoi t'es-tu laissé tromper ? chantez ma » sœur la Cigale, loüez le Créateur » Quand on a lû la vie de ce Saint, faite par les Auteurs mêmes qui l'ont connu, peut-on croire qu'il se trouve une imagination assez dereglée pour le déguiser d'une maniere si méconnoissable. A lire son histoire veritable, on n'y remarque que des actes d'humilité & d'anéantissement, des actions de sagesse & de prudence ; & l'on ne voit ici qu'un insensé & un foux qui ne sçait ce qu'il fait ; mais sans doute que cet Auteur qui se raille ici de la pieuse simplicité de Saint François d'Assise, n'a pas lû dans le livre de Job * que ce Saint Patriarche disoit à la pouriture, vous êtes mon pere, & aux vers vous êtes ma mere & ma sœur. Il est vrai qu'on ne doit point s'étonner des excez où la passion a porté ce témeraire Ecrivain, quand on considere que n'ayant rien à dire contre d'autres Saints ; il s'applique uniquement à tourner en raillerie leur zele pour la Religion. Aprés avoir dit, que Saint François fit mourir le fils d'un

* *Putredini dixi, pater meus es ; mater mea, & soror mea vermibus.* Job. 17. 14.

Medecin, afin d'avoir le plaisir de le ressusciter, il ajoûte ; » Saint *Dominique* n'é-
» toit pas si débonnaire. Il tuoit les hom-
» mes, aussi-bien que le Pere Saint Fran-
» çois ; mais il ne les ressuscitoit pas. Il
» courut comme un furieux toute la Fran-
» ce pour armer les Princes contre les
» Albigeois : il en fit mourir plus de trois
» ou quatre cens mille. C'eût été une bon-
» ne œuvre, si aprés les avoir fait mourir
» heretiques, il les avoit ressuscitez Ca-
» tholiques. Il auroit fait un double mi-
» racle.

Je n'apporte ces exemples, que pour montrer la précaution avec laquelle on doit lire un Historien ; & avec quel soin il faut prendre garde, s'il n'est point attaché à quelque parti, & s'il ne fait pas des reflexions qui peuvent marquer son panchant & son inclination, plûtôt d'un côté que d'un autre. L'on n'est persuadé de la sincerité d'un Historien, que quand il tient une conduite égale, ne dissimulant ni les défauts, ni les mauvaises mesures des Princes dont il défend la cause : quand il n'entreprend de les excuser que lorsqu'il croit de bonne foi qu'ils sont excusables : quand il rend justice aux bonnes qualitez de ceux qui en ont eu de mauvaises : enfin quand il est assez équitable pour loüer les actions des plus méchans

hommes, s'ils en ont fait de loüables. Un Ecrivain qui entreprend l'histoire n'est plus à lui, mais à la verité qu'il enseigne. L'on n'ignore point, dit excellemment un habile Historien,* qu'il est juste qu'un homme soit ami de sa patrie, qu'il ait de la haine pour ses ennemis, & de l'amitié pour ses amis; mais dés qu'il est chargé d'écrire l'histoire, il faut qu'il oublie ces sortes de devoirs; un Historien est souvent obligé de parler bien de ses ennemis, & de leur donner de grandes loüanges, quand leurs actions le meritent. Souvent il faut qu'il censure ses plus proches, & qu'il les couvre de honte, lorsqu'ils ont commis des fautes dont on ne peut parler autrement; mais il est des natures d'histoire, où un Ecrivain ne peut pratiquer cette indifference, sans faire tort à la verité dont il est redevable à ses lecteurs. Il y a des occasions où la nature, & la religion nous engagent à prendre parti. Par exemple, si l'on regardoit indifferemment la révolte des Peuples contre leur Prince légitime, ne pourroit-on pas dire qu'on n'a que de l'indifference pour l'autorité la plus sainte & la plus inviolable que Dieu ait mis sur la terre?

* *Polyb. lib.* 1.

III.

Je réünis dans ce troisiéme Article deux autres caracteres qui ne conviennent qu'aux bons Historiens : C'est 1°. *d'avoir été approuvez dans le temps où ils ont écrit : mais sur tout par les personnes qui ont pû avoir connoissance des faits qu'ils rapportent.* 2°. *C'est de n'avoir point écrit sur des bruits communs ; mais de s'être servis des Memoires des Princes, ou au moins de ceux des Ministres.*

La verité de ces maximes se peut verifier par une infinité d'Historiens qui sont estimez à present ; parce qu'on a reconnu leur sincerité dans le temps même où ils ont écrit. Tels sont *Thucidide*, *Xenophon*, *César*, *Saluste*, *Philippe de Commines*, *Guichardin*, & *M. de Thou.*

D'un autre côté l'on sçait qu'ordinairement il n'y a rien de si douteux que les bruits populaires. Des personnes que l'oisiveté rend ingenieuses, s'imaginent ne se pouvoir occuper plus agréablement qu'à débiter de fausses nouvelles ; parce qu'en cela ils ont le fade plaisir de se mocquer de la credulité des hommes, qui reçoivent indifferemment le vrai & le faux, selon qu'il se presente à leur esprit. Il arrive

auſſi que les faits ne s'alterent pas moins par la diverſité des perſonnes qui les publient que par l'éloignement & la multitude des ſiecles, qui les font venir juſqu'à nous; c'eſt pourquoi l'eſtime qu'on a eu pour *Denis* d'*Halicarnaſſe*, *Ammian Marcellin*, *Arrien*, *&* *Appien*, ne vient que du ſoin qu'ils ont pris de conſulter les Archives des Republiques, dont ils ont parlé, & les Memoires des Princes dont ils ont écrit l'hiſtoire. Ce n'eſt pas neanmoins que les Princes de qui on peut avoir ces Memoires, n'exagerent quelquefois juſqu'à leurs moindres actions : Et cet Ecrivain, * qui diſoit, qu'un Prince ne pouvoit tromper, ne ſçavoit peut-être pas qu'en cela ils ſont auſſi hommes (§) que les autres. Cependant ces Memoires & ces Monumens publics ſervent toûjours à faire connoître les commencemens & la fin des Regnes; les cauſes d'une Guerre, les motifs d'une entrepriſe; les interêts des Souverains, & les prétentions des Princes; enfin l'état des Royaumes & des Republiques.

---

* *Aliqui eorum (Prophetarum) Principes, aut etiam Reges fuerunt, in quos cadere non poſſet ſuſpicio cupiditatis, ac fraudis.* Lactant. lib. 1. Inſtitut. cap. 4.

(§) *Omnis homo mendax.* Pſal. 115. 11.

IV.

Toutes ces obſervations qui ſont autant de marques auxquelles on reconnoît un bon Hiſtorien, nous donnent auſſi les lumieres neceſſaires pour diſtinguer ceux qui ne ſont pas ſinceres. Le défaut le plus ordinaire de ces derniers eſt de vouloir faire des Heros accomplis de ceux dont ils écrivent l'hiſtoire. Ils s'imaginent que la memoire des Hommes Illuſtres ſeroit deshonorée, ſi on appercevoit en eux quelque défaut qui nous convainquît, qu'on ne ceſſe pas d'être homme pour être élevé à la qualité de Heros. Les autres au contraire par un fond de malignité, & de corruption, ne peuvent écrire la vie des grands Hommes, que pour en obſcurcir la réputation. Ils ont ſoin en rapportant quelqu'une de leurs vertus, de faire ſouvenir de leurs vices, afin de donner un contrepoids à leurs plus grandes actions. Je crois que pour connoître ce fond de corruption qui ſe trouve répandu dans un grand nombre d'Ecrivains, il eſt bon d'avoir toûjours devant les yeux les obſervations ſuivantes.

V.

On ne doit pas regarder comme des Hiſ-

toriens ſinceres, ceux qui ne ſont occupez qu'à faire l'éloge des Princes, ou des grands Hommes dont ils parlent, ſans en rapporter les moindres vices.

Je m'étonne de ce qu'il s'eſt trouvé des Ecrivains * qui ont voulu établir cette maxime, de ne jamais découvrir les défauts des perſonnes dont on écrit l'hiſtoire. Puiſque ces fautes ſi cachées qu'elles ſoient ont été commiſes autrefois, elles le peuvent être encore dans la ſuite; il faut par conſequent en donner de l'averſion par les portraits qu'on en fera. C'eſt ſans doute pour cela qu'un habile Ecrivain (§) de ce ſiecle a remarqué judicieuſement que c'eſt ſur les défauts qu'il faut s'arrêter dans l'hiſtoire : autrement comme le nombre des actions vertueuſes eſt fort petit, on feroit bien du chemin dans l'hiſtoire ſans ſe repoſer à moins qu'on ne voulût ſe tromper ſoi-même dans le choix des actions, & conter pour bonnes toutes celles qui le paroiſſent d'abord. Si habile qu'on puiſſe être dans le diſcerne-

---

* *M. Frain du Tremblay dans ſes nouveaux Eſſais de Morale.*

(§) *Le P. Mabillon, Traité des Etudes Monaſtiques, & avant lui M. l'Abbé de S. Real, dans ſon Traité de l'uſage de l'Hiſtoire, imprimé à la ſuite de cet Ouvrage.*

ment des actions veritablement loüables, il est encore plus utile de s'arrêter principalement à celles qui sont vicieuses. Cela paroît un parodoxe: mais on ne doit pas en être surpris, quand on y fait une serieuse attention. Si tout le monde avoit un veritable amour pour le bien, si l'on étoit parfaitement soûmis à la raison, & si on connoissoit la veritable grandeur; il ne faudroit que de bons exemples, pour porter tous les hommes à la vertu; parce que sa beauté naturelle leur suffiroit pour les y entraîner. Mais comme le nombre de ces grandes ames est tres-petit, & que la plûpart des hommes pleins de l'amour d'eux-mêmes, se font une mauvaise honte de reconnoître leurs défauts, les bons exemples leur sont presque inutiles. Comme les personnes vertueuses ont au contraire l'amour de la vertu gravé dans le cœur; les bons exemples font une merveilleuse impression sur leur esprit; & les mauvais ne servent qu'à leurs inspirer encore plus d'aversion pour le vice.

Mais il ne faut point aussi que cette ardeur, pour faire connoître le bien & le mal, aille jusques à reveler certaines veritez secretes qu'il est bon de tenir cachées, ou à s'emporter aux outrages, comme a fait dans ces derniers temps * l'Au-

* *C'est M. Richard Simon qui en est l'Auteur.*

teur de la vie du Pere Morin, qui est une cruelle satyre, non-seulement de ce grand homme, mais encore de toute la Congrégation de l'Oratoire.

V I.

Il y a d'autres Ecrivains qui n'employent que des termes durs & choquants, dans des occasions où l'on peut en trouver de moins rudes, ou qui refusent même les loüanges qui sont dûës aux grandes actions, & qui ne se déterminent dans le doute, qu'aux bruits les plus desavantageux aux personnes dont ils font l'histoire. Ce qui marque beaucoup de malignité & de peu de justice dans un Historien.

C'est ainsi que *Meyer* s'est conduit dans l'histoire qu'il nous a laissée ; il n'appelle jamais Loüis XI. qu'un perfide, qu'un parricide, qu'un impie qui n'avoit point d'autres vûës que de renverser toutes les Loix divines & humaines, pour exercer sa tiranie avec plus de liberté. Il parle toûjours de Philippe de *Commines*, comme d'un traître, & d'un homme infidele à son Prince. Quoique Commines ne nous ait pas marqué le sujet qui lui fit quitter la Cour du Duc de Bourgogne, pour s'attacher à Loüis XI. cela ne doit point le faire traiter d'infidele, puisque ce Prince

étoit veritablement ſon Souverain. Loüis X I. n'avoit pas à la verité un cœur auſſi droit qu'on auroit pû le ſouhaiter ; mais il n'avoit point tous les défauts que lui a reprochez Meyer ſon ennemi déclaré.

C'eſt auſſi la conduite qu'a tenuë *Zozime* dans ſon hiſtoire. Il n'y a point de crimes qu'il n'attribuë à Conſtantin. A regarder ce Prince dans le portrait qu'en fait cet Ecrivain, le nombre de ſes vices eſt ſi grand qu'à peine lui laiſſe-t'il l'exterieur de la vertu, dont même il ne ſe revêtoit, à ce qu'il dit, qu'autant qu'il pouvoit ſervir à ſes interêts. Ce Prince rempli de grandes vertus, n'a jamais eu les défauts que cet Hiſtorien lui attribuë ; & les foibleſſes qu'on lui reproche, ne peuvent point aller juſqu'à l'excés où les a portées Zozime.

A conſiderer l'Empereur Juſtinien, & l'Imperatrice ſa femme, dans l'hiſtoire que *Procope* fit paroître de leur temps, on ne voit regner en eux que la pieté, la juſtice & la grandeur : mais à les comparer avec le portrait qu'il nous en a laiſſé dans ſon hiſtoire ſecrete, on peut aſſûrer que les crimes de Neron auroient été des vertus pour Juſtinien & pour Theodora. Ce qui montre que Procope étoit, ou un lâche flateur, de donner tant de loüanges à Juſtinien, s'il avoit les dé-
faults

fauts qu'il lui reproche dans ses Anecdotes; ou que c'est un infame calomniateur, s'il avoit toutes les belles qualitez qu'il lui attribuë dans son histoire. Quoiqu'il en soit, tous ces exemples marquent toûjours un fond de corruption & de malignité dans les Historiens, qui décrivent avec des termes si outrageans des défauts qui sont peut-être ordinaires à beaucoup de Princes, & pour lesquels on peut inspirer de l'éloignement, sans faire concevoir pour les personnes l'aversion qu'on ne doit avoir que pour le vice.

VII.

Enfin un autre caractere de malignité dans un Historien: *C'est lorsqu'à l'occasion de quelque personne illustre, dont il parle, il s'attache à dire tout ce qu'il peut trouver à son desavantage.*

Il y a une infinité d'Historiens qui croyent se faire un merite de ne laisser personne à l'abri de leur censure; & la plûpart des hommes sont dans cette fausse persuasion, qu'un Ecrivain n'est pas sincere s'il ne dit d'une personne illustre qui se rencontre dans l'histoite, tout le mal qu'il en sçait. Il semble qu'il y ait en nous une inclination secrete qui nous fait trouver

du goût dans ces sortes de portraits. Comme nous croyons quelquefois que les éloges qu'on fait des autres, sont autant de justes loüanges dont on nous prive; nous nous imaginons aussi que les défauts qu'on nous fait remarquer dans les Heros, sont en nous autant de vertus qui nous élevent jusqu'à eux, parce que cela les abbaisse jusqu'à nous. L'on voit, par exemple, dans quelques Ecrivains des portraits affreux du Cardinal de Richelieu; mais sur tout dans des endroits où l'on ne s'attendoit point à trouver ni l'éloge, ni la censure de ce grand Homme. A les entendre (1) le Cardinal étoit un mauvais Prédicateur, qui s'étoit gâté l'esprit par les chimeres de l'Ecole; qui n'avoit aucune connoissance des belles Lettres; qu'on ne remarquoit en lui qu'une extrême aversion pour les personnes veritablement sçavantes; qui avoit porté l'extravagance (2) à ce point, que de souhaiter avec ardeur d'être canonisé aprés sa mort: & qu'il avoit employé tous les moyens humains pour y réüssir, jusqu'à ordonner même à ses Confesseurs de dire qu'il n'avoit jamais commis que des pechez veniels. Personne asseurément n'au-

(1) *Du Maurier, Memoires pour servir à l'Histoire de Hollande dans l'article de Grotius.*

(2). *Id. pag.* 317.

roit crû que M. *du Maurier* eût mis ces éloges dans un endroit où l'on auroit eu peine à penser qu'on dût trouver autre chose que le nom du Cardinal. S'il avoit dit seulement, comme c'étoit l'occasion de le faire, que ce grand Homme avoit ôté la pension que le Roy donnoit à *Grotius*; & quand même il en auroit apporté la raison, il seroit demeuré dans de justes bornes; mais de faire un portrait aussi injurieux que celui qu'il nous donne, & d'aller même pour cela mendier l'autorité de *Priolo* * Ecrivain peu accredité; ce n'est plus être Historien, mais déclamateur. Quoique je n'aye aucun dessein de faire ici l'apologie du Cardinal, il seroit aisé de montrer que les Traitez de morale & de controverse, qu'il a laissez, témoignent

---

* *Benjaminus Priolus (en François* Priolo) *a fait une mauvaise histoire, intitulée* de Rebus Gallicis, *imprimée à Charleville. Son pere Protestant, & Ministre de S. Jean d'Angeli, avoit été Moine, & étoit fils naturel d'un noble Venitien. Priolo son fils fut au service de M. de Rohan, & il accompagna M. de Longueville à Munster. Il menaçoit tout le monde d'une histoire satirique, qui est sans doute celle qui a paru sous son nom. Voici ce qu'il dit du Cardinal de Richelieu.* Armandus Richelius primò Abbas, deinde Episcopus, infelix concionator, Sorbonicis chimæris mentem pastus, politioris litteraturæ rudis, &c.

qu'il s'étoit rempli de nourritures plus ſolides, que les chimeres de l'Ecole ; les Comedies qu'il a faites, ou toutes, ou en partie, ſont voir qu'il avoit une connoiſſance pluſque mediocre des belles Lettres ; les penſions qu'il donnoit aux Sçavans, & le ſoin qu'il prit du rétabliſſement des Sciences, ne ſont pas des marques d'averſion pour ceux qui les cultivent.

CHAPITRE XIX.

Regles pour le diſcernement des faits hiſtoriques.

IL eſt difficile à un Hiſtorien, ſi fidele & ſi exact qu'il puiſſe-être, de tout voir & de tout examiner par lui-même ; il eſt quelquefois obligé dans certains faits de s'en rapporter à d'autres ; il arrive malheureuſement que ces faits qu'il cite, ſans une exacte diſcuſſion ſont faux, ou au moins fort douteux. C'eſt pourquoi il eſt neceſſaire pour ne ſe pas laiſſer tromper d'avoir toûjours devant les yeux des regles certaines qui puiſſent nous ſervir à faire ce diſcernement. Celles qui ſuivent pour être vieilles n'en ſont pas pour cela moins bonnes.

I. REGLE.

*La seule * possibilité d'un évenement n'est pas une raison suffisante pour faire croire que cet évenement soit veritable ; mais il faut le considerer par rapport aux circonstances qui l'accompagnent.*

Les évenemens n'ayant pas une verité necessaire, mais contingente ; on ne peut pas conclure qu'ils soient arrivez, parce qu'ils sont possibles, comme on le conclut dans les veritez necessaires. En effet on seroit entierement déraisonnable si on vouloit nous obliger à croire la conversion du Roy de la Chine à la Religion Chrétienne, par cette seule raison que cela n'est pas impossible. Car un autre qui asseureroit le contraire, se pouvant servir de la même raison, il est clair que cela seul ne pourroit pas déterminer à croire l'un plûtôt que l'autre. Mais il faut prendre garde à toutes les circonstances, tant *interieures*, qu'*exterieures*, qui accompagnent un fait, pour juger s'il est veritable ou supposé.

J'appelle circonstances *interieures*, celles qui appartiennent au fait même ; & *exte-*

* *Voyez* l'Art de penser, *d'où l'on a tiré une partie de ce Chapitre.*

rieures, celles qui regardent les perſonnes par le témoignage deſquelles nous ſommes portez à le croire. Si toutes ces circonſtances ſont telles, qu'il n'arrive jamais, ou fort rarement que de pareilles circonſtances ſoient accompagnées de fauſſeté, nôtre esprit ſe porte naturellement à croire que cela eſt vray. Que ſi au contraire ces circonſtances ne ſont pas telles qu'elles ne ſe trouvent fort ſouvent avec la fauſſeté, la raiſon veut que nous demeurions en ſuſpens, que nous tenions pour faux ce qu'on nous dit, quand nous ne voyons aucune apparence que cela ſoit vrai; encore que nous n'y voyons pas une entiere impoſſibilité.

On demande, par exemple, ſi l'hiſtoire du Baptême de Conſtantin, par S. Sylveſtre eſt vraye ou fauſſe. *Baronius* la croit vrayé, le Cardinal *du Perron*, *Sponde*, le Pere *Petau*, le Pere *Morin*, & les plus habiles Gens de l'Egliſe la croyent fauſſe. Si on s'arrêtoit à la ſeule poſſibilité, on n'auroit pas droit de la rejetter, car elle ne contient rien d'abſolument impoſſible; & il eſt même poſſible abſolument parlant qu'Euſebe qui témoigne le contraire, ait voulu mentir pour favoriſer les Arriens; & que les Peres qui l'ont ſuivi ayent été trompez par ſon témoignage. Mais ſi on ſe ſert de la regle que nous venons d'établir, qui

eft de considerer quelles font les circonftances de l'un ou de l'autre Baptême de Conftantin, & qui font celles qui ont le plus de marques de verité; on trouvera que ce font celles du dernier. Car d'une part il n'y a pas grand fujet de s'appuyer fur le témoignage d'un Ecrivain auffi fabuleux qu'eft l'Auteur des Actes de S. Sylveftre, qui eft le feul qui ait parlé du Baptême de Conftantin à Rome, & de l'autre il n'y a aucune apparence qu'un homme auffi habile qu'Eufebe eût ofé mentir en rapportant une chofe auffi celebre qu'étoit le Baptême du premier Empereur, qui avoit rendu la liberté à l'Eglife, & qui devoit être connuë de toute la terre, lorfqu'il l'écrivoit; puifque ce n'étoit que quatre ou cinq ans aprés la mort de cet Empereur.

II. REGLE.

Mais quand un fait fuffifamment attefté eft combattu par des inconveniens, & des contrarietez apparentes avec d'autres hiftoires, on fe doit contenter de la poffibilité, & de la vrai-femblance.

Il fuffit alors que les folutions qu'on apporte à ces contrarietez foient poffibles & vraifemblables; & c'eft agir contre la raifon, que d'en demander des preuves pofitives; parce que le fait en foi étant

ſuffiſamment prouvé, il n'eſt pas juſte de demander qu'on en prouve de la même ſorte toutes les circonſtances. Autrement on pourroit douter de mille hiſtoires tres-aſſeurées, qu'on ne peut accorder avec d'autres qui ne le ſont pas moins, que par des conjectures qu'il eſt impoſſible de prouver poſitivement.

On ne ſçauroit, par exemple, accorder ce qui eſt rapporté dans les Livres des Rois, & dans ceux des Paralipomenes, ſur les années des Regnes de divers Rois de Juda & d'Iſraël, qu'en donnant à quelques-uns de ces Rois, deux commencemens de Regne, l'un du vivant & l'autre aprés la mort de leur pere. Que ſi on demande quelle preuve on a qu'un tel Roy ait regné quelque temps avec ſon pere, il faut avoüer qu'il n'y en a point de poſitive; mais il ſuffit que ce ſoit une choſe poſſible, & qui eſt arrivée aſſez ſouvent en d'autres rencontres, pour avoir droit de la ſuppoſer comme une circonſtance neceſſaire pour allier des hiſtoires d'ailleurs tres-certaines.

C'eſt pourquoi il n'y a rien de plus ridicule, que les efforts qu'ont fait quelques heretiques de ce dernier ſiecle, pour prouver que Saint Pierre n'a jamais été à Rome. Ils ne peuvent nier que cette verité ne ſoit atteſtée par les Auteurs Eccle-

ſiaſtiques, & même les plus anciens, comme Papias, S. Denis de Corinthe, Caius, Saint Irenée, Tertullien, ſans qu'il s'en trouve aucun qui l'ait niée : neanmoins ils s'imaginent pouvoir ruiner ce fait par des conjectures, comme par exemple, que Saint Paul ne fait pas mention de Saint Pierre dans ſes Epitres écrites de Rome ; & quand on leur répond, que S. Pierre pouvoit être alors hors de Rome ; parce qu'on ne prétend pas qu'il y ait été tellement attaché, qu'il n'en ſoit ſouvent ſorti, pour aller prêcher l'Evangile en d'autres lieux, ils repliquent, que cela ſe dit ſans preuve. Le fait qu'ils conteſtent étant une des veritez les plus aſſeurées de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique, c'eſt à eux qui le combattent de faire voir qu'il contient des contrarietez avec l'Ecriture ; & il ſuffit à ceux qui le ſoûtiennent de reſoudre ces prétenduës contrarietez, comme on fait celles de l'Ecriture même, à quoi nous avons montré que la ſeule poſſibilité ſuffiſoit.

III. REGLE.

Ou application des deux précedentes aux Miracles.

Les deux Regles précedentes ne sont pas seulement d'un grand usage dans les faits historiques, mais encore dans le recit des Miracles.

Il y a des personnes qui feroient conscience de douter d'aucun Miracle ; parce qu'ils se sont mis dans l'esprit, qu'ils seroient obligez de douter de tous, s'ils doutoient d'aucun ; & qu'ils se persuadent que ce leur est assez de sçavoir que tout est possible à Dieu, pour croire tout ce qu'on leur dit des effets de sa Toute-puissance. D'autres au contraire s'imaginent ridiculement, qu'il y a de la force d'esprit à douter de tous les Miracles sans en avoir d'autres raisons, sinon qu'on en a souvent raconté qui ne se sont pas trouvez veritables : & qu'il n'y a pas de sujet de croire les uns plûtôt que les autres. La disposition des premiers est bien meilleure que celle des derniers. Il est vrai neanmoins que les uns & les autres raisonnent également mal. Il faut donc les examiner par leurs cir-

constances particulieres, & par la fidelité & la lumiere des témoins qui les rapportent. La pieté n'oblige pas un homme de bon sens de croire tous les Miracles rapportez dans la Legende dorée, ou dans Metaphraste; parce que ces Auteurs sont remplis de tant de fables qu'il n'y a pas sujet de s'asseurer de rien sur leur témoignage seul, comme le Cardinal Bellarmin n'a pas fait difficulté de l'avoüer du dernier. Mais tout homme de bon sens quand il n'auroit point de pieté, doit reconnoître pour veritables les Miracles que Saint Augustin raconte dans ses Confessions, ou dans la Cité de Dieu. Ils étoient arrivez devant ses yeux; il en avoit été informé par les personnes mêmes sur qui ces Miracles s'étoient operez. Par exemple, celui d'un Aveugle gueri à Milan, en presence de tout le Peuple, par l'attouchement des Reliques de Saint Gervais & de Saint Prothais, qu'il rapporte dans ses Confessions, & dont il dit au XXII. Livre de la Cité de Dieu, Chapitre 8. *Miraculum, quod Mediolani factum est, cum illic essemus, quando illuminatus est Cæcus, ad multorum notitiam potuit pervenire: quia & grandis est Civitas, & ibi erat tunc Imperator, & immenso Populo teste res gesta est, concurrente ad corpora Martyrum Gervasii & Protasii.* Supposez que cela soit

arrivé comme il le rapporte, il n'y a point de personne raisonnable qui n'y doive reconnoître le doigt de Dieu; & ainsi tout ce qui resteroit à l'incredulité seroit de douter du témoignage même de Saint Augustin, & de s'imaginer qu'il a alteré la verité, pour autoriser la Religion Chrétienne dans l'esprit des Payens. Or c'est ce qui ne se peut dire avec la moindre couleur. Premierement, parce qu'il n'est point vrai-semblable qu'un homme judicieux eût voulut mentir en des choses si publiques, & où il auroit pû être convaincu de mensonge par une infinité de témoins; ce qui n'auroit pû tourner qu'à la honte da la Religion Chrétienne. Secondement, parce qu'il n'y eut jamais personne plus ennemi du mensonge, que ce Saint, sur tout en matiere de Religion; ayant établi par des livres entiers, non-seulement qu'il n'est jamais permis de mentir, mais que c'est un crime horrible de le faire, sous prétexte d'attirer plus facilement les hommes à la Foi.

IV. REGLE.

Entre les circonſtances qu'il faut conſiderer pour juger ſi on doit croire un fait, ou ſi on ne le doit pas croire, il y en a qu'on peut appeller des circonſtances communes, & d'autres qu'on peut appeller des circonſtances particulieres.

J'appelle *circonſtances communes*, celles qui ſe rencontrent en beaucoup de faits, & qui ſe trouvent plus ſouvent jointes à la verité, qu'à la fauſſeté. J'appelle *circonſtances particulieres*, celles qui ſe trouvent rarement accompagnées de la verité. Si les circonſtances communes ne ſont point contre-balancées par d'autres circonſtances particulieres, qui affoibliſſent, ou qui ruinent dans nôtre eſprit la créance qu'y avoient produite ces circonſtances communes, nous avons raiſon de croire ces évenemens, ſinon certainement, au moins trés-probablement; ce qui nous ſuffit quand nous ſommes obligez d'en juger.

Que ſi au contraire ces circonſtances communes qui nous auroient portez à croire une choſe, ſe trouvent jointes à d'autres circonſtances particulieres, qui ruinent dans nôtre eſprit la créance qu'y

avoient produite ces circonstances communes, nous n'avons plus alors la même raison de croire cet évenement. Mais ou nôtre esprit demeure en suspens, si les circonstances particulieres ne font qu'affoiblir le poid des circonstances communes ; ou il se porte à croire que le fait est faux, si elles sont telles qu'elles soient ordinairement des marques de fausseté. Voici des exemples qui pouront éclaircir cette remarque.

On demande si un livre est veritablement d'un Auteur dont il a toûjours porté le nom ; ou si les Actes d'un Concile sont vrais ou supposez ? A ne juger de ces faits que par les circonstances communes, le préjugé est pour l'Auteur, qui est depuis long-temps en possession d'un ouvrage, & pour la verité des Actes d'un Concile, que nous lisons tous les jours : & il faut des raisons considerables pour nous faire croire le contraire.

C'est pourquoi un fort habile homme * de ce temps ayant voulu montrer que la Lettre de S. Cyprien au Pape Etienne, sur le sujet de Marcien Evêque d'Arles, n'est pas de ce S. Martyr, il n'en a pû persuader les Sçavans ; ses conjectures ne leur ayant point parû assez fortes pour ôter à

* *M. de Launoy.*

S. Cyprien une piece qui a toûjours porté ſon nom, & qui a une parfaite reſſemblance de ſtile avec ſes autres Ouvrages.

C'eſt en vain auſſi que *Blondel* & *Saumaiſe*, ne pouvant répondre à l'argument qu'on tire des Lettres de Saint Ignace, pour la ſuperiorité de l'Evêque au-deſſus des Prêtres, dés le commencement de l'Egliſe, on prétendu que toutes ces Lettres étoient ſuppoſées, ſelon même qu'elles ont été imprimées par *Iſaac Voſſius* & par *Uſſerius*, ſur l'ancien manuſcrit de la Bibliotheque de Florence, & ils ont été refutez par ceux de leur parti. Comme ils avoüent que nous avons les mêmes Lettres qui ont été citées par Euſebe, par S. Jerôme, par Theodoret, & même par Origene; il n'y a aucune apparence que les Lettres de Saint Ignace ayant été recüeillies par Saint Polycarpe, ces veritables Lettres ſoient diſparuës, & qu'on en ait ſuppoſé d'autres dans le temps qui s'eſt paſſé entre S. Polycarpe & Origene, ou Euſebe. Outre que les Lettres de Saint Ignace que nous avons maintenant, ont un certain caractere de ſainteté & de ſimplicité, ſi propre aux temps Apoſtoliques, qu'elles ſe défendent toutes ſeules contre ces vaines accuſations de ſuppoſition & de fauſſeté.

Enfin toutes les difficultez que M. le

Cardinal du Perron a proposées contre la Lettre du Concile d'Affrique au Pape Celestin, touchant les Appellations au S. Siege, n'ont point empeché qu'on n'ait crû depuis, comme auparavant, qu'elle a été veritablement écrite par ce Concile.

Mais il y a d'autres rencontres, où les circonstances particulieres l'emportent sur les circonstances communes, & sur cette longue possession.

Ainsi quoique la Lettre de Saint Clement à Saint Jacques Evêque de Jerusalem, ait été traduite par Ruffin il y a treize cens ans, & qu'elle soit alleguée comme étant de Saint Clement, par un Concile de France, il y a plus de douze cens ans; il est toutefois difficile de ne pas avoüer qu'elle est supposée; puisque S. Jacques Evêque de Jerusalem, ayant été martyrisé avant S. Pierre, il est impossible que Saint Clement lui ait écrit depuis la mort de S. Pierre, comme le suppose cette Lettre.

V. REGLE.

On peut ajoûter à ces réflexions qu'*il ne faut pas dans la lecture de l'Histoire pousser trop loin le silence des Auteurs.*

Quoique l'argument negatif soit d'un grand usage pour démêler une infini-

té de fables, que l'ignorance des derniers ſiécles a ſuppoſées ſous le nom des premiers Ecrivains de l'Egliſe; il faut neanmoins ſe comporter avec quelque reſerve dans ces occaſions, & ne pas rejetter un fait, parce que les Ecrivains qui nous reſtent de ces mêmes temps n'en ont pas fait mention. On peut croire qu'il y en a peut-être qui nous ſont encore inconnus, qui en auront parlé. La découverte qu'on fait tous les jours des Ecrivains Eccleſiaſtiques qui étoient demeurez cachez dans les Bibliotheques, autoriſe aſſez cette regle. Je n'en voudrois pas d'autre exemple que la celebre viſion de la *Portuncule*; voici en deux mots, ce que c'eſt. Saint François étant un jour en prieres, fut averti par un Ange d'aller à l'Egliſe, où Jeſus-Chriſt l'attendoit, accompagné de ſa Mere, & d'un nombre d'Anges preſque infini. Le Saint y étant arrivé, pria Jeſus-Chriſt de lui accorder une Indulgence Pleniere pour tous ceux qui viſiteroient l'Egliſe de Portioncule; Saint François obtint ſa demande & alla trouver le Pape Honoré qui étoit à Perouſe. Le Pape lui permit de publier cette Indulgence; mais comme le jour n'étoit pas déterminé, Jeſus-Chriſt même le marqua dans une pareille viſion qu'eut ce Saint Patriarche. Un grand nombre d'Anges lui étant ap-

paru, lui ordonnerent d'aller trouver le Sauveur, qui l'attendoit dans la même Eglise: le Saint s'y étant transporté, se prosterna, & pria Jesus-Christ de marquer lui-même le jour auquel on devoit gagner l'Indulgence qu'il avoit accordée pour cette Eglise. Jesus-Christ détermina le premier jour d'Août, qui étoit le jour de la Dedicace de l'Eglise de Portioncule. C'est-là cette Fête si celebre dans tout l'Ordre de S. François, connuë sous le nom de Nôtre-Dame des Anges, ou de Portioncule. Le silence de saint *Bonaventure* sur ce fait historique avoit fait impression sur M. de *Sainte-Beuve*, & l'avoit porté à croire que cette vision étoit une fable inventée pour rendre plus celebre la Fête de Nôtre-Dame des Anges. Il s'étoit persuadé que saint Bonaventure n'ayant point parlé de cette vision, ou elle n'étoit pas encore née de son temps, ou au moins il la regardoit comme fausse, ou comme douteuse; & que l'on ne devoit pas aujourd'hui en porter un jugement plus avantageux. Cette preuve qui ne consistoit que dans un argument negatif, parut d'abord assez forte; mais quelques personnes ont depuis été convaincuës qu'on ne devoit pas pousser trop loin les preuves tirées du silence des Auteurs mêmes

contemporains. En effet M. de *Baluze* a publié dans le quatriéme tome de ses Mélanges, une piece qui justifie entierement ce fait, puisqu'elle est d'un Auteur qui a vêcu avec saint François; & ce monument a donné lieu de discuter cette verité. Mais pour l'examiner encore mieux, j'ajoûte à cette preuve directe que fournit M. de *Baluze*, des preuves indirectes. Je suis persuadé qu'il seroit difficile qu'un fait aussi éclatant que cette vision, ait commencé à paroître, sans que des hommes toûjours amateurs de la verité, la recherchant même aux dépens de leur fortune & de leur interêt, ne l'ayent regardé comme un fait supposé, sur la moindre apparence qu'il y auroit eu d'en douter. On est persuadé qu'il s'est trouvé de ces personnes dans tous les temps, & que par consequent on doit reconnoître pour veritable une action éclatante qui a passé par l'épreuve de plusieurs siecles : mais principalement s'il s'agit d'un miracle, qui devoit en quelque façon servir de fondement à la pieté des fideles, & qu'on ne laisse point courir dans le monde, sans en avoir fait auparavant une exacte recherche.

Mais je dis plus, voyons même si dans ce nombre d'années qui se sont passées depuis la publication de cette vision, il s'est même trouvé de ces esprits inquiets &

turbulens, qui font consister la Religion & la pieté à douter de tout, & qui par un attachement trop grand pour la nouveauté, se font un plaisir de rejettet ce qui seroit le mieux établi. Je ne crois pas qu'on puisse nous en montrer avant la fin du XVI. siecle; mais l'on sçait dans quel esprit *Kemnitius* voulut donner atteinte à ce Miracle. Il voyoit qu'on s'en servoit pour autoriser plusieurs veritez, qu'il ne vouloit pas reconnoître; & par consequent l'unique moyen qu'il trouvoit pour se débarasser de cette preuve, étoit de la rejetter, comme il a fait. On n'a point lieu de dire qu'avant *Kemnitius*, l'occasion ne s'est pas presentée de la refuter. Les disputes qui s'élevent quelquefois entre plusieurs Societez, donnent sujet de relever certains faits, contre lesquels on n'apporte souvent que de foibles conjectures. L'on fait toûjours entrer dans les questions principales des incidens qui peuvent mortifier les personnes contre lesquelles on dispute. C'est neanmoins ce qu'on n'a point remarqué dans cette occasion. Les esprits ont été assez animez dans les XIV. & XV. siecle, entre les Religieux de l'Ordre de Saint Dominique, & ceux de l'Ordre de Saint François. Et si les premiers avoient pû trouver quelque moyen de mortifier les Cordeliers sur ce fait, sans

doute qu'ils ne l'auroient pas échapé. Nous voyons au contraire que Saint *Antonin*, qui étoit de l'Ordre de S. Dominique, a rapporté cette vision, parce qu'il se voyoit obligé de rendre témoignage à la verité.

Mais combien se trouve-t'il encore de mécontens dans les Ordres Religieux qui ne cherchent souvent qu'à causer de la peine & du chagrin à ceux qu'ils se sont attirez pour ennemis par leur mauvaise conduite ? jamais ils n'en auroient trouvé une occasion plus favorable que de s'inscrire en faux contre cette vision, si la verité n'avoit été assez forte pour leur ôter tout sujet de recrimination.

L'on a toûjours reconnu pour veritable l'Indulgence que les Souverains Pontifes ont acccordée à l'Eglise de Portioncule. Saint Bonaventure qui vivoit du temps de saint François, qui l'avoit même conversé tres-souvent, la rapporte dans la vie de ce saint Patriarche. Or l'autenticité de cette Indulgence est une preuve incontestable de la verité de cette vision. Tout le monde sçait, & l'on peut en rapporter des preuves convaincantes, que dans l'anniversaire de la Dedicace de Portioncule, il y avoit à cette Eglise un concours infini de Peuples qui s'y rendoient, pour participer aux graces que Jesus-Christ répandoit sur ceux qui la vi-

sitoient en ce jour : on leur expliquoit par consequent de quelle maniere ces Indulgences avoient été données. Or si cette vision étoit supposée, on se seroit trouvé dans l'obligation de faire paroître de la variation & du changement, en expliquant l'origine de cette Indulgence : & ces changemens se trouveroient marquez dans les Historiens de ces temps, qui rapportent cette vision : chose inconnuë neanmoins, & que personne ne peut découvrir dans les Ecrivains de ces siecles ; & par consequent l'on doit convenir que la vision arrivée à saint François est aussi autentique que l'Indulgence qui lui fut accordée par Jesus-Christ, & confirmée par le Pape.

L'on doit remarquer par tout ce que je viens de dire, qu'il ne faut pas toûjours apporter comme une preuve décisive le silence des Auteurs contemporains. On a vû qu'on seroit tres-mal fondé pour rejetter la vision de saint François, si l'on s'appuyoit sur le silence de saint Bonaventure ; puisqu'un Auteur qui avoit conversé saint François même, détruit la preuve qu'on peut tirer de ce silence. On peut dire encore qu'à ces argumens negatifs, & qu'à ces preuves de raisonnemens on peut en opposer d'autres, qui n'ont pas moins d'apparence, & qui tres-souvent ont plus de solidité.

VI. Regle.

J'ajoûte enfin pour derniere observation, que *dans l'examen des faits historiques, il ne faut pas toûjours se laisser entraîner par le nombre, mais par le merite des Auteurs.*

On n'ignore pas de quelle maniere la plûpart des mauvais Historiens composent leurs histoires. Ce n'est point par la discussion & par l'examen des faits qu'ils rapportent ; mais par cette fausse maxime qu'ils ont un plus grand merite que les autres, quand ils font une compilation plus ample que toutes celles qui ont paru jusqu'à leur temps. Cette conduite que gardent la plûpart des mauvais Ecrivains, doit nous porter à juger du peu de fond qu'on doit faire sur leurs ouvrages. Ils ne sont recevables que quand ils ont pour garand des Auteurs judicieux, qui rapportent, ou qui autorisent les mêmes faits. Ainsi lorsqu'un Ecrivain a établi un fait, quoique faux, les autres qui ne font pas réflexion, que le premier Auteur de ce fait aura sans doute été trompé, ne laissent pas de le copier, parce que cette histoire fait nombre & grossit leur compilation. C'est-là comme se sont compor-

tez les Auteurs, qui ont reçû comme une verité, la fable de la Papesse Jeanne, que les Catholiques doivent maintenant se dipenser de refuter, depuis que *Blondel* ce sçavant & habile Protestant, l'a discutée avec tant de solidité.

Il arrive dans ces occasions que quand ont veut examiner à fond les premiers Ecrivains, qui ont rapporté ces histoires fabuleuses, on en trouve les motifs dans les passions des hommes. Et dans la suite sans faire attention sur ces mêmes passions, on les a crû sinceres, parce qu'ils se mettoient en peine de prouver qu'ils meritoient quelque créance. Mais des Auteurs exacts recherchent toûjours indépendamment de cette sincerité affectée, la cause qui aura fait supposer un point d'histoire. C'est la conduite qu'a tenuë du *Haillan* *, dans l'examen de ce qu'on rapporte de la Pucelle d'Orleans. Il va rechercher son histoire, jusques dans les embarras du siecle de Charles VII. & dans les intrigues de la Cour. » Il y eut, dit cet Historien, une jeune fille de l'âge de vingt-» deux ans, native de Vaucouleur en Lor-» raine, nommée Jeanne, nourrie entre » les brebis & les moutons; laquelle étant » amenée au Roy, lui dit qu'elle venoit

* *Etat des affaires de France liv. 2.*

„ vers lui, inspirée de Dieu, pour lui pro-
„ mettre qu'elle chasseroit les Anglois de
„ la France. Le Roy fut étonné & ébahi
„ de cette fille, & lui & les Seigneurs qui
„ étoient autour de lui, l'interrogeans de
„ diverses choses, jamais elle ne varia,
„ ne disant parole qui ne fût sainte, mo-
„ deste & chaste. Les Seigneurs furent d'a-
„ vis de ne mépriser ce miracle. Adonc le
„ Roy lui fit donner chevaux & armes;
„ & une Armée avec bon nombre des plus
„ grands Capitaines, en la compagnie des-
„ quels elle porta le secours à ceux d'Or-
„ leans. Le miracle de cette fille, soit que
„ ce fût un miracle composé, aposté, ou
„ veritable, éleva les cœurs des Seigneurs,
„ du Peuple & du Roy, qui les avoient
„ perdu: telle est la force de la Reli-
„ gion, & bien souvent de la supersti-
„ tion. Car les uns disent que cette Jean-
„ ne étoit la Maîtresse de Jean Bâtard
„ d'Orleans, les autres du Sieur de Bau-
„ dricourt, les autres de Pothon de Xain-
„ trailles, lesquels étant fins & avisez, &
„ voyans le Roy si étonné qu'il ne sça-
„ voit plus que faire, ni que dire; & le
„ Peuple, pour les continuelles guerres
„ tant abbatu qu'il ne pouvoit relever son
„ cœur, ni son esperance; s'aviserent de
„ se servir d'un miracle composé d'une
„ fausse Religion, qui est la chose du

T

„ monde, qui plus éleve & anime les
„ cœurs, & qui plus fait croire aux hom-
„ mes, mêmement aux simples, ce qui n'est
„ pas. Et le Peuple étoit fort propre à re-
„ cevoir telles superstitions. Ceux qui
„ croyent, que c'est une Pucelle envoyée
„ de Dieu, ne sont pas damnez; ne le
„ sont pas ceux qui ne le croyent point.
„ Plusieurs estiment cet article dernier
„ une heresie; mais nous ne voulons pas
„ trébucher en celle, ni trop en l'autre
„ créance. Adonc ces Seigneurs par l'es-
„ pace de quelques jours, l'instruisirent
„ de tout ce qu'elle devoit répondre aux
„ demandes, qui par le Roy & eux lui
„ seroient faites en la presence du Roy;
„ car ils devoient eux-mêmes faire les in-
„ terrogatoires, & afin qu'elle pût recon-
„ noître le Roy, lorsqu'elle seroit menée
„ vers lui (lequel elle n'avoit jamais vû)
„ ils lui faisoient voir tous les jours par
„ plusieurs fois son portrait. Le jour dé-
„ signé, auquel elle devoit venir vers lui
„ en sa chambre, & eux ayans dressé cet-
„ te partie, ils ne faillirent de s'y trouver.
„ Etant entrée, les premiers qui lui de-
„ manderent ce qu'elle vouloit, furent le
„ Bâtard d'Orleans & Baudricourt, les-
„ quels lui demanderent ce qu'elle deman-
„ doit; elle répondit, qu'elle vouloit par-
„ ler au Roy. Ils lui présenterent un des

» autres Seigneurs qui étoient là, lui di-
» ſant que c'étoit le Roy ; mais elle inſ-
» truite de tout ce qui lui ſeroit fait, &
» dit, & de ce qu'elle devoit faire & di-
» re, dit que ce n'étoit pas le Roy, &
» qu'il étoit caché en la ruelle du lit (là
» où de vrai il étoit) & allant l'y trou-
» ver, lui dit ce qui a été dit cy-deſſus.
» Cette invention de Religion feinte, &
» ſimulée profita tant en ce Royaume,
» qu'elle releva les courages perdus, &
» abbatus de deſeſpoir. » J'ai voulu rapporter ici ce que dit du Haillan, quoique cela ſoit un peu long, pour montrer que ſouvent, quand on remonte à l'origine & à la ſource des faits, on y trouve des dénoüemens qui n'ont pas été connus des aurtes Hiſtoriens; parce que les derniers n'ont penſé qu'à copier ceux qui les avoient précedez.

CHAPITRE XX.

Regles pour le diſcernement des Ouvrages ſuppoſez.

DEux choſes ont contribué à perpetuer les fourberies qui ſe ſont faites

dans la ſuppoſition des ouvrages, ſur tout en matiere de Religion.

C'eſt premierement, que ces ſuppoſitions étoient faites avec tant d'artifice & de précaution, qu'il étoit difficile de les reconnoître, juſques-là même que les plus habiles d'entre les Peres s'y ſont laiſſez ſurprendre. Je ne parle point ici des faux Evangiles, des Revelations, des fables impertinentes, que les premiers Heretiques ſuppoſerent ſous le nom des Apôtres. La fauſſeté en fut reconnuë dés les premiers ſiecles de l'Egliſe; mais pour venir à des écrits, leſquels parce qu'ils ont été moins conſidérables, n'en ont peut-être été pour cela que plus ſéduiſans, l'on ſçait avec quelle ardeur on a fait l'apologie des Livres des *Sybilles*, des Lettres d'*Abgare*, de *Pilate*, de *Lentulus* & de *Seneque*. La ſeconde cauſe qui a donné quelque cours à ces ſuppoſitions, c'eſt que ceux qui avoient frabriqué ces ouvrages; s'y ſont pris d'une maniere qui leur a acquis de l'autorité. Ils ont fait enſorte de gagner l'eſprit du Peuple, avide de fables & de faits extraordinaires, en ſatisfaiſant leur imagination de ce côté-là. Et il a été difficile enſuite d'ôter ces préventions; l'on a crû que le préjugé du Peuple devoit faire une eſpece de preuve, perſuadé fauſſement, comme on l'étoit, que l'erreur n'au-

roit pû s'établir parmi un ſi grand nombre de perſonnes.

Comme ces ſuppoſitions n'ont pas laiſſé d'alterer la pureté de l'hiſtoire, il faut en juger par des regles certaines, & faire en ſorte que l'autorité de ceux qui ont été les premiers ſurpris, ne nous jette pas dans l'erreur. Nous n'avons pas deſſein de faire ici le dénombrement de ces ſuppoſitions. Beaucoup de perſonnes habiles s'en ſont acquitées par d'excellens ouvrages, il nous ſuffit donc à preſent d'établir les maximes qui ſervent à faire ce diſcernement.

I. REGLE.

On doit regarder comme ſuppoſé, ou au moins comme douteux les écrits qu'on attribuë aux Apôtres & aux Peres de ces premiers ſiecles, quand ils ont été inconnus dans les temps, où l'on dit qu'ils ont été faits, ou dans ceux qui ſuivirent immediatement.

Le bon ſens doit nous convaincre de ce principe qu'on a toûjours crû aſſez certain, & qui a même ſervi pour découvrir une infinité de tromperies. C'eſt cette même regle que ſaint Auguſtin a mis en uſage, pour montrer la fauſſeté des livres apocriphes, par leſquels on vouloit

donner atteinte à la Religion. Si ces ouvrages, dit ce grand Docteur, étoient de ceux mêmes dont ils portent le nom, l'Eglise les auroit sans doute reçûs, & nous les recevrions aussi maintenant; puisque l'Eglise a toûjours été la même, & qu'elle s'est continuée par une succession non interrompuë. Il n'est rien de si facile que de connoître si ces ouvrages ont été inconnus dans ces premiers temps; si par exemple ils n'ont pas été citez par les Ecrivains du premier, du second & du troisiéme siecle de l'Eglise, ou même par ceux des siecles posterieurs; tels pourroient être particulierement *Eusebe* dans son histoire, *Saint Jerôme*, *Gennade*, *Saint Isidore* dans leur Catalogue des Ecrivains Ecclesiastiques, & *Photius* dans sa Bibliotheque. Aussi a-t'on regardé comme supposez ce grand nombre d'ouvrages, que le Pape Gelase, ou quelqu'un de ses Successeurs a mis au nombre des livres apocriphes, & c'est le jugement qu'on doit porter des Canons des Apôtres, des Constitutions de Saint Clement, des Lettres de Saint Paul à Seneque & aux Laodicéens, dont il n'est point parlé avant la fin du IV. siecle de l'Eglise; ou même des autres qui n'ont été connus que dans le VI. le VII. ou le VIII. siecle, comme des Decretales des premiers Papes, quelques-unes

des Lettres qui portent le nom de Saint *Ignace*, les Liturgies de Saint Jacques & de Saint Matthieu, & beaucoup d'autres pieces attribuées à Meliton, à Saint Justin, & à S. Clement d'Alexandrie.

II. REGLE.

On doit regarder un ouvrage comme douteux, ou comme supposé, quand les Peres des premiers siecles l'ont regardé eux-même comme supposé, ou comme douteux.

En effet on n'a point sur ces sortes d'ouvrages de lumieres plus asseurées, & de preuves plus certaines que celles qu'avoient les Ecrivains, qui vivoient dans le temps de ces suppositions; ils étoient même de ce côté-là moins sujets à la prévention; puisque les ouvrages ne paroissoient point autorisez par un grand nombre d'années, qui donnent quelquefois du poids à l'erreur & à l'illusion.

nople, ce qui marque évidemment que cet Ecrivain n'est pas du siecle auquel on avoit crû autrefois qu'il avoit écrit. Le *Commentaire* sur le livre de *Job*, qui est parmi les ouvrages d'*Origene*, soûtient ouvertement l'Arrianisme, qualifiant même d'impie le sentiment de l'Eglise, & refutant lui-même les termes de Trinité, & Consubstantialité, ce qui fait voir qu'Origene n'est pas l'Auteur de cet ouvrage; mais un Arrien du IV. ou du V. siecle. On trouve dans les écrits attribuez aux Apôtres, à saint Clement, & à Prochore, les noms *de Trisagium*, *de Consubstantiel*, *de Trinité*, *d'Hypostase*, *de Personnes*, *de Metropolitain*, *de Laïcs*, *de Catechumenes*; termes qui n'ont été usitez que long-temps aprés les Apôtres & leurs Disciples; c'est-à-dire, dans les siecles où l'on examinoit avec quelque soin la doctrine qui se trouve expliquée par ces paroles; ou lorsque l'on a établi un culte exterieur, & des ceremonies particulieres & differentes de celles des premiers siecles. Enfin l'exposition du Symbole, attribuée à saint *Cyprien*, refute les erreurs de Paul de Samosate, d'Arius, d'Eunomius & des Manichéens, qui n'ont tous parû qu'aprés la mort de ce saint Evêque. L'heresie de Photin se trouve combattuë dans le Commentaire sur les Pseaumes attribué à *Ar-*

nobe. Je n'en rapporte point davantage, parce que ce peu d'exemples fait assez connoître la précaution avec laquelle il faut lire la plûpart de ces ouvrages pour se convaincre de leur verité, ou de leur fausseté.

IV. REGLE.

Une autre Regle qui doit servir à faire regarder un ouvrage comme supposé, ou au moins comme douteux; c'est lorsqu'il s'y trouve des anachronismes & des fautes grossieres que n'auroit pas commis l'Ecrivain sous le nom duquel on fait passer ces ouvrages; lorsqu'il s'y trouve des fables, des contes pueriles & des mensonges indignes des personnes sous le nom desquelles on le fait passer; ou enfin si ces Auteurs se servent eux-mêmes de livres apocriphes & remplis de fables.

Ces Regles sont si certaines qu'il est inutile de les démontrer; ce sera plûtôt par des exemples, que par des raisonnemens qu'on en pourra connoître la consequence. Quelques ouvrages attribuez à saint *Justin* parlent du Paganisme renversé & du Christianisme triomphant: les *Decretales* supposées sous le nom des premiers Papes, sont pleines d'une infinité

de ces anachronismes, par rapport aux dates & aux Consulats, comme l'a tres-bien remarqué *Blondel*. C'est de ce caractere que sont l'histoire de sainte *Thecle*, le faux Evangile de S. *Jacques*, les Lettres de *Lentulus* & de *Pilate* : on trouve tant d'impertinences dans le premier de ces ouvrages, qu'il est impossible de croire que ce soit une production des premiers siecles de l'Eglise, dans lesquels on avoit un si grand respect pour la veriré, & tant d'aversion pour le mensonge qu'on se faisoit un principe de ne point mettre par écrit tout ce qui pouvoit avoir l'air de fables, de peur de donner atteinte aux faits les plus autorisez. Ce détail puerile de la grandeur de Jesus-Christ, de la forme de son visage, de la couleur de ses cheveux & de sa barbe, marque un esprit oisif, qui ne sçachant point de grandes choses, s'attache à des bagatelles, & à des minuties, & par consequent ce n'étoit point là le caractere d'une personne serieuse, comme pouvoit être *Lentulus*, où *Pilate*. Je mets encore dans ce même rang la deuxiéme Lettre de S. *Clement* aux Corinthiens, que saint Jerôme regardoit au moins comme douteuse, parce qu'on y cite plusieurs faux Evangiles, & d'autres livres apocriphes.

Il faut apporter neanmoins quelque temperament à cette regle, & ne pas

rejetter un Auteur uniquement parce qu'il rapporte des faits supposez, ou parce qu'il s'appuye sur quelque livre apocriphe, puisqu'on voit que saint *Justin* cite les livres des Sybilles, dans des ouvrages qui sont incontestablement de lui, & qu'il a été suivi par saint *Clement* d'Alexandrie, par *Tertullien*, *Lactance* & d'autres Peres, qui ont cité comme eux les écrits des Sybylles, Mercure-Trismegiste, ou de semblables Auteurs. L'on voit même que saint *Gregoire de Nisse*, l'un des plus judicieux de nos premiers Ecrivains, se sert du faux Evangile de saint Jacques, ou de celui de Seleucus heretique Manichéen dont nous avons un ouvrage à la fin des œuvres de saint Jerôme. Ainsi cette regle doit regarder tout au plus les deux premiers siecles de l'Eglise, dans lesquels on gardoit une si grande circonspection, principalement dans le premier, qu'on n'osoit rien avancer, à moins qu'on ne le sçût par une tradition certaine des premiers Disciples de Jesus-Christ, ou des Apôtres. Ou si l'on veut se servir de cette même regle par rapport aux siecles posterieurs, il faut considerer attentivement quel est le caractere des Auteurs auxquels on attribuë ces ouvrages : de quel genre sont les faits qui font douter de leur verité : parce que tous les Peres n'ont

pas eu un discernement égal dans le choix des preuves & des autoritez ; ajoûtez à cela que ce qui nous paroît aujourd'hui fabuleux , se trouvoit authorisé dans certains siecles ; & comme on n'examinoit point ces faits à la rigueur, on ne laissoit pas d'en tirer des consequences, parce qu'ils étoient communément reçûs dans ces premiers temps. Je n'en veux point d'autre exemple que l'histoire du Phenix rapportée par saint *Clement*, dans sa premiere Lettre aux Corinthiens. Quoiqu'on traite ce fait de fabuleux, on ne va point dire pour cela, que la Lettre aux Corinthiens est supposée ; mais que le fait, qui s'y trouve rapporté, étoit recû communément dans ce siecle , comme on le voit dans *Tacite* , & dans *Plutarque* ; & que saint Clement a voulu tirer d'un fait reçû une consequence qui n'étoit point avoüée de tout le monde ; telle étoit la possibilité de la Resurrection des corps.

V. REGLE.

La cinquième Regle, qui fait reconnoître ces suppositions, regarde principalement le stile & la methode des ouvrages; par exemple si par la comparaison qui se fait d'un ouvrage douteux avec un ouvrage incontestable, on remarque entre l'un & l'autre un stile & une methode entierement opposée, ou des termes & des manieres de parler, qui n'ont été en usage que dans les siecles posterieurs.

L'on ne croira point, par exemple, que des ouvrages, dont le stile & les manieres sont toutes latines, soient faits par des Auteurs Grecs, comme sont les dialogues & les opuscules attribuez à S. *Athanase.* Il n'est pas moins facile de reconnoître par le stile ces sortes de supositions, lorsque ces mêmes ouvrages sont écrits dans la langue de ceux auxquels on les attribuë; parce qu'un imposteur ne peut pas toûjours si bien imiter la frase, & le tour d'un Ecrivain, qu'il ne laisse appercevoir son esprit, ou le caractere de son siecle dans le temps même qu'il veut se revêtir du caractere & de l'esprit des autres. C'est pour cette raison qu'on ne peut croire que l'ouvrage contre Aristote qui se trouve parmi les œuvres de saint *Justin*,

ſoit de ce ſaint Martyr ; que les diverſes Homelies qui ſont dans *Origene*, ayent été faites par ce ſçavant Pere : que le livre des Spectacles puiſſe être de S. *Cyprien*. Comme cet difference de ſtile a fait regarder certains ouvrages, comme autant de ſuppoſitions, l'on a crû par la regle contraire, qu'on devoit reſtituer à quelques Ecrivains des ouvrages dont on ignoroit auparavant les Auteurs ; & l'on ne s'eſt preſque fondé dans ces reſtitutions, que ſur la reſſemblance du ſtile, des manieres, de la methode & du caractere. C'eſt ce qui a fait croire que les livres de la Vocation des Gentils, & la Lettre à Demetriade, qu'on attribuoit auparavant à ſaint *Proſper*, pourroient être de ſaint *Leon*.

Cette regle ne laiſſe pas d'avoir ſes difficultez dans trois occaſions. 1°. Quand nous n'avons point d'autres ouvrages de la perſonne ſous le nom de qui on fait paſſer cette ſuppoſition. 2°. Lorſqu'il y a une ſi grande reſſemblance de ſtile, qu'il eſt preſque impoſſible d'en reconnoître la difference. 3°. Lorſque l'écrit qu'on croit ſuppoſé, n'eſt pas aſſez ample pour nous repreſenter l'eſprit, & le caractere de ſon Auteur.

1°. Mais dans la premiere de ces conjonctures, comme il eſt impoſible de faire

un paralelle entre l'ouvrage qu'on croit supposé, & ceux de la même personne, sous le nom de qui on le fait passer; il faut en juger par le stile, & le caractere propre à chaque siecle, examiner comme nous l'avons déja remarqué dans la troisiéme Regle, s'il ne s'y trouve pas de terme qui n'ont été en usage que longtemps aprés, comme pourroient être les mots *de Pape, de vôtre Sainteté, d'Evêque des Evêques, de Siege Apostolique, de Canonisation, de Bulles, de Prebende, d'Annates, d'Investitures & de Dispenses.*

2°. Il est plus difficile dans la deuxiéme occasion de se déterminer, par la ressemblance ou la difference des stiles. L'on sçait à ce sujet les sentimens si opposez de deux sçavans Critiques, *Erasme*, & l'Abbé *de Billy*. Le premier parlant du Commentaire de saint Chrysostome sur les Actes des Apôtres, le regarde comme une piece fade & insipide. Il se répend non-seulement d'en avoir traduit quelque partie; mais il croit encore qu'il feroit lui-même en dormant un ouvrage plus sensé & plus raisonnable. *Ex Chrysostomo*, dit-il * à un de ses amis, *In acta veteram Homilias tres; cujus operæ me pœnituit, cum nihil hîc viderem Chrysostomi, tuo tamen hortatu*

* *Epist. ad Tonstallum.*

recepi codicem in manum : sed nihil unquam legi indoctius ; ebrius ac stertens scriberem meliora. Habet frigidos sensiculos, nec eos commodè potest explicare. Au contraire l'Abbé *de Billy* porte un jugement tres-avantageux de ces Commentaires de S. Chrysostome sur les Actes des Apostres. Il asseure qu'il n'a rien vû de plus éloquent que ces Homelies, & rien qui nous represente mieux le caractere & le stile de S. Chrysostome ; *Græco codice nihil fingi potest elegantius*, dit cet habile Critique, *nihil quod Chrysostomi phrasim melius referat.* C'est par la même raison qu'on a regardé comme une preuve peu solide de la supposition du passage de *Joseph* sur Jesus-Christ, la difference du stile que M. le *Févre* croit trouver entre ce passage & le reste de l'histoire ; comme si cet Historien avoit pû representer son stile, son caractere & son genie en quatre lignes. Et si cette difference étoit aussi grande que le croit M. le *Févre*, pourquoi *Casaubon, Usserius*, ou M. *de Valois*, si habiles & si judicieux Critiques, ne s'en seroient-ils point apperçûs, aussi-bien que lui ? On doit conclure de ces exemples, que s'il est facile en certaines occasions de juger de la difference du stile, il s'y trouve quelquefois plus de difficulté, ce qui fait voir qu'on ne doit se servir de cette re-

gle, qu'avec quelque précaution & quelque reserve.

VI. REGLE.

Pour n'être pas trop long, je rassemble dans cet article, trois autres Regles qui doivent faire soupçonner un ouvrage de faux. *C'est* 1°. *quand on trouve, ou dans les versions, ou dans quelques manuscrits de cet ouvrage, des augmentations, ou des retranchemens qui ne se trouvent point dans les originaux, ou dans d'autres copies.* 2°. *Si ces mêmes ouvrages sont attribuez à plusieurs Auteurs, par les Ecrivains Ecclesiastiques.* 3°. *S'il se trouve dans ces ouvrages une doctrine & des maximes contraires à ce que les Peres ausquels ont les attribuë, avancent dans leurs veritables ouvrages.*

I. Suivant donc la premiere de ces maximes, c'est avec raison qu'on doute des *quatre-vingt Canons Arabiques*, attribuez au *Concile de Nicée*; puisqu'on sçait d'ailleurs qu'il n'y en a que vingt qui soient veritables. On a douté pour ce même sujet des Lettres de saint *Ignace*, & il paroît aussi qu'on devoit le faire avant qu'Usserius & Vossius en eussent donné les originaux qui ont levé tout le doute

qui se trouvoit dans les Lettres, ou supposées, ou interpollées, telles que nous les avions auparavant. Et effet on ne remarquoit point dans ces Lettres un grand nombre de citations que les Peres en ont faites, ce qui donnoit lieu de penser que ces Lettres n'étoient pas celles que les premiers Peres avoient euës entre les mains. On ne pourroit pas sur le même principe s'en rapporter aux traductions que *Ruffin* a faites de l'histoire de *Josephe*, & de celle d'*Eusebe*, comme on ne s'en rapporte point aux Livres des principes d'*Origene*, que ce même Auteur a traduits. Il nous apprend lui-même quelle étoit sa conduite dans la version qu'il faisoit de ces ouvrages. C'étoit moins son esprit & sa raison, que son imagination qui le conduisoit. Quand il avoit envie d'ajoûter, ou de retrancher quelque chose, il n'examinoit point si cela étoit contraire à la fidelité dont il étoit redevable à ses originaux, & à ses lecteurs. C'est de cette maniere qu'il a mutilé, ou qu'il a augmenté les ouvrages d'Origenes, & sur tout le livre de ses Principes, dans lequel on ne reconnoît point la doctrine de ce Pere, mais uniquement les fantaisies de *Ruffin*: jusques-là même qu'il y a inseré tout le fond de l'heresie Pelagienne, dont il est le premier Auteur.

2°. Suivant la deuxiéme des ces maximes, on a crû avec raiſon que l'expoſition du Symbole attribué à S. Cyprien, n'étoit pas de ce Pere ; puiſque *Gennade* remarque qu'elle eſt de *Ruffin*, qui vivoit un ſiecle & demi aprés; que le Livre de la Trinité attribué à *Tertulien*, ou à ſaint *Cyprien*, n'eſt ni de l'un, ni de l'autre ; mais de *Novatien*, à qui ſaint *Jerôme* le donne. Je ne veux point apporter un plus grand nombre d'exemples ; parce qu'on les peut voir dans les Auteurs qui ont donné des Catalogues des Ecrivains Eccleſiaſtiques.

3°. Enfin ſuivant la troiſiéme maxime, on doit rejetter les Queſtions attribuées à ſaint *Juſtin* ; puiſque dans la queſtion 142. l'Auteur ſoûtient que l'Ange qui parla à Jacob, & à Moyſe, étoit une créature ; au lieu que ſaint *Juſtin* dans ſon Dialogue avec le Juif Triphon montre que cet Ange n'étoit pas une créature, mais Dieu-même, qui ſe manifeſtoit à ces ſaints Patriarches. C'eſt ſur ce même principe qu'on ne doit pas attribuer à ſaint *Cyprien* le Livre *De operibus Cardinalibus* ; puiſque cet Auteur y dit, que le Baptême adminiſtré par les Catholiques, ou par les Heretiques eſt d'un égal merite : ce qui eſt contraire à ſaint Cyprien, qui a toûjours ſoûtenu le ſentiment oppoſé. Ainſi les Queſtions ſur l'ancien & le nouveau Teſtament ne ſont

pas de saint *Augustin*, puisqu'on y avance une doctrine opposée à celle de ce saint Docteur, en disant que Melchisedech étoit le Saint-Esprit, que le premier homme dans sa création n'avoit pas été rempli de l'Esprit de Dieu, & que la femme n'a point été faite à l'image de Dieu.

CHAPITRE XXI.

De quel usage peuvent être les faits, & les ouvrages supposez & douteux & les Historiens passionnez.

COmme on ne doit pas recevoir dans toutes ses parties un Auteur, quoiqu'il soit veritable pour le fond, quand on a d'ailleurs quelque sujet de croire qu'il s'est trompé, ou qu'il a été surpris: il ne faut point s'imaginer aussi qu'on ne puisse tirer aucun avantage d'un Historien passionné, ou d'un ouvrage supposé, & douteux. Tout peut servir à établir la verité, pourvû qu'on ait un discernement assez juste pour faire usage de tout. La fourberie & l'imposture ne laisseroient pas d'être utiles, quand elles ne contribueroient qu'à nous faire connoître la corruption du cœur humain, & la foiblesse de

nôtre esprit, qui a tant de peine à discerner ce que la verité peut avoir dicté aux hommes, d'avec ce que la passion & l'interêt leur a fait écrire. Mais pour faire quelque chose de plus, il faut distinguer ici les faits & les ouvrages douteux; ou supposez, & les Historiens passionnez.

I.

Des faits douteux & supposez.

On ne tire ordinairement que trés-peu d'avantage des faits douteux & supposez. Il y en a qui sont purement historiques, & il ne faut plus y faire attention, dés qu'on est persuadé de leur fausseté; ou si on les rappelle dans son esprit, ce ne doit être que dans le dessein de persuader aux autres hommes, qu'ils doivent être entierement oubliez. Il s'en trouve neanmoins qui ne sont à la verité d'aucune consequence, par rapport aux faits en eux-mêmes, mais dont il faut rechercher l'origine; parce qu'il arrive souvent qu'un point d'histoire trés-veritable, & qui n'a pas été assez bien expliqué, ou assez bien entendu par quelques-uns, donne lieu à de fausses suppositions. C'est ainsi, par exemple, qu'on croit que la fable de la *Papesse*

Jeanne n'a pas d'autre fondement que le peu de fermeté du Pape Jean VIII. qui consentit au rétablissement de Photius : ce qui fit dire à plusieurs Ecrivains, qu'il avoit gouverné le Siege de Rome avec la mollesse, & la lâcheté d'une femme. Ces paroles, ou de semblables mal expliquées, ou mal étenduës donnerent lieu dans la suite à une infinité d'Ecrivains Catholiques, de croire qu'une femme avoit été assise sur le Siege de Rome.

Mais lorsque dans les faits historiques même supposez, on trouve l'éclaircissement de quelque dogme, la preuve d'un culte, ou d'une pratique de l'Eglise, ils peuvent toûjours être d'un grand usage dés qu'il s'agit de prouver ces mêmes dogmes. Ainsi quand tous les miracles, quand toutes les histoires que les saints Peres ont rapportées pour montrer la verité d'un Mystere, seroient autant d'inventions de l'esprit humain, elles ne laisseroient pas de servir beaucoup pour l'éclaircissement de ces mêmes veritez ; parce que les faits que ces Peres ont rapportez, étant reçûs communement dans les siecles où ils ont écrit, il s'ensuit que la doctrine qui est jointe à ces mêmes faits étoit un doctrine universellement reçûë de tous les Fideles : il arrivoit dans ces occasions, non pas que le fait historique don-

noit quelque poids à la doctrine, mais que la doctrine autorisoit le fait; au lieu qu'à present ce fait quoique supposé peut servir à autoriser la doctrine. C'est pour cette raison que la plûpart des fideles se sont crûs dispensez autrefois d'examiner avec soin beaucoup de faits historiques, de miracles, de visions, de revelations; parce que ne les trouvant point contraire à la Foy, ils avoient quelque raison de se mettre peu en peine de la verité du fait en lui-même. Au contraire quand ils ont crû que ces faits historiques donnoient atteinte à la verité des dogmes, ils les ont exa minezavec plus de rigueur, & en ont fait voir l'imposture & la fourberie.

I I.

Des ouvrages supposez & douteux.

Les ouvrages supposez sont d'un plus grand usage, ou pour établir les dogmes de la Foi, ou pour éclaircir la discipline Ecclesiastique. Mais leur degré d'autorité doit varier selon leur different degré de suppositions.

On peut remarquer deux sortes de suppositions. Les premieres sont celles qui se font de propos déliberé; lorsqu'on écrit quelque traité sous le nom d'une autre personne

personne ; ou lorsqu'on veut faire passer pour veritables des faits, dont on est l'inventeur. C'est ainsi qu'on a supposé sous le nom des Apôtres les Constitutions Apostoliques, sous celui de saint *Denis l'Areopagite*, les livres des Noms divins, & de la Jerarchie Ecclesiastique & Divine. C'est ainsi qu'on a publié les histoires d'Apollonius de Thyanée, de sainte Thecle, de sainte Catherine, & d'une infinité de Saints & de Saintes, que la passion, ou l'interêt ont fait paroître.

Par rapport aux ouvrages que les Ecrivains posterieurs ont publiez sous le nom de quelqu'un de ceux qui les avoient devancez ; ils ne peuvent point à la verité faire preuve pour les temps auxquels on suppose qu'ils ont écrit, mais seulement pour les temps auxquels ils ont commencé de paroître. Ce seroit par consequent n'avoir ni justesse, ni exactitude, que de vouloir montrer par les Constitutions Apostoliques, & par les ouvrages prétendus de saint Denis, que la doctrine & la discipline qu'on y trouve, est la doctrine & la discipline du premier siecle de l'Eglise. Mais on peut dire avec raison que le premier de ces ouvrages renferme une doctrine & une discipline qui étoient en usage dans le troisiéme siecle ; parce qu'on ne commença à connoître les Constitu-

tions Apoſtoliques, que dans le quatriéme ſiecle.

On peut auſſi faire uſage des livres hiſtoriques, qui ne ſont preſque qu'un tiſſu de fables & de contes. Il faut bien ſe perſuader pour cela, que ceux qui ont publié ces eſpeces de romans, n'ont point inventé tous les faits qu'ils ont écrits; mais qu'ils en ont mis qui étoient certains, pour revêtir au moins de quelque apparence de verité, les fables auxquelles ils vouloient donner cours. Par exemple, quoique la vie d'Apollonius, écrite par *Philoſtrate*, ſoit un recüeil de fables impertinentes, l'on ne doit point tirer cette conſcquence, que tout y eſt fabuleux, puiſqu'il eſt conſtant qu'il y a eu au monde un Apollonius * qui fut un celebre Philoſophe, qui alla dans la Perſe, qui traverſa le Mont Caucaſe, les Albaniens, les Scythes, les Maſſagetes, perça juſques dans les Indes, & enfin ayant paſſé le grand Fleuve Phiſon, arriva juſqu'aux Barchmanes pour entendre Hiarque, qui etoit aſſis ſur un trône d'or, & qui faiſoit des leçons à un petit nombre de Diſciples ſur les ſecrets de la nature, ſur le mouvement des aſtres, & ſur le cours des jours. Et que de-là traverſant le pays des

* *S. Jerôme dans ſa Lettre à Paulin.*

Elamites, des Babiloniens, des Caldéens, des Medes, des Assyriens, des Partes & passant par la Syrie, la Phenicie, l'Arabie & la Palestine, il se rendit en Ethiopie, afin de conferer avec les Gymnosophistes, toûjours dans le dessein de devenir plus sçavant, & de se perfectionner davantage. C'est-là où se réduit toute la certitude que nous peut donner sur la vie de ce Philosophe l'histoire fabuleuse que *Philostrate* en a publiée, & l'on doit croire qu'il n'a inseré ces sortes de faits, qui étoient veritables que pour donner quelque poid aux fables qu'il avançoit.

Ainsi l'histoire de sainte Catherine a été regardée par les personnes judicieuses comme un amas de contes pueriles; puisque toutes les merveilles qu'on y raporte ont été inconnuës pendant plus de 700. ans, & que les premiers qui en ont parlé sont un tres-mediocre Ecrivain homme sans autorité, & le fabuleux *Metaphraste*, qui veut qu'on prenne cette Sainte pour la plus celebre Martyre qu'il y ait eu dans l'Eglise, quoique son nom ne se rencontre pas dans les Ecrivains qui ont précedé cet Historien. On a trouvé de justes suspicions dans ce silence de 700. ans, joint aux éloges extraordinaires qu'on a faits de sainte Catherine dans le IX. & X. siecle; c'est-à-dire, dans des temps de

ſimplicité, & parmy une Nation où l'ignorance avoit introduit l'uſage d'inventer d'agréables fictions pour repaître l'eſprit des Peuples. Ce n'eſt donc que par une exacte diſcuſſion qu'on a reconnu que tout ce que nous avons de cette Sainte eſt ſupposé, ou au moins fort douteux. Cependant ces fictions & ces fables nous doivent porter à croire qu'il y a eu au monde une ſainte Catherine qui a ſouffert pour le nom de Jeſus-Chriſt, quoiqu'on ignore le temps & le lieu de ſon martyre. Quand nous n'en ſerions point perſuadez par le conſentement des deux Egliſes Grecque & Latine, qui mettent cette Sainte au nombre de leurs Martyres ; la conduite que tiennent ordinairement les impoſteurs nous empêcheroit d'en douter. Lorſqu'ils veulent donner cours à leurs rêveries & à leurs viſions, ils ne s'aviſent point de ſuppoſer tout ce qu'ils écrivent, autrement on rejetteroit également tout ce qui ſortiroit de leur plume. Mais ils s'autoriſent de quelques faits inconteſtables pour en faire recevoir de fabuleux; ſe perſuadant qu'on n'oſeroit douter de ce qu'ils ont inventé dans l'apprehenſion de donner atteinte aux faits averez qu'ils ont rapportez, & qui ſe trouvent établis par une tradition conſtante, ou par des pratiques univerſelles de pieté.

La seconde sorte de supposition est plus innocente que les autres ; parce que c'est l'ignorance & non la malignité qui en est la cause. Elle arrive lorsqu'on attribuë à un Ecrivain des ouvrages qui sont d'un Auteur qui portoit le même nom, ou au moins qui en avoit un fort approchant : ou lorsqu'on a trouvé joints dans un même volume les ouvrages de divers Ecrivains, on s'est imaginé qu'ils étoient du même Auteur. C'est pour cette raison qu'on a attribué à *Origene*, qui s'appelloit *Adamantius Origenes*, l'ouvrage contre les Marcionites, qui est d'un Auteur du IV. siecle nommé *Adamantius*.

On a crû que les Lettres d'un Laïc nommé *Hilaire*, écrites à saint Augustin, étoient de saint Hilaire de Poitiers, ou de saint Hilaire d'Arles ; la chronique de *Tyro-Prosper*, a été citée sous le nom de saint Prosper, Secretaire du Pape Leon, & zelé défenseur de saint Augustin. La vie de Charlemagne par *Acciaïoli*, ayant été jointe quelquefois aux vies de Plutarque, a donné lieu à *Viscellius* de croire que Plutarque avoit fait la vie de cet Empereur. On peut tirer beaucoup plus d'avantage de cette deuxiéme espece de supposition; car dés qu'on a découvert les temps où vivoient ces Ecrivains, on peut s'en servir comme de témoins, qui nous font

interêt, & qui n'entrent point dans ses passions, & d'autres qui y entrent. Enfin il y en a qu'il rapporte lui-même, & d'autres où il ne fait que suivre d'autres Historiens. Si l'on n'apportoit point ce discernement, & si l'on vouloit toûjours juger d'un Historien dans cette rigueur, qu'aussi-tôt qu'on le trouveroit ou menteur, ou passionné, on ne s'en rapporteroit à son témoignage, ni dans les choses où il n'a aucun interêt, ni dans celles qui regardent sa passion, on se verroit obligé d'abandonner tous les Historiens; parce qu'il n'y a point d'homme assez dégagé de lui-même, pour ne pas se laisser emporter quelquefois par la passion, ou par quelque interêt.

FIN.

TABLE

Des Matieres contenuës au premier Tome

DE LA METHODE

pour étudier l'Histoire.

Jerôme

T.

Fin de la Table des Matieres.

APPROBATION.

J'Ay lû par ordre de Monſeigneur le Chancellier, un Livre intitulé : *Methode pour étudier l'Hiſtoire*, & il m'a paru que cet Ouvrage eſt un des meilleurs que nous ayons en ce genre. Fait à Paris le 23. d'Avril 1712.

GROS-DE BOZE.

PRIVILEGE DU ROY.

LOUIS PAR LA GRACE DE DIEU ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE, à Nos amez & feaux Conſeillers, les gens tenans nos Cours de Parlement, Maiſtres des Requêtes ordinaires de Nôtre Hôtel, grand Conſeil, Prevoſt de Paris, Baillifs, Senechaux, leurs Lieutenants Civils, & autres nos Juſticiers qu'il appartiendra, SALUT. ANTOINE URBAIN COUSTELIER Libraire à Paris, Nous ayant fait remontrer qu'il deſireroit faire imprimer *Une Methode pour étudier l'Hiſtoire*, s'il nous plaiſoit lui accorder nos Lettres de Privileges ſur ce neceſſaires : Nous avons permis & permettons par ces preſentes audit Couſtelier, de faire imprimer ladite Methode en un ou pluſieurs Volumes, en telle forme, marge, caractere, conjointement ou ſeparément, & autant de fois que bon lui ſemblera, & de le vendre, faire vendre & debiter par tout Nôtre Royaume pendant le temps de quatre années conſecutives, à compter du jour de la datte deſdites preſentes : faiſons défenſes à toutes perſonnes de quelques qualité & condition qu'elles ſoient d'en introduire d'impreſſion étrangere dans aucun lieu de Nôtre obeiſſance ; & à tous Imprimeurs, Libraires & autres, d'imprimer, faire imprimer, vendre, faire vendre,

debiter, ni contrefaire ladite Methode, ni d'en faire aucuns extraits en tout ni en partie, sans la permission expresse & par écrit dudit Exposant, ou de ceux qui auront droit de lui, à peine de confiscation des Exemplaires contrefaits, de quinze cens livres d'amende contre chacun des contrevenants; dont un tiers à Nous, un tiers à l'Hôtel-Dieu de Paris, l'autre tiers audit Exposant, & de tous dépens, dommages & interests; à la charge que ces presentes seront enregistrées tout au long sur le registre de la Communauté des Imprimeurs & Libraires de Paris, & ce dans trois mois de la datte d'icelles; que l'impression dudit Livre sera faite dans Nôtre Royaume & non ailleurs, en bon papier & en beaux caracteres conformement aux Reglemens de la Librairie; & qu'avant que de les exposer en vente il en sera mis deux Exemplaires dans Nôtre Bibliotheque publique, un dans celle de Nôtre Château du Louvre, & un dans celle de Nôtre tres-cher & feal Chevalier Chancelier de France le sieur Phelipeaux Comte de Ponchartrain Commandeur de nos Ordres, le tout à peine de nullité des presentes; du contenu desquelles vous mandons & enjoignons de faire joüir l'exposant ou ses ayans cause, pleinement & paisiblement, sans souffrir qu'il leur soit fait aucun trouble ou empêchement. Voulons que la copie desdites presentes qui sera imprimée au commencement ou à la fin dudit Livre, soit tenuë pour dûëment signifiée, & qu'aux copies collationnées par l'un de nos amez & feaux Conseillers secretaires, foi soit ajoutée comme à l'Original. Commandons au premier Nôtre Huissier ou Sergent, de faire pour l'execution d'icelles tous actes requis & necessaires sans demander autre permission, nonobstant clameur de Haro, Charte Normande, & Lettres à ce contraires; CAR tel est Nôtre plaisir. Donné à Versailles le douziéme jour du mois de Juin, l'an de grace mil sept cent douze, & de Nôtre Regne le soixante & dixiéme:

PAR LE ROY EN SON CONSEIL,

DE SAINT HILAIRE.

Registré sur le Registre N° 533. de la Communauté des Libraires & Imprimeurs de Paris, page 486. N° 478. Conformément aux Reglemens, & notamment à l'Arrest du 13. Aoust 1703. à Paris ce premier jour du mois d'Aoust 1712.

L. JOSSE.

Je cede à Monsieur Musier Libraire à Paris, la moitié du present Privilege, pour en joüir conjointement avec moi. Fait à Paris ce premier Juillet 1712.

COUSTELIER.

FAUTES A CORRIGER.

Page 142. lig. 25. *Meihomius*, lisez *Meibomius.*
Pag. 182. lig. 27. *de Nertot*, lisez *de Vertot.*
Pag. 192. lig. 16. *Collenuto*, lisez *Collenutio.*

CATALOGUE
DES LIVRES IMPRIMEZ

Chez JEAN MUSIER, au coin de la ruë de Nevers à la descente du Pont neuf à l'Olivier.

De M. DU PUY *Conseiller d'Etat & Garde de la Bibliotheque du Roy.*

COmmentaires sur le traité des libertez de l'Eglise Gallicane de M. Pierre PITHOU Avocat en la Cour de Parlement; avec trois autres traitez. I. de l'origine & du Progrés des interdits Ecclesiastiques. II. Des informations des vies & mœurs des nommés aux Evechez par le Roy. III. L'histoire de l'origine de la Pragmatique sanction faite par le Roy Charles VII. l'an 1439. & des Concordats faits l'an 1515. *Nouvelle Edition* revûë, corrigée & augmentée de nouvelles preuves & d'une Preface Historique, dans laquelle, outre l'histoire du Droit Canonique, on donne la maniere de l'étudier par rapport aux usages du Royaume. *Avec une adition*, qui contient les textes des Pragmatiques & du Concordat, les Edits, Declarations & Ordonnances des Rois de France sur la Discipline & la Jurisdiction Ecclesiastique & des remarques sur le traité de Genebrad des Elections Ecclesiastiques, *in quarto.* 8. L.

Du R. P. Dez de la Compagnie de Jesus.

La Reunion des Protestans à l'Eglise Romaine, également necessaire pour leur salut, & facile selon leurs Principes par le R. P. Dez de la Compag. de Jesus. *in douze* 1701. 2. L.

De M. l'Abbé BOILEAU Docteur de la maison & Societé de Sorbonne, & Chanoine de la sainte Chapelle de Paris.

De Corpore & sanguine Domini liber, Ratramno, seu Bertramo Presbytero Monacho Abbatiæ Corbiensis assertus & ab omni Novitatis aut Hæresis Calvianæ suspicione vindicatus, ad confutationem R. P. Harduyni Societatis Jesu. Authore Jacobo Boileau Theologo Parisiensi, in douze 1712. 2. l.

De M. DOUJAT *de l'Academie Françoise.*

Abregé de l'Histoire Grecque & Romaine traduite de Veilleius Paterculus par M. Doujat, avec les supplemens tirez des meilleurs Auteurs de l'antiquité, accompagné d'une Chronologie, *in douze.* 2. vol. 1708. 3. l. 10. ſ.

Du P. Le BOSSU *Chanoine Reg. de S. Genevieve.*

Traité du Poëme Epicque par le R. P. le Bossu, *in douze* 1708. 2. l. 5. ſ.

Du R. P. DORIGNI *de la Compagnie de Jesus.*

La vie du Pere Antoine Possevin de la Compagnie de Jesus, où l'on voit l'Histoire des importantes negociations auxquelles il a été emploïé en qualité de Nonce de sa Sainteté en Suede, en Pologne, & en Moscovie, *in douze* 1712. 2. l. 5. ſ.

De Madame FOUCQUET.

Recueil de Remedes faciles & Domestiques, choisis, experimentez & tres approuvez pour toutes sortes de maladies difficiles à guerir, recueillies par les ordres de Madame Foucquet, augmenté dans cette nouvelle Edition de plusieurs remedes trouvez dans les papiers de cette Dame, *in douze* 2. vol. 1712. 4. l.

De M. de LA ROCQUE.

La Vie de l'Imposteur Mahomet ; recueillie des Auteurs Arabes, Persans, Hebreux Caldaïques, grecs & latins, avec un abregé chronologique qui marque le tems où ils ont vecu, l'origine & le caractere de leurs ecrits. Traduit de l'Anglois de M. Prideaux, *in douze*. 1. l. 15. s.

De M. COSTE.

De l'Education des Enfans, traduit de l'Anglois de M. Locke, par Pierre Coste ; sur la derniere Edition, revûë, corrigée & augmentée de plus d'un tiers par l'Auteur, *in douze* 1711. 2. l.

De M. RICHELET.

La Conquête de la Floride, ou Relation de ce qui s'est passé dans la decouverte de ce Pays, par Ferdinand de Soto ; composée en Espagnol par l'Inca Garcilasso de la Vega, & traduite par M. Richelet, *in douze* 2. l.

De M. LENGLET DU FRESNOY.

Novum J. C. Testamentum juxta vulgatam Editionem, notis historicis & criticis illustratum, subjuncta est Chronologica & Geograpia sacra, præfixa est præfatio de Sacrarum Scripturarum studio, in vingt-quatre 1703. 1. l. 15. s.

Traité historique & Dogmatique du secret inviolable de la Confession, où l'on montre quelle a toujours été à ce sujet la doctrine & la discipline de l'Eglise, avec la resolution de plusieurs difficultez qui surviennent tous les jours sur cette matiere par M. Lenglet du Fresnoy Prêtre Licentié en Theologie de la Faculté de Paris. *Nouvelle Edition* revûë corrigée & augmentée de l'histoire des troubles arrivez à ce sujet dans le Diocese d'Arras & dans le reste des Pays bas. *in douze* 1713. 2. l. 5. s.

Memoires sur la Collation des Canonicats de l'Eglise

Cathedrale de Tournai faite par leurs HH. PP. les Seigneurs Etats Generaux des Provinces unies. Recueillis par M. Lenglet du Fresnoy Prêtre Licentié en Theologie de la Faculté de Paris; où l'on voit les troubles excitez à ce sujet par les Novateurs des Pays-bas, *in octavo* 1711. 1712. 1713. 3. l. 10. s.

De Divers Auteurs.

Methode pour étudier l'Histoire; où aprés avoir établi les principes & l'ordre qu'on doit tenir pour la lire utilement on fait les remarques necessaires pour ne se pas laisser tromper dans la lecture; avec un Catalogue des Principaux Historiens, & des remarques critiques sur la bonté de leurs ouvrages, & sur les choix des meilleures Editions, *in douze* 2. *vol.* 1713. 4. l. 10. s.

Memoires de Montecuculi Generalissime des Troupes de l'Empereur, ou les Principes de l'art militaire en general: traduit de l'Italien en François, *in douze* 1712. 2. l. 5. s.

La Vie de M. Descartes, reduite en abregé par M. Baillet, *in douze*. 2. l

Coutume des Pays & Duchez de Bourgogne avec le Commentaire de M. Taisand, *in folio* 1698. 14. l.

Instituts au Droit Coutumier du Duchez de Bourgogne, avec le Texte de la Coutume, les Cayers concernant l'interpretation & declaration des articles les plus obscurs. Par M. Durant, *in douze* 2. l.

Coutumes du Baillage de Senlis, & son Ancien ressort, contenant Senlis, Beauvais, Compiegne, Pontoise, Chaumont, Magni, Beaumont, Chambli & Creil, avec le Commentaire de J. Marie Ricard & Laurent Bouchel, & les notes de M. de S Leu Avocat du Roy au Presidial de Senlis, *in quarto* 1703. 6. l.

Panegyriques pour les Principales fêtes de l'année par D. François le Tellier de Beleffons, *in douze* 4. vol. 8. l.

Sermons & Homelies sur l'Evangile, entretiens sur l'Epitre, & instructions Dogmatiques pour tous les

Dimanches de l'année par M. de Vrin, *in octavo*. 5. l.

Simplicité de la vie Chretienne, traduite du Latin de Jerôme Savonarole, par M. Godeau, *in douze* 1. l. 5. s.

Beautez de l'ancienne Eloquence opposées aux affectations de la Moderne, par M. de Boissimon, *in douze*. 1. l.

Joan. MALDONATI; *Opera Varia Theologica; de Sacramentis in genere & in specie, de libero arbitrio, de gratia, de Peccato originali, de Providentia, de justitia & jure, cum ejus orationibus & Epistolis. in fol.* 8. l.

DE DIVERS AUTEURS ANONYMES.

Histoire de la Monarchie des Assyriens, des Perses, des Macedoniens & des Romains, *in douze*. 1. l. 5. s.

Traité des Mouches à miel ou les regles pour les bien gouverner, & le moyen d'en tirer un profit considerable: *seconde Edition*, augmentée de plusieurs avis touchant les vers à soye, *in douze*. 1. l.

Les Principaux devoirs du Chretien, *in douze* 1. l.

Pieux sentimens sur les attributs de Dieu, *in douze*. 1. l.

L'art de consoler sur les accidens de la vie & de la mort, *in douze*. 1. l. 5 s.

Voyage forcé de Beccafort Hypocondriaque, *in douze*. 1709. 2. l.

De Canonicorum ordine disquisitiones quibus hujusce ordinis origo, propagatio varia ac multiplex & natura dilucide & articulatè tractentur, in 4°. 5. l.

Missa Pontificales unà cum officio ad ritus sacrorum ordinum juxta usum Romanum; de Mandato Cleri Gallicani, in folio 1700. 6. l.





